

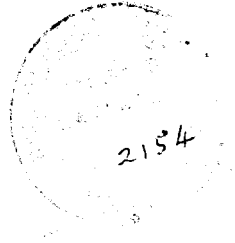
# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

---

N° 18



1899



BELFORT  
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS

23 ET 25, RUE THIERS, 23 ET 25

1899

Per. 8° 12550

---

Le Comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le Bulletin toute la responsabilité de leurs assertions.

---

Le Comité rappelle aux Sociétés correspondantes que la liste des ouvrages publiée dans la première partie du Bulletin sert d'accusé de réception pour les publications qu'elles échangent avec la Société Belfortaine d'Emulation.

---

# SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

---

## ADMINISTRATION

---

### PRÉSIDENTS D'HONNEUR

- MM. le Général de division Gouverneur.  
l'Administrateur du Territoire de Belfort.  
le Maire de Belfort.
- 

## COMITÉ D'ADMINISTRATION

- MM. BERGER Philippe, membre de l'Institut, professeur  
au Collège de France, à Paris, Président.  
SCHIRMER, proviseur honoraire du Lycée, Vice-Président.  
DUBAIL-ROY, Secrétaire.  
BARDY Victor, docteur en médecine.  
BAUMANN, peintre.  
BONNAYMÉ, contrôleur principal des mines en retraite.  
CHAVIN-COLIN, professeur honoraire de philosophie.  
GREGORI, procureur de la République.  
MARTY, médecin-major de 1<sup>re</sup> classe à l'hôpital militaire.  
MÉNÉTREZ, avocat.  
MEYER Lucien, naturaliste.  
NARDIN, pharmacien.  
RÖESCH, pharmacien.  
TOUVET Charles, négociant.  
VIELLARD Léon, maître de forges, Morvillars.  
BECK, bibliothécaire.  
KAUFFMANN, bibliothécaire-adjoint, Trésorier.
-

## MEMBRES HONORAIRES

- MM. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut, à Paris.  
Contejean, professeur honoraire de Faculté, à Montbéliard.  
Henner, peintre, à Paris.  
Scheurer-Kestner, sénateur.  
le Supérieur des Bénédictins, à Delle.  
Cestre, conducteur des travaux du Rhin, en retraite, à Neuf-Brisach.  
Bleicher, professeur à l'école de pharmacie, à Nancy.  
Bartholdi, sculpteur, à Paris.  
Papuchon, colonel commandant le génie du 6<sup>e</sup> corps, à Châlons-sur-Marne.  
Berger Philippe, professeur au Collège de France, à Paris.
- 

## MEMBRES TITULAIRES

- MM. Abt, pasteur, à Belfort.  
Adam, percepteur, à Giromagny.  
Ardin, directeur de la Banque de France, à Belfort.  
  
Bachelier, directeur de la Société Alsac<sup>nne</sup>, à Belfort.  
Bailly Louis, employé à la Préfecture, à Belfort.  
Bardot Louis, administrateur à la Direction des manufactures de l'Etat, à Paris.  
Bardot, mécanicien au chemin de fer, à Montbéliard,  
Bardy Henri, pharmacien, à Saint-Dié.  
Bardy Victor, docteur en médecine, à Belfort.  
Bauer Emile, caissier des Houillères de Ronchamp.  
Baumann, peintre, à Belfort.  
Bauzon, propriétaire, id.  
Beck, bibliothécaire, id.  
Becker, juge suppléant au Tribunal, à Belfort.  
Bègue, employé au chemin de fer de l'Est, à Belfort.  
Belin, avocat à la Cour d'appel, à Besançon.  
Belliard, négociant, à Belfort.  
Beloux Auguste, pharmacien, à Giromagny.  
Benner, ingénieur, à Belfort,

- MM. Benoit, docteur en médecine, à Paris.  
Bentzinger, directeur des écoles, à Giromagny.  
Berceot, docteur en médecine, à Belfort.  
Bernheim Simon, propriétaire, id.  
Bertin, juge d'instruction, à Belfort.  
M<sup>me</sup> Berthold (veuve), à Belfort.  
MM. Bétry, vice-président de l'Union belfort<sup>ne</sup>, à Belfort.  
Billet, capitaine au 35<sup>e</sup> de ligne, à Belfort.  
Blanchot, ingénieur à la Société Alsac<sup>ne</sup>, à Belfort.  
Bischoff, médecin-major au 8<sup>e</sup> rég. d'artil<sup>rie</sup>, à Nancy.  
Bizot, vétérinaire principal en retraite, à Delle.  
Blondé Charles, négociant, à Belfort.  
Blum, chef d'entretien du chemin de fer de l'Est en retraite, à Belfort.  
Bochut, professeur de dessin au Lycée, à Belfort.  
Bock, chef de gare en retraite, à Belfort.  
Bohl, propriétaire, à Belfort.  
Bohn, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.  
Boigeol Jules, manufacturier, à Giromagny.  
Boigeol Fernand, id. id.  
Bonnaymé, contrôleur principal des mines en retraite, à Belfort.  
Bonnefoy, notaire, à Belfort.  
Bordes-Gesser, négociant, à Belfort.  
Bornèque Eugène, manufacturier, à Beaucourt.  
Bourlier, capitaine au 4<sup>e</sup> bataillon d'Afrique, au Kef.  
Bourquard Célestin, trésorier à la Caisse d'épargne, à Belfort.  
Bourquard Célestin, propriétaire, à Belfort.  
Bourquard, horloger, à Belfort.  
Bourquard, professeur à l'école normale de Chaumont.  
Bourquard, percepteur, à Belfort.  
Bosch-Stein, industriel, à Danjoutin.  
Bourquin, conducteur principal des ponts et chaussées, à Belfort.  
Bretegnier, pasteur, à Belfort.  
Briottet (l'abbé), vicaire, à Belfort.  
Brun Emile, négociant, à Belfort.  
Brunhammer, régisseur de la fabrique Dollfus-Mieg, à Belfort.

- MM. Bubendorf, docteur en médecine, à Belfort.  
Bury Joseph, propriétaire, à Belfort.  
Butzbach, entrepreneur, id.
- Cacheux, chef de section honoraire aux chemins de fer de l'Est, à Belfort.  
Canet Alphonse, banquier, à Belfort.  
Canet Gustave, ingénieur civil, à Paris.  
Carette, proviseur du Lycée, à Belfort.  
Cerf, négociant, à Belfort.  
Chair, professeur au Lycée, à Belfort.  
Charpiot, directeur d'usine, à Morvillars.  
Charpiot, marchand-tailleur, à Belfort.  
Charpentier-Page, ingénieur, à Valdoie.  
Chaudel-Page, id. id.  
Chavin-Colin, professeur honoraire au Lycée, Belfort.  
Chevalier, négociant, à Colmar.  
Clavey, Célestin, à Foussemagne.  
Clémencet, inspecteur primaire, à Dôle (Jura).  
Clerc, vétérinaire au 15<sup>e</sup> chasseurs, à Châlons-sur-Marne.  
Clerc, instituteur, à Belfort.  
Clergé, sous-chef de section aux chemins de fer de l'Est, à Belfort.
- M<sup>me</sup> Comte (veuve), propriétaire, à Belfort.
- MM. Corbis, docteur en médecine, à Belfort.  
Cordier, architecte, à Belfort.  
Coré Georges, censeur au Lycée, à Sens.  
Coré Jules, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.  
Courtot, pharmacien-major à la pharmacie centrale des hôpitaux militaires, à Paris.  
Courty, étudiant à l'hôpital militaire, à Belfort.  
Coupette Eugène, propriétaire, à Plancher-les-Mines.  
Cousin Paul, fab. d'horlogerie, à Tramelan (Suisse).  
Crave, instituteur, à Montreux-Château.  
Cuenin, directeur honoraire des écoles, à Luxeuil.  
Cusin, commissaire de surveillance administrative, à Belfort.  
Cusin, caissier de la Banque de France, à Nîmes.  
Cusin Abel, négociant, à Belfort.

- MM. Dangel, vétérinaire militaire en retraite, à Belfort.  
Danzas, négociant, à Delle.  
Daull, dentiste, à Belfort.  
M<sup>l<sup>le</sup></sup> Daval, directrice des écoles, à Beaucourt.  
MM. Déboulet (l'abbé), curé à Magnivray (Haute-Saône).  
Delarue, négociant à Belfort.  
Delsart, pharmacien, id.  
Démeusy, propriétaire, id.  
Démeusy, receveur de l'Enregistrement, à St-Vincent de Tyrosse (Landes).  
Devillers, lithographe, à Belfort.  
Deubel, négociant, id.  
Ditisheim, horloger, id.  
Diény, préfet de l'Allier, à Moulins.  
Dietsch, avoué, à Belfort.  
Diringer Edouard, employé aux forges de Châtenois.  
Dognon, inspecteur de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur, à Belfort.  
Dollfus Daniel, manufacturier, id.  
Dollfus Emile, directeur de filature, à Belfort.  
Dollfus Gustave, ingénieur civil, id.  
Dolbeau, propriétaire, à Belfort.  
Donzé, propriétaire, id.  
Doyen, bijoutier, id.  
Dubail-Roy, propriétaire, id.  
Droit, notaire, à Delle.  
Drouin, photographe, à Belfort.  
Dumas, lieutenant-colonel en retraite, à Belfort.  
Durr, instituteur, à Châtenois.  
Dupont Gustave, industriel, à Belfort.  
Duvernois, docteur en médecine, à Belfort.  
  
Emonet, colonel en retraite, à La Flèche.  
Engelspach, professeur en retraite, à Belfort.  
Engel Alfred, manufacturier, id.  
Erhard Victor, id. à Rougemont-le-Château.  
  
Feïock, pharmacien, à Hérimoncourt.  
Feltin, agent d'assurances, à Belfort.  
Feltin, juge au tribunal, id.

- MM. Feltin, notaire, à Delle.  
Fischer, docteur en médecine, à Rougemont-le-Château.  
Flach, professeur au Collège de France, à Paris.  
Flamand, directeur d'usine, à Belfort.  
Fleury de la Hussinière, architecte, à Belfort.  
Fournier François, propriétaire, id.  
Fournier, professeur au collège d'Epinal.  
Freléhoux, directeur d'usine, à Grandvillars.  
Frenaye, banquier, à Belfort.  
Fricker, négociant, à Belfort.  
Frisch, capitaine au 106<sup>e</sup> de ligne, à Châlons-sur-Marne.  
Fritz-Lang, archiviste en retraite de la Préfecture, à Belfort.  
Friez, vétérinaire, à Petit-Croix.  
Frossard Edouard, maire de Cravanche.
- Gallet Auguste, instituteur, à Belfort.  
Ganguillet, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.  
Garnache, agent d'assurances, Belfort.  
Garreau, Directeur de la Banque de Mulhouse, à Belfort.  
Garteiser, hôtelier, à Belfort.  
Gasc, ingénieur des mines, à Giromagny.  
Gasser, docteur en médecine, à Chagny.  
Gasser, propriétaire à Remigny (Saône-et-Loire).  
Gasser, directeur de tissage, à Danjoutin.  
Gasser, géologue, à Mantoche (Hte-Saône).  
Gotherot, professeur de musique, à Belfort.  
Géant, professeur en retraite, id.  
Geist Alfred, négociant, id.  
Gendre Auguste, propriétaire, à Massevaux.  
Genot Emile, propriétaire, à Danjoutin.  
Genty, architecte, à Belfort.  
George, juge au tribunal civil, à Belfort.  
Gérard, chef d'escadron au 27<sup>e</sup> régiment d'artillerie, à Douai.  
Gerber, lieutenant au 35<sup>e</sup> de ligne, à Belfort



- MM. Gesser, parfumeur, à Belfort.  
Gilles, propriétaire, id.  
Girardez, négociant, à Lepuix.  
Giroud, huissier, à Belfort.  
Godard, professeur au lycée, à Tulle.  
Goffinet, négociant, à Belfort,  
Granier, inspecteur des eaux et forêts, à Belfort.  
Grasser, négociant, à Beaucourt.  
Gregori, procureur de la République, à Belfort.  
Greiner, directeur honoraire de la Banque de France,  
à Belfort.  
Greiner, docteur en médecine, à Belfort.  
Grisez, directeur de l'Asile d'aliénés, Le Mans.  
Gripois, général gouverneur de Belfort.  
Grosborne, propriétaire, à Belfort.  
Grosjean, ancien député, à Montbéliard.  
Gromier, docteur en médecine, à Delle.  
Grumbach, Jacques, négociant, à Belfort.  
Gschwind, caissier au Comptoir d'Escompte, à Bel-  
fort.  
Guillaumé, instituteur, à Felon.
- Haas Joseph, banquier, Belfort.  
Haas Prosper, id. id.  
Hæffelé, directeur de filature, Belfort.  
Harmand, professeur au lycée, à Nancy.  
Hasenclever, lieutenant au 35<sup>e</sup> de ligne, Belfort.  
Hattenberger, brigadier d'octroi, id.  
Hattich, relieur, id.  
Hauser, Léon, négociant, id.  
Hengy, Président de la *Belfortaine*, à Levallois.  
Hennequin, agent d'assurances, Belfort.  
Heilmann Josué, ingénieur à la Société Alsacienne,  
à Belfort.  
Heilmann Jean-Jacques, ingénieur, à Paris.  
Hechinger, chef de bureau à la Société Alsacienne,  
à Belfort.  
Hecquin, médecin-major à l'hôpital milit<sup>re</sup>, à Belfort.  
Herbelin Eugène, propriétaire, Belfort.  
Herbelin Louis, agent d'affaires, Belfort.

MM. Herrgott, professeur à la Faculté de médecine, Nancy.  
Herrgott Camille, au Valdoie.

Hirn (l'abbé), aumônier des sœurs de Ribeauvillé,  
à Belfort.

Hosatte, directeur des écoles, Belfort.

Hoffmann, directeur de tissage, à Rougemont-le-  
Château.

Houbre Léon, ingénieur en chef des ponts et chaus-  
sées, à Belfort.

Houet, modeleur à la Société Alsacienne, à Belfort.

Huckel, libraire, à Belfort.

Humbrecht (l'abbé), curé de St-Joseph, à Belfort.

Huntzbucler, instituteur, id.

Husson, juge au tribunal civil, à Belfort.

Ingold (l'abbé), à Colmar.

Jacquerez, ingénieur des ponts et chaussées, à Albi.

Jacquez-Muller, négociant, à Belfort.

Jeaneret, professeur au Lycée, à Besançon.

Jenny, percepteur, à Giromagny.

Japy Frédéric, général de division en retraite, séna-  
teur du Haut-Rhin, à Paris.

Japy Jules, manufacturier, à Beaucourt.

Japy Gaston, — —

Japy Henri, — —

Japy René, — —

Joachim Joseph, négociant, à Belfort.

Joachim, professeur au lycée de Châteauroux.

Jobin, avoué, Belfort.

Jollibois, dentiste, id.

Jollivet, négociant, id.

Jourdain, propriétaire, à Altkirch.

Juif-Conrad, négociant, à Belfort.

Juster Auguste, à Paris.

Julien, avoué, à Belfort.

Kauffmann, propriétaire, à Belfort.

Keller Emile, ancien député, à St-Nicolas.

Keller Pierre, propriétaire, id.

- MM. Keller, propriétaire, à Belfort.  
Kessler Fritz, fabricant, à Soultzmat.  
Klem, préposé en chef de l'octroi, à Belfort.  
Koch, manufacturier, à Rougegoutte.  
Kœchlin Georges, manufacturier, à Belfort.  
Kœhler, négociant, id.  
Krœll, pharmacien, id.  
Kubler, propriétaire, à Altkirch.
- Lablotier fils, propriétaire, à Bourogne.  
Lafosse, propriétaire, à Belfort.  
Lalloz Paul, avocat, id.  
Lamarche, professeur au lycée, à Belfort.  
Lamy, médecin, à Petit-Croix.  
Laubser, directeur de la *Société Générale*, à Belfort.  
Laurent-Thiéry, rédacteur en chef de la *Frontière*,  
à Belfort.  
Laurent Paul, fabricant, à Plancher-les-Mines.  
Lapostolest Noël, propriétaire, à Belfort.  
Lachiche Armand, coiffeur, id.  
Laroyenne, agent d'assurances, id.  
Lauxerois, négociant, id.  
Lebleu Xavier, négociant, id.  
Lebrun, professeur à l'école normale, à Belfort.  
Le Courbe (comte), avocat à la Cour d'appel, à Paris.  
Le Dérof, professeur au Lycée, à Belfort.  
Lehmann Albert, avocat, id.  
Lehmann Isidore, négociant, id.  
Lesmann, propriétaire, à Roppe.  
Letterlé, sculpteur, Belfort.  
Lévy-Grunwald Edouard, négociant, à Belfort.  
Lévy Nephtalie, négociant, id.  
Ley, négociant. id.  
Liblin, directeur de filature, à Rougegoutte.  
Lhomme Edouard, à Giromagny.  
Loillier, médecin-major au 35<sup>e</sup> de ligne, à Belfort.  
Louis, professeur au Lycée, id.  
Louvct, employé des contributions indirectes, Belfort.  
Loviton, chimiste en chef du laboratoire du Ministère des finances, à Belfort.

MM. Lutenbacher, chef d'atelier à la Société Alsacienne,  
à Belfort.

Macker, docteur en médecine, à Colmar.

Magnié, notaire, à Belfort.

Maillard, propriétaire, à Belfort.

Maitre, ingénieur des mines, à Morvillars.

Marchal, professeur au Lycée, à Belfort.

Marchal (l'abbé), curé à Montreux-Château.

Marcotte, industriel, à Chauv.

Maré, propriétaire, à Belfort.

Marion, commandant au 42<sup>e</sup> de ligne, à Belfort.

Marmet, chef de bureau à la préfecture. id.

Marty, médecin-major à l'hôpital militaire, Belfort.

Mathey, industriel, à Senones.

Martzloff, président du tribunal civil, à Belfort.

Martzloff, propriétaire, à Belfort.

Martz, conseiller à la Cour d'appel, à Nancy.

Mégnin, chef de bureau à la fabrique Dollfus et C<sup>ie</sup>,  
à Belfort.

Meillère, docteur ès-sciences, chef des travaux chimiques de l'Académie de médecine, à Paris.

Ménétrez, avocat à Belfort.

Ménétrez, colonel au 129<sup>e</sup> de ligne, à Courbevoie.

Ménétrez, docteur en médecine, à Belfort.

Mény, chef de bureau à Paris.

Mercier, instituteur, à Bavilliers.

Mercky, opticien, à Belfort.

Mérot, percepteur, à Seurre (Côte-d'Or).

Metz Arthur, négociant, à Paris.

Metz, représentant de commerce, à Belfort.

Metzger, rabbin, à Belfort.

Metzger, agent général des ventes des Houillères, à  
Ronchamp.

Metzger, clerc de notaire, à Belfort.

Meyer, inspecteur d'académie, à Annecy.

Meyer Lucien, naturaliste, à Belfort.

Michel, commissaire-priseur, id.

Mignerey, professeur au Lycée, à Belfort.

M<sup>me</sup> Monnier, directrice de l'école supérieure, à Belfort.

MM. Monséguir (de), colonel d'infanterie de marine, en retraite, à Morlanne (Basses-Pyrénées).

Morey, géomètre, à Ronchamp.

Moritz, négociant, à Belfort.

Morlot, propriétaire, id.

Mouzimann, fondé de pouvoirs de la Maison Viellard, à Morvillars.

Muller, médecin vétérinaire, à Belfort.

Muller, négociant, id.

Muller Eugène, aux Sables d'Olonne.

Muller, agent d'affaires, à Belfort.

Mugnier, professeur au lycée, id.

Munérot, id. id.

Nardin, pharmacien, à Belfort.

Netzer, professeur honoraire, id.

Nicolas, professeur à l'école normale, à Dijon.

Nidergang, docteur en médecine, à Belfort.

Page, propriétaire, Belfort.

M<sup>lle</sup> Pain, à Paris.

MM. Pajot, professeur au Lycée, Belfort.

Papillon, capitaine au 9<sup>e</sup> bataillon d'artillerie, à Belfort.

Parisot, lieutenant au 13<sup>e</sup> cuirassiers, à Chartres.

Paronelli, propriétaire, à Belfort.

Pélot, libraire, id.

Pélot, imprimeur, id.

Petitjean, Armand, journaliste, à Paris.

Petitjean, docteur en médecine, à Jouarre.

Petitjean, docteur en médecine, à Belfort.

Petitjean, imprimeur à Delle.

Pfiffelmann, employé, à Belfort.

Phelpin, professeur au Lycée, à Belfort.

Picard, Alfred, négociant, id.

Picard Gustave, id. id.

Pergue, instituteur, à Florimont.

Petitelerc, géologue, à Vesoul.

Pezet, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.

Plubel, professeur à l'école normale, id.

MM. Pinault, capitaine au 35<sup>e</sup> de ligne, à Belfort.  
Piningre, instituteur, id.  
Pointet, Président de la Société des Sauveteurs,  
à Belfort.

M<sup>me</sup> Potdevin (veuve), à Belfort

MM. Porterat, agent de la compagnie de l'Est, à Meaux.  
Portet, négociant, à Plancher-les-Mines.  
Pourchot Louis, à Giromagny.  
Poussigue, directeur des Houillères, à Ronchamp.  
Prétet, comptable, à Belfort.

Quiquerez, négociant, à Belfort.

Renault, agent d'affaires, à Belfort.

Richert, pharmacien, à Neufchâteau.

Ricklin Ernest, négociant, à Belfort.

Ricklin, notaire, à Rougegoutte.

Riethmuller, propriétaire, à Perouse.

Rogenmoser, receveur des postes, à Belfort

Rœsch, pharmacien, id.

M<sup>me</sup> Rœsch, institutrice, id.

MM. Rœlly, négociant, id.

Romond, juge de paix, à Giromagny.

Romond, greffier du tribunal de commerce, à Belfort.

Rosier, professeur au Lycée, id.

Roussen (de), trésorier général. id.

Roux, industriel, à Montbéliard.

Rozier, commis d'inspection académique, à Belfort.

Roy, agent-voyer, à Rimaucourt (Haute-Marne).

Royer, propriétaire, à Montbéliard.

Roueche, commis des Postes et Télégraphes, Belfort.

Saglio Florent, propriétaire, à Paris.

Salomon, négociant, à Belfort.

Salignac-Fénelon (le comte de), député de la Haute-  
Saône, à Lure.

Sauvageot, instituteur, à Evette.

Schad, entrepreneur, à Belfort.

Saugier, directeur d'usine, à Morvillars.

Schlatter, pharmacien, à Belfort.

- M. Schirmer, proviseur honoraire du Lycée, à Belfort.
- M<sup>lle</sup> Scherer, professeur à l'école supérieure. id.
- MM. Scheurer Ferdinand, industriel, id.
- Scheurer-Sahler Fernand, manufacturier, à Lure.
- Scheurer-Sahler Julien, id. id.
- Schlicklin, directeur des écoles. à Belfort.
- Schmitt, libraire, id.
- Schneider, maire de id.
- Schultz, entrepreneur, id.
- Schwæderlé, professeur de musique, id.
- Schwalm, propriétaire, id.
- Senglé, conducteur des ponts et chaussées, id.
- Sigrist, directeur de teinturerie, id.
- Simonin, inspecteur primaire, à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).
- Sombstay, fabricant de tuiles, à Froidesfontaine.
- Sonet, fabricant, à Plancher-les-Mines.
- Souché, Président de la Société de botanique des Deux-Sèvres, à Pamproux (Deux-Sèvres).
- Stehelin, trésorier-payeur général, Dijon.
- Steiner, industriel, à Belfort.
- Spetz, fondé de pouvoirs de la banque de Mulhouse, à Belfort.
- Spindler, industriel, à Plancher-les-Mines.
- Spitzmuller Georges, rédacteur en chef du *Ralliement*, à Belfort.
- Stiegler Léon, libraire, à Belfort.
- Taufflieb, docteur en médecine, à Giromagny.
- MM. Teissier, capitaine de gendarmerie, à Belfort.
- Thiault Michel, avocat, id.
- Thiaut Camille, directeur d'assurances, id.
- Thietry, professeur au lycée, id.
- Tisserand, architecte, id.
- Tisserand, géomètre, id.
- Tournesac, entrepreneur, id.
- Toutey, inspecteur primaire à Marseille.
- Touvet, négociant, à Belfort.
- Touvet, chef de bureau au ministère des finances, à Paris.

MM. Tresch, agent-voyer, à Giromagny.  
Troyon, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.  
Trouillat, receveur des douanes, à Petit-Croix.  
Turillot, huissier, à Belfort.

Vautherin Auguste, pharmacien, à Paris.  
Vautherin Joseph, docteur en médecine, à Belfort.  
Vermot Arthur, industriel, à Châtenois.  
Verny, contrôleur des douanes, en retraite, à Dijon.  
Viellard Léon, maître de forges, à Morvillars.  
Viellard Armand, député du Haut-Rhin, à Paris.  
Viénot, président de la Société d'Emulation, à Mont-  
béliard.  
Voisinnet Jules, propriétaire, à Offemont.  
Vuidard, notaire, à Belfort.  
Vuillaume, médecin aide-major à l'hôpital militaire  
d'Alger.

Wagner, brasseur, à Belfort.  
Walser Ferdinand, négociant, id.  
Walser Xavier, négociant, id.  
Weill, professeur au Lycée, id.  
Welté Alfred, pharmacien, id.  
Welfelé (l'abbé), curé à Bavilliers.  
Wending (l'abbé), directeur de l'institution Sainte-  
Marie, à Belfort.  
Wetstein Léonard, commis principal des douanes,  
à Belfort.

Yvonnet, ancien commissaire-priseur, à Belfort.

Zœpffel, ancien Vice-Président du Conseil de pré-  
fecture, à Nancy.  
Zeller, recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand.  
Zeller, instituteur, à Chèvremont.  
Zeller René, industriel, à Etuefont-Bas.  
Zeller, comptable à l'usine Steiner, à Belfort.  
Zweifel, ingénieur, à la Société Alsacienne, à  
Belfort.



## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

---

### FRANCE

- Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.  
Autun. — Société éduenne des lettres, sciences et arts.  
Société d'histoire naturelle.  
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles.  
Bar-le-Duc. — Société des lettres, sciences et arts.  
Belfort. — Section des Hautes-Vosges du C. A. F.  
Beaune. — Société d'histoire, d'archéologie et de littérature.  
Besançon. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.  
Société d'émulation du Doubs.  
Bourg. — Société des sciences naturelles de l'Ain.  
Bordeaux. — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts.  
Société Archéologique.  
Caen. — Académie des sciences et belles-lettres.  
Société française d'archéologie.  
Chambéry. — Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie.  
Chalon-sur-Saône. — Société des sciences naturelles de  
Saône-et-Loire.  
Dijon. — Académie des belles-lettres.  
Epinal. — Comité d'histoire vosgienne.  
Société d'Emulation des Vosges.  
Gray. — Société grayloise d'Emulation.  
Grenoble. — Académie delphinale.  
Société de statistique de l'Isère.  
Langres. — Société historique et archéologique.  
Lyon. — Société botanique.  
Lons-le-Saunier. — Société d'Emulation du Jura.  
Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.  
Montbéliard. — Société d'Emulation.  
Nancy. — Académie de Stanislas.  
Société de géographie de l'Est.  
Société d'archéologie lorraine et du musée historique.  
Société des sciences.  
Annales de l'Est.  
Société lorraine de photographie.

- Nantes. — Société archéologique.  
Société des sciences nat<sup>es</sup> de l'Ouest de la France.
- Narbonne. — Commission archéologique.
- Nîmes. — Académie du Gard.  
Société d'étude des sciences naturelles.
- Niort. — Société botanique des Deux-Sèvres.
- Orléans. — Société archéologie de l'Orléanais.
- Paris. — Société nationale des antiquaires de France.  
Société philomatique, rue des G<sup>ds</sup>-Augustins, 7.  
Société d'anthropologie, rue de l'École de médecine, 15.  
Association philotechnique, rue Serpente, 24.  
Société géologique de France, rue des Grands-Augustins, 7.  
Société de l'Histoire de France, rue des Francs-Bourgeois, 60.  
Comité des travaux historiques et scientifiques.  
Musée Guimet, avenue du Trocadéro, 30.  
Mélusine (recueil de mythologie, traditions et usages).
- Reims. — Société d'étude des sciences naturelles.
- La Rochelle. — Société d'histoire naturelle.
- Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.  
Société industrielle.
- St-Dié. — Société philomatique.
- St-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.
- Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.  
Académie des sciences, inscript<sup>es</sup> et belles-lett<sup>es</sup>.
- Vesoul. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

#### ÉTRANGER

- Berne. — Schweizerische Naturforschende Gesellschaft.
- Fribourg. — Société fribourgeoise de sciences naturelles.  
Société d'histoire du canton de Fribourg.
- Colmar. — Société d'histoire naturelle.
- Genève. — Société d'histoire et d'archéologie.  
Institut national genevois.

- Lausanne. — Société d'histoire de la Suisse romande.  
Société vaudoise de sciences naturelles.
- Metz. — Gesellschaft für lothringische Geschichte und  
Altertumskunde.  
Société d'histoire naturelle.  
Académie (lettres, sciences, arts et agriculture).
- Mulhouse. — Société industrielle.  
Musée historique.
- Neuchâtel. — Société neuchâteloise de géographie.
- Porrentruy. — Société jurassienne d'Emulation.
- Strasbourg. — Geologische Landesanstalt von Elsass-  
Lothringen.  
Gesellschaft für die Erhaltung der geschichtlichen Denkmäler im Elsass.  
Universitäts und Landesbibliothek.
- Washington. — Smithsonian Institution.
-

# RÉUNION GÉNÉRALE DU 19 MARS 1899

---

## Rapport du Secrétaire

---

MESSIEURS,

Notre Société vient d'être douloureusement éprouvée. Notre vénéré Président, M. Jundt, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, est décédé le 20 novembre dernier, dans sa soixante-dixième année. Ouvrier de la première heure avec les Dietrich et les Parisot, dont il fut le collaborateur aussi dévoué qu'actif, son nom est inséparable de la fondation de la Société Belfortaine d'Emulation. Ardent propagateur de l'œuvre entreprise, M. Jundt fut, dès sa formation, membre du Comité qu'il ne quitta plus. Par sa situation et ses relations, il sut nous amener de précieuses adhésions et provoqua de nombreux dons qui contribuèrent puissamment à la création du Musée et à la réorganisation de la Bibliothèque. Il avait été élu Président le 5 mai 1892. Sa mort laisse un grand vide dans notre Société, qui lui gardera toujours un souvenir ému et reconnaissant.

Le Conseil municipal vient, pour l'exercice de 1899, de supprimer la subvention annuelle de 500 fr. qu'il allouait à notre Société depuis sa fondation. En nous inclinant silencieusement devant ce vote, qu'il nous soit permis de rappeler à ce propos que depuis vingt-cinq ans, tous les conseils municipaux qui se sont succédés à l'Hôtel-de-Ville, soucieux d'encourager et d'aider une Société à qui la Ville devait être reconnaissante d'avoir créé de toutes pièces un musée et organisé une bibliothèque, inscrivaient d'office au budget, chaque année, cette modeste allocation.

Nous ne saurions donner un meilleur témoignage de cette constante sympathie à notre égard qu'en citant ce que disait à ce sujet, en 1890, le prédécesseur de M. le Maire actuel :

« Je ne puis m'empêcher de reporter ma pensée en  
« arrière et de comparer ce qui est aujourd'hui à ce qui  
« était il y a une vingtaine d'années. Du musée, il n'en  
« était pas question ! La bibliothèque.....? Quelques-uns  
« d'entre vous l'ont connue : une petite chambre dans les  
« combles de l'Hôtel de-Ville, des livres entassés sans  
« ordre et couverts de poussière, quelques caisses pleines  
« par ci par là dans les greniers ; au collège, la collection  
« des auteurs grecs et latins. Il y avait des livres, il est  
« vrai : 4000 environ, mais il n'y avait pas de bibliothèque ;  
« aucune recherche n'était possible, aucune communica-  
« tion ne pouvait être faite. C'est donc à la Société d'Emu-  
« lation que la ville de Belfort doit son Musée et sa Biblio-  
« thèque ! »

Afin d'éclairer la situation, il nous suffira d'ajouter que, depuis sa fondation, la Société a reçu en subventions municipales, de 1873 à 1897, la somme de 18.450 fr. et qu'elle a dépensé pendant la même période 36.540 fr., tant au musée qu'à la bibliothèque, en achats qui deviendront, d'après nos statuts, la propriété de la Ville. Ce simple exposé, dans son laconisme éloquent, se passe de commentaires.

Quoiqu'il en soit de ce mécompte dans nos ressources déjà si faibles, les travaux de notre Société n'en seront ni ralentis ni diminués. Nos efforts tendront toujours à maintenir à notre cité le rang honorable qu'elle a conquis comme centre intellectuel. Comme par le passé, nous prodiguerons notre zèle, nos peines et notre entier dévouement dans l'intérêt de notre cher Belfort !

*Bibliothèque.* — Nous avons, en 1898, continué l'achat d'ouvrages relatifs à l'histoire de la région et d'autographes de Belfortains. Nous citerons, parmi ces derniers, ceux du

futur général, alors commandant Bèchaud, des généraux Ferrier du Chatelet, Pierre Boyer, Scherer, du conventionnel de la Porte. Nous en avons également acquis d'autres personnages mêlés à l'histoire de notre ville, tels que le général Lecourbe, le comte et la comtesse de la Suze.

Parmi les ouvrages achetés, nous mentionnerons le 2<sup>e</sup> volume du Vieux-Mulhouse ; le 2<sup>e</sup> volume des Nouvelles œuvres inédites de Grandidier ; la Franche-Comté et le pays de Montbéliard, par Castan ; la défense de Huningue, par l'abbé Casteig ; les Soirées helvétiques, alsaciennes et franc-comtoises, du marquis de Pezay ; la Monographie des plantes fossiles du grès bigarré des Vosges, de Schimper et Mougeot ; les Costumes des régiments d'Alsace et de Lorraine, etc.

*Musée.* — Pendant l'hiver 1898-99, les fouilles ont été reprises dans les grottes de Cravanche. Plus de 200 mètres cubes de calcaire ont encore été extraits de cette station préhistorique et ont amené la découverte d'un vase de toute beauté, mesurant 0<sup>m</sup>,15 de diamètre à l'ouverture sur 0<sup>m</sup>,10 de hauteur. L'ornementation de cet objet décèle déjà un certain sens artistique chez son auteur. C'est le plus beau des vases de la collection de Cravanche. Outre cette précieuse trouvaille, les travaux ont encore mis à jour un morceau d'aphanite poli sur ses deux faces : c'est l'ébauche d'un outil dont la destination nous est inconnue ; deux maxillaires inférieurs et d'autres menus débris sans grande valeur. Ces différents objets, destinés au Musée, ont été recueillis dans les parties supérieures de la couche explorée ; par contre, dans la couche la plus profonde, comme nous l'avons déjà fait observer dans notre rapport de l'année dernière, rien n'indique la présence de l'homme.

*Bulletin.* — Le Bulletin de 1899 est déjà fort avancé. Il comprendra comme articles : le conventionnel Dubois, par Benoît ; la suite de l'Étude historique sur Belfort, par Henri Bardy, et la suite du Glossaire de Châtenois, par Aug. Vautherin ; la Contribution à une étude médicale

sur Belfort, par le D<sup>r</sup> Marty. De plus, les sociétaires recevront, comme supplément au Bulletin, la première partie d'un travail important sur Charles-le-Téméraire par notre collègue, M. Toutey.

*Situation de la Société.* — A la fin de 1898, la Société comptait 10 membres honoraires et 432 titulaires. Nous correspondons avec 98 Sociétés savantes. Depuis la réunion générale de 1898, nous avons perdu notre digne Président, M. Jundt, et MM. Ackermann, Vauris Jules, Laurent, Mercelat et Eissen, membres titulaires.

Notre Trésorier va vous faire l'exposé de la situation financière, qui est toujours bonne.

M. Kauffmann, Trésorier, donne l'état suivant des finances de la Société à la fin de 1898 :

### Dépenses

Achat de livres et publications . . . . .	98 75
Reliure . . . . .	6 »
Allocation à l'aide-bibliothécaire. . . . .	400 »
Impression et port du Bulletin . . . . .	1486 60
Recouvrement des cotisations. . . . .	53 90
Fouilles aux Grottes de Cravanche . . . . .	250 »
Achats pour le Musée . . . . .	108 30
Achat d'une couronne mortuaire pour M. Jundt . . . . .	58 20
Prix offert au Lycée . . . . .	20 »
Frais de secrétariat . . . . .	59 20
Imprimés et divers . . . . .	40 85
Photographies pour le Bulletin de 1897 . . . . .	74 90

2656 60

### Recettes

Excédent de 1897 . . . . .	540 49
Subvention du département au Musée . . . . .	200 »
»                   »                   à la Société archéologiq. . . . .	250 »
»                   de la ville . . . . .	500 »
Cotisations des sociétaires . . . . .	1605 »
Vente de Bulletins. . . . .	57 50
Intérêts des sommes déposées . . . . .	28 60

3181 60

Recettes . . . . .	3181 60
Dépenses . . . . .	<u>2656 60</u>
Excédent. . . . .	<u>525 »</u>

Les comptes du Trésorier sont approuvés.

L'assemblée procède ensuite au renouvellement partiel des membres du Comité. Sont élus pour trois ans : MM. Bonnaymé, Chavin-Colin, Meyer Lucien, Nardin et D<sup>r</sup> Marty, en remplacement de M. Toutey, démissionnaire ; pour un an, M. Grégori, en remplacement de M. Jundt, décédé.

Le Comité nomme ensuite son bureau : M. Philippe Berger est élu Président ; M. Schirmer, Vice-Président, et M. Dubail-Roy, Secrétaire.

~~~~~



# BIBLIOTHÈQUE

---

## ACHATS EN 1898

- Autographe du commandant Béchaud, 1799.
- » du général Lecourbe, an VIII.
  - » du comte de la Suze, 1642.
  - » de la comtesse de la Suze, 1659.
  - » du général Ferrier du Châtelet, 1791.
  - » du général Scherer, an 3.
  - » du conventionnel de la Porte, an 2.
  - » du général Pierre Royer, 1815.
- La poterie préhistorique, par Salmon, 1 broch. in-8°, 1887.
- L'âge de la pierre, par Salmon, 1 broch. in-8°, 1891.
- Dénombrement des crânes néolithiques de la Gaule, par Salmon, 1 broch. in-8°, 1896.
- Le vieux Mulhouse, tome II, 1897.
- Nouvelles œuvres inédites de Grandidier : tome 2, *Alsatia Litterata*, 1898, 1 vol in-8°.
- Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 25<sup>e</sup> fax.
- Inventaire sommaire des archives départementales du Doubs : Archives civiles C D E, tome I, 1865.
- La Franche-Comté et le pays de Montbéliard, par Caston, 1877, 1 vol in-12.
- La défense de Huningue, par l'abbé Casteig, 1898, 1 vol in-8°.
- L'armée de Bonaparte en Egypte (1798-99), par Guitry, 1 vol. in-8°.
- Usages locaux constatés en 1855 dans le Haut-Rhin, Colmar, 1856, 1 broch. in-8°.
- Grande encyclopédie, 23<sup>e</sup> volume.
- Les soirées helvétiques, alsaciennes et franc-comtoises (par le marquis de Pezay) Amsterdam, 1771, 1 vol in-12.
- Monographie des plantes fossiles du grès bigarré des Vosges, par Schimper et Mougeot, Leipzig, 1844, 1 vol. in-4° avec planches.
- Costumes des régiments et des milices recrutés dans les anciennes provinces de l'Alsace et de la Sarre, les républiques de

- Strasbourg et de Mulhouse, la principauté de Montbéliard et duché de Lorraine pendant les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, par Ganier, Epinal, 1882, 1 vol. in-4<sup>o</sup> avec planches.
- Essai sur les mollusques terrestres et fluviatiles des Vosges, par Puton, Epinal, 1847, 1 vol in-8<sup>o</sup>.
- Revue d'Alsace, 1898.
- Annales franc-comtoises, 1898.

## DONS

- Bulletin du Club Alpin Français, 1897, 9 n<sup>os</sup>, don d'un anonyme.
- Etude de 55 crânes de la région des Faucilles, par Hervé, 1 broch. in-8<sup>o</sup>, 1896, don de l'auteur.
- Ethnogénie des populations françaises par Hervé, 1 broch. in-8<sup>o</sup>, 1896, don de l'auteur.
- Matériaux pour l'étude de la métallurgie en Lorraine, par Bleicher et Beaupré, 1 broch. 1896, don des auteurs.
- Coloration des plaques minces de roches sédimentaires calcaires, par Bleicher, 1 broch. 1896, don de l'auteur.
- Recherches sur les débris végétaux et les roches, par Bleicher, 1 broch. 1896, don de l'auteur.
- Sur un gisement callovien, par Bleicher et Mieg, 1 broch. 1896, don des auteurs.
- Une nouvelle espèce de Linule, par Bleicher, 1 broch. 1897, don de l'auteur.
- Etude sur les sépultures barbares du Midi et de l'Ouest de la France, par Barrière-Flavy, don de l'auteur, 1 vol. in-4<sup>o</sup>.
- Fleurs sans parfum, poésies, par Jeanneret, 1 vol. in-12, Paris, 1897, don de l'auteur.
- Promenades pittoresques aux environs de Belfort, par Miottinus, 1 broch. in-12, 1898, don de l'auteur.
- Recherches statistiques sur le développement physique des délinquants, par le Dr Marty, 1 broch., don de l'auteur.
- Mulhouse, 15 Mars 1798, 1 broch., don de M. Jundt.
- Etudes d'ethnologie préhistorique, par Piette, 1897, 1 broch.
- Les correspondants de Grandidier: Dom Grappin, par l'abbé Ingold et Louvot, 1 vol. in-12 1898, don des auteurs.
- Sur les plis parallèles qui forment le Mont-Blanc, par Valot, 1 broch., don de l'auteur.

- Comptes-rendus des excursions de la Société géologique de France dans les Vosges du 30 août au 6 sept<sup>e</sup> 1897, 1 broch. in-8°, don de M. Bleicher.
- Annuaire du Club Alpin Français, 1897, 1 vol. in-8°, don du Groupe de Belfort.

#### ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

- Bulletin du Musée historique de Mulhouse, 1897, 1 vol.  
« d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence, 1897, 6 n<sup>os</sup>.
- Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France (séances du 23 mars au 13 Juillet 1897) 1 fasc.; (août 1897 à mars 1898) 1 fasc.; n<sup>o</sup> 22, 1898, 1 fasc.
- Annales du Musée Guimet: Guide pour rendre propice l'étoile qui garde chaque homme, par Chevalier, 1897, 1 vol. in-4<sup>o</sup>.  
Exploration des ruines d'Antinoë, par Gayet, 1 vol. in-4<sup>o</sup>;  
Voyage dans le Laos, tome 2, par Aymonier, 1897; les Parsis, par Menaut, 1898, 1 vol.; Histoire de la sépulture et des funérailles dans l'ancienne Egypte, par Amélineau, 2 vol in-4<sup>o</sup>, 1896.
- Annales de l'Est, 1898, 4 fascicules.
- Mémoires de l'Académie des sciences, arts et lettres de Caen, 1897, 1 vol.
- Bulletin de la Société historique de l'Orne, tome 16, 2<sup>o</sup> 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> bulletins de 1897, 1898 n<sup>o</sup> 1, 2 et 3.
- Mémoires de la Société d'archéologie d'Avranches, tome 13 (1896-97), 1 vol.
- Mémoires de la Société d'agriculture de l'Orléanais, 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> trim. de 1897, 1 fasc.
- Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers, 1896, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1896, 1 vol.
- Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1897, 1 vol.
- Mémoires de la Société des lettres et sciences de Bar-le-Duc, 1897, 1 vol.
- Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trim. de 1897, 2 fasc.

- Bulletin de la commission archéologique de Narbonne, 1<sup>er</sup> sem. de 1898, 1 vol. ; 2<sup>e</sup> sem. de 1898, 1 vol.
- Mémoires de la Société savoisienne d'histoire, 1897, 1 fasc.
- Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, 1897, 4 fasc.
- Comité des travaux historiques et scientifiques : Bulletin archéologique, 3<sup>e</sup> livr. de 1896, 1 vol. 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> livr. de 1897, 3 vol. ; bulletin de la section des sciences économiques et sociales 1897, 1 vol. ; bulletin historique et philologique nos 1 et 2 de 1897, 1 vol.
- Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles : n° 126, 1 fasc. ; n° 127, 1 fasc. ; n° 128, 1 fasc. ; n° 129, 1 fasc.
- Cartulaire du chapitre de la cathédrale d'Amiens, 1<sup>re</sup> fasc. Publié par la Société des antiquaires de Picardie, 1897, 1 vol. in-4°.
- Mémoire de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. Tome 9, 1897.
- Mémoires de la Société éduenne, Tome 25, 1897, 1 vol.
- Bulletin de l'Académie du Var, 1897, 1 vol.
- Annales de la Société d'Emulation de l'Ain, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trim. de 1898, 3 fasc.
- Revue de statistique, n° 4 de 1898.
- Bulletin de la Société scientifique des Basses-Alpes, 2<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Trimestres de 1897, 3 fasc.
- Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du Nord, Tome 5, 1893-94, un vol.
- Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> fasc. de 1896.
- Mittheilungen der Geologischen Landesanstalt von Elsass-Lothringen, Band 4, Heft 5.
- Annuaire de la Société de l'Histoire de France 1897, 1 vol.
- Bulletin de la Section des Hautes-Vosges du Club alpin français, 1897, 1 broch.
- » » philomatique vosgienne, 1897-98, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, 26<sup>e</sup> vol., 1<sup>er</sup> fascicule.
- » » académique du Cotentin, Tome 13, 1897.
- » » d'archéologie lorraine, Tome 47, 1897.
- » » historique de Langres, n° 9 de 1898, 1 fasc. ; 1<sup>er</sup> juillet 1898, 1 broch.

- Bulletin de la Société d'histoire naturelle d'Autun, n° 10, 1897, 1 vol.
- »                   » d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, n° 28, 1897, 1 vol.
- »                   » d'histoire et d'archéologie de Genève, Tome 2, livraison 1.
- »                   » neuchâteloise de géographie, Tome 10, 1898, 1 vol.
- »                   » botanique des Deux-Sèvres, 1897, 1 fasc.
- Revue historique du Maine, 2<sup>e</sup> semestre de 1897, un vol.
- Congrès archéologique de France : Congrès de Clermont-Ferrand et de Saintes, 1894 et 1895, 2 vol.
- Bulletin de la Société d'archéologie de Nantes, 1896, 2<sup>e</sup> Sem. ; 1897, 1<sup>er</sup> Sem. ; 2 vol.
- Annales de la Société botanique de Lyon, 1897, 4 fasc.
- Mémoire de l'Académie des Sciences et Belles-lettres de Besançon, 1897, 1 vol.
- Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 2<sup>e</sup> série, 19<sup>e</sup> volume, 1<sup>er</sup> livr. de 1898, 1 volume.
- Bulletin de la Société des sciences de Nancy, 1897, 1 vol.
- Mémoires de la Société des antiquaires de Morinie, Tome 26, 1898, 1 vol.
- »                   » linnéenne du Nord de la France, 1892-98, 1 vol.
- Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte, 1897, 1 volume.
- Précis des travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen, 1896-97, 1 vol.
- Bulletin of the geological Institution of the University of Upsalu, 1898, un vol.
- Chartes de la famille de Reinach, publication de la Section historique de l'Institut grand-ducal du Luxembourg, 1877-79, 2 volumes.
- Revista do Museu nacional do Rio de Janerio, 1896, 1 vol.
- Discours prononcés à la réunion générale du congrès des Sociétés savantes le 16 avril 1898, 1 broch.
- Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1897, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'Embellissement de Belfort, n° 3, 1898, 1 fasc.

- Le cardinal de Loménie de Brienne, par Perrin (publié par la Société archéologique de Sens) Sens, 1896, 1 vol. in-12
- Flore du Haut-Poitou, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> liv. (publié par la Société de botanique des Deux-Sèvres).
- Bulletin de la Société archéologique de Sens, Tome 18, 1897, 1 vol.
- » » industrielle de Saint-Quentin, n<sup>o</sup> 43, 1897, 1 fasc.
- » » lorraine de photographie, 4<sup>e</sup> fasc. de 1897, n<sup>o</sup> 1 à 6 de 1898, octobre 1898.
- Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, 1897, 1 vol.
- Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, 1897, 1 vol.
- Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1898, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris. Tome 2, 2<sup>e</sup> fasc., 1898, 1 vol.
- Ornis, bulletin du Comité ornithologique international, Tome 9, n<sup>o</sup> 1, 1898, 1 fasc.
- Bulletin de la Société polymatique du Morbihan, 1895, 1896, 1897, 3 vol.
- » » des sciences et arts de Vitry le Français, 1893 à 1896, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'archéologie et de littérature de Beaune, 1897, 1 vol.
- Les chartes de St-Bertin, par l'abbé Bled, Tome 4, 2 fasc. (publication de la Société des antiquaires de Morinie).
- Mémoires de la Société des antiquaires de France, 1896, 1 vol.
- Bulletin » » » 1897, 1 vol.
- Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, Tome 27, 1898.
- Comité des travaux historiques et scientifiques (missions, bibliothèque, archives) 1898, 1 fasc.
- Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, 1897-98, 1 vol.
- » de l'Académie de Nîmes, 1 vol.
- Flore des champignons supérieurs de Saône-et-Loire, par Bigcard et Jacquin (publié par la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire) 1898, 1 vol. in-12.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence et Grenoble, 1898. 4 fasc.

Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens, 14 Jahrg., 1898.

Mémoires de la Société des antiquaires de Morinie, Tome 25, 1899.

Mélusine 1 n° de 1897 et 5 de 1898.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, 1 n° de 1897 et 5 de 1898.

» » archéologique du Finistère, 11 livraisons de 1897 et 1898.

Revue scientifique du Limousin, 11 n°s de 1898.

Bulletin de la Diana, 2 fasc. de 1897 et 2 de 1898.

» Société géologique de France, 9 n°s de 1897 et 1898.

» » des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 1 n° de 1897 et 10 de 1898.

» » d'études des Hautes-Alpes, 1 fasc. de 1897 et 2 de 1898.

» » scientifique et historique de la Corrèze, 4<sup>e</sup> fasc. de 1897 et 3 de 1898.

» » industrielle de Rouen, 1 fasc. de 1897 et 5 de 1898.

» » dunoise, 1 fasc. de 1897 et 2 de 1898.

» de l'Alliance française, 3 fasc. de 1898.

Revue de l'Avranchin, 1 fasc. de 1897 et 3 de 1898.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine 4<sup>e</sup> fasc. de 1897 et 1<sup>er</sup> de 1898.

» » d'étude des sciences naturelles de Reims, 4<sup>e</sup> Trim. de 1897 et 3 fasc. de 1898.

» » industrielle de Mulhouse 1 fasc de 1897 et 4 de 1898.

» » historique des antiquaires de Morinie, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> fasc. de 1897 et 4 de 1898.

» » d'agriculture, sciences et lettres de la Lozère, 1 fasc. de 1897 et 6 de 1898.

» » des sciences naturelles de l'ouest de la France, 1 fasc. de 1897 et 2 de 1898.

- Bulletin de la Société de géographie de l'est, 1 fasc. de 1897 et 2 de 1898.
- » » des études littéraires du Lot, 1 fasc. de 1897 et 2 de 1898.
- » » d'étude des sciences naturelles de Nîmes, 1 fasc de 1897 et 1 de 1898.
- » » des antiquaires de Picardie, 1 fasc. de 1897 et 5 de 1898.
- » de l'Association philotechnique, 1 fasc. de 1897 et 1 de 1898.
- » de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, 2 fasc. de 1897.
-



# ESSAI BIOGRAPHIQUE

SUR LE

## CONVENTIONNEL DUBOIS

(du Haut-Rhin)

---

Les détails sur la vie du conventionnel Dubois manquent complètement. On ne trouve presque rien dans les Biographies qui ont jugé à propos de parler de ce personnage. Aussi est-ce une vraie satisfaction de trouver quelque chose sur cet oublié. Je donne donc ici ses rares proclamations et ses ordres à l'Armée de Sambre, où il fut envoyé comme Représentant du peuple. Ce sont des documents complètement inédits auxquels j'ai joint tout ce que j'ai pu trouver sur ce conventionnel alsacien. Dans tous les cas, on peut hardiment parler de lui, car il fut un honnête homme, *vir probus* ; il fait honneur au barreau du Conseil souverain et à l'Alsace.

François-Louis-Esprit Dubois, après ses études de droit, se fit inscrire en 1773 au barreau de Colmar (1) où il trouvait parmi ses anciens, Albert l'ainé, Ritter et Rewbell, qui devaient plus tard être ses collègues dans la vie publique. On a de sa carrière d'avocat à cette époque un « Précis de l'Instance de Messire « Christian-Frédéric-Dagobert, comte de Waldner de Freunstein..... contre les Prevôt, Bourguemaitre et Magistrat de la « ville de Soultz. Colmar, Imprimerie J. H. Decker, in-4° de « 28 pages. » Factum publié à propos de la forêt dite Klein-Hofen, près du château de Freunstein. Il y eut encore une

---

(1) Il devait être originaire de cette ville. Était-il parent du Colmarien Pierre-Joseph Dubois, auteur d'un volume imprimé à Augsbourg, en 1754, et intitulé : *Eruditionis sacræ quam prophancæ Gazophilacium* (GOLBÉRY).

réponse, en 1782, du comte de Freunstein, au Supplément du Magistrat de Soultz, Colmar, in-4°, 18 pages (1), qui doit être aussi de Dubois.

Dans le singulier procès intenté par l'avocat J. B. Albert contre les Prémontrés d'Etival, qui lui avaient loué leur cense de Weinbach, près de Colmar (Kiensheim). Dubois plaida pour ces derniers et il perdit la cause (2).

A la Révolution, on le vit adopter avec enthousiasme les nouveaux principes ; aussi rien d'étonnant qu'il ait été élu en 1792, par son département — celui du Haut-Rhin — membre de la Convention nationale ; il est vrai qu'il figure le dernier sur la liste des nommés. Le premier élu était l'avocat Rewbell, le futur Directeur, le seul qui se fit un nom dans cette députation.

Un mot sur cette députation du Haut-Rhin à la Convention nationale. D'après l'*Almanach national pour l'an III*, aucun de ses membres n'avait eu l'honneur d'être élu président de l'Assemblée. Seul le Belfortain Laporte en avait été élu secrétaire du 1<sup>er</sup> Vendémiaire au 1<sup>er</sup> Brumaire, An II.

Laporte et Rewbell étaient membres du Comité de Sûreté générale ; Johannot, membre du Comité des Finances.

Voici le domicile à Paris de ces sept conventionnels :

Rewbell, de Colmar, rue du Cul-de-Sac, ci-devant Dauphin.

Ritter, de Colmar, rue du Moulin, 101.

Laporte, de Belfort (3), rue des Martyrs, 733.

Johannot, de Wesserling, rue ci-devant Dauphin, 1.

Pfieger, d'Alkirch, cour des Jacobins, maison Perché.

Albert, de Colmar, rue ci-devant Dauphin, 4.

Dubois, de Colmar, rue l'Evêque, butte Roch, 9.

Lors du procès de Louis XVI qui fut condamné à une faible majorité, à la première question, si le roi est coupable de conspiration contre la liberté et d'attentat contre la sûreté, il répon-

---

(1) Bibliothèque de Colmar (Fonds Chauffour) nos 1780-1781.

(2) Mémoire pour les R. R. Prieur, chanoines réguliers et prémontrés d'Etival, demandeurs au principal, incidemment défendeurs et en requête et demandeurs en requête contre M<sup>e</sup> Jean-Bernard Albert, avocat au Conseil souverain d'Alsace, défendeur au principal, incidemment demandeur et en requête et défendeur en requête, in-4°, 22 pages. Signé M<sup>e</sup> Dubois, avocat, M<sup>e</sup> Schirmer l'aîné, procureur, plus six pièces justificatives paginées 1 à 13. A Colmar, Imp. J. H. Decker, imprimeur du Roi et de Nos seigneurs du Conseil souverain d'Alsace 1781.

(3) La vie de Sébastien Laporte a été écrite par M. H. BARDY, (*Revue d'Alsace* 1852).

dit dans sa conscience *Oui* avec la majorité de ses collègues. A la séance du 15 janvier (1), à la deuxième question, si l'arrêt de la Convention serait soumis à la ratification du peuple, il répondit *Non* avec la même majorité.

Mais à la troisième question, quelle peine subirait Louis XVI, il crut devoir se séparer de la députation de son département qui vota *Oui*, sauf Rewbell, absent, et Albert qui répondit : *La réclusion jusqu'à la paix*. Il vota comme ce dernier, mais en expliquant son opinion qu'il justifia ainsi :

« Je ne suis pas juge : ce caractère n'appartient à aucun de nous. Si nous l'étions, il eut fallu en remplir les devoirs. Il eut fallu suivre les formes. C'est comme législateur chargé de veiller à la sûreté générale de la République que je prononce : Je suis d'un département frontière. La guerre se compose de succès et de revers. Ah ! s'il était possible qu'un revers amenât les ennemis sur notre territoire, quelles horribles représailles n'exerceraient-ils pas ? Je vois dans Louis et sa famille un moyen de repousser les maux de la guerre. Vous vous l'ôtez en prononçant un arrêt de mort. Je vote pour la réclusion jusqu'à la paix. »

Peu après, Albert (2) et Dubois crurent devoir se cacher à cause du vote qu'ils avaient émis et ils publièrent un mémoire justificatif qui est devenu très rare, il est intitulé : J. B. ALBERT et F. L. E. DUBOIS *aux Citoyens du Haut-Rhin, leurs Commettants, Paris, Imprimerie Nationale, in-8° de 4 pages*.

En décembre 1794, Dubois présenta à la Convention des observations relatives à la réorganisation du tribunal révolutionnaire qui avait laissé un si mauvais souvenir.

L'année suivante, ses collègues l'envoyèrent à l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par le vainqueur de Fleurus, le général Jourdan. Les autres conventionnels envoyés à la même armée étaient « l'austère » Talot, dont on vient d'écrire la vie et qui avait servi, en Vendée, dans la garde nationale de son département comme capitaine, avant d'aller siéger à la Convention. Cet honneur lui valut d'être choisi par ses camarades pour s'occuper des affaires militaires de l'armée, de même que

---

(1) Moniteur du 18 janvier 1793.

(2) On nommait à Colmar cet avocat « Albert l'aîné ou le Noir. » Il était originaire de Bouzonville ; en 1789 il fut député à l'Assemblée nationale. On a son portrait gravé à cette époque.

l'ex-curé Robergeot (Saône-et-Loire) qui devait finir si traitement à Rastadt, fut chargé des affaires diplomatiques, puis Neveu (Basses-Pyrénées), etc.

La mission à l'armée de Sambre-et-Meuse de ces conventionnels ne fut pas sanguinaire. Ils agirent toujours en honnêtes hommes et on peut citer tout ce qui émana de leur toute puissance. On sait de quel prestige la Convention avait entouré les personnes (1) de ses représentants aux armées !

Dubois eut l'honneur, le 25 avril 1795, de transmettre à l'Assemblée un rapport sur la demande de la Réunion à la France faite par les populations des pays entre la Meuse et le Rhin (l'Electorat de Cologne, l'Evêché de Liège, etc.). Cette demande fut accueillie avec enthousiasme par la Convention, comme on peut le penser.

L'armée de Sambre-et-Meuse qui, par ses succès, avait activé cette pétition des populations, comptait bien des noms illustres.

Le général en chef Jourdan, les *généraux* Morlot, Hatry, Kleber, Marceau, Lefèvre, Championnet, Ernouf, d'Hautpoul, Grenier, Lecourbe, Friant, etc., les *adjudants généraux* Soult, Raclot, Mortier, Ney, Klein, Loison, etc.

La première proclamation de Dubois à l'armée de Sambre-et-Meuse que j'ai pu recueillir est relative à la journée du 12 Germinal An III (1<sup>er</sup> avril 1795), ce mouvement populaire contre la Convention par les faubourgs réclamant du pain, la Constitution de 1793 et la liberté des Patriotes. Les insurgés ne sortirent de l'Assemblée que lorsque leurs bataillons eurent été défaits par les bataillons des Sections aristocratiques, commandés par Pichegru. La Montagne affaiblie avait voulu en vain les soutenir. Elle succomba totalement.

Dubois applaudit de cœur au succès de ses amis politiques et aux mesures prises par ses collègues. Il invita les soldats que l'on traitait toujours du nom glorieux de « Volontaires », de « Braves Camarades » et de « Frères d'Armes », à déjouer les desseins des « esclaves » qu'ils avaient tant de fois battus et

---

(1) Art. VII. — Tout acte exercé par le Représentant du peuple hors de ses fonctions, sera dénoncé au Comité de sûreté générale qui, conformément à la loi du 7 Fructidor, décidera à quel tribunal le coupable sera envoyé.

Art. VIII. — Quiconque insulte un Représentant du peuple en fonctions, sera puni en vertu de l'article II.

Art. IX. — Quiconque exerce un acte de violence contre un Représentant du peuple en fonctions encourra la peine capitale.

qui étaient les alliés (!) de ceux qui voulaient renverser l'Assemblée.

Voici cette proclamation : (1)

I

*Le Représentant du peuple Dubois (du Haut-Rhin) à la  
3<sup>e</sup> Division de l'Armée de Sambre-et-Meuse.*

MES BRAVES CAMARADES !

Pendant que vos armées victorieuses terrassaient les ennemis extérieurs de la République et que, chaque jour, la Convention nationale retentissait des exemples de votre courage et de votre dévouement, une troupe de factieux, restes impurs des scélérats qui ont couvert notre patrie de deuil et de carnage, conspirait jusqu'à ce jour pour chasser de nos mains et des vôtres, le fruit de la Liberté que nous avons conquise, des hommes couverts de sang et gorgés de rapines, comprimés quelque temps par la crainte des supplices, ont tenté de se rallier et d'assassiner de nouveau la Représentation nationale. Ils se sont servis de l'or étranger, de l'ignorance d'une grande partie de nos concitoyens, de la calomnie, de la provocation au Royalisme pour exciter des nouveautés séditieuses, remettre la justice dans de nouveaux flots de sang, pour essayer d'anéantir le bien-être de nos pères, de nos frères et de nos enfans. Le jugement des quatre grands coupables a paru fournir à cette horde impie une occasion pour ressaisir l'empire des cachots et de la mort. Le fil de ce complot sinistre se rattachait jusque dans le sein de la représentation Nationale. Pendant dix jours, l'intrigue et un espoir criminel ont croisé la marche de la justice nationale. Enfin l'audace des conspirateurs a éclaté et le 12 de ce mois, la Représentation du Peuple français a été investie ; la liberté de nos délibérations a été violée par un attroupement qui s'est introduit en forçant toutes les consignes jusque dans le lieu de son enceinte. Braves soldats, vous marchez avec intrépidité à travers le feu de vos ennemis, les Représentants savent aussi réprimer et mépriser le poignard de ses assassins. Fermes à leur poste, ils appelèrent

---

(1) La 3<sup>e</sup> Division de l'armée à laquelle il s'adresse était commandée par le général Basset-Montaigu, né à Versailles, ancien gendarme rouge à Lunéville Chef du 3<sup>e</sup> Bataillon de la Meurthe en 1791 ; général de division en 1794, mort à Lunéville en 1821. Un de ses brigadiers à l'armée, était l'immortel Lecourbe.

les bons citoyens au secours de la Patrie et leur voix ne fut pas vaine. Paris fit voir encore une fois que la masse imposante de ses citoyens chérit la Justice et la Liberté. Les factieux disparurent et la Convention rendue à sa dignité prit les mesures suivantes :

## DÉCRET

DE LA CONVENTION NATIONALE  
du 12 Germinal An III (1<sup>er</sup> avril 1795).

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — La Convention nationale déclare au Peuple français qu'il y a eu aujourd'hui attentat contre ses délibérations. Le Comité de Sûreté générale fera rechercher et traduire devant le tribunal criminel du département de Paris les instigateurs de cet attentat.

ART. 2. — Que le général Pichegru est nommé à l'instant général en chef de la garde nationale tant que durera le péril actuel, et que les Représentants du peuple Barras et Merlin, de Thionville, lui seront adjoints.

ART. 3. — La Convention nationale décrète que les Représentants du peuple Collot d'Herbois, Billaud-Varennes, Barrère et Vadier seront à l'instant déportés.

ART. 4. — Décrète que les Représentants du peuple Chaudron-Rousseau, Choles, Foussedoire, Huguet et Léonard Bourdon seront mis sur le champ en état d'arrestation et que les scellés seront mis sur leurs papiers.

ART. 5. — La Convention décrète que le Représentant Ruamps sera arrêté et conduit sur le champ au château de Ham et que les scellés seront apposés sur ses papiers et par suite conduit de Ham à Amao (?) (1).

Mes braves camarades, il ne nous aura pas manqué que l'on soupçonne un concert entre les mouvements séditeux de l'Intérieur et les projets des esclaves que vous avez tant de fois battus ; les scélérats voyant qu'il n'était pas possible de vous vaincre en face, ont essayé de déchirer votre patrie pour vous

---

(1) Ruamps, cultivateur de la Charente-Inférieure, fut envoyé en Alsace. Il revint de cette province en dénonçant Custine comme ayant voulu livrer Landau ! Il fut gracié peu après son arrestation et disparut de la scène politique. Devait-on l'envoyer à la Guyane ?

ôter le point d'appui sur lequel se reposent vos victoires ; mais suivez toujours le jour de gloire que vous vous êtes tracé, continuez à vaincre la ligue impuissante que vous avez vu fuir tant de fois devant vous. Les fidèles Représentants du Peuple français veilleront sur les destinées de la République, ils s'immoleront à votre exemple pour fonder à jamais l'empire de la Liberté, de la justice et du bonheur public. Je vous en donne l'assurance au nom de la Représentation nationale.

*Le Représentant du peuple,*

DUBOIS.

Le général commandant la Division s'empresse de faire part à ses frères d'armes que le Représentant du peuple Dubois est très satisfait de l'ordre et de l'ensemble qui règnent dans la Division.

Le général de Division Montaigu plus que persuadé que ses frères d'armes seconderont ses vues pour le service de la République et que bientôt nous aurons terrassé les derniers ennemis de la Liberté. (1)

## II

Liège, le 22 Germinal, An III

(11 avril 1795).

*Mource, Agent en chef au Général de Division Montaigu.*

J'ai reçu avis, Citoyen général, par l'inspecteur Wies que, sur un ordre du jour du Représentant du peuple Dubois, il a été délivré 2000 paires de souliers, 1000 capotes et 4000 chemises pour être répartis selon les besoins du corps de la Division ; il est essentiel que pour l'ordre établi pour la comptabilité de l'agence et de la distribution, je connaisse ce qui aura été distribué à chacun des corps. Je te prie, en conséquence, de demander l'état des répartitions qui en seront faites. Cette pièce m'est indispensablement nécessaire.

Les effets délivrés à chacun des Corps devront être inscrits

---

(1) Les cinq pièces concernant Dubois sont tirées du livre d'ordres de l'armée de Sambre-et-Meuse (brigade Lecourbe) 1795, appartenant à M. l'abbé F. Sigrist, curé de Bitschhofen qui a bien voulu m'accorder l'autorisation de les reproduire.

sur leurs registres par celui que tu auras chargé de cette opération.

III

A Bonn, le 11 Floréal, An III  
(30 Avril 1795).

*Au général Ernouf, Chef de l'Etat-Major de l'Armée.*

La nécessité de conserver la première moisson que nous ferons cette année, m'engage, Général, à t'inviter, sur la demande de l'Administration, de vouloir bien mettre à l'ordre de l'Armée une défense, sous des peines sévères, à tout cavalier, chasseur, dragon, hussard, charretier ou conducteur, de faire paître leurs chevaux et autres bestiaux dans les champs ensemençés.

Le dommage qui résulte du défaut de surveillance à cet égard, est d'une nature à provoquer toute notre sollicitude pour le bien de l'armée. Je me repose donc sur ton zèle connu pour l'intérêt public.

DUBOIS.

En conséquence de cette lettre, il fut ordonné aux généraux, aux commandants de gendarmerie, etc., d'arrêter tout individu qui contreviendrait au présent ordre et de le faire conduire au quartier général de l'armée.

IV

*Ordre général du 15 au 16 Floréal (4 au 5 mai)*

En conséquence des plaintes qui ont été portées au Représentant du peuple Dubois, par la commune de Coblenz, sur l'inexacte répartition qu'il y a lieu lorsqu'il est nécessaire de requérir les paysans pour être employés aux travaux militaires, il est ordonné aux généraux, aux ingénieurs et à tout autre officier, lorsqu'ils auront besoin de requérir des travailleurs, de s'adresser au chef de la commune et aux autorités constituées qui sont établis pour les régir, afin qu'elles puissent faire contribuer toutes celles qui sont dans leurs dépendances à raison de leurs populations et également ordonné auxdits officiers généraux et autres de faire sur le champ rembourser aux



divers villages les sommes qu'ils n'ont pu pas fournir suivant les travailleurs qu'on leur avait demandés.

Dans le cours de la campagne, on avait des compagnies de batteurs de grains pris dans les divers corps d'infanterie afin d'accélérer la rentrée des grains. Plusieurs corps se plaignent que les hommes ne sont pas encore rentrés dans leurs corps et que quelques communes les ont gardés. Les généraux de Division ou autres feront prévenir les diverses communes sur lesquelles ils se trouvent, de renvoyer sur le champ les militaires qui doivent de suite rejoindre leurs corps respectifs.

Le général en chef: JOURDAN.

V

A Aix-Libre (Aix-la-Chapelle), le 3<sup>e</sup> Prairial, 3<sup>e</sup> Année  
Républicaine (22 mai).

Les Représentants du peuple près l'Armée de  
Sambre-et-Meuse,

Informés que des émigrés français et des prêtres déportés voulant profiter du rétablissement des communications dans le pays conquis et l'État Prussien (1) pour entrer sur le territoire occupé par l'armée française et de là s'introduire dans le sein de la République; informés pareillement que le défaut de surveillance à qui dans les entreprises criminelles il donne l'espoir d'une impunité qui ne sera jamais ni dans les termes de la Loi, ni dans les cœurs des Amis de la Patrie, enjoignons à tous généraux, commandants de place, de gendarmerie, chefs de corps, commissaires des guerres, agents et préposés de la République, aux administrateurs des municipalités, des tribunaux, magistrats, juges de paix, officiers de police, à toutes les autorités civiles et militaires, de faire rechercher et arrêter sur le champ tout Français séjournant dans le pays entre Meuse et Rhin qui serait prévenu d'avoir émigré ou d'être prêtre déporté et d'en instruire les Représentants du peuple résidant à Aix-la-Chapelle, pour être par eux pris des mesures conformément à la loi.

Le présent ordre sera lu sur le champ au chef de l'armée de

---

(1) La République française avait fait la paix avec la Prusse à Bale le 5 avril.

Sambre-et-Meuse et à l'Administration centrale d'Aix-la-Chapelle pour être, par elle envoyée à toutes les autorités de son ressort, à fin de faire lire, publier et afficher partout où besoin sera.

Les Représentants du peuple : DUBOIS et ROBERJOT.

Le principal fait d'armes de l'armée de Sambre-et-Meuse, fut la prise de l'importante forteresse de Luxembourg.

Le feld-maréchal Bender qui en était gouverneur fut obligé de se rendre après un long blocus et faute de vivres. La place forte rendue, Jourdan s'avança en Allemagne, après avoir passé le Rhin à Neuwied dans la nuit du 5 au 6 septembre. Mais par suite de l'inaction de Pichegru, il dut battre en retraite et le 21 décembre il concluait un armistice avec le général autrichien Clairfayt et la mission des Représentants du peuple était terminée. Ils redevenaient simples citoyens.

Le *Moniteur* nous fournit encore d'autres renseignements relativement au conventionnel DUBOIS. Nous les transcrivons ci-après :

#### PIÈCE I

Le secrétaire de la Convention, dans la séance du 6 floréal an 3, donnait lecture de la lettre suivante : (1)

*Le Représentant du peuple près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, à la Convention nationale,*

A Aix-Libre, le 2 floréal, An 3 de la République française, une et indivisible.

Citoyens collègues, nous vous adressons le vœu de l'administration centrale du pays d'entre Meuse et Rhin, pour accélérer la réunion de ces contrées au territoire de la République française ; ce vœu est celui de tous les habitants. Convaincus que la marche majestueuse de la Convention nationale et du peuple français, depuis la journée du 9 thermidor, assurera à jamais le respect des propriétés, la sûreté des personnes et le triomphe de la justice, ils n'hésitent plus à partager nos heureuses destinées. Le zèle avec lequel ils subviennent chaque

---

(1) *Moniteur* du 9 Floréal an 3 (28 avril 1795).

jour aux besoins de nos braves armées, est un sûr garant de ces sentiments unanimes. Déjà, en votre nom, nous leur avons donné l'assurance de participer aux bienfaits de notre révolution ; déjà nous leur avons répondu de la sollicitude fraternelle qui anime la Convention nationale à leur égard ; mais il leur faut plus pour calmer l'inquiétude de retomber dans leur esclavage précédent ; ils attendent que vous prononciez, au nom du peuple français, que jamais vous n'entendrez à aucune paix, à moins que la limite du Rhin n'en soit la première condition. Il vous appartient, citoyens législateurs, dans la puissance nationale dont vous êtes investis, de porter ce décret irrévocable et de jeter dans ces contrées, avec la certitude de la liberté, les germes d'une prospérité générale.

Salut et fraternité.

DUBOIS (du Haut-Rhin).

## PIÈCE II

Dans la séance de la Convention du 20 prairial, lecture est faite de la lettre suivante : (1)

*Les Représentants du peuple près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, à la Convention nationale,*

Aix-la-Chapelle, le 7 prairial, An 3 de la République  
une et indivisible.

Citoyens collègues, il est donc vrai que l'unique moyen de faire disparaître le crime, c'est d'exterminer les scélérats qui ne cessent de le méditer. Nous avons frémé, et toute l'armée avec nous, des scènes d'horreurs qui viennent d'ensanglanter l'enceinte de vos délibérations. L'assassinat, l'assassinat, et toujours l'assassinat : voilà donc, depuis les journées des 2 et 3 Septembre, l'arme de leurs mains parricides ! Qu'au moins la Convention nationale soit ferme et inflexible à venger ces derniers attentats : c'est le vœu de l'armée, c'est le nôtre, c'est le vœu de tous les amis de la patrie. Songez, citoyens collègues, que vous répondez à la France, aux peuples conquis qui portent vers vous leurs vœux, au monde entier qui attend de vous ses destinées, d'un exemple nécessaire à tous. Il ne dépend point

---

(1) Moniteur du 23 Prairial an 3 (11 juin 1795).

de vous de laisser la représentation française exposée à des attentats nouveaux ; par un terme de clémence posé à la vindicte publique, vous provoqueriez, au défaut de la justice, le zèle isolé de chaque ami de la patrie.

Qu'elle est belle, qu'elle est grande, cette armée qui vous demande vengeance par notre organe ! l'appui invincible de la République, elle sera aussi toujours l'effroi des lâches assassins.

Au surplus, que la Convention se repose sur ceux qu'elle a honorés d'une mission près des armées. Au premier instant, toutes les mesures étaient prises, si le crime avait pu dominer un moment, aucune dépêche des usurpateurs ne fût parvenue à sa destination ; leurs émissaires étaient punis comme fauteurs et complices de la rébellion ; et, forts des ressources que nous eussions créées, bientôt vous eussiez vu cinquante mille braves soldats porter la vengeance dans les repaires des conspirateurs.

Nous devons ajouter, citoyens collègues, que les habitants du pays d'entre Meuse et Rhin ont donné des preuves signalées de leur intérêt pour le triomphe de la Convention nationale sur le parti des égorgeurs.

Salut et fraternité.

DUBOIS (du Haut-Rhin), MEYNARD.

### PIÈCE III

GILLET, dans la séance du 28 prairial, au nom du comité de Salut public, donne lecture de la lettre suivante : (1)

*Les Représentants du peuple près les armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, du Rhin et de la Moselle, à la Convention nationale,*

Luxembourg, le 24 prairial, An 3 de la République française, une et indivisible.

Citoyens collègues, enfin les troupes victorieuses de la République occupent la forteresse de Luxembourg ; ce matin, la troisième et la dernière colonne ennemie a évacué cette place,

---

(1) Moniteur du 30 Prairial an 3 (18 juin 1795).

et immédiatement après les bataillons républicains y ont pris les postes, conformément à la capitulation. La garnison a achevé de déposer ses armes, et un grand nombre de soldats wallons ont profité de cette occasion pour s'affranchir avec leur pays d'un service odieux.

L'adjudant-général Charpentier, officier d'un mérite distingué, est chargé de déposer à votre barre les drapeaux pris à nos ennemis ; il est chargé pareillement de vous remettre les états de situation de la place. Vous verrez, citoyens collègues, qu'à l'avantage de nous être emparés de la première forteresse de l'Europe, la République joint celui de mettre sous sa main des bouches à feu sans nombre et des munitions de guerre infiniment considérables. Nous ne vous ferons pas le détail des circonstances glorieuses qui ont accompagné ce mémorable blocus, nous ne vous donnerons pas non plus les noms de tous les braves militaires qui se sont signalés pendant sa durée : mais nous ne pouvons nous dispenser de vous demander le grade de chef de brigade pour le citoyen Bizot, chef de bataillon, officier du génie qui a conduit et dirigé les travaux du blocus et qui a mis dans cette partie toute l'intelligence et l'activité possible.

Salut et fraternité.

DUBOIS (du Haut-Rhin), TALOT, MERLIN.

#### PIÈCE IV

Dans la séance du 7 messidor, An 3, le secrétaire donne lecture de la lettre suivante : (1)

*Les Représentants du peuple près les armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, du Rhin et de la Moselle à la Convention nationale,*

Luxembourg, le 28 prairial, l'An 3 de la République française, une et indivisible.

Représentants du peuple, ce n'était pas assez de conquérir à la République, par la force des armes, l'importante place de Luxembourg, il fallait encore y joindre les premiers germes

---

(1) Moniteur du 10 Messidor an 3.

d'un esprit public, en donnant aux habitants le signal de leur perpétuel affranchissement. Hier fut planté sur la Place d'Armes l'arbre de la liberté couronné par le drapeau tricolore. Nous avons annoncé la veille cette importante cérémonie qui eut lieu avec la pompe la plus solennelle ; toute la garnison était sous les armes et, après avoir traversé les principales rues, se forma en triple rang sur la place, les canonniers précédés d'une musique militaire, portaient l'arbre ; après eux marchaient des patriotes de Luxembourg qu'avaient proscrits la soupçonneuse inquiétude de Bender.

Les Représentants du peuple les suivaient à cheval. accompagnés de tout l'état-major. Le cortège se rendit en cet ordre sur la Place d'Armes, à travers une foule immense accumulée dans les rues et dans les maisons. Une salve d'artillerie annonça l'élévation de l'arbre, et dans le même instant un grenadier abattit l'aigle qui surmontait le corps de garde. Une seconde salve suivie d'un feu général de mousqueterie, célébra ce glorieux instant. En suite, au milieu d'un silence universel, un Représentant du peuple prit la parole et fit la proclamation dont nous vous envoyons copie. Les cris de *Vive le République, vivent les Français* retentirent de toutes parts et la garnison défila dans le plus grand ordre. Le soir il y eut un divertissement où toutes les citoyennes se firent un devoir, et nous oserions presque le dire, un plaisir d'assister en portant les couleurs de la liberté.

Avec la justice, la dignité qui caractérisent aujourd'hui le gouvernement français, la Convention nationale peut s'assurer que la République française sera aimée dans les lieux même où on s'attachait le plus à la calomnier. Dans Luxembourg, elle a déjà des appuis nombreux ; depuis qu'on voit que le Français, terrible et infatigable sous les armes, est tranquille et discipliné après la victoire, on est forcé à lui rendre l'hommage de l'estime, de la confiance. Nous sommes flattés de vous faire part de cette vérité.

Salut et fraternité.

DUBOIS (du Haut-Rhin), JOUBERT, MERLIN (de Thionville).

#### PIÈCE V

Dans la séance du 16 thermidor, An 3, le Représentant du peuple DUBOIS (du Ht-Rhin) près les armées du Nord et de

Sambre-et-Meuse, envoyait la lettre suivante (1) à la Convention nationale :

Bonn, le 4 thermidor, An 3 de la République  
une et indivisible.

Représentants du peuple français, les vrais amis des lois, de la justice et de la liberté, s'applaudissent d'avoir, depuis longtemps, fait cesser le régime atroce qui a couvert la France de gémisséments et de deuil. Ils sourient à l'espoir de voir enfin la République assise sur des principes immuables, dispenser à tous les Français la paix, la concorde et l'abondance ; et cet instant est celui que l'anarchie ressaisit par des menaces et des soulèvements. N'auriez-vous donc brisé le glaive sanglant des jacobins ; n'auriez-vous substitué à leurs odieuses proscriptions la sécurité de tous, que pour rentrer en lutte avec l'aristocratie et le royalisme ! Quoi, une poignée de factieux oserait encore disputer à la représentation nationale, au peuple français, le fruit de cent victoires, la liberté et une constitution ! Non, vous ne souffrirez pas cette scandaleuse opposition.

La brave armée de Sambre-et-Meuse, cette armée qui a eu le bonheur de servir avec tant de succès la cause de la patrie, n'a appris qu'en frémissant que de nouvelles inquiétudes avaient un instant environné le gouvernement. Elle a demandé si des hommes nourris dans l'oisiveté, des hommes qui n'ont jamais vu en face un seul des ennemis de la France tant de fois terrassés, prétendaient régler les destinées publiques par de lâches coalitions. Les insensés ! ont-ils pu croire que tant de triomphes, tant de faits héroïques, tant de vertus, que toutes les puissances de l'Europe vaincues deviendraient jamais le tribut d'un mouvement contre révolutionnaire !

Représentants du peuple, soyez justes et fermes ; ne souffrez point à côté du dépôt national, la mutinerie de l'agiotage ou les mouvements de l'étranger. La France, les armées victorieuses de la République, sont là ; et devant elles, elles rentrent dans le néant les ennemis de l'ordre, de la liberté et de la représentation nationale.

Après la dissolution de la Convention, Dubois fut nommé par le département du Haut-Rhin en 1795 membre du Conseil

(1) Moniteur du 21 Thermidor an 3.

des Cinq-Cents. Il en sortit le 20 mai 1798 et la connaissance de l'avocat Rewbell de Colmar, alors un des Directeurs, lui fit avoir la commission de substitut du commissaire du Directoire près le Tribunal de Cassation (1). Il s'y fit remarquer, disent ses biographes, par son éloquence et ses talents. Mais il ne resta pas longtemps dans ces fonctions, car il fut envoyé par le Directoire (2) pour organiser les départements de Corcyre (3), d'Ithaque et de la mer Egée, — îles de la mer Ionienne qui avaient appartenu à la République Vénitienne et avaient été cédées à la France.

Le gouvernement consulaire fut favorable à Dubois. Le premier consul l'envoya comme commissaire central de police à Lyon, puis à Florence.

Comment sa carrière politique finit-elle ? On ne sait.

En 1803, d'après l'*Annuaire du Haut-Rhin*, il est avoué près le tribunal à Colmar, il demeurait à l'*Entengassel*. Il figure aussi comme « homme de loi » sur la liste des membres de la *Société d'Emulation* qui venait de se créer et la confiance de ses confrères l'avait élu président de la chambre des avoués. Il ne figure plus sur l'annuaire de l'année suivante. D'après ses biographes, il habitait Paris en 1816. Il mourut à Colmar en 1828, selon l'*Essai d'une Biographie Alsacienne, Mulhouse*.

François-Aimé Dubois, inscrit au barreau de Colmar en 1819, membre du conseil de l'ordre en 1833, de la commission administrative des hospices de la ville, devait être un parent ou peut-être le fils du conventionnel; il signa avec ses confrères Marquaire, Anthoine et Raspieler, les mémoires de la ville de Barr et autres communes contre la ville de Strasbourg, en 1825 et en 1826.

A. BENOIT.

---

(1) Moniteur du 28 Floréal an 6.

(2) Moniteur du 17 Messidor an 6. Rappel du citoyen Comeyras, commissaire pour l'organisation des départements de Corcyre, d'Ithaque et de la mer Egée. Il est remplacé par le citoyen Dubois (du Haut-Rhin) qui, à son tour, a pour successeur, comme substitut du commissaire du Directoire près le tribunal de cassation, Havin, ex-conventionnel.

(3) Corfou. — Ces îles appartiennent maintenant à la Grèce.

Jean Briche, auteur des deux annuaires du département du Haut-Rhin pour l'an XII et 1804-1805, avait été sous les ordres de Dubois comme commissaire du gouvernement à Corfou avant d'être nommé, le 3 Nivôse an IX (25 septembre 1800) secrétaire général de la Préfecture à Colmar. Le préfet Félix Desportes avait été nommé le 10 Messidor an X (29 juin 1800).



# ÉTUDE HISTORIQUE SUR BELFORT

(SUITE)<sup>(1)</sup>

## CHAPITRE NEUVIÈME

### Belfort au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle

#### § I

Parvenus au seuil du XVII<sup>e</sup> siècle, arrêtons-nous pendant quelques instants et voyons ce qu'était le Belfort d'autrefois au double point de vue topographique et administratif.

Gravissons la rampe du château, franchissons les portes de la forteresse et montons sur la plate-forme du donjon. De cet endroit élevé, nous pourrions nous rendre un compte exact de la ville, de son enceinte fortifiée, de ses places, de ses rues et de ses maisons.

Le premier coup d'œil offre un tohu-bohu de toits, de pignons et de tourelles groupés sans ordre apparent et pressés dans un assez petit espace, à peu près en forme de quadrilatère, s'étendant en largeur de la roche à la Savoureuse. L'escarpement du château en est un des côtés, « qui est censé une courtine », comme l'a dit plus tard l'illustre Vauban. Les trois autres consistent en un cordon de murs et de tours. Ces trois fronts ne sont pas en ligne droite, mais présentent quelques angles saillants très obtus (2). Deux des angles se font remarquer parce qu'ils déterminent l'approximation de la forme quadrangulaire de la ville : le premier, couvert par la tour de

(1) Voir pour les huit premiers chapitres (XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles) les bulletins N<sup>o</sup> 15, année 1895, p. 1 à 75 et N<sup>o</sup> 16, année 1897, pages 77 à 186.

(2) La description de l'ancien Belfort donnée par Descharrières dans son *Histoire* manuscrite (à la bibliothèque municipale) nous a été très utile pour cette partie de notre travail, mais il nous a fallu l'élaguer d'une foule de généralités et de hors-d'œuvre qui l'encombrent et nuisent considérablement à l'intelligence de la question. Du reste, beaucoup de choses avancées par cet auteur ne reposent sur rien d'assez certain pour pouvoir en tenir grand compte et leur donner une apparence de vérité en les rééditant à nouveau. Il n'en est pas moins juste de reconnaître qu'il nous a été d'un grand secours, et on pourra s'en assurer en comparant notre récit avec le sien, qui a été produit intégralement dans le Bulletin n<sup>o</sup> 8 de la *Soc. Belf. d'Emulation* (1886-1887), p. 53 à 66).

*Montbéliard*, le second par la tour de l'*Ecluse*. Ces deux tours « cornières », d'une grande importance parce qu'elles sont plus exposées, ont aussi des proportions plus fortes et une plus grande hauteur. Il en est de même de trois autres dans lesquelles sont pratiquées les portes de la cité. Les autres tours de l'enceinte sont échelonnées à des distances variables ; leur sommet est en plate-forme, tandis qu'un toit pointu surmonté d'une girouette coiffe les trois « portières » et les deux « cornières ».

D'où nous sommes, il est facile de parcourir des yeux l'enceinte de la ville et d'en examiner les tours une à une. A droite, en bas de la tour des *Bourgeois*, on voit la tour du *Rosemont* ou de la *Halle*, sous laquelle est une des trois portes de la ville, celle qui est souvent nommé *Porte-Haute* ou d'*Allemagne*. Soixante mètres plus bas, c'est la tour *Malengin* ou de l'*Arse-nal*, et encore plus bas, à une distance à peu près égale, on trouve la tour cornière de l'*Ecluse* (du *Moulin* ou *Chanteraine*). En descendant la rivière, s'ouvre une poterne, qui répond dans la ville à la *rue Sur l'Eau* et sert principalement pour mener les chevaux à l'abreuvoir. Viennent ensuite la tour de l'*Hôpital* ou *Ste-Barbe*, à 50 mètres de la tour cornière ; puis, à la même distance, celle des *Tanneurs*, ainsi nommée à cause des tanneries situées tout près, sur la *Savoureuse* ; à soixante mètres de là, la tour portière de l'*Horloge*, construite lors de l'agrandissement de la ville, au temps de la comtesse Ursule de Ferrette ; enfin à une cinquantaine de mètres plus loin, la tour de la *Justice* ou des *Larrons*, appelée ainsi parce que les exécutions de moyenne et basse justice se faisaient vis-à-vis, sur une grève qui s'étend au bord de l'eau jusqu'au *Champ de Lépreux*. La tour cornière qui flanque l'angle sud-ouest est dite de *Montbéliard* ou de la *Comtesse Jeanne*, à cause de sa proximité avec l'*Hôpital des Poules* fondé par elle en 1349 ; elle renfermait une glacière et elle a servi de maison commune jusqu'à l'anné 1425, époque à laquelle les magistrats achetèrent à Jean de Morimont sa maison de l'*Etuve* pour en faire le lieu de leurs réunions et le dépôt de leurs archives. De la rivière à la roche, presque à nos pieds, nous ne voyons plus que deux tours : la tour de *Bourgogne*, avec sa porte ou *Porte-Basse*, s'ouvrant sur le chemin dit *Vie de Bourgoingne*, et celle des *Ladres*. Cette dernière, qui n'est qu'à une petite distance

de l'escarpement du château, tire son nom de la léproserie, qui n'en est pas loin ; on l'appelle aussi tour des *Chanoines* parce qu'elle est située à l'extrémité de la rue Derrière-le-Cloître, qui était en quelque sorte le quartier canonial.

La ville présente deux parties. La plus ancienne, celle qui seule constituait à l'origine Belfort *Sous-la-Roche* (1), était construite au pied même du château, tout contre l'escarpement du rocher et sur la pente raide qui descend à la rivière. C'est la *ville-vieille* ou *ville-haute*. La seconde *ville-neuve* ou *basse* est de date un peu plus récente et va jusqu'au bord de l'eau.

Dans cette agglomération de maisons, après un coup d'œil qui n'en donne d'abord qu'une confuse idée, on aperçoit des lignes de toits et de pignons qui indiquent la direction des rues, et trois espaces vides ou places, ornées chacune d'une fontaine.

L'unique place de la ville vieille, nommée *place de la Vieille-Fontaine*, est située entre la halle et la porte du Rosemont ou Porte-haute. Deux rues s'ouvrent sur cette place, et toutes deux du même côté, à main gauche en descendant du château. La première faisant face à la fontaine et à la Porte-Haute, est la *rue du Rosemont* (2) ; la seconde un peu au-dessous, est la *rue du Marché*. La rue du Rosemont commence à la halle, qui en forme un coin, (3) et traverse la ville dans sa longueur jusqu'à la porte de Bourgogne ou Porte-Basse, où l'on voit un puits taillé dans le roc et appelé *puits des Bourguignons*. En suivant cette rue à partir de la halle on trouve, à gauche après ce bâtiment, l'Église collégiale Saint-Denis, adossée au cloître, puis les maisons canoniales et la maison d'école. Derrière l'église passe un chemin assez étroit, dont un côté est formé par l'escarpement du roc, et que l'on appelle *rue Derrière-le-Cloître* ou *Klostergasse* ; il prend à mi-hauteur de la rampe et aboutit à la *rue du Château*, près la Porte-Basse.

(1) En opposition à Belfort *Sur-la-Roche*, constitué par la forteresse et les deux bourgs dont nous avons parlé dans le § III du chapitre 1<sup>er</sup> de cette *Étude historique*. Nous ne disons rien, dans ce coup-d'œil rétrospectif, du *Vieux-Bourg* et du *Bourg-Résot*, parce qu'au moment où nous sommes ils n'existaient plus, ayant été remplacés par des ouvrages avancés, construits successivement dans l'intérêt de la défense, et notamment par le chemin couvert qui relie le Château à la Tour des Bourgeois.

(2) Aujourd'hui *rue du Pavillon*.

(3) La maison de la *Cave profonde* en faisait l'autre coin. Cette vieille maison portait le millésime de 1556. Elle a été démolie il y a une vingtaine d'années et reconstruite dans le style moderne.

Les deux autres places situées dans la ville-neuve (de la comtesse Ursule), sont celle de *la Grande Fontaine* et celle de *la Petite Fontaine*. Six rues aboutissent à la première : la *rue du Berceau* et celle de *l'Etuve*, qui lui est parallèle ; la *rue de l'Horloge*, qui est perpendiculaire ; la *Grand'Rue* (1), qui s'ouvre vis-à-vis la rue de l'Etuve ; la *rue Ste-Barbe*, parallèle à la Grand'Rue, et la *rue des Faïvres* qui leur est oblique. L'autre place se trouve à l'endroit où la *rue des Deux-Bourgs* (2), qui descend du château, en passant devant la halle, se bifurque en deux branches dont l'une est la continuation de la rue ; celle de droite prend le nom de *rue Sur l'Eau*, parce qu'elle donne par une poterne sur la rivière (3).

Quelques détails compléteront cet aperçu. La *rue de l'Eglise* s'ouvre dans la rue du Rosemont, en face du portail de la collégiale, descend par des lignes brisées en traversant les rues du Marché et des Faïvres, termine la *rue Malengin* ou de *l'Arsenal* (4) pour aboutir à la *rue Ste-Barbe* ou de *l'Hôpital*. Elle est donc, comme celle des Bourgs, perpendiculaire à la Roche. Deux autres sont dans le même cas : d'abord, la *rue de l'Horloge* qui, par un escalier étroit et des plus primitifs, nous fait dégringoler jusqu'à la place de la Grande-Fontaine où elle s'élargit pour se retrécir de nouveau en abordant la porte qui lui a donné son nom ; puis, la *rue du Château* qui, de l'extrémité de la rue de l'Etuve, longe le mur d'enceinte pour arriver à la rue Derrière-le-Cloître.

Dans une ville comme Belfort, emmurillée et exposée, par sa situation topographique, à être souvent et à l'improviste très

---

(1) Aujourd'hui la *rue du Petit-Marché*.

(2) Auj. la *Grande-Rue*.

(3) Il y avait également, à Montbéliard, les rues de *l'Etuvz*, des *Faïvres* (par corruption des *Fèves*) et *Sur-l'Eau*.

(4) Auj. *rue Christophe-Keller*, connue pendant quelque temps, avant ce nouveau vocable, sous le nom de *rue de la Licorne*, à cause d'une auberge qui s'y trouvait et portait une enseigne représentant cet animal fabuleux. Le nom de *Malengin* lui aurait été donné, d'après Descharrières, à la suite d'un accident plus que problématique que cet auteur dit être arrivé à l'arsenal pendant le siège de janvier 1633. M. G. Stoffel, dans son *Dictionnaire topographique du Haut-Rhin* (2<sup>e</sup> éd.) assure qu'elle portait déjà ce nom au XVI<sup>e</sup> siècle. Dans l'accord fait en 1422 entre le Chapitre et les paroisiens de Belfort, nous voyons figurer un nommé *Perrin Malengin*, et, dans une liste des bourgeois, vers 1450, nous en trouvons un autre du prénom de *Henry*, sans doute de la même famille. La maison de ces bourgeois se trouvait sans doute dans cette rue que, suivant une vieille habitude locale, on avait appelée *rue de chez Malengin*, ou simplement *rue Malengin*, et ce nom lui serait resté,

étroitement bloquée, l'approvisionnement en eau potable est une question des plus essentielles. Si le château, avec son immense puits creusé dans le roc, est abondamment pourvu d'eau d'une excellente qualité, puisqu'il est alimenté par la nappe souterraine de la Savoureuse, il n'en est pas de même de la ville, qui n'a que trois fontaines et quatre puits (1) L'eau de ces puits, provenant des infiltrations de la rivière, est fraîche et de bon goût, quoiqu'un peu lourde par suite de son défaut d'aération. Mais celle des fontaines laisse grandement à désirer. Provenant de terrains calcaires, elle est séléniteuse, c'est-à-dire dure et cuisant mal les légumes, fade et d'une température variable. Le débit de ces fontaines, peu abondant, est sujet aux variations atmosphériques. Les eaux fournies par la *Grande* et la *Petite*, viennent des sources de l'étang de Rethenans, situées à une assez grande distance, entre le Château et les Basses-Perches. Elles sont conduites en ville par une file de corps ou tuyaux en bois qui longe la gauche de la Savoureuse et, par suite de ce long trajet, nécessite de fréquentes réparations, pendant la durée desquelles les fontaines ne coulent plus. Cette conduite a encore le grave inconvénient de pouvoir être très facilement coupée en temps de siège. En ce qui concerne la vieille fontaine, dont l'eau vient d'une source située à peu de distance de la tour des Bourgeois, c'est tout au plus si elle peut suffire aux besoins du quartier.

Tel était, à vol d'oiseau, l'aspect de Belfort, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au commencement du suivant.

Quant aux édifices publics de la ville, ils n'offraient absolument rien de remarquable ; c'est, du moins, ce que l'on peut conclure d'après le peu qui reste de l'un et les traditions qui se rapportent aux autres. Le bâtiment de la halle, carré et lourd, avec ses arcades aux piliers vulgaires et trapus, est demeuré à peu près jusqu'à la période contemporaine ce que l'avait faite la restauration de 1568. Nous avons donc pu en juger. Mais que dire de l'église et du cloître qui lui était contigu ? Elle était petite et mal éclairée, puisqu'elle ne recevait de lumière que

---

(5) Le plus ancien paraît avoir été celui qui existait sous l'église (une pièce des archives est relative à l'acquisition de la voûte sur le puits de l'église et date du 11 Septembre 1487) ; le second, celui du Cloître, qui était très profond ; le troisième, celui de la halle (qui existe encore devant l'École normale) ; le quatrième, celui des *Bourguignons*, à l'extrémité occidentale de la rue du Rosemont. V. DESCHARRIÈRES.

par les fenêtres de ses chapelles bâties à gauche et par celle qui se trouvait au-dessus du portail ; sa nef n'avait à droite qu'un bas-côté, ce qui semblait indiquer que l'édifice était resté inachevé (1). L'hôtel de ville, qui venait d'être terminé, était parfaitement adapté aux besoins de l'administration municipale, et laissait loin derrière lui la petite maison commune de la rue de l'Etuve ; sa grande salle pouvait, au besoin, contenir toute la Bourgeoisie.

---

§ II

*Régime communal.* — Nous avons dit (chap. 2<sup>e</sup> § I) ce qu'étaient les institutions municipales de Belfort, d'après la charte constitutionnelle de 1307.

De son côté l'*Urbaire* de 1472, rédigé sous l'administration bourguignonne de Charles-le-Téméraire, et dont il a été question au chap. 6<sup>e</sup> § IV, s'exprime ainsi sur ce sujet :

« Premièrement yls ly aura ung preuost que esdytes fran-  
« chises ce appellera mayre, et doyt estre ung bourgoys de la  
« vyilles et non aultre et ce tant est que l'on ne troue un bour-  
« goys qu'il ne veuille exercer l'offyce le seigneur en yl peult  
« mettre ung aultre ;

« Item que lesdittes franchises contiennent quil y aura neuфф  
« bourgoys pour gouuerner et régir la justice et pour auoyr  
« cognoyssance de toutte causes ciuiles que par deuant en ly  
« seront mysés, et ny a point heu depuis la datte desd. fran-  
« chises d'aultres juges que les ditz neuфф bourgoys. »

Et plus loin :

« Premièrement les neuфф bourgoys ont le régime et gouuer-  
« nement de la villes de Belfort et la cognoissance de en dély-  
« bérer et de en déterminer tant du droyt du seigneur com-  
« ment de celluy de la villes. »

---

(1) D'après une note de l'abbé Schuler, citée par M. J. Liblin dans ses recherches historiques sur les *Eglises de Belfort*, p. 43. — L'abbé Schuler avait dans son enfance, fréquenté l'ancienne église collégiale de Saint-Denis. Il y avait vu, « à côté de la grande porte, une chapelle dédiée à la Vierge, sous le titre de *Notre-Dame-de-Foye*, et qui renfermait un tombeau remarquable de quelque grand Seigneur dont le nom s'était perdu. » Serait-il téméraire de supposer que ce tombeau était celui de Jean de Morimont et de sa femme Elisabeth de Waldner de Freundstein, fille de Conrad II et d'Ursule, comtesse de Nellenbourg ?

Chaque année, le 24 juin, jour de la Nativité de Saint Jean-Baptiste, les bourgeois et toute la communauté se réunissent en assemblée générale dans l'église de Saint-Denis, sous la présidence du prévôt, représentant la personne du Seigneur, afin d'élire les magistrats chargés de gouverner la ville et d'administrer la justice. Avant de procéder à cette élection, le maître-bourgeois dont le mandat est près d'expirer prend la parole et rend compte des travaux, des réparations, des dépenses et des recettes qui ont été faits dans le cours de l'année. Après avoir entendu ce compte de gestion, le prévôt et le conseil l'arrêtent, puis « les neuffz bourgeois et communaltez « regardant la peine et labeur que led. maytre-bourgoys et « celui qui a esté eslu maytre du commung ont heu des affai- « res de la ville leur baillent gaiges et sallaires. Cela faict, la « communaltez faict pertyr lesd. neuffz borgoys feur du lyeu ou « lesd. comptes se rendent », et, après avoir désigné ceux des neuf qu'elle met *feur de l'office*, elle procède à l'élection de leurs successeurs. Le prévôt fait jurer aux nouveaux élus, sur le saint canon de la messe, « de byen et loyalement régir et « et gouverner la justice et le droit du poure et du ryche, de « l'esglise et de tous les estats de la ville. » Après s'être concertés, ils élisent celui d'entr'eux qui, sous le titre de maître-bourgeois ou *burgmeister*, doit les présider et faire exécuter leurs décisions. Celui-ci prend immédiatement possession de sa charge en *révelant*, c'est-à-dire en faisant connaître sommairement, les ordonnances et anciennes coutumes, afin que nul n'en ignore.

Dès la première séance, les magistrats nommaient quatre délégations ou commissions composées chacune de deux membres dont l'un devait être du conseil et l'autre du commun.

A la première de ces délégations étaient confiées les clefs de la ville, « pour en fermer et deffermer les portes de nuytz et de « jours, toutes et quantte foyz qu'il lui plait ».

La seconde était celle des taxeurs de chair, « pour visiter « lad. chair, qu'elle soit bonne et compétante, et le tauxement « quils feront les bouchiers le doybuent soffryr, et sy lui auoit « aulcung différent entre les taxeurs et lez bouchiers ilz en « doibuent revenir à l'ordonnance des dits neuffs bourgeois, « et ce que lesd. neuffz bourgeois en dyront, doyt tenir, et ne « doibuent point vendre ne tranchier lesd. bouchiers barbys,

« chièvres, bouchots (jeunes boucs), treuz ne port mayseeaulx  
« (malsains) sur le bant ou ilz tranchent la chair nette. »

Les membres de la troisième commission, avaient la mission de taxer le vin que les hôteliers et cabaretiers de la ville vendent. « Ils doibuent essayer le vin cy l'est bon, ilz le doibuent taxer que le charreton ne l'hoste ne perdent point. »

Il y avait encore les deux bourgeois chargés d'aller aux moulins et au four bannaux, visiter et taxer la farine et le pain.

Ces huit délégués devaient jurer « aux saintes euangilles  
« de Dyeu de bien et loyalement taxer sens regarder plus l'ung  
« que l'aulture aud. tauxement, et de rapporter les emandes de  
« ceulx quy offensent es choses dessusd., lesquelles emandes  
« sont tauxés à dix solz, c'est à scaoir huit solz pour l'emande  
« de la ville et delx solz pour les tauxeurs sur chascune  
« emandes.

Tels sont les premiers actes des neuf, aussitôt après leur entrée en fonctions. Leurs arrêtés prennent le nom d'ordonnances. Ils doivent les faire sur toutes choses qui arrivent dans la ville et sa banlieue, et « sur icelles mettent et imposent  
« emandes tant pécunielles comme corporelles, ont puissance  
« et lybertez tant sus ceulx que lon troves allant de nuict oultre  
« lez heures ordonnées sans chandelles, comme sus ceulx que  
« lon troue es curtilyz aultres que lez leurs et assy es boys de la  
« vylle que sont en bant ; desquellés emandes ne excèdent  
« point la somme de dix solz es emandes pécunielles, et les  
« chastient par incarnation (incarcération) de leur corps et ont  
« la pyrson tout propre à ce ordonnez ».

La justice seigneuriale a la connaissance des dommages causés dans les jardins, vergers, champs, prés et autres propriétés, quand celui à qui le dommage est causé réclame et porte plainte. Si l'auteur du dommage est découvert, il est amendable au profit de la justice du Seigneur, et, en outre, au profit de celle de la ville. La fabrique de l'église bénéficie des amendes fixées par les neuf bourgeois pour les dommages causés dans les jardins et les vergers.

Les bourgeois et habitants sont tenus d'entretenir en bon état les murs, les échafauds (1) (chaffaulx), les tours et les portes,

(1) Les *chaffaulx*, échafauds, ou mieux échafaudages, étaient des constructions en bois, en forme de plancher, appliquées à l'intérieur des murs d'en-



et « pour ce feu bonne mémoire le comte Regnault de bour-  
« goignes et dames Guillaume sa femme et Othenin leur filz ont  
« donné esdits bourgoys et habytans de la ville de Belfort une  
« pertie du boys du Salleberg comme le contiennent et plus a  
« plain est déclaré es franchises de la ville ».

L'entretien des rues et des chemins, « dedans la ville et de  
« fuer », ainsi que des bornes-limites de la commune, sont  
également à leur charge.

Nous avons déjà dit, au cours de cette étude, que les bour-  
geois et habitants, devant garder les portes de la ville de nuit  
et de jour, « faire guet et escharguet à leurs frais, myssions et  
despens », formèrent une milice organisée militairement. C'est  
encore un des devoirs du Conseil des Neufs, et non l'un des  
moindres, d'entretenir cette garde bourgeoise, de la maintenir  
dans une bonne discipline, afin d'assurer un service régulier et  
efficace à ces époques si souvent troublées et dans une ville  
plus particulièrement exposée par suite de sa position topogra-  
phique. De concert avec le prévôt, il a la haute surveillance  
sur la compagnie de tir, dite des *Chevaliers de l'Arbalète* ou  
de *l'Arquebuse*, composée de notables bourgeois et à laquelle  
le seigneur devait payer une somme annuelle de 108 livr. 6 s.  
8 d., destinée aux prix de tir.

C'est avec raison que les Belfortains emploient le mot de  
*République* quand ils parlent de leurs affaires communales.  
Le Conseil des Neufs, élus par la communauté, administre et  
rend les ordonnances, exerçant ainsi les fonctions législatives,  
tandis que le maître-bourgeois, comme chef du pouvoir exé-  
cutif, veille à ce que ces ordonnances reçoivent leur plein et  
entier effet.

*Droits seigneuriaux.* — On sait ce qu'est le prévôt (all.  
*Schultheiss* ; lat. *Sculletus*). Une de ses attributions consiste à  
maintenir les droits du Seigneur et à percevoir ses revenus,

C'est le moment de dire ce que sont ces droits et ce que peu-  
vent rapporter les biens seigneuriaux. D'abord très importants,  
ces droits se sont peu à peu amoindris par suite des libéralités  
faites en faveur des habitants de Belfort par les archiducs

---

ceinte, à une certaine hauteur, et permettant aux hommes d'armes de circuler  
d'un endroit à un autre, comme sur un chemin de ronde. On appelait quelque  
fois ce plancher la galerie. — La muraille de la ville avait trois toises de hau-  
teur et 5 pieds de roi d'épaisseur.

d'Autriche. Depuis la rédaction de l'Urbaire de 1472, ils n'ont pas sensiblement changé. Voici en quoi ils consistent au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle : (1)

La rente de la halle est au Seigneur, qui peut la faire mettre en adjudication le soir de la Saint-Hilaire (14 Janvier), « et « qu'il plus en donne ylz l'emporte tant que la chandelle que « l'on mect dure. »

De même, la rente du four est admodiatoire, « et chient « (échoit) comment dessus et le soyr dessusdit ».

Le moulin est au Seigneur. Le meunier doit au Chapitre quatre bichots de blé et autant de livres de cire qu'il paie de bichots de grain au Seigneur. Il doit quatre livres de cire à Saint-Christophe de Brasse.

Renaud de Bourgogne — on se le rappelle — s'était réservé, à lui et à ses successeurs, le droit de toises ou de façade. Le Seigneur pouvait les engager à titre de fief. C'est ainsi que les sires de Montreux possédèrent pendant un temps la redevance des toises qui sont le long du mur d'enceinte de la ville. Nous avons dit Chap. 5<sup>e</sup> § I que le duc Léopold III avait, en 1400, dispensé les Belfortains du droit de toises, pendant un certain temps, pour les aider à reconstruire leurs maisons incendiées.

Le Seigneur a le droit de *banvin*, c'est-à-dire le droit de vendre seul du vin pendant une période de temps plus ou moins longue. A Belfort, cette période s'étend depuis la Saint-Martin, (11 novembre) jusqu'à la veille de Noël (24 décembre), à minuit = 44 jours. La vente est à la taxe de la ville, mais les taxateurs doivent accorder un denier en sus de la taxe ordinaire. Ce droit pouvait être donné en fief ; les Seigneurs de Roppe en jouirent pendant un temps assez long.

Le droit de sceau ou *Tabellionage* appartient au Seigneur. Toutes les lettres d'héritages doivent être munies du sceau, et quand le tabellion veut les sceller, la présence du prévôt et du maître-bourgeois est nécessaire, car ils ont la garde et les clefs du sceau. Ils peuvent refuser la sanction du sceau aux lettres préjudiciables aux intérêts du Seigneur ; leur émolument est de 4 livres par an.

Tous les objets perdus ou égarés que l'on trouve doivent être remis aux officiers seigneuriaux, qui les conservent pendant

---

(1) Voy. également ce qui concerne ces droits d'après le *Livre Rouge* ou de terrier 1487, dans notre chap. 7<sup>e</sup> § I.

quarante jours, à la disposition des personnes à qui ces objets peuvent appartenir. Si, pendant ce délai, ils n'ont pas été réclamés, ils demeurent confisqués au profit du Seigneur. C'est ce que l'on appelle le droit d'épaves.

Les biens, meubles et héritages des personnes qui commettent un crime entraînant la peine de mort, sont confisqués au profit du Seigneur, « sauffz le droyt de la femme de ce qu'elle « ara appourtez avec son mary, l'assignatz de son mariage et « son douhayre. ».

Au Seigneur encore appartient le droit d'*éminage* ou de *mesurage* sur tous les grains qui se vendent à Belfort et qui, d'abord fixé au 20<sup>e</sup>, fut dans la suite réduit au 24<sup>e</sup>. Il est défendu aux bourgeois, sous peine de confiscation, de vendre leurs grains dans leurs maisons ; ils peuvent les exposer à la halle les jours de foire et de marché, moyennant un bon denier par jour, en se servant toutefois de leurs mesures et de leurs cuveaux. Toutes ces mesures, qu'elles servent au public ou appartiennent aux particuliers, doivent être préalablement vérifiées et poinçonnées par un agent seigneurial.

Il y a, au finage de Belfort, certains *meix* (fermes) et héritages qui doivent la dime de l'avoine au grenier du Seigneur.

Quand il survient des contestations au sujet des droits et des revenus seigneuriaux, la connaissance en doit venir aux neuf bourgeois, « qui doybuent délybérer et déterminer byen et « justement pour le Seygneur et pour les parties selon les us « et anciennes coustumes de la ville. »

Le Seigneur jouit encore de quelques autres privilèges, tels que de faire moudre au moulin et cuire au four avant toute autre personne ; de chasser et de pêcher quand bon lui semble.

*Revenus communaux.* — Une grande partie des revenus seigneuriaux ont été successivement cédés à la ville. C'est ainsi qu'elle a obtenu la plus belle portion du Salbert en 1307, l'Umgueld en 1413 ; les fossés, avec leurs appartenances et contenances, en 1425 ; le débit de sel en 1437 ; l'autre partie du Salbert en 1442. Ajoutez à cela l'exemption des corvées et des tailles.

Les bourgeois et habitants de la ville ont le droit d'envoyer leurs porcs au pâturage, ou plutôt au glandage, dans toutes les forêts, moyennant deux deniers estevenants par porc de leur

*aleuchement*, c'est-à-dire de leur élevage ou de leurs étables. Mais un porc acheté avant la Saint-Laurent (10 août) et envoyé en forêt paie douze deniers ; et le « *paissonnayge* » se perçoit d'après l'estimation du berger. Deux jeunes porcs comptent pour un grand ; de même pour la garde.

Les pâquis et pâturages « tant es boys comment leur boys « sont es bourgoys et communaltez de la vylles pour leurs « bestes sans que Seigneur leur puy ou doiges mecttre nulles « empeschemens. »

La rivière, les ruisseaux et les *mortes* ou marais qui dépendent de la ville, appartiennent aux bourgeois. Ne peuvent ni ne doivent y pêcher que les habitants, le Seigneur et les gens d'église.

De temps immémorial, la bourgeoisie avait le droit de chasse, mais le Seigneur s'était réservé exclusivement la chasse aux cerfs et aux chevreuils. Quant à celle des animaux nuisibles, elle était permise à tous ; seulement il fallait apporter au château le quartier de devant du sanglier tué jusqu'à la onzième côte, et, pour un loup, la tête et les quatre pattes.

*Justice.* — Ce qui fait du prévôt un personnage considérable dans la petite République belfortaine, c'est le rôle qu'il remplit dans l'administration de la justice. Il en a été, de tous temps, jaloux à l'excès, et le devenait chaque jour davantage. Il trouvait ce rôle trop effacé, et, pour augmenter les prérogatives qui en découlaient, il remuait, intriguait sans cesse. L'article de la charte d'affranchissement qui institue cette charge est pourtant rédigé d'une manière bien claire et bien explicite. Toutes les fois que des personnes ont entr'elles quelques difficultés, « le « *preuost doyt ouyr en jugement et les neuffz bourgoys avec « luy, et doit tenir le preuost le bâton qui représente la personne « du prince, et doyt ouyr et esconter lesdittes perties et « selon demandes et responsees yl doyt demander ; les ditz « neuffz bourgoys, selon équittez, justice et de rayson, doybuent « profférer leur sentence, et non pas le preuost qui ne doyt « rien juger leur que denander » c'est-à-dire *requérir*.*

En la justice de Belfort, il n'y a pas d'appel « pour ce que « cest haute justyce de prince et métropolitaines ». Elle est métropolitaine de tous les sièges et de toutes les justices de la terre de Rosemont, excepté d'Etueffont qui est sujette de Rougemont. Elle l'était aussi de tous les sièges et justices de

l'Assise, de Perouse, de Châtenois, de Bavilliers, de Buc, de Froidefontaine, de Bourogne et d'Auxelles. Lorsqu'on veut se pourvoir contre un jugement prononcé par une des justices ci-dessus nommées, l'appel se porte par devant le tribunal haut-justicier des neuf bourgeois. Ceux-ci doivent aussitôt prendre connaissance de la cause et statuer dans les quarante jours. « Lon leur doyt appourter per escript les dites appellatjons « et iceulx neuffz bourgoys doybuent baillyer et profferer leur « sentence semblablement per escript per bonne et mehure « délibération de conseilz deans lesdits termes de quarante « jours sans retarder, et ce yls ne sont byen conseillés deans « lesd. termes pendant yls se doybuent conseiller es sayges « affin qu'ils puissent myeulx delyberer du droyt et des « perties. »

Les frais de justice ne sont pas considérables. Une défense, une requête, une barre ou saisie-arrêt, un ajournement, un engagement ou un témoignage quand la justice le demande, se paient d'après une taxe fixe : quatre deniers pour une défense ou plaidoirie, la même somme pour une requête, et douze deniers pour une barre, parce qu'elle se fait en trois fois. L'huissier, chargé d'aller signifier, au nom du tribunal, les actes et de faire la police dans la salle d'audience, porte le titre de *sergent*. Il ne doit y en avoir qu'un.

Les amendes sont de sept sous, de trente sous, et peuvent s'élever jusqu'à soixante sous estevenans, sans jamais dépasser ce chiffre. Les jours de marché, elles se doublent. C'est la charte d'affranchissement elle-même qui avait réglé cette mesure en disant : « Après on ne doyt ou ne peut juger la « plus grande amende que de sexante solz estevenans, si ce « n'est pour forfait en foyre et en marchier ou les emendes se « doublent ».

De l'amende de 30 sous, il en revient 6 à celui en faveur duquel elle est prononcée. De celle de 7 sous, le prévôt en a 4, les 3 autres à celui qui a eu gain de cause.

Si les aubergistes, bouchers, meuniers et boulangers vendent de mauvaises marchandises, ils sont punis d'une amende de 10 sous. C'est aux taxeurs à faire la police et à veiller à ce que de pareils faits ne se produisent pas ; ils ont tout intérêt puisqu'il leur revient 2 sous, les 8 autres étant pour la ville.

Le Seigneur et ses officiers ne peuvent arrêter qui que ce

soit qu'en vertu d'un jugement rendu par les neuf bourgeois. Si pourtant le cas se produit, les neuf doivent reprendre l'inculpé, le mettre dans leur prison et le juger ensuite. Si « le cas « n'est criminaire et que l'emende soyt criminele, ilz le doy-  
« buent rebaiiller incontinent à Seigneur ». Si le cas n'emporte qu'une amende pécuniaire, les neuf la prononcent, et si le condamné ne la paie pas, le Seigneur peut le mettre en prison.

Il est d'usage, en la justice de Belfort, que quand une personne en fait ajourner une autre, c'est-à-dire l'assigne à comparaître à jour fixé par devant le tribunal des neuf, le *rez* (la personne ajournée, le prévenu, l'accusé, *reus*) peut faire trois fois défaut. Elle doit alors être citée une dernière fois par manière de purgation ; mais en cas de non comparution, le demandeur formule sa plainte devant les neuf bourgeois qui rendent un jugement par défaut et « baillent la sentence ». Mais si le défendeur vient à comparaître et reconnaît le bien fondé de la demande, il est tenu compte de sa bonne volonté. Il lui faut seulement restituer ce qui lui est réclamé ou donner une indemnité suffisante, sans encourir d'amende en raison du ou des défauts.

Quand un commerçant ne peut être payé de ce qui lui est dû par un autre commerçant, le créancier peut faire interdire à son débiteur de vendre pendant trois marchés consécutifs. Si après ces trois marchés, le créancier n'est pas payé, il peut, s'il trouve de quoi, prendre gage sur le débiteur.

La justice de Belfort étant *haute justice de prince*, les neuf bourgeois ont la coutume et le privilège de ne pas rendre à un Seigneur étranger la personne d'un de ses sujets qui aurait commis, dans la franchise, un crime entraînant le dernier supplice. De même, les bourgeois ne réclament pas à un autre Seigneur le membre de leur franchise qui commet ailleurs un crime ou un délit dont il doit répondre devant une autre justice.

Le Seigneur ne doit punir aucun malfaiteur sans que le prévôt, les neuf bourgeois ou la plus grande partie d'entr'eux — « la plus part et sainne pertier de eulx » — n'aient procédé à son interrogatoire et « ouy sa confession ». Lorsque le tribunal a entendu la confession de l'accusé soumis à la question, le Seigneur peut le déférer au jugement comme il lui plait, et les neuf bourgeois, seuls et sans l'assistance du prévôt, doivent

juger et condamner le malfaiteur à tel genre de mort qu'il appartient selon le crime, forfait et délit qu'il a commis.

Après le prononcé de la sentence, le Seigneur peut faire grâce. Si la grâce n'est pas accordée, la sentence doit être exécutée aux frais et dépens du Seigneur.

La sentence de mort prononcée contre un malfaiteur, doit être lue publiquement devant la porte du château, ainsi que sa confession. Il est ensuite remis entre les mains du prévôt, qui le livre au « maytre » chargé de lui faire subir le dernier supplice. Dès ce moment, le bourreau en est responsable « en son « perylz et fortune, et s'il aduenait qu'il s'échappat, il en seroyt « à la grâces et voluntez du Seygneur ».

Tels sont, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, les « droys, « us et coutumes desquelles l'on uses et ont usés en la vylle « de Belfort, depuis la datte des franchises qui est du moys de « may de lan mil troye cents et sept, tant en la justice comme « au réglement et gouuernement de la vylle ». C'est pourquoi l'*Urbair* de 1472, qui nous les a conservés et transmis à travers les siècles, est un des documents les plus importants et les plus curieux de nos archives municipales, et qu'il justifie pleinement l'étude, un peu longue peut-être, que, suivant la promesse que nous avons faite au cours de notre chap. 6<sup>e</sup> § IV, nous venons de lui consacrer.

---

## CHAPITRE DIXIÈME

---

### Les derniers temps de la domination autrichienne

(1605-1636)

---

#### § I

L'archiduc Ferdinand était mort en 1596 (1) sans laisser de descendant. Les enfants de son frère aîné, l'empereur Maximilien II, et ceux de son frère cadet, Charles de Styrie, se disputèrent le Landgraviat d'Alsace. Ce n'est que le 15 février 1602 que les prétendants tombèrent d'accord ; ils conservèrent en commun les *Vorlande*, dont faisait partie la Haute-Alsace, et en déléguèrent l'administration à Maximilien II, grand-maître de l'Ordre Teutonique, un des fils de Maximilien II, remplacé bientôt par un autre fils de ce dernier, l'empereur Rodolphe II (2). Ce fut celui-ci qui le 19 mars 1605, donna pour successeur au baron de Montjoie, en qualité de grand-bailli du Comté de Belfort et gouverneur des villes et château, le baron Jean-Georges de Welsperg. (3)

Nous avons parlé précédemment de l'église collégiale et de son Chapitre. d'après un rapport officiel dressé par ordre de la Régense d'Ensisheim à la fin de l'année 1590. Il y est question de huit chapelles ou autels existant dans l'église ou y attenant,

---

(1) Voy. la description des funérailles de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, célébrées à Insprück le 29 juillet 1596, dans les *Curiosités d'Alsace*, t. I (1861-1862), p. 29.

(2) Cf. CH. PFISIER, *Annales de l'Est*, 1897, p. 612 (dans le compte-rendu critique de l'ouvrage de M. Ernest Lehr sur les *Monnaies des Landgraves autrichiens de la Haute-Alsace*). — SCHÖPFLIN-RAWENEZ, *Als. ill.*, t. V, p. 463.

(3) Il était, selon toute probabilité, beau-frère du baron de Montjoie, auquel il succédait. Jean-Claude de Montjoie (de la ligne d'Eméricourt, avait épousé, en 1580, Anne-Éléonore, fille de Christophe de Welsperg.



sans compter la chapelle qui appartenait à la famille de Morimont.

Deux ans après, c'est-à-dire en 1592, le procès-verbal d'une visite faite par le théologal diocésain en énumérait onze, abstraction faite de celle de Ste-Barbe, qui, étant située en dehors de l'église, pouvait être considérée comme indépendante. Quoiqu'à peu près contemporains, il y a dans ces deux documents de notables différences. Ils ne sont d'accord pas plus sur le nombre des messes à dire à chaque autel que sur les noms des collateurs, à l'exception des chapelles de Saint Sébastien et de la Trinité dont la collation est alternativement au Seigneur et au Chapitre. Les autels mentionnés dans le document de 1592 et qui ne figurent pas dans l'autre, sont ceux des Trépassés, du Rosaire, de Saint Jean-Baptiste, de Saint Nicolas, de la Cène et de Saint Dèle. Ce dernier avait été uni à celui de Saint André.

Depuis un siècle environ, les chanoines du Chapitre Saint Denis vivaient dans un état de prospérité qui aurait dû les satisfaire. Il avaient trouvé dans les archiducs d'Autriche de puissants protecteurs, toujours bien disposés à les écouter et à leur accorder ce qu'ils voulaient. En 1484, ils s'étaient fait des statuts capitulaires dont ils avaient demandé et obtenu la confirmation à l'archiduc Sigismond et à l'archevêque de Besançon. En 1525, Ferdinand, infant d'Espagne, confirma les fondations, donations, et en général toutes les lettres de concession faites au Chapitre, mandant à son grand-bailli de Belfort aux officiers, bourgeois et habitants de la ville, de le laisser jouir de tous ses bénéfices. Naturellement, les membres de la collégiale avaient pris goût à cette vie tranquille et aisée ; ils songeaient plus à accroître leurs biens temporels qu'à soigner les intérêts spirituels dont ils avaient la garde et la responsabilité. Il leur arrivait même parfois d'empiéter sur les droits de la bourgeoisie, et des contestations, où celle-ci n'avait pas toujours l'avantage, venaient rompre la bonne harmonie, si nécessaire pour la paix commune. « Avec le temps, dit M. J. Liblin, la collégiale s'était habituée à se considérer comme souveraine, ou plutôt comme immédiate, ne relevant que du Saint Siège. » (1)

---

(1) Les Eglises de Belfort, p. 47.

Ces prétentions parurent enfin par trop fortes à l'autorité ecclésiastique, d'autant plus qu'il s'y joignait des plaintes très vives sur la manière de vivre des chanoines et sur leur négligence dans l'exercice de leurs fonctions.

L'archevêque de Besançon, prenant pour prétexte la consécration définitive d'une chapelle, dont la fondation remontait pourtant à juste cent ans, envoya à Belfort le théologal du diocèse pour visiter la Collégiale. Ce fut tout au plus si le Chapitre voulut le recevoir ; il se disait exempt de toute visite en vertu de titres qu'il prétendait exister. Mais le temps lui manquait pour les rechercher et les produire. Enfin, après des hésitations, et des tergiversations, il se décida à la subir, mais à contre-cœur et en protestant que cela ne pouvait tirer à conséquence pour l'avenir. Elle ne leur fit pas honneur. Le procès-verbal constate que l'église était en mauvais état et mal ornée. La grille qui séparait la nef du chœur étant brisée, le tabernacle où reposait le Saint-Sacrement avait dû être placé sur l'autel de la chapelle de la Cène. L'inspecteur se livra à une minutieuse enquête sur les fondations dont l'église avait été l'objet, afin de s'assurer si les intentions des fondateurs étaient respectées. Il eut, à ce sujet, bien des irrégularités à relever.

Dans son intéressante étude sur *les Eglises de Belfort*, M. J. Liblin donne la partie du procès verbal qui concerne la chapelle de la Trinité. Nous croyons devoir la reproduire ici à cause des nombreux renseignements locaux qu'elle renferme :

» La *chapelle de la Trinité*, au cloître de l'Eglise collégiale, vers la rue et entrée de la rue Boresot, fondée le 10 mars 1492, par Guillaume Belhoste, bourgeois de Belfort, et Sibille, fille de Jean Clerc, d'Echenans-les-Héricourt, sa femme, collateurs leur vie durant. Le chapelain doit avoir la prêtrise, faire résidence permanente et célébrer trois messes par semaine dans la chapelle. Après la mort des fondateurs, le Chapitre sera d'abord collateur, puis le Seigneur et le Chapitre alternativement.

« La dotation de la chapelle consiste : 1<sup>o</sup> En un calice d'argent doré, du prix de 20 florins du Rhin ; 2<sup>o</sup> deux missels, un écrit à la main en lettres de forme, l'autre en papier en lettres *impressées* ou *troquées* ; 3<sup>o</sup> en deux chasubles : une de soie à une croix de fil doré, l'autre de soie verte à une croix rouge ;

4° en trois aubes et autres menus vêtements nécessaires à la célébration de la messe ; 5° en deux serges, nappes et ornements d'autel ; 6° en deux burettes en étain ; 7° en un coffre à serrer les vêtements et les livres de la chapelle ; 8° en une maison en pierre près de l'église ; 9° en un verger, au-dessus du chemin qui conduit à la *Muatte* (Miotte), de la contenance d'une fauchée ; 10° en un *curtil* vers le haut pont ; 11° en 4 livres 4 sous bâlois dus par Jean-Henri Wuidoz, bourgeois de Belfort ; 12° en 18 sous bâlois de rente dus par Prévost et Richard ; 13° en 2 demi-florins d'or de rente, par les héritiers de Jean de Berg ; 14° en 12 sous bâlois dus annuellement par le fils de Guillaume Estroitat ; 15° en 6 sous, 6 deniers bâlois de rente, dus par Richard Gré, de Sermamagny ; 16° en 6 sous bâlois de rente, dus par Richard Roy, de Belfort ; 17° en 5 sous bâlois de rente, dus par les hoirs de Pepol ; 18° en 10 sous bâlois de rente, dus par Isaac Huguenin, d'Offemont ; 19° en 9 sous bâlois, sur Villemin Cliquet, de Bavilliers ; 20° en 30 sous bâlois, sur Claude Huant, prévôt de la Collégiale ; 21° en 15 sous bâlois, sur Jean Prevost de Belfort ; 22° en 20 sous bâlois, sur Pierre Clerc, de Belfort ; 23° en 20 sous bâlois sur Jean Guil-laumé, de Chaux ; 24° en 24 sous bâlois sur un particulier de Danjoutin ; et 25° en 24 sous bâlois, sur la maison des fondateurs située dans la Grand'rue à Belfort. »

Un compte que nous trouvons dans un manuscrit du XVIII<sup>e</sup> siècle, connu sous le nom de *Manuscrit de Bermont*, nous apprend qu'en 1611 les revenus du Chapitre étaient supérieurs à ceux de 1590 (1). Mais ce compte n'est pas exact, et il y a notamment dans l'évaluation en argent des 65 bichots de grains à 18 livres l'un, une erreur, car elle accuse un produit de 1560 livres au lieu de 1170, ce qui abaisse le total des revenus de 3190 à 2877 livres. On a vu que vingt-et-un ans auparavant, il n'était que 2404. Ils avaient donc augmenté de 473 livres. Quant à la somme que devait le Chapitre, et dont il devait payer la rente, elle était exactement la même, c'est-à-dire de 2383 livres bâloises.

---

(1) M. J. Liblin (*Les Eglises de Belfort*, p. 51) cite, d'après le Ms de Bermont, les chiffres du compte de 1611 qui, suivant lui, n'« a d'autre caractère que celui d'un renseignement administratif ». Mais il ne dit rien du compte officiel de 1590. Aussi ne pouvant établir de comparaison, se trompe-t-il en disant qu'en 1611 « les revenus étaient considérablement diminués ». Ils ne diminuerent qu'à dater de cette époque, par suite des malheurs de la guerre.

Mais les temps prospères touchaient à leur terme. De gros nuages s'amoncelaient sur l'Allemagne et les évènements les plus graves pouvaient surgir d'un jour à l'autre. En un clin d'œil, les revenus de la collégiale diminuèrent à un point tel que cinq ans après, en 1616, il fallut supprimer deux prébendes, ce qui réduisit à dix le nombre des chanoines, au lieu de douze qui avaient existé jusque-là. En 1622, on fut obligé de supprimer, pour 20 ans, deux autres prébendes. Les beaux jours étaient passés pour le Chapitre Saint-Denis, et, malgré les tentatives faites plus tard pour sa reconstitution, il ne retrouvera plus son ancienne intégrité.

---

## § II

Retournons de quelques années en arrière et voyons dans quelle situation se trouvait, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, la ville de Belfort au point de vue de sa défense en cas de guerre.

En 1605, le gouverneur et grand-bailli Georges de Welsperg, en prenant possession de ses fonctions, fit faire le dénombrement des bourgeois en état de porter les armes et leur assigna l'emplacement qu'ils devaient occuper. La feuille de revue dressée à cette occasion, et qui est aux archives municipales, constate qu'il y avait à ce moment 272 hommes, dont la moitié était armée d'arquebuses et coiffée de casques, et l'autre moitié d'espadons, de mousquets et de hallebardes. La garde des portes et des tours était confiée à onze escouades, commandées chacune par un caporal (*Rottmeister*) et formant ensemble un contingent de 97 hommes (1). La tour cornière de la *Chanterraine* se trouvait la plus exposée, à cause de la proximité du moulin et de l'écluse ; aussi sa garde était-elle de 12 bourgeois, sous le commandement de Jacques Lhoste. Deux tambours et quatre musiciens (2) marchaient en tête de la milice bourgeoise. Elle possédait une sorte de compagnie d'élite formée de 44 hommes choisis parmi les plus habiles tireurs et dont quelques-uns avaient été soldats. Ainsi, Laurent Heitzmann, âgé

---

(1) V. dans le Bull. de la Soc. belf. d'émul., 2<sup>e</sup> année (1874), pp. 45 72, l'art. de J. J. Diétrich sur le *Siège de Belfort en 1633*.

(2) Voici les noms de ces musiciens : Nicolas Choniat, Jacques Marchand, Nicolas Gaire et Jacques Lamère.

de 67 ans, drapier, et Guillaume Lepresle, âgé de 57 ans, avaient été au service du roi de France, ce dernier comme arquebusier. Un autre, Jacques Keller, âgé de 36 ans, avait servi pendant six mois en Hongrie en qualité de lieutenant du capitaine Henri Bisantzer. Enfin, 13 des halberdiers pouvaient être considérés comme formant la section des vétérans, car ils étaient âgés de plus de 60 ans ; le plus vieux, François Knecht, avait 92 ans.

Le poste d'honneur était à la Grosse Tour ou *Tour des Bourgeois* ; c'est pourquoi elle était gardée par 25 hommes, pris parmi les bourgeois notables et commandés par Guillaume Keller.

Cependant l'horizon s'assombrissait de plus en plus, et la lutte entre catholiques et protestants prenait une allure qui faisait prévoir une lutte terrible et prochaine. On était dans l'attente de grands événements, et cet état d'anxieux malaise affolait tellement les esprits que bien des personnes, dont l'imagination avait été plus vivement frappée, prétendirent avoir vu dans le ciel, vers la fin de mai 1610, des signes merveilleux et prophétiques (1).

Dès le mois de février de cette même année, peu de temps avant sa mort tragique, Henri IV, roi de France, avait pactisé avec les protestants d'Allemagne. La Maison d'Autriche, dont les embarras financiers allaient en augmentant, dût se préparer d'une manière plus énergique à faire face à la situation. Comme toujours, elle manquait de numéraire. Il fallut s'en procurer en établissant de nouveaux impôts et en changeant en définitifs ceux qui n'avaient d'abord été votés qu'à titre provisoire. Le *maaspfenning* ou *bæspfenning*, le plus détesté de tous, fut même doublé, à partir de 1612, pour une période de douze années. Le pauvre peuple protesta. Les cabaretiers de la ville et de la seigneurie de Belfort déclarèrent qu'ils aimeraient mieux ôter leurs enseignes et fermer boutique plutôt que de payer l'impôt. Ils durent pourtant se soumettre, mais ils fraudèrent le fisc par tous les moyens imaginables (2).

Rodolphe II mourut en 1612. Les co propriétaires se décidèrent

(1) V. *Curiosités d'Alsace*, t. I, p. 73.

(2) V. *Idem.*, t. I, 233, dans le Rapport à M. le Préfet du Haut-Rhin sur la première partie du fonds de la Régence d'Ensiheim, par M. L. Brièle, archiviste départemental.

à laisser la souveraineté effective des *Vorlande*, et par suite du Landgraviat de la Haute-Alsace, au grand-maitre Maximilien, auquel chacun d'eux espérait succéder dans un avenir rapproché. En 1617, cet archiduc, confirma à son tour le droit de chasse aux bourgeois de Belfort dans les circonstances suivantes.

Depuis quelques années, il s'était élevé entre le gouverneur baron de Welsperg, et les officiers de la seigneurie, d'une part, et le Conseil des Neuf, de l'autre, des difficultés au sujet du droit de chasse (1). Les bourgeois prétendaient que les agents seigneuriaux, abusaient étrangement de la faculté qu'ils avaient de chasser, et que la manière dont ils se comportaient à cet égard leur causait un grand dommage. Ces agents ripostaient par d'autres griefs contre les bourgeois ; ils disaient que ceux-ci voulaient leur imposer, au mépris des exemptions et privilèges qu'ils possédaient, des corvées et des impôts, et les assujettir aux guet et gardes. De part et d'autre, des plaintes avaient été adressées à la Régence d'Ensisheim, et des procès étaient imminents. « Pour nourrir et entretenir entre les parties « une bonne paix, union et concorde, et prévenir à plus grande « querelle et mésintelligence », la Régence envoya à Belfort deux de ses membres, Jean-Christophe de Stadion, lieutenant, et Léonard Cabélius, docteur-ès-droit, conseiller.

Le 2 avril 1616, ces commissaires entendirent les doléances des uns et des autres, et voulant « les appointer et accorder « amiablement desd. différends et mésentendus », déclarèrent que quant à la basse-chasse, les bourgeois la possédaient en vertu de leurs lettres d'affranchissement. Malgré sa brièveté, cette décision, prise au nom de « son Altesse sérénissime « Monseigneur Maximilien d'Autriche », renfermait implicitement la confirmation de ce droit, pour lequel la bourgeoisie se montrait si jalouse.

Relativement aux réclamations des officiers seigneuriaux, qui prétendaient « que ceux de la ville voulaient les charger de « coruées, guet et gardes, jetz, subuentions et impos, comme « les aultres bourgeois », les commissaires archiducaux, décidèrent « que quand aux Recepueur et Tabellion, tout ainsy que

---

(1) Ou, pour mieux dire, de *basse-chasse*, de laquelle étaient exceptés les cerfs et les chevreuils, expressément réservés aux chasses du seigneur ou de son représentant dans le pays.

« que le Préuost, ils ne seront molestez ne chargez d'aucunes  
« sortes de charges et prestations personnelles et ordinaires de  
« bourgeois comme de coruées, guet et gardes et autres sem-  
« blables personnelles ny onéreuses telles quelles soient, affin  
« de tant mieux exercer et pouvoir s'acquitter du debuoir de  
« leurs charges, en demeureront purement frans et exemps.  
« Mais au regard des charges extraordinaires et des contribu-  
« tions qui se font dans le pays, lesditz officiers ne pourront  
« posséder en immeubles dauantage que vne maison et vn  
« jardin fran et exempt de lad. contribution. Et en cas où vn  
« d'yceux possédât dauantage de biens immeubles, que pour  
« iceux il sera tenu de payer la contribution comme un autre  
« bourgeois. »

Cet accord avait été fait, sauf approbation et ratification du  
« Régime et Gouvernement des avant pays d'Autriche ». Le  
21 janvier 1617, la Régence archiducal le ratifia par une lettre  
signée et scellée de Jean-George d'Ostein (1). C'était, en ce qui  
concernait le droit de chasse, l'équivalent d'un nouveau titre  
confirmatif.

Maximilien mourut l'année suivante (1618). L'empereur  
Mathias confia le gouvernement des pays antérieurs autrichiens  
à l'archiduc Léopold, puiné de la branche de Styrie, évêque de  
Strasbourg et de Passau, administrateur des abbayes de Mur-  
bach et de Lure. Ce fut lui qui, en 1619, appela à Belfort des  
capucins de la province de Bourgogne (2) et les installa dans  
une ancienne maladrerie abandonnée qu'il avait fait réparer et  
aménager pour les recevoir. Dans le milieu de Juin de cette  
même année, le Père provincial en prit officiellement posses-  
sion et, selon les règles liturgiques, y planta une croix. Ce  
couvent fut le troisième de cet ordre fondé en Haute-Alsace.  
Le premier avait été établi à Ensisheim en 1603, et le second en  
1613 à Weinbach, entre Kaysersberg et Kientzheim. Il est pro-  
bable que l'archiduc-évêque avait fait venir ces religieux afin  
de combattre plus efficacement la Réforme dans cette partie de

---

(1) Arch. com. de Belfort, DD. 17.

(2) Les capucins sont une branche du grand ordre des Franciscains ou  
Frères Mineurs, détachée des autres en 1525 par le F. Mathieu Bassi. Née en  
Italie, cette branche franciscaine se propagea rapidement en France où elle  
s'établit sous le règne de Charles IX. Cent ans après, elle y comptait plus de  
400 couvents, divisés en 9 provinces.

ses états, particulièrement exposée par le voisinage du comté de Montbéliard, tout entier livré au protestantisme.

Egalement en 1619 fut dressé un nouvel inventaire des titres et papiers formant les archives de la commune de Belfort. Le premier dénombrement connu qui en ait été fait remonte au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Il porte pour titre : « Cy-après suivent « les graces et donations données par les seigneurs et dames « qui ont esté seigneurs et dames de Belfort depuis la pre- « mière franchise jusqu'aux reconfirmations, donations et « graces qui ont esté faictes après. » Cet inventaire, qui s'arrête à 1443, n'enregistre que quinze titres, dont le dernier est celui qui concerne le don de la seconde moitié du Salbert contre une redevance annuelle de 6 livres de cire. Il est évident qu'on a négligé d'y mentionner un certain nombre de lettres d'achat, d'admodiation, d'acensement et de constitution de rentes intéressant la communauté. Il y a lieu de croire que le nouveau était beaucoup plus complet. Les archives, qui pendant une longue suite d'années avaient été gardées dans la tour de Montbéliard, étaient très probablement à cette époque déposées à l'hôtel-de-ville, où il fallut plus tard (en 1706) leur construire un local spécial.

La guerre de Trente Ans, qui allait causer tant de désastres dans notre contrée, venait de commencer. De grands armements avaient lieu dans toute l'Allemagne. Belfort, situé à l'extrémité du pays, là où le danger ne paraissait pas imminent, était en quelque sorte abandonné, sans garnison, presque sans matériel, et avec des ouvrages de défense délabrés. Le grand bailli était Ulric-Guillaume de Landenberg, conseiller de la Régence, qui possédait des terres dans la seigneurie, notamment à Banvillars, à Bavilliers et à Essert. Comme gouverneur des ville et château de Belfort (1), il fit, en 1618, procéder à l'inspection des armes en magasin. Reléguées au château, dans une pièce trop exigüe et mal abritée, on les trouva toutes rouillées et dans le plus pitoyable état. Un bourgeois, armurier de son métier, nommé Claude Georges, fut chargé de les nettoyer. Vingt-cinq journées furent employées à ce travail, qui occupa

---

(1) *Castro et oppido Belfortensi prefectus* (*Alls. ill.*, t. II, p. 630). Ce Landenberg (de la branche de Soultzmatt), d'une famille originaire des environs de Zurich, en Suisse, était né en 1560 de Jean-Christophe de Landenberg, seigneur de Banvillars, et d'Ursule de Reinach. Il mourut en 1642.



quatre ouvriers. Vingt arquebuses durent être remplacées (1). Les munitions manquaient totalement. On les achetait, paraît-il, au fur et à mesure des besoins de la défense !...

Pour fortifier la Maison d'Autriche, et sur les pressantes instances de son frère l'empereur Ferdinand II, Léopold se démit de ses évéchés en 1625 et se maria l'année suivante à Claude de Médicis, fille du grand-duc de Toscane Ferdinand I. En même temps, de simple administrateur, il devint chef souverain du Landgraviat, et c'est en cette qualité, qu'il confirma, le 3 juillet 1627, les Franchises de la ville de Belfort :

« Nous Léopold, par la grâce de Dieu archiduc d'Autriche, duc de Burguongne, conte de Habsbourgue, etc., fasons scavoir à tous que nos fidels preuost, m<sup>re</sup> bourgeois et Conseil, aussy la généralité de la bourgeoisie de la ville de Belfort, pauures et riches, nous ayans priez et requis de leurs accorder lettre de confirmation des drois et priuileges qu'ils ont la possessions des les années 1307 et que leurs auons octroyez et octroyons de mesme quils ont tousjours eus et confirmez par feu nre bien aymé cousin Ferdinand, archiduc d'Autriche, comme aussy de Ferdinand par la grace de Dieu esleu empereur des Romains, pour nous et pour nos hoirs successeurs de la Maison d'Autriche. Comme appart par nostre signature donné en ntre ville de Insbrug le troisième jour du mois de Juillet l'an 1627. »

La guerre qui désolait l'Allemagne avait eu déjà son contre-coup en Alsace. Au commencement de l'année 1622, le comte Ernest de Mansfeld, un des chefs de l'Union protestante, entra dans cette province et vint jusqu'aux environs de Belfort porter ses ravages. En juillet, il fut repoussé par Léopold d'Autriche, accouru au secours de ses sujets. Bientôt après, la peste et la disette s'appesantirent sur notre malheureux pays, tandis que d'autres troupes, celles des Croates du baron de Tilly, vinrent cantonner dans les villages de la seigneurie. Cette occupation dura quelque temps et ne fit qu'augmenter la misère et les maladies. Les victimes furent surtout nombreuses en été et en automne 1628.

D'abord, le sort des armes fut favorable à l'empereur. Voyant le parti protestant battu, Richelieu, fidèle à la politique de

---

(1) J. J. DIÉTRICH, loc. cit p 72.

Henri IV, se décida à intervenir directement. Il suscita contre les armées catholiques le roi de Suède Gustave-Adolphe et le lança dans l'Allemagne. Cela fit changer la face des choses. Bientôt les Suédois furent sur le Rhin et en Alsace. Cette province ne tarda pas à tomber entre leurs mains. La mort de leur roi, tombé glorieusement dans les plaines de Lutzen, le 16 novembre 1632, n'interrompit pas leurs conquêtes. Sous la conduite du rhingrave Othon-Louis, resté seul pour couvrir et conserver l'Alsace, l'armée suédoise parvint aux frontières du comté de Bourgogne.

Belfort, se vit, à son tour, sur le point d'être attaqué. L'opinion publique était terrifiée par les étonnants succès des Suédois. A leur approche, la panique s'emparait de tous. Irrésistiblement les Belfortains l'éprouvèrent aussi. Les uns se réfugièrent à Montbéliard, ville protestante qui jouissait de la neutralité, et y transportèrent leurs meubles les plus précieux. Mais l'animosité des Protestants contre les Catholiques, augmentée encore par les succès et les cruautés des Suédois, n'ouvrit cette faible ressource qu'au petit nombre des bourgeois de Belfort qui entretenait des relations d'affaires avec Montbéliard ; car, depuis le commencement de la Réforme, c'est-à-dire, depuis plus de cent ans, il n'y avait plus grandes liaisons entre les deux villes (1). D'autres habitants partirent pour le pays de Porrentruy ; mais comme cet état n'avait pu être compris dans la neutralité, malgré la demande des cantons suisses, ils passèrent dans les cantons de Soleure et de Fribourg, où ils furent tolérés. Un certain nombre de jeunes gens, en état

---

(1) Cette situation, due aux querelles religieuses, favorisait singulièrement les entreprises de certains individus que leur mauvaise conduite forçait à changer de résidence. Ils trouvaient commode d'aller à Montbéliard et de se convertir au Protestantisme, ainsi que l'avait fait, en 1587, un nommé Jacques Saunier, se disant instituteur à Belfort. Alléguant que sa conscience ne lui permettait pas de rester dans le papisme, il se rendit à Montbéliard, où il fut reçu à bras ouverts. Les protestants crurent avoir fait une recrue de qualité et s'empressèrent de le nommer diacre à Colombier-Fontaine, puis pasteur à Etobon. Renvoyé pour cause d'ivrognerie, il devint instituteur à Bavans, où il fut condamné à quatre jours de prison pour avoir continué à s'adonner au même vice.

Un document de 1552 nous révèle toute la violence de la haine qui animait les protestants contre les catholiques. C'est une fort curieuse pièce des Archives de Stuttgart, rapportée par Tuefferd dans son *Histoire des comtes de Montbéliard* (supplément, pp. 56-65), qui, sous prétexte d'« informations sur la vie et le gouvernement des prêtres restitués au Comté depuis l'Interim », ne peut être qu'un tissu de calomnies et de bavardages médisants. Voici, par exemple, ce qu'on y lit à propos du curé de de St-Julien, village situé à l'O. de Montbéliard: « Le curé de St-Julien réside à Belfort, où il y a une chanoinie et tient avec soi une paillardie et 4 ou 5 bâtards ».

de porter les armes, quittèrent aussi leur ville ; ils gagnèrent la Franche-Comté par Lure, et s'enrôlèrent dans les troupes du roi d'Espagne, avec l'intention de venir renforcer la garnison de Belfort. Quant aux paysans des villages voisins, ils cherchèrent, avec leur bétail, un refuge dans les sombres et épais-ses forêts qui couvraient les Vosges.

---

§ III

Par la conquête de toutes les places de l'Alsace, Belfort se trouvait sans aucune sorte d'appui du côté de l'Allemagne. Les communications avec les Autrichiens lui étaient impossibles, et la Comté qui seule, en ce moment, aurait pu donner aux Belfortains quelque espoir de secours se trouvait par malheur presque entièrement dé garnie.

La Régence d'Ensisheim, malgré son désarroi, avait songé, au dernier instant, à mettre une garnison dans la place. 300 cavaliers et deux compagnies de mousquetaires à pied, de 120 hommes chacune, sous le commandement du colonel baron de Vaugrenans (1), du capitaine Vernier et du chevalier Pierre de Montaigu (2), étaient entrés le 5 novembre 1632 (3) dans Belfort, où se trouvaient déjà des manants armés au nombre d'une centaine environ (4). Il y avait ainsi plus de 500 hommes pour faire face à l'ennemi, qui n'était pas nombreux. Cela aurait suffi pour résister, sans la frayeur qui avait saisi la plupart des habitants et le mauvais esprit qui régnait chez d'autres, irrités par les charges de toutes sortes dont les avait accablés la Maison d'Autriche aux abois.

---

(1) François de Pontailier, baron de Vaugrenans, fils de Thomas de Pontailier, baron de Vaugrenans, et de Claude Damas du Rousset.

(2) Pierre de Montaigu, chevalier de Malte, fils de Clériadus de Montaigu, seigneur d'Athoze, et d'Antoinette Gauthiot, dame de Boutavant ; blessé dans un engagement avec les troupes suédoises, il mourut à Brisach, le 11 juillet 1633.

(3) Cf. *Recueil mémorable de Hugues Bois-de-Chêne*, publié par L. WETZEL ; Montbéliard, 1856. p. 81 A propos des dates, nous ferons observer que l'auteur du *Recueil* s'est servi du calendrier Julien, et c'est pour n'y avoir pas pris garde que dans notre travail sur *les Suédois dans le Sundgau (Revue d'Alsace, 1853, 54 et 56)*, œuvre de notre première jeunesse, nous avons donné certaines dates, qui semblent inexactes, parce qu'elles ne sont pas conformes à celles du comput grégorien.

(4) Enquête sur la reddition de Belfort en 1633 : Déposition du témoin Martin Sine, maître-bourgeois (*Bull. de la Soc. belf. d'Emul.*, 2<sup>e</sup> année, p. 49.

La Régence avait envoyé à la bourgeoisie l'ordre de se pourvoir de munitions. Elle avait aussi ordonné au bailli de Delle, Melchior-Antoine de Hertzberg, de faire transporter à Belfort les canons qui se trouvaient au château de Grandvillars. Ces engins n'augmentèrent pas beaucoup l'armement, qui fut en tout de huit pièces d'artillerie, auxquelles il faut joindre trente-six arquebuses à croq (1). Il y avait, paraît-il, suffisamment de poudre, mais les accessoires nécessaires pour le tir des canons, tels que mèches et boulets faisaient défaut.

Belfort se trouvait donc privé d'une partie de ses défenseurs naturels, de ceux auxquels leur religion et leur attachement aux archiducs d'Autriche auraient dû donner le sentiment de leur devoir. Mais, s'il fallait déplorer chez nombre de bourgeois l'abandon des volontés et l'anéantissement des énergies, pouvait-on du moins compter sur la bravoure des soldats de l'empereur ?

Quelques jours avant l'arrivée du rhingrave et pendant qu'il campait encore autour de Thann, le comte Ernest de Montecuculli, général de l'armée impériale, se rendit à Belfort et fit appeler le grand-bailli Guillaume de Landenberg, le maître-bourgeois Martin Sine et Christophe Bourquenot, ancien maître-bourgeois. Il leur demanda si la bourgeoisie était décidée à se battre ; ils répondirent qu'elle se défendrait le mieux possible. Le général remit alors au grand bailli le commandement en chef de la garnison ; mais ce fonctionnaire déclara ne pouvoir accepter cette charge en raison de l'insoumission des habitants. M. de Schauenbourg, lieutenant du général, ayant insisté auprès du grand-bailli, celui-ci renouvela ses objections, puis, simulant dans la nuit une alerte qui n'amena que 11 bourgeois, prouva au général le mauvais vouloir de ses administrés (2).

Ce fut Pierre Bizantzer, colonel dans l'armée lorraine, qui, bien que fort souffrant de la fièvre, fut désigné pour commander en chef. Il réunit aussitôt chez lui le grand bailli, le colonel baron de Vaugrenans, le lieutenant-colonel Robens et le chevalier de Montaigu, et convoqua le Conseil des Neuf, auquel se joignit le prévôt Pierre Thenet, afin d'avoir des renseignements

---

(1) Enquête, etc. ; dépos. de Pierre Racine, ancien membre du magistrat.

(2) Enquête, etc. Déposition de Pierre Bourquenot.

sur les munitions de guerre et de bouche que la ville possédait. Le grand-bailli fit savoir qu'il y avait sept quintaux de poudre en réserve. M. de Vaugrenans demanda si le Conseil se croyait en état de se défendre et de résister à l'ennemi ; les conseillers lui déclarèrent que « n'étant pas soldats, ils étaient peu compétents dans l'art de la guerre, mais que si la résistance pouvait être tentée, la fidélité des bourgeois ne ferait pas défaut, et qu'avec les chefs militaires ils feraient le sacrifice de leur vie pour leur prince. » (1) Après une délibération secrète du conseil de défense, le baron de Vaugrenans déclara formellement que les bourgeois avaient raison, que c'était l'affaire des soldats et non la leur, que cette question avait un caractère exclusivement militaire et que, par conséquent, le conseil communal pouvait se retirer.

Bien informé de la situation matérielle et morale de Belfort, le rhingrave investit la place le dimanche 2 janvier 1633, et fit les dispositions nécessaires pour l'emportèr ou en faire le siège. Les assiégants n'étaient pas plus nombreux que les assiégés ; ils l'étaient plutôt moins, mais ils avaient de l'artillerie et quelques-uns de ces mortiers connus sous le nom de bombardes.

Pendant les préparatifs, le plus grand désordre régnait dans la place. On ne savait à qui obéir. Le colonel Bizantzer, auquel avait été dévolu le commandement des troupes comme étant le plus ancien en grade, était malade et n'inspirait pas la moindre confiance. La bourgeoisie était attérée, véritablement terrorisée. A l'exception de trois ou quatre, ils parlaient tous de se rendre sans coup férir. Les soldats, n'écoutant plus la voix de leurs chefs, se mutinaient, couraient les rues, volaient et s'enivraient.

Le lundi 3 janvier, un trompette vint en parlementaire sommer la ville et le château de se rendre aux Suédois. Le grand-bailli convoqua de nouveau les membres du Conseil au château, ainsi que les officiers de la seigneurie : Pierre Thenet, prévôt de Belfort ; Jean-Philippe Bourquenot, lieutenant du Val de Rosemont ; Thiébaùt Pingnot, grand-maire de l'Assise, et Jean Maegère, prévôt d'Angeot. En présence du colonel de Vaugrenans, ils leur demanda s'ils étaient toujours décidés à

(1) Enquête, etc. — Dépositions du maître-bourgeois Martin Sine et du prévôt Pierre Thenet.

résister à l'ennemi. Tous déclarèrent qu'il n'était pas possible de se défendre et qu'il était indispensable de traiter. Seul, Jean Monnier, tabellion et greffier de la justice (1), fut d'un avis contraire et conseilla la résistance. A la suite de cette déclaration, les officiers seigneuriaux et les membres du Magistrat, avec Bisantzer et de Vaugrenans, résolurent d'entrer en pourparlers. Le colonel de Vaugrenans voulut appeler à prendre part à cet acte les capitaines et les officiers, mais le grand-bailli ne crut pas devoir y consentir sous prétexte que ce droit appartenait seul aux chefs supérieurs

A la sortie de cette réunion, le grand-bailli délégua le maître-bourgeois Martin Sine pour s'assurer auprès de la bourgeoisie si elle était d'avis de se soumettre. Celui-ci n'était guère apte, pour le moment, à remonter le moral de ses concitoyens. Il venait justement de consulter Bizantzer sur l'attitude à prendre, et le commandant en chef lui avait répondu que le rhingrave était un soldat qui ne demandait qu'à se battre, qu'en se mettant sur la défensive, on lui déclarait la guerre et qu'en agissant ainsi, on lui ferait plaisir ; que dès lors il y avait lieu d'y réfléchir très sérieusement (2).

En même temps, l'ancien maître-bourgeois Christophe Bourquenot visitait tous les bourgeois et leur demandait avec frayeur s'ils avaient l'intention de résister. Que répondre, sinon que si la défense était impossible, le mieux serait de traiter avantageusement ? Ce fut l'avis général. Un seul habitant, nommé Jean Müller exprima carrément l'opinion contraire (3).

Bientôt un second trompette vint, au nom de rhingrave, apporter une nouvelle sommation. Le grand-bailli le renvoya en lui faisant répondre qu'on ne se laissait pas intimider si tôt.

(1) Ce Jean Monnier était déjà greffier de justice en 1621, époque à laquelle il eut un assez grave différend avec Jean André, qui venait d'être nommé et reçu à l'office de prévôt, au sujet du greffe, que celui-ci prétendait s'attribuer. Monnier, craignant d'être dépossédé de sa charge, porta plainte à la Régence d'Ensisheim qui, le 28 avril, renvoya l'information de l'affaire aux officiers de la seigneurie. Le grand-bailli Guillaume de Landenberg adressa le 31 mai 1621 un rapport peu favorable au prévôt de Belfort.

(2) Voici le portrait que Feuquières fait du rhingrave Othon-Louis, dans la relation de son ambassade en Allemagne : « Ledit Rhingrave Louis Otto est « luthérien ; de peu d'esprit, glorieux, yvrongne ; assez estimé des gens de « guerre pour sa valeur et la grande despense qu'il fait, quoiqu'il soit riche, ce « qui l'oblige à en prendre où il peut ».

(3) Enquête, etc. Dépos. de Jacques Chassignet, greffier de la ville pendant l'occupation.

Pendant ce temps, les Suédois lançaient quelques bombes sur la ville. Des bourgeois qui occupaient les tours, de concert avec les troupes du capitaine Vernier, ripostaient tant bien que mal à coups d'arquebuses et de mousquets. La garnison, que l'indécision de ses chefs achevait de démoraliser, refusait de se battre. Les cavaliers, dans leur frayeur, s'étaient empressés de dégarnir leurs chevaux et de les conduire par la poterne dans la cour du donjon. On prétendit qu'un certain nombre d'entr'eux se réfugièrent dans les greniers avec leurs montures. (1) De leur côté, les soldats à pied ne faisaient que boire, manger et piller. Ils avaient même organisé un bal sous la halle.

Un spectacle aussi écœurant, produisit un effet tout opposé à celui qu'on devait attendre. Entraînés par l'attitude patriotique et l'intrépide bravoure de Jean Monnier et de Jean Müller, plusieurs bourgeois, auxquels se joignirent 60 soldats commandés par le capitaine Vallier, un Suisse du canton de Soleure, coururent aux remparts, bien résolus à faire leur devoir. Il se trouvait en ville une toiture en plomb ; on s'en servit pour fondre des balles. La veuve du receveur fut invitée à céder un tonnelet de plomb, si la situation l'exigeait. Le capitaine Vernier, qui avait conservé quelque ascendant sur ses soldats, les employa à la garde des portes. Malheureusement, il ne se trouvait personne pour diriger le tir et centraliser l'action du commandement. Chacun suivait sa propre impulsion et tirait à sa guise.

Au milieu de cette confusion, Bizantzer ne savait plus où donner de la tête. La troisième sommation de rendre la place avait eu lieu. Cela mit le comble à la frayeur des magistrats et des bourgeois les plus en vue, qui craignaient l'incendie de leurs maisons et la perte de leurs biens. Christophe Bourquenot, celui que nous avons vu visiter les bourgeois à domicile, ne cessait d'aller chez le grand-bailli et de le solliciter, les larmes aux yeux, de rendre la ville pour éviter les malheurs d'un bombardement. Le grand-bailli le consolait de son mieux en lui disant qu'il n'y avait pas urgence et que l'ennemi enverrait encore un tambour en parlementaire.

Les officiers de la seigneurie et le Magistrat se réunirent

---

(1) Enquête, etc. Dépos. de Jean Heitzmann et de Pierre Racine,

encore une fois au château. Le grand-bailli, s'adressant à chacun d'eux, leur demanda ce qu'il y avait à faire et si l'on voulait résister ou capituler. On fut d'avis de traiter avec l'assiégeant. Le tabellion Jean Monnier, opina pour la résistance.

Quelques-uns des Neuf firent individuellement tous leurs efforts pour hâter la reddition. Georges Heitzmann alla trouver Jean Maréchal sur la tour qui lui était assignée comme poste de défense, pour le consulter sur ce qu'il convenait de faire, aucun secours n'étant à espérer, puisque les autres villes d'Alsace s'étaient rendues et que les Suédois promettaient de traiter Belfort aussi favorablement que Thann.

Martin Sine et Bourquenot se rendirent auprès de Jean Monnier, sur la tour Chanteraine, et lui objectèrent qu'en se défendant, on provoquerait l'incendie et la destruction de la ville.

Un incident engagea les assiégeants à vite aller en besogne.

Dans la nuit du 4 au 5 janvier, des feux s'allumèrent dans les Vosges. C'étaient tout simplement des feux de charbonniers, mais les Suédois crurent y voir des signaux : invitation aux assiégés de résister le plus longtemps possible et annonce d'un très prochain secours. Telle fut l'interprétation qu'ils donnèrent à ces feux nocturnes ; elle semblait d'autant plus vraisemblable que, par la coupable indiscretion d'un bourgeois, ils avaient appris que la place allait être délivrée par des troupes lorraines, qui étaient en marche. On tint conseil de guerre, et il fut résolu qu'on attaquerait Belfort avec vigueur.

Aussitôt la canonnade se fit entendre. L'ennemi s'approcha des murs et tira sur les assiégés qui, en petit nombre et éparpillés sur les tours, ne pouvaient riposter que d'une manière insuffisante et défectueuse, tout le monde commandant et chacun tirant à volonté.

Dans la place, grande était l'agitation. On manda au château les officiers de la seigneurie et le Conseil des Neuf pour délibérer sur un projet de convention avec l'ennemi. Le colonel Bizantzer reprocha au tabellion Jean Monnier d'avoir fait le coup de feu, et s'attira cette verte réponse : « M. Bizantzer, si vous aviez fait votre devoir, nous ne serions pas dans une pareille détresse. »

Pendant ce temps, les assiégeants s'étaient emparé du mou-



lin et menaçaient les tanneries. Les bourgeois tiraient activement sur eux, et Jean Monnier courait exciter leur courage. On entendit une voix, que l'on crut être celle de Bisantzer, et qui commandait de cesser le feu. Monnier, ne tenant aucun compte de cet ordre, continua à décharger sur l'ennemi une pièce d'artillerie. Derechef, du château, la même voix s'écria : « Quel est celui qui a fait cela ? Le premier qui tire encore sera pendu. »

Si, reprenant courage, les bourgeois essayaient de défendre leur cité, la garnison du château restait dans la plus déplorable inaction. Aussi, était-on persuadé, en ville, que l'on y manquait de munitions, puisqu'on avait vu des soldats et des paysans descendre pour chercher de la poudre qu'ils emportaient dans leurs casques et dans leurs chapeaux. Qu'était donc devenu la provision que possédait la ville et qui, par ordre, avait été portée au château, à la grande consternation des bourgeois ?

Cependant, on continuait à tenir conseil. Les chefs militaires prétendaient tous que la ville serait détruite par des bombes incendiaires, qu'elle n'était pas en état de soutenir un siège et qu'il n'était pas possible de la sauver. Ils ajoutaient qu'on ne disposait que d'un four à pain et d'une fontaine. En entendant tout cela, le maître-bourgeois versait des larmes.

On lut le texte du traité qui avait été consenti pour la prise de Thann et qui devait servir de base à celui qu'on allait rédiger pour Belfort. Presque sans discussion, on en écrivit un semblable, que l'on signa. Bisantzer engagea le tabellion, Jean Monnier, à signer cet acte au nom des conseillers absents ; il refusa catégoriquement.

Le maître-bourgeois Martin Sine et le lieutenant Servais de Stœr (1) se rendirent immédiatement à Perouse pour traiter de la reddition de la place. Deux délégués suédois vinrent ensuite à Belfort pour présenter leurs observations.

On se rendit dans la soirée du 5 janvier, après une défense de quatre jours, sans autres conditions que la promesse de traiter la ville avec tous les ménagements que comporterait la situation, et l'autorisation de laisser la garnison, presque exclusivement composée de Bourguignons, gagner la Franche-Comté.

(1) Il devint, peu de temps après, capitaine d'une compagnie de cavalerie levée dans les environs de Lure par le marquis de Conflans. Ce fut lui qui, le 15 février suivant, tailla en pièces 80 cavaliers suédois qui venaient piller le val de Gouhenans.

Le lendemain, 6 janvier 1633, jour des Rois, la ville et le château furent remis au rhingrave Othon-Louis, qui en prit possession au nom de la Couronne de Suède. Puis, la garnison quitta la place, se dirigeant sur Lure, Au moment où elle défilait, on fut stupéfait du grand nombre de soldats qui avaient occupé la place sans rien produire et qui, pendant le bombardement, avaient organisé une danse sous la halle. Les Suédois, moins nombreux qu'eux, furent plus étonnés encore et se moquèrent de troupes qui s'étaient rendues aussi lâchement (1).

(1) Dans le récit que nous faisons de ce siège, nous ne disons pas un mot de l'accident dont parle DESCHARRIÈRES dans son *Histoire de Belfort*, et qui amena la capitulation. Cet auteur raconte que, pendant que les Suédois lançaient des feux d'artifice composés de poix des Vosges et d'autres matières combustibles, « l'arsenal de la ville prit feu par la maladresse de l'artilleur qui devoit faire « jouer ses machines pour sa défense. Les flammes pénétrèrent dans l'intérieur « des magasins, brûlèrent des armes, firent brûler les voûtes mal construites, et « tomber le mur d'enceinte, en sorte que la brèche, grâce à l'incendie, devint « praticable en cet endroit. Mais les Suédois ne voulant pas y pénétrer à tra- « vers des brasiers ardents, donnèrent aux bourgeois consternés le « temps de dresser une capitulation qui ne fut que projetée sans signature ni « exécution. Après ce désastre, les bons habitants de Belfort, pour perpétuer, « à leur décharge, la maladresse de cet *artilleur* qui périt dans le feu, don- « nèrent à la rue qui aboutissoit à cet arsenal brûlé le nom de Mal-engin qui lui « est resté jusqu'à présent, tant les événements qui touchent au cœur passent « aisément à la postérité chez une nation sensible! »

Ou cet épisode est de pure invention; ou, si c'est un lointain écho d'une tradition populaire belfortaine, on ne sait à quelle date antérieure il doit être placé. Son exagération est de toute évidence, car si l'incendie avait été aussi terrible et aussi funeste, les Annales de la cité en auraient conservé un souvenir plus précis. L'information faite à la fin de l'année 1633 par la Régence autrichienne d'Ensisheim sur la prise de Belfort, est absolument muette sur un événement aussi grave, et nul doute qu'elle l'aurait mentionné au moins une fois s'il avait eu lieu. Les déclarations des 29 témoins, si détaillées et si explicites, n'y font pas la moindre allusion. Certes, elles n'auraient pu passer sous silence un pareil accident qui, s'il eût été vrai, expliquait tout et rendait l'enquête parfaitement inutile.

DESCHARRIÈRES a travaillé longtemps à son *Histoire*. Ce n'est qu'en juillet 1825, à Strasbourg, qu'il termina cet énorme manuscrit in-f° de 1272 pages: *Histoire générale et particulière des villes et comté de Belfort, arrondissement communal le plus occidental du département du Haut-Rhin*, par un ancien fonctionnaire de cette ville. Mais, auparavant, quelques extraits en avaient été imprimés et publiés, au commencement de ce siècle (vers 1806), dans une petite feuille locale qui paraissait sous le titre de *Journal judiciaire de Belfort*. D'autres, écrits plus tard, en 1823, « sous l'heureux règne de Louis XVIII », furent communiqués à un habitant de notre ville, qui les copia. Ceux-ci traitaient des sièges que Belfort avait eu à subir pendant la guerre de Trente-ans. La copie fut mise à notre disposition: elle renferme des erreurs qui ont été corrigées dans le manuscrit définitif, que nous ne connaissions pas alors, et nous avons le regret d'avoir contribué à les répandre lorsqu'en 1851 nous écrivîmes pour la *Revue d'Alsace* notre travail sur « les Suédois dans le Sundgau ». Ce n'est qu'un peu plus tard que nous eûmes connaissance du manuscrit original, grâce à l'obligeance de l'abbé Fiétier, auquel il venait d'être donné par l'évêque de Strasbourg, Mgr A. Ræss. Notre bibliothèque municipale ne possède ce document, si précieux pour notre histoire locale, que depuis 1866; elle le doit à la générosité des héritiers de M. Fiétier, décédé curé de Belfort le 10 février de cette même année. C'est une grande satisfaction pour nous de pouvoir rectifier aujourd'hui les inexactitudes autrefois commises par DESCHARRIÈRES, reproduites par nous, et rétablir la vérité historique.

En prenant possession de la forteresse, l'ennemi trouva 11 à 14 tonneaux de poudre et quantité de mèches. Les quatre pièces de canon amenées du château de Grandvillars étaient encore dans la cour et n'avaient pas servi.

Ce fut alors que chacun put faire d'amères réflexions, regretter de s'être aussi fort abandonné à la peur et déplorer les fautes commises. Si la cavalerie, disaient les uns, avait fait, le premier jour du siège, une vigoureuse sortie, on aurait pu facilement repousser les Suédois, qui n'étaient pas si rassurés, car, au premier coup de canon tiré des remparts, ils se replièrent sur Pérouse dans la persuasion que les bourgeois prendraient l'offensive. D'autres estimaient que si l'on avait placé trois cents mousquetaires dans le couvent des Capucins et si la cavalerie avait fait une sortie, on aurait certainement obtenu un succès. En même temps, on aurait pu, avec peu de monde, intercepter à l'ennemi le passage derrière le château. Quelques-uns, plus hardis ou trop présomptueux, allaient même jusqu'à prétendre que, si l'on avait voulu, on aurait pu, même après la reddition, rejeter les Suédois au dehors, et que la place aurait pu tenir plusieurs jours encore s'il s'était trouvé en ville des chefs qui voulussent commander.

Il fallut bien ensuite commenter, expliquer les défaillances et la pusillanimité des magistrats, ainsi que la lâcheté de leur chef, Martin Sine. Le mot de trahison ne paraissait pas trop fort pour qualifier leur conduite.

Ce qu'il y eut malheureusement de certain, c'est que les assiégeants avaient avec eux des habitants de Montbéliard et d'Héricourt, à qui l'intérieur de Belfort était parfaitement connu. Ils eurent par eux une foule de renseignements précis sur l'état d'esprit des bourgeois, sur la situation de fortune des principaux d'entr'eux, sur les ressources que procurerait la ville. On avait bien, du reste, depuis les tours, remarqué dans les travaux ennemis plusieurs habitants des villes voisines qui paraissaient — on s'en assura dans la suite — vouloir diriger les attaques, moins pour ruiner les défenses que pour brûler les tanneries de Belfort, objet de jalousie pour eux.

Qu'il y ait eu, dans tous ces propos, des exagérations, cela n'est pas douteux ; mais il n'en est pas moins positif que beaucoup de ces bruits d'espionnages, de trahison, de connivences

avec l'ennemi étaient fondés. On verra, dans l'enquête faite plus tard par la Régence autrichienne, et dont nous parlerons bientôt, le rôle joué par le maître-forestier du comté et sa femme. Il ne fut sans doute pas le seul, et les animosités religieuses, surtout comme elles existaient à cette époque, suffirent à expliquer bien des choses. Qu'étaient devenues, à ce moment, les cordiales relations qui, jusqu'à la Réforme, avaient existé entre les deux villes de Montbéliard et de Belfort ?

« Le malheur de la ville et du comté de Belfort, dit Girardot de Nozeroy dans son *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne*, fut la diversité de religions, les calvinistes y étant en grand nombre, qui sont naturellement ennemis de leurs princes et amoureux de nouveauté, lesquels donnèrent la main au rhingrave, vaillant homme, prompt et industrieux ; au lieu que le marquis de Bade, gouverneur du pays, (fidèle au surplus et affectionné à la maison d'Autriche), estoit pesant et peu expérimenté au train des armes, qui hazarda ses troupes en deux rencontres, et par la perte d'une partie d'icelles, mit l'estat aux abois et se vit réduit enfin à la seule ville de Belfort, qui est en noz confins, dans laquelle il iecta le peu que y restait de soldats. Il ne la maintint pas longtemps, car le gouverneur d'icelle et la bourgeoisie étant en la mesme peur que les autres la rendirent et obligèrent la troupe (quasi toute de cavalerie) de composer aussi bien qu'eux ».

L'ennemi, maître de Belfort, ne garda aucun ménagement. Au premier moment, quelques maisons bourgeoises furent mises au pillage, entr'autres celle de Jean Bouccat, et les objets qu'elle renfermait furent, dit-on, récélé chez le maître-forestier du comté. Les Suédois exigèrent qu'une assez forte contribution de guerre leur fût payée dans le plus bref délai ; ils réclamèrent tout d'abord 1,200 écus pour l'entretien de deux compagnies de cavalerie. Cette somme n'ayant pu être fournie à temps, ils recoururent comme toujours, à l'intimidation. Le prévôt, Pierre Thénet, le maître-bourgeois, Martin Sine, Christophe Bourquenot et d'autres conseillers, furent mis en état d'arrestation, consignés à l'hôtel de ville et sommés de payer à l'ennemi un mois de solde. Il fallut se hâter, On donna l'ordre à Jean Keller, conseiller adjoint, de compter l'argent déposé dans le caveau municipal. Il y avait douze cents et quelques

écus. Cela ne suffit pas. Quelque temps après, on fut obligé d'employer, pour le satisfaire, les fonds provenant de la vente du sel, environ 700 rixdalers et 200 livres empruntées chez des bourgeois. Au bout d'une dizaine de jours les magistrats furent remis en liberté (1).

Si, dans la ville même, le colonel de Leyen, qui avait été nommé au commandement de la place, maintenait sa troupe dans une discipline relative, il n'en était pas ainsi dans les campagnes, où les soldats, livrés à eux-mêmes, commettaient tous les excès, ravageaient les villages, brûlaient les monastères et les châteaux. En quelques jours, le pays fut dévasté, non seulement par l'ennemi, mais encore par des bandes de brigands de différents partis.

Poussés à bout par la perte de leurs biens et la ruine de leurs foyers ; exaspérés par le déshonneur de leurs femmes et de leurs filles, les paysans se soulevèrent en masse. Soutenus dans leur révolte par 60 ou 70 cavaliers du régiment du marquis de Bentivoglio, un des capitaines de l'armée de Montécuculli, ceux du comté de Belfort s'assemblèrent autour de la ville, pensant qu'ils pourraient l'enlever aussi facilement que l'avaient été Altkirch et Ferrette. Ils étaient furieux contre les bourgeois qu'ils rendaient responsables de tous leurs malheurs ; ils disaient que la ville avait été vendue par ses propres magistrats ; ils se répandaient en injures contre ces citadins si fiers de leurs franchises, si arrogants envers le pauvre peuple et qui s'étaient si vite rendus. Peut-être, au milieu d'invectives à leur adresse, criaient-ils déjà : *ces coqs de Bêfô !*

A la nouvelle de ce soulèvement populaire, le rhingrave Othon-Louis qui était en Alsace pour y chercher les troupes de renfort dont il avait besoin pour l'expédition qu'il projetait contre la Franche-Comté de Bourgogne, se hâta d'accourir. En quelques jours le Sundgau fut déblayé. Les derniers insurgés étaient près de Belfort, abandonnés à leurs propres forces, Montécuculli, qui avait promis son aide, ayant trouvé plus prudent de se retirer à Brisach.

Les paysans furent attaqués le vendredi 11 février 1633 et dispersés. Un certain nombre d'entre eux traqués dans une combe entre Perouse, Vézelois et le bois de la Perche, furent

---

(1) Enquête, etc. — Dépos, de Pierre Thenet et Jean Keller.

massacrés sans quartier. Il y eut environ 300 victimes (1), et les Suédois perdirent près de 80 hommes. L'endroit où se passa cette scène de carnage se nomme encore aujourd'hui le *Pré de guerre* ou le *Champ du massacre*.

Le bruit courut que le maître-forestier Hasenschmecker avait, ce jour-là, servi de guide aux Suédois. Il fut établi que ce fonctionnaire, aux gages de la maison d'Autriche, eut des relations continuelles avec l'ennemi. On l'accusa d'avoir signalé la maison du receveur seigneurial comme renfermant du salpêtre et d'avoir, de concert avec sa femme, trahi les bourgeois. Dans tous les cas, ce triste couple devint un objet de haine pour tous les habitants du pays.

§ 4

« Le desseing des Suèdes est d'entrer en Bourgoigne », écrivait, le jour même de la reddition de Belfort, le prévôt de Lure, au bailli de Luxeuil (2). En effet, dès le 17 janvier, une reconnaissance suédoise, composée de 25 cavaliers, se dirigea sur Lure. Mais elle n'alla que jusqu'à Ronchamp, où elle apprit que l'abbaye venait de recevoir une assez forte garnison. On remit à plus tard la marche en Comté, et, pour donner le change, le rhingrave écrivit au parlement de Dôle « qu'il n'entrerait point dans ce pays moyennant qu'il n'assistast point ceux d'Alsace ».

« Pouvait-on se fier aux promesses d'un ennemy calviniste », disait le conseiller Girardot de Nozeroy, du parlement de Dôle.

En effet, le rhingrave sortit de Belfort le dimanche 13 février à la première heure, avec six pièces de canon, pour aller s'emparer de Lure. La garnison de cette petite ville, avertie dans la nuit par un message des capucins de Belfort, se tenait sur ses

---

(1) Chiffre donné dans une de lettre Henry de Champagne, sergent-major du régiment d'Amont, datée de Granges le 13 février 1633 et adressée aux conseillers du Parlement de Dôle (Arch. du Doubs, B 149). La tradition parle de 3000 victimes, mais il est incontestable qu'il y a là une énorme exagération puisque, d'après les historiens, le nombre total des insurgés ne dépassait guère 3000.— De même qu'il faut très grandement se défier des chiffres qui servent à l'évaluation des foules ainsi que nous l'avons fait observer plus haut, de même, il ne faut accorder qu'une confiance fort limitée à ceux qui évaluent le nombre des victimes dans les grands massacres. Pour montrer la discordance qui existe à ce sujet entre les auteurs, et à plus forte raison, entre eux et la tradition populaire, citons un exemple pris entre mille : Après la prise de Limoges par le prince de Galles en 1370, il y eut d'horribles représailles. D'après les *Annales de Limoges*, 18000 personnes furent massacrées en un seul jour. Froissart ne porte le chiffre des victimes qu'à 3000. On voit la différence !

(2) *Corr. du Parlement*. Arch. du Doubs, B 147.

gardes. Il fallut faire un siège en règle. Le baron de Vaugré-nans qui défendait Lure, fut plus heureux qu'à Belfort. Secondé par le chevalier de Montaigu et le capitaine Wallier, à la tête d'une troupe disciplinée et brave, il fit subir aux Suédois des pertes sérieuses et les obligea à regagner Belfort dès l'aurore du 17 février, avec une telle précipitation qu'ils perdirent en route un de leurs canons et une partie de leurs munitions.

Pendant qu'ils s'évertuaient ainsi devant Lure, des détachements franc-comtois parcouraient les environs pour surprendre des partis ennemis. Le 15, le capitaine Stoer, le même que nous avons vu comme lieutenant accompagner à Perouse le maître-bourgeois belfortain, tailla en pièces 80 cavaliers qui venaient de piller le val de Gouhenans ; 25 à 30 d'entr'eux restèrent sur le terrain et 15 furent faits prisonniers (1).

A peine de retour à Belfort, le 20, le rhingrave écrivit au marquis de Conflans, maréchal général des armées de Bourgogne, pour les réclamer. On les renvoya, dans les premiers jours de mars, au commandant de Belfort, le colonel de Leyen, après avoir poussé la courtoisie jusqu'à les indemniser de la perte de leurs effets (2).

Le jeudi, 10 mars, eut lieu avec un certain cérémonial la prestation de serment au vainqueur. Le colonel Adam de Lew, désigné comme commissaire à cet effet, convoqua à Belfort les bourgeois et manants des seigneuries de Belfort et de Rougemont, de la prévôté d'Angeot et de la Grande-Mairie de l'Assise. Les bourgeois se réunirent dans la salle de l'Hôtel-de-ville, tandis que les autres habitants se rassemblèrent sur la place de la Halle et le long de la rue du Rosemont, entre les deux portes. Le maître-bourgeois fit alors connaître à ses concitoyens le but de la mission du commissaire et leur demanda s'ils consentaient à prêter ce serment. A l'unanimité, ils répondirent que s'ils le refusaient, ils y seraient peut-être contraints. Il était aisé de voir qu'en cas de refus on aurait recours à la force, car les troupes qui formaient la garnison étaient sous les armes et mèche allumée, échelonnées jusqu'à l'Hôtel-de-ville.

---

(1) V. EM. LONGIN, *Lure pendant la Guerre de Trente-Ans* (Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône, année 1897, pp. 149-278).

(2) E. LONGIN, *Op. cit.*, p. 174 et 175.

Le serment imposait fidélité et soumission à la couronne de Suède, ou à son représentant dans la province, tant qu'elle aurait en son pouvoir le comté de Belfort. Il devait les lier jusqu'à l'expulsion du vainqueur par une force supérieure. Les bourgeois jurèrent fidélité dans la salle de leur Hôtel-de-ville. Les autres habitants étaient réunis en dehors, et ce fut Bourcard Kurtz, greffier, qui leur fit la lecture et la traduction du texte du serment. En retour, le commissaire de Lew jura de protéger la bourgeoisie et de défendre les habitants (1). De plus, il exigea d'eux la promesse de lui signaler tout ce qu'ils pourraient apprendre de la marche des troupes impériales.

Les Suédois s'occupèrent aussi du choix du personnel administratif. Le colonel de Leyen avait été, dès le début de l'occupation, nommé commandant d'armes du château et de la ville. Le major de Lindaw, puis le colonel de Lew furent chargés des fonctions de grand bailli du comté. Ni l'un ni l'autre ne s'occupèrent, en cette qualité, des affaires judiciaires, mais seulement des ressources et des revenus de la seigneurie. On installa, comme prévôt de Belfort et de la mairie d'Angeot, un habitant de Blâmont, un nommé Hugues Manal dit *Kessler*, et un docteur de Montbéliard, du nom de Guillaume Lalance, devint Grand-maire de l'Assise. Celui-ci avait des biens à Chèvremont.

Tout cela se fit assez tranquillement. Mais un jour que le prévôt de Belfort voulut exercer ses fonctions et faire l'inventaire d'une tutelle, le Conseil des Neuf lui en dénia le droit et refusa de le reconnaître, en invoquant la Charte d'affranchissement de Renaud de Bourgogne, qui exigeait que le prévôt fût un des bourgeois de la localité, nommé selon les us et coutumes par l'autorité supérieure. Le fonctionnaire étranger ne bougea plus, mais continua à toucher ses émoluments.

Avant tout, les Suédois avaient à s'occuper de leurs intérêts matériels. Ils se trouvaient dans la place de Belfort comme dans un îlot, entourés de toutes parts par des troupes impériales et des paysans, que de sanglantes exécutions n'avaient pu complètement réduire. Isolés comme ils étaient, quelquefois même presque bloqués, il leur fallait, de temps en temps, faire une trouée pour chercher des subsistances. Les pilleries dans

---

(1) Enquête, etc. Dépositions de Martin Sine, maître-bourgeois ; Jacques Chassignet, greffier de la ville pendant l'occupation ; Bourcard Kurtz, greffier au moment de l'investissement ; et David Rouhier.



les villages les plus voisins devenaient de jour en jour plus infructueuses, malgré les intelligences qu'ils avaient su se créer auprès d'individus, étrangers comme eux, qui n'avaient pas craint de leur servir de guide et de leur indiquer où il y avait à prendre. C'est ainsi que, grâce à la complicité du maître-forestier et à celle du maître-mineur de Giromagny, ils avaient complètement épuisé les ressources du Val-de-Rosemont. De ce côté-là, l'énergie de montagnards, aussi robustes que braves, leur infligea bien des mécomptes. Ces paysans, habitués de temps immémorial à considérer la Roche de Belfort comme leur citadelle et leur sauvegarde, ne comprenaient pas comment elle avait pu succomber du premier coup. Ce qu'ils voyaient confirmait toutes les idées qu'ils s'étaient faites à ce sujet. Quand les Suédois sortaient pour se ravitailler, ils avaient avec eux des habitants de la ville, avec leurs chevaux et leurs voitures, pour ramener leurs prises. Au lieu de considérer la dure nécessité où étaient ceux-ci de se soumettre à la loi du plus fort, leur ressentiment contre les Belfortains leur faisait voir une sorte de connivence avec l'ennemi, d'autant plus que le ravitaillement s'imposait pour l'occupé avec autant de force que pour l'occupant.

N'ayant plus rien à prendre dans les environs immédiats, la garnison suédoise de Belfort dut étendre plus loin son champ d'action. Il n'y avait plus à sa portée que la Comté, c'est-à-dire les terres de l'abbaye de Lure. Vers le milieu de juin, un détachement alla piller le village de Châlonvillars, dont il brûla plusieurs maisons, et emmena le bétail du village d'Errevet. Le nom du forestier Hasenschmecker se trouva encore une fois mêlé dans cet exploit (1).

Le 13 juillet, 30 dragons et environ 50 fantassins poussèrent jusqu'à Plancher-les-Mines, y tuèrent sept hommes, en blessèrent plus de dix, et emportèrent tout ce qu'ils rencontrèrent. Douze jours après, un détachement plus fort alla à Champagny, Eboulet et Ronchamp et enleva tout le bétail.

---

(1) Enquête, etc. — Le greffier Bourcard Kurtz dit, dans sa déposition, que « le meunier de Châlonvillars lui avait fait entendre que Hasenschmecker avait été cause de l'incendie de plusieurs maisons de ce village et qu'il avait fourni aux Suédois une grande quantité de gibier, ce que prouvent deux écrits par lesquels cet agent prescrivait à ses gardes de tirer le plus de gibier possible pour l'ennemi ».

A ce moment, il y avait à Belfort 535 hommes de garnison (1).

Très vraisemblablement, c'est à une de ces sorties que se rapporte la poésie patoise connue sous le nom de *Chant du Rosemont*. Mais, comme toutes les productions de ce genre, ce chant, en se transmettant de bouche en bouche et de génération en génération, s'est tellement modifié, tellement éloigné du récit primordial qu'il est devenu aussi incompréhensible qu'in vraisemblable. Il s'y est glissé sans doute des détails étrangers à l'action qu'il prétend raconter, des allusions à des faits survenus à une autre époque. Quant au nombre des Rosemontois marchant sous la bannière de Richard Prévost, à l'appel de Jean Neury, il est encore plus prodigieusement exagéré que celui des paysans massacrés à Vézelois, et que la tradition porte à 3,000. Ce chiffre de « quinze mille, tant piétons que cavaliers » que donne la chanson est véritablement fabuleux. Quoi qu'il en soit, elle n'épargne pas ses sarcasmes aux pillards, confondant dans la même injure les étrangers et les *coqs de Bêfô* qui leur avaient, en pleurant, livré la ville.

Vers la fin de juillet ou le commencement d'août, un habitant de Montbéliard, Pierre Wild, remplaça le colonel de Lew comme grand-bailli. Il tint des audiences journalières et présida à la rentrée des contributions. On remarqua qu'il avait de l'argent placé dans la principauté de Rougemont et que les intérêts lui en étaient dûs.

### § V

Cependant les Belfortains supportaient péniblement la présence des Suédois, qui leur coûtait cher. Les ressources s'épuisèrent vite, et Pierre Wild fit rendre aux contribuables tout ce qu'ils avaient ; il lui fallut encore emprunter 1000 livres environ chez les habitants pour le paiement des impôts, mais, en homme d'ordre qu'il était, il fournissait bien exactement ses comptes aux magistrats.

Fort heureusement, dans les premiers jours d'octobre, le bruit se répandit que le duc de Féria (2), gouverneur du Milanais pour le roi d'Espagne, s'avancait à marches forcées, avec une armée de 30,000 hommes, au secours de l'Alsace autrichienne.

---

(1) E. LONGIN, op. cit. Pièce justif. XXIX, p. 254.

(2) Don Gomez Suarez de Figueroa, III<sup>e</sup> duc de Féria, II<sup>e</sup> marquis de Willalba et I<sup>er</sup> comte de Zafra, gouverneur du Milanais, fils de Laurent de Figueroa, II<sup>e</sup> duc de Féria, et d'Isabelle de Cardenas.

A cette nouvelle, Wild, Kessler et Lalande se hâtent de déguerpir et de regagner Montbéliard.

Les gens de Belfort, las des vexations des étrangers et de l'attitude des protestants, virent avec joie les troupes impériales venir rétablir l'ancien ordre de choses. La garnison suédoise fit peu ou point de résistance, et la ville ouvrit ses portes le 29 octobre 1633. Là, 3,000 Comtois et Luxembourgeois, avec 400 chevaux, vinrent rejoindre le duc. Ce renfort ne porta pas son armée au-delà de 7,000 hommes ; tout le reste avait péri de maladie ou de misère.

Voilà les Belfortains réintégrés sous la puissance de l'Autriche. Au point de vue financier, ils n'avaient rien à y gagner, les archiducs ayant au moins autant de besoins que les Suédois. Leur vilaine conduite les avait mis à l'index. Aussi, quand vers la fin de novembre, Rodolphe de Neuenstein (1), commissaire général des vivres, dut venir pour les contributions, la Chambre d'Ensisheim eut soin de l'avertir qu'il rencontrerait certainement de la difficulté à Belfort pour le paiement de l'impôt, et elle lui conseilla, dans ce cas, de forcer les plus riches bourgeois à payer pour les autres. On ne dit pas s'il trouva réellement de l'opposition ; le fait est qu'en publiant le rôle de 1631, Neuenstein rendit l'impôt proportionnel. Jusque-là, de temps immémorial, la capitation des bourgeois était répartie à un taux égal, mais d'humbles doléances avaient été faites, au sujet de cette charge, à l'archiduc d'Autriche et à la Régence des pays antérieurs. Christophe Bourquenot, en sa qualité de prévôt, avait été délégué pour s'assurer auprès des bourgeois s'il leur convenait que tous les habitants fussent imposés indistinctement au même taux, et tous, à l'exception d'une quinzaine, s'étaient prononcés en faveur de l'ancien mode de répartition et de paiement.

Il est évident qu'il y avait de la part de l'administration supérieure un grand mécontentement vis-à-vis de Belfort, et les bourgeois commençaient à recueillir le fruit de leur faiblesse. Ce fut bien pis quand, un beau jour du mois de décembre, la population atterrée assista à l'arrestation des membres les plus

---

(1) D'une famille originaire du Margraviat de Baden ; il était fils de Jean-Conrad de Neuenstein, et de Marie d'Angreth. Il avait épousé Marie-Ursule de Flachslanden. (E. LEHR) *Alsace noble*, II, 305).

compromis du Conseil des Neuf, qui furent conduits et emprisonnés à Brisach, par ordre de la Régence. En même temps, la Chambre de justice, ou *Régiment* ordonnait une information sur « la prise de Belfort et les conditions auxquelles les Suédois y étaient entrés ». Elle délégua deux de ses membres, Conrad de Flachslanden et Frantz Rieden, pour procéder sur place à une enquête rigoureuse. Ils se rendirent à Belfort vers le 20 décembre et entendirent 29 témoins. On dut faire revenir, pour l'interrogatoire, les conseillers arrêtés, sauf à les reprendre dans le cas où l'enquête leur serait défavorable. Quinze questions furent posées aux témoins, dont un certain nombre avaient trait à des questions d'ordre purement financier, comme celles-ci : 1° Quels sont les revenus de la ville ; 2° Qui est chargé de la gestion de ces revenus ; 3° Qui doit en rendre annuellement compte ; 4° Comment sont établies et réparties entre la bourgeoisie les contributions ordinaires et extraordinaires de la ville. Questions oiseuses, en tous cas, car l'administration supérieure savait, mieux que personne, à quoi s'en tenir à ce sujet. D'autres étaient simplement naïves, comme celle-ci : Avez-vous conseillé de rendre la ville à l'ennemi et facilité cette reddition ? On a vu, dans le cours de notre récit, les éléments tirés de cette enquête au point de vue historique ; nous ne les avons donnés qu'après les avoir confrontés et corroborés les uns par les autres. Nous ajouterons que la lecture de ces vingt-neuf témoignages ne laisse aucun doute sur la coupable faiblesse de certains bourgeois, que leur situation et la confiance de leurs concitoyens auraient dû faire agir d'une toute autre manière. Mais, entre un déplorable manque d'énergie et un acte de trahison, il y a de la différence. C'est pourquoi l'information faite du 24 au 31 décembre 1633 par les deux conseillers de la Régence écarta tous soupçons et aboutit à l'élargissement des prisonniers. Elle aboutit encore à montrer — et ceci est consolant pour l'honneur de nos ancêtres, — qu'après le premier moment de stupeur passé, le courage revint au plus grand nombre, que les bourgeois passèrent trois jours et trois nuits sur les remparts où ils firent pour le mieux, et que, s'ils eussent

(1) Arch. du Haut-Rhin. Fonds de la Régence d'Ensisheim, C. 843 ; fasc. en all. de 96 p. in-f°. — Ce document a été traduit et publié en très grande partie par J. J. Diétrich dans le *Bull. de la Soc. belf. d'Emulation*. (2<sup>e</sup> année, 1874. pp. 44-72) sous ce titre : *Le siège de Belfort en 1633*. — V. aussi *Curiosités d'Alsace*, t. I, p. 250i.

été commandés, ils n'auraient pas cessé de faire le coup de feu. Leur résistance avait été complètement anéantie par la mauvaise conduite d'une troupe qui s'était affranchie de l'obéissance à ses chefs.

Mais il y avait autre chose que l'enquête dévoila, et cela devrait nous être un enseignement profitable pour l'avenir. Il se trouvait dans le pays, parmi les agents administratifs, des étrangers dont la trahison fut établie. Nous avons déjà, à plusieurs reprises, parlé de ce maître-forestier qui fréquentait assidûment l'ennemi. Ce fut sur son instigation que Jean Clerc, d'Argiesans, fut arrêté et conduit au château où il resta détenu pendant deux semaines; sa rançon, fixée à 200 ducats, fut diminuée de 40 ducats, grâce à l'intervention de Jacques Chassignet, greffier de la ville pendant l'occupation, qui avait un grand crédit auprès des Suédois. Rappelons aussi le maître-mineur de Giromagny qui, par ses allures suspectes, s'aliéna tous les employés des mines.

L'importance et la gravité du témoignage de Pierre Thenet, prévôt de Belfort, ne sauraient être passées sous silence. Il déclara « qu'il avait appris des messagers venus de Luxeuil, notamment de Jacques Vingent, que Martin Sine, étant bien vu des Suédois n'avait pas eu de soldats à loger, Jean Keller lui avait assuré, il y a trois jours seulement, que Martin Sine n'a pas eu à se plaindre des Suédois et n'a jamais eu de soldats dans sa demeure. Le témoin ajoute que, pendant cinq mois consécutifs, il a été tenu de verser 8 rixdalers par semaine, tandis Martin Sine n'a rien eu à payer. Jean Keller, Guillaume Frériat, David Rouhier et Claude Chardoillet, tous membres du magistrat, ont dit que Martin Sine avait vendu, durant l'occupation suédoise, pour 800 ou 1,000 livres de sel et qu'il avait prétendu avoir livré par contre ses bœufs à l'intendance ennemie, mais on ne peut rien préciser à cet égard ».

Dès que Belfort fut en son pouvoir, le duc de Féria fit venir des vivres de Franche-Comté pour ravitailler la ville et le voisinage. Puis, après un court séjour, il rejoignit l'armée impériale sur le Rhin. Soit qu'il eût compté sur le dévouement et la fidélité des bourgeois, soit qu'il eût manqué en cette circonstance, pressé comme il l'était, de prudence et de ce coup d'œil

militaire que possédait à un si haut degré Othon-Louis (1), il est certain que la garnison qu'il laissait au château de Belfort n'était pas suffisante pour parer aux éventualités.

## § VI

Sur ces entrefaites, le rhingrave, s'avancant vers le Sundgau, était entré à Ensisheim et avait obligé la Régence à se retirer dans les murs de Belfort ; le situation devint telle qu'elle dut se réfugier, selon les mouvements des Suédois, à Auxelles, à Faucogney, à Luxeuil et à Remiremont (2).

Le 2 mars 1634, le rhingrave rencontra les Impériaux dans la plaine de l'Ochsenfeld, près de Wattwiller, et, après les avoir battus à plate couture, se rendit maître de tout le pays. Le surlendemain de cette bataille, il se présenta devant Belfort, qui fit mine de vouloir résister. Le chevalier de Saint-Baslemont, gentilhomme lorrain (3), y commandait. Sommé de se rendre, il répondit à l'ennemi « qu'il n'avait à son service que de la poudre et du plomb » (4).

La ville, dont les murailles n'avaient pu être réparées, était dans l'impossibilité de faire la moindre résistance. Elle ouvrit ses portes le 7 mars. Les habitants se tinrent renfermés chez eux et n'en sortirent que quand il fallut prêter serment de fidélité au vainqueur, non individuellement, mais par chef de famille. Chacun répondait pour ses enfants et ses domestiques, et, chose remarquable, il ne se trouva que 32 chefs de ménage pour prêter ce serment. Les autres étaient sans doute dans les deux bourgs, abrités sous la couleuvrine du château, ou dans le donjon même. Plusieurs s'étaient réfugiés à Montbéliard et

(1) Ce n'était plus le vieux rhingrave Othon-Louis, mais son cousin, portant le même nom. Celui-ci était fils de Jean IX, rhingrave, de la branche de Morhange, et d'Anne-Catherine de Créhange. Il mourut le 6 octobre 1634.

(2) Rapport de l'archiviste du Haut-Rhin sur la première partie de la Régence d'Ensisheim, in *Curiosités d'Alsace*, I, p. 249.

(3) Jean-Jacques d'Haraucourt, seigneur de Saint-Baslemont, fils de Jacob d'Haraucourt, grand-gruyeur de Lorraine, et d'Elisabeth de Reinach, sa seconde femme.

(4) Extr. d'une lettre écrite de Villersexel, 20 mars 1634 ; *Corresp. du Parlement*. Arch. du Doubs, B 169. Cit. par Em. LONGIN, op. cit. p. 191 (note 4). — Dans une précédente note, nous avons parlé d'erreurs commises par Descharrières. C'est ainsi qu'il a avancé qu'en janvier 1633 le chevalier de Saint-Baslemont s'était jeté dans la place par ordre du duc de Lorraine, et qu'il contribua à faire durer le siège plus longtemps. En réalité, c'est au siège de mars 1634 que prit part le brave gentilhomme lorrain. Cette erreur a été maintenue dans l'histoire manuscrite, mais dans son incertitude, l'auteur a complètement passé sous silence le nom de Saint-Baslemont là où il aurait dû le citer avec éloge.

à Plancher-les-Mines, ainsi que nous l'apprennent Hugues Bois-de-Chêne et Pierre Vessaux, de Montbéliard.

Le courage de Saint-Baslemont fit que le château essaya de résister, mais ce fut en vain, puisque les généraux de l'Empire ne surent pas seconder la généreuse résolution de ce brave capitaine. Le rhingrave fit dresser deux batteries. Après quelques coups de canon, le donjon arbora le drapeau blanc le 21 mars et demanda à capituler.

Voici quelles furent les conditions de cette capitulation (1) :

I. — Les officiers, autrichiens pour la plupart, seront prisonniers de guerre, mais détenus dans une prison honnête ;

II. — Les soldats, allemands d'origine, serviront dans les troupes suédoises, sans en excepter les catholiques ;

III. — Le reste de la garnison sera libre de se retirer où elle voudra, sous la condition expresse que le rhingrave ne s'emparera ni des armes ni des bagages ;

IV. — Le rhingrave promet de ne pas s'emparer de Lure.

Othon-Louis prit possession du château le 23. La garnison en sortit et défila devant l'armée suédoise. Il y avait en tout sept capitaines et un nombre d'hommes équivalent à peu près à un bataillon. Le chevalier de Saint-Baslemont et les Lorrains qui formaient son escorte allèrent rejoindre le duc Charles IV à Besançon.

Les vexations que les Belfortains eurent encore à subir de la part des Suédois furent aussi cruelles que lors du premier siège.

Le 24 mai 1634, les seigneuries de Belfort et de Delle, conquises par les Suédois sur la maison d'Autriche, furent cédées à celle de Montbéliard par le chancelier Oxenstiern, au nom de la couronne de Suède, en remboursement d'une somme de 30,000 florins et des intérêts arriérés que le duc Louis-Frédéric de Wurtemberg, comte de Montbéliard, avait prêtés à l'archiduc Léopold. Cette cession, négociée à Francfort par le chancelier de Forstner, fut confirmée quelques mois après par le maréchal de la Force, au nom de la France.

Mais la Fortune qui, jusqu'à présent, avait toujours souri aux Suédois, allait se détourner d'eux. Le 27 août, ils perdirent la

---

(4) Cf. PUFENDORF, *De rebus suecicis*, liv. VI, § 25, et LAGUILLE, *Histoire de la province d'Alsace*, II, p. 120.

bataille de Nordlingen, où l'armée protestante fut presque entièrement anéantie. Tant que le parti protestant avait été victorieux, la France, préoccupée de l'intérêt religieux, avait craint d'ajouter à ses forces et de lui donner un trop grand appui. D'un autre côté, la Suède ne voyait pas d'un bon œil les ambitieux projets de son alliée. Mais la victoire des Impériaux changeait complètement la situation. Devenus trop faibles pour garder leurs conquêtes, les Suédois furent forcés de rappeler leurs garnisons pour rétablir leur armée. Ils abandonnèrent successivement toutes les places de l'Alsace. C'était le moment qu'attendait Richelieu. La France, profitant de leur faiblesse, ainsi que de l'épuisement de la province, se mit en mesure de se faire céder par le chancelier Axel Oxenstiern toute l'Alsace, avec les pays qui en dépendaient et qui s'étendaient de Fribourg-en-Brigau au lac de Constance. Le traité de cession fut signé à Paris le 1<sup>er</sup> novembre 1634.

Les Suédois, obligés de concentrer leurs forces le plus rapidement possible, évacuèrent d'abord la place de Belfort, comme étant la plus éloignée et la plus difficile à garder. Ils auraient bien voulu la remettre à la France qui leur avait demandé, comme garantie, la cession d'une place-forte d'Alsace. Mais, à la première nouvelle qu'ils devaient l'abandonner aux troupes françaises, le margrave Guillaume de Baden qui exerçait, au nom de l'Autriche, le commandement suprême dans la Haute-Alsace et qui était revêtu, de plus, de l'office de grand-bailli des pays antérieurs, donna, le 5 octobre, à un capitaine de partisans nommé Pierre Oriol, originaire du village de Bavans, près de Montbéliard, ordre de se saisir de la forteresse. Par la même occasion, et pour le cas où il ne pourrait la garder, il protesta contre l'entrée des Français, qu'il considérerait comme un acte d'hostilité non justifié et comme une atteinte aux droits de la maison d'Autriche sur la Roche et la seigneurie de Belfort 1).

---

(1) Cf. X. MOSSMANN, *Matériaux pour servir à l'histoire de la Guerre de Trente-Ans* (Revue d'Alsace, 1877, p. 459, et 1878, p. 236. — A l'Assemblée de Francfort, il avait été question de livrer Benfeld, Schlestadt Colmar ou Belfort. En se décidant pour cette dernière place, on avait trouvé le sacrifice moins lourd. Tout en faisant observer que sa possession serait plus avantageuse au roi de France, en raison du voisinage des comtés de Bourgogne et de Montbéliard, on insistait sur les inconvénients qu'il y avait à lui remettre un passage si important,



Le château et la ville furent aussitôt réoccupés par la troupe d'Oriel, au nom de l'Empire ; mais cette petite garnison n'y fut pas à son aise, avec le voisinage des Français qui se trouvaient à Porrentruy, à Montbéliard, à Lure, à Remiremont, et qui cherchaient à se substituer aux Suédois. Il fallut se tenir constamment sur ses gardes et veiller jour et nuit, si l'on voulait conserver Belfort à l'Autriche. Aussi les Autrichiens faisaient-ils de nombreuses patrouilles dans les environs, afin de conserver autour de la place un périmètre aussi grand que possible et empêcher les Français d'en approcher de trop près.

Au milieu d'octobre, un détachement de cette garnison, sous le commandement de son chef, Pierre Oriel, alla mettre le feu au village de Chenebier, après l'avoir préalablement pillé et en avoir massacré plusieurs habitants (1).

Un autre jour, le marquis de Bourbonne, qui commandait à Montbéliard pour le roi de France, s'en retournant dans cette ville avec 30 cavaliers de sa garnison, passait à quelque distance de Belfort. Le gouverneur de la place en était sorti avec 100 mousquetaires dans l'espoir d'enlever les Français qui, bien qu'ils aient été avertis de la marche des Autrichiens, n'en continuaient pas moins leur chemin. Le marquis mit aussitôt ses gens en bataille, marcha bravement contre les mousquetaires, et les chargea l'épée à la main, suivi de ses 30 cavaliers. Les Autrichiens perdirent une quarantaine d'hommes ; on en fit quelques-uns prisonniers, le reste prit la fuite. Le gouverneur de Belfort resta lui-même entre les mains du vainqueur (2).

Il est difficile de se faire une juste idée de ce que les Belfortains eurent à souffrir pendant ces temps calamiteux de guerre, de famine et de maladies. Nous avons trouvé dans nos archives municipales une pièce en langue allemande que nous avons publiée en 1853 dans la *Revue d'Alsace* (3). La voici dans sa navrante concision :

---

(1) P. E. TUEFFERD, *Hist. des comtes de Montbéliard*, p. 540.

(2) Voy. dans Bull. de la Soc. belf. d'emul. N° 11 (1892) *Les sièges de Belfort pendant la Guerre de Trante-Ans*, extr. de l'Hist. manusc. de DESCHARRIÈRES.

(3) Ce document a été publié une seconde fois dans le Bull. de la Soc. belf. d'emul., 4<sup>e</sup> année (1877-79), p. 79, avec d'insignifiantes modifications provenant de la traduction. Il porte en marge une note écrite en français et ainsi conçue : *Plainte et souffrance de la ville de Belfort causé par la guerre des Suèdes montant à plus de 171,467 livres, non compris les chevaux, porcs et bêtes au travail.*

« MÉMOIRE de ce que la ville de Belfort a souffert pendant  
« l'occupation suédoise, et désignation des sommes qu'elle a  
« eu à payer pour frais de guerre et autres exactions, sans  
« compter les incendies et autres pertes auxquelles les habi-  
« tants ont été obligés de contribuer et qu'il n'est pas possible  
« de déterminer d'une manière exacte :

« Ont été perdus et pris dans la ville :

|                                                                |           |
|----------------------------------------------------------------|-----------|
| « 1 <sup>o</sup> Chevaux . . . . .                             | 95 pièces |
| « 2 <sup>o</sup> Bêtes rouges, telles que bœufs gras et autres | 250 —     |
| « 3 <sup>o</sup> Pores . . . . .                               | 975 —     |

« Ce que les bourgeois ont été obligés de payer pour l'entre-  
« tien des troupes se monte à plus de . . . . . 23,567 livres

« Autres frais de guerre que les particuliers  
« ont payé . . . . . 6,900 —

« *Item.* 34 maisons et tanneries, en dehors de  
« la ville, ont été abattues à coups de canon et  
« ruinées ; le dommage causé est estimé à . . . 17,000 —

« Les peaux, marchandises et effets qui s'y  
« trouvaient et qui ont été pris et enlevés se  
« montent à . . . . . 35,000 —

« *Item.* Dans la ville, 61 des plus belles mai-  
« sons, avec granges et dépendances, ont été  
« détruites et totalement détériorées. Pour les  
« remettre dans leur premier état, il faudrait  
« dépenser . . . . . 24,000 —

« Pour le mobilier, les denrées, fruits, vins,  
« qui ont été pris et enlevés par l'ennemi, le  
« chiffre de la perte est de . . . . . 65,000 —

« *Item.* 65 des meilleurs bourgeois de la ville ont été totale-  
« ment ruinés, au point que leurs femmes et enfants ont été  
« obligés de prendre le bâton et la besace de mendiant. Pour  
« indemniser chacun de ces bourgeois, il faudrait 95 livres.

« Il ne se trouve plus dans la ville que 17 mauvais chevaux,  
« 5 bêtes rouges et 22 chèvres.

« De plus, la forte garnison, tant d'amis que d'ennemis, que  
« les pauvres bourgeois ont été forcés d'entretenir depuis plus  
« de deux ans, a été cause qu'aucun champ n'a été cultivé ou  
« ensemencé, en sorte qu'il n'y avait ici que 3 ou 4 personnes  
« approvisionnées de légumes, et encore n'avaient-elles juste

« que ce qu'il leur fallait pour ne pas mourir de faim. Et comme  
« les ensemencements ont été très rares ici et dans le voisinage,  
« la disette est à craindre et, dans ce cas, la plupart des habi-  
« tants seront forcés de quitter la ville et d'émigrer. »

Ce document, malgré sa sèche rédaction de *memorandum*, offre un intérêt considérable pour l'histoire de Belfort pendant cette néfaste époque de la guerre de Trente-Ans.

La France, qui jusque-là n'avait encore agi qu'assez indirectement, fit enfin déclarer la guerre à l'empereur. Louis XIII envoya Henri, duc de Rohan, pour commander en Alsace, avec l'ordre de Richelieu de s'emparer de Belfort et de Brisach. C'étaient les seules villes du landgraviat qui ne fussent pas encore entre les mains des Français, les autres ayant accepté le traité du 1<sup>er</sup> novembre. Une fois ces deux places prises, Rohan devait essayer de conquérir la Valteline. Il se rendit donc à Rambervillers pour y rallier l'armée française. Il était dans cette ville le 6 janvier 1635, avec 1200 hommes, mais pour arriver à destination, il lui fallait surmonter bien des obstacles, traverser des pays occupés par les Lorrains et les Comtois, sans compter les rigueurs d'un hiver rude et malsain.

Le duc de Rohan ne put quitter Remiremont que le 21 janvier. Il s'avança lentement, avec des précautions inouïes qui impatientaient fort Richelieu. Enfin, après mille peines occasionnées par les neiges, il put franchir les Vosges, descendre dans le landgraviat, et s'arrêter à peu de distance de Belfort. Le 25 janvier, il avait son camp à Angeot (all. *Engelsod*), à 14 kilomètres de Belfort, d'où il annonça à la ville de Colmar son entrée en Alsace, en la priant de lui envoyer des députés pour conférer avec lui sur les moyens de maintenir la tranquillité. Il leur donnait rendez-vous à Montbéliard. Les deux Colmariens, chargés de cette mission, partirent aussitôt et trouvèrent le duc campé à Roppe, village distant de 6 kilomètres de la place (1). Ce fut de là que, le 8 février, il écrivit au roi la lettre suivante :

« Du camp de Roppach, 8 février 1635.

« SIRE,

« Je despeche le sieur de Beauregard expres vers V. M. pour  
« lui rendre compte exact de ce qui s'est passé en ce pays  
« depuis que j'y suis arrivé. Je n'ay manqué de soin et de dili-

---

(1) Cf. X. MOSSMANN, *Matériaux pour servir à l'histoire de la Guerre de Trente-Ans (Reque d'Alsace, année 1878, p. 471)*.

« gence pour effectuer son commandement, estant allé aussitost  
« à Monbelliard pour préparer ce qui m'estoit nécessaire pour  
« assieger Befort. Mais, apres avoir esté huit jours à assembler  
« quelques gabions et méchantes planches et à faire venir  
« quatre couleuvrines dudit lieu, j'eus aussitost advis, comme  
« apres la prise de Philisbourg, le Duc Charles avec de grandes  
« forces s'approchoit de Strasbourg, ce qui obligea cette ville  
« et le duc Virtemberg et M<sup>is</sup> de Bade, les villes de Schelestat,  
« Colmar et Mulhousen de m'escire pressamment de m'appro-  
« cher d'eux. Je me resolus des lors de le faire, mais, n'ayant  
« peu, à point nommé, avoir le pain qui m'estoit nécessaire, je  
« voulus, pour ne perdre temps, tenter la ville de Befort, qu'on  
« m'asseuroit icy qu'elle n'attendroit pas le canon.

« Neantmoins, ayant esprouvé le contraire durant quatre  
« jours, et voyant que mon petit équipage de campagne n'estoit  
« pas suffisant d'emporter cette place de furie, et que journalle-  
« ment j'ay des despesches réitérées et tres-pressantes d'aller  
« au devant des ennemis, de peur qu'ils ne s'emparent d'une  
« partie de l'Alsace, j'ai préféré sa conservation à la prise de  
« Befort, remettant à la prendre en un temps plus commode.  
« Cependant, je fais fondre les boulets qui me sont nécessaires,  
« et fait faire des plattes formes et gabions, afin de l'emporter  
« du jour que je l'attaqueray, dans huit ou dix jours, a quoi  
« j'employe le sieur de la Cour d'Argy, qui se porte au service  
« de V. M. avec une grande affection et qui m'est du tout neces-  
« saire, car sans luy vostre armée n'auroit eu du pain de quoy  
« vivre, ayant fort à me plaindre de ce que je n'ay pas aucune  
« assistance des munitionnaires dont je n'ai pas seulement de  
« nouvelles, et afin, Sire, que V. M. soit informée au vray de  
« de l'estat des Impériaux, je lui diray que tous les advis que  
« j'en ay portent que le duc Charles a plus de six mille chevaux  
« et sept à huit mille hommes de pied, qui me fais regretter que  
« je n'aye les cinq ou six cornettes qu'elle m'avoit promises, car  
« je suis tres faible de cavallerie. Et, si cette affaire dure en  
« une si facheuse saison, comme cy celle-cy, vostre infanterie  
« se diminuera, et trois ou quatre régiments me feroient grand  
« bien. En attendant, je ne laisseray de faire tout ce que je  
« pourray avec ce que j'ay (1). »

(1) V. F. DES ROBERTS *Campagne de Charles IV*, t. I, p. 469 (aux pièces justif. XX. — Af. étrang. Lorr. 1035, XXV, f<sup>o</sup> 48).

Rohan éprouvait des difficultés qu'on avait été loin de prévoir en haut lieu. Richelieu croyait qu'il n'y avait qu'à se présenter devant la place de Belfort pour l'emporter aussi facilement qu'elle l'avait été les années précédentes. Voici ce qu'il disait dans un mémoire pour le duc de Rohan, daté de Saint-Germain-en-Laye, le 16 janvier : « Si cette despesche trouve Belfort pris, « et que ledist pensast encor exécuté à temps l'entreprise dudit « Brisach pour se rendre du 8 au 20<sup>e</sup> du mois prochain à la « Valteline, le Roy lui en donne le pouvoir... (1) » Le 21 janvier, Richelieu écrivait encore : « J'ai appris par votre dernière « despesche, comme vous estiez sur le point de partir pour aller « à Belfort ; sur quoy je vous diray que, si vous jugez que cette « place puisse estre prise, que vous vous y arrestiez : mais si « vous voyez qu'elle doit demeurer davantage et que vous « ayez advis des Grisons qu'un plus long retardement peut « empescher l'entreprise de la Valteline, mon intention n'est « pas que vous vous arrestiez audit Belfort, voulant poursuivre « le dessein de la Valteline à tout prix (2). »

La campagne avait mal débuté. L'entrée de Rohan en Alsace avait été entravée par le débordement des rivières, et une partie de son bagage avait été noyée. Il se montrait découragé (3). Le 26 janvier, il était allé, ainsi qu'il l'écrivait au roi, à Montbéliard pour chercher du pain pour ses troupes qui mouraient de faim. On put lui en fournir une certaine quantité (4), mais il ne trouva rien de susceptible à lui faciliter le siège de Belfort. La place était bien gardée et faisait mine de vouloir résister. En apprenant que le duc de Lorraine avait fait jeter un pont de bateaux au-dessus de Brisach, et que le colonel Mercy l'avait franchi avec 1200 chevaux, il vit bien qu'il ne pouvait rester plus longtemps sans aller à leur rencontre. Mais le 10 février, avant de partir, il essaya de s'emparer, par un coup de main, de Belfort, qu'on lui assurait devoir capituler au bout de quatre

---

(1) DES ROBERTS, op. cit. I, p. 459 (pièces justif. X).

(2) DES ROBERTS, op. cit., p. 463 (pièces justif. XIX).

(3) DES ROBERTS, pp. 73 et 470 (p. justif. XXI). « Je crains bien de perdre « force soldats. Il n'y a remède : il faut surmonter toutes difficultés. » (Rohan à Bouthillier, du camp de Dannemarie, 10 février 1635)

(4) *Recueil mémorable de Hugues Bois-de-Chêne*, p. 88 du tir. à part : « Le « 16 de janvier (25 n. st.) est arrivé le duc de Rouan avec son armée en ce pais « dont tous les boulangers de la uille ont cuyt chacun vn bichot de ble pour « du pain de munition pour ladite armée que Son Alte.se a fourny. »

jours. Son matériel d'artillerie fut insuffisant, et il renouça momentanément au siège de la place, sous prétexte qu'il fallait préférer la conservation de l'Alsace à la prise d'une ville, si importante qu'elle fût. Mais il comptait y revenir bientôt, car il fit encore fondre des boulets et construire des plates-formes, afin d'en faciliter les approches lorsque l'occasion lui semblerait favorable (1).

En Alsace, le duc de Rohan tint tête à Charles IV et parvint à le rejeter sur la rive droite du Rhin (2). Après bien des péripéties, il crut le moment venu d'exécuter les desseins de Richelieu ; il prit le chemin de la Suisse le 21 mars, sans plus se soucier de Belfort, afin de porter secours aux Grisons que les Espagnols menaçaient.

Pendant tout le temps qui suivit, le territoire de Belfort fut constamment foulé par des troupes de tous les partis et de toutes nationalités. Elles ne faisaient guère que passer et repasser, car le pays était épuisé et il n'y aurait pas eu moyen d'y faire un séjour quelque peu prolongé. Ce furent d'abord des Hongrois et des Croates, des *Cravattes*, comme on les appelait, au service de Lorraine. Le 14 mars, 800 de leurs cavaliers, commandés par Jean de Wœrth, arrivèrent, mais furent bientôt repoussés par trois compagnies suisses à la solde de la France. Le duc de Lorraine ne tarda pas à venir à son tour, bientôt suivi par le maréchal Caumont de la Force, qui accourait pour le déloger. Charles IV restait immobile, appuyé sur la forteresse de Belfort et attendant des renforts d'Allemagne. Lorsqu'il eut concentré ses troupes, il prit le chemin de Champagny, se dirigeant vers Luxeuil. Mais le marquis de la Force, fils du maréchal, marcha au-devant de lui. La plus grande partie des troupes lorraines s'était massée sur la montagne du Salbert, qui domine la plaine, d'où il ne fut pas facile de les déloger. On entendit de Belfort le bruit de la mousqueterie, on vit du château les allées et venues des deux armées, et l'émotion dut être à son comble. Peu à peu, le bruit s'éloigna, et la campagne reprit

---

(1) DES ROBERTS, op. cit., p. 74. — A. LAUGEL, *Henry de Rohan*, p. 318.

(2) Rohan au Roi, du 1<sup>er</sup> mars 1635 : « Par celle du 16 février, S. M. me fit « l'honneur d'approuver, par une singulière bonté en mon endroit, que j'aye « quitté le siège de Belfort pour aller rencontrer le duc Charles, ce qui a assez « heureusement réussi puisqu'il a repassé le Rhin. » — DES ROBERTS, op. cit., p. 473 (p. justif. XXIV).

son aspect accoutumé. Cinq jours s'étaient écoulés, quand le 25 mai, on vit revenir, battant en retraite, l'artillerie et le bagage des Impériaux, vaincus à Mélisey et au Mont-de-Vannes. Les soldats, en déroute, s'enfuyaient vers Bâle, tandis que quelques-uns se ralliaient sous la protection du château de Belfort.

Ainsi se trouvait exécuté d'avance, mais en partie seulement, l'ordre donné le 2 juin suivant par Richelieu au maréchal de la Force : rejeter Charles IV au delà du Rhin, en passant par Porrentruy et en cotoyant Bâle ; chasser les ennemis de Belfort et se loger de manière à fermer le passage de l'Alsace au duc de Lorraine (1). Ceci n'était pas chose si facile à exécuter et il fallut un certain temps pour le faire : ce fut le successeur du marquis de Bourbonne à Montbéliard qui se chargea de l'entreprise.

## § VII

Au mois d'avril 1635, Louis de Champagne, comte de la Suze, lieutenant-général des armées du roi, fut nommé gouverneur de Montbéliard, où il arriva le 8 mai. C'était un homme capable, vaillant, généralement estimé. Dès son arrivée dans son gouvernement, il comprit tout le parti que l'on pouvait tirer d'une position stratégique aussi avantageuse que celle de Belfort, et il résolut de semparer, coûte que coûte, d'une place de guerre de cette importance, et dont le voisinage était un péril constant pour Montbéliard. Aux mains des Français, elle devenait, au contraire, un centre d'opérations des plus sérieux et des plus sûrs. Le difficile était de trouver le moment favorable.

Le comte de la Suze ne pouvait se ravitailler dans Montbéliard qu'au prix des plus grandes peines, vu les incursions constantes des 500 Impériaux de la garnison de Belfort, qui avaient entièrement dévasté le pays qui sépare ces deux villes. Aussi, demanda-t-il à cor et à cri, qu'on lui envoyât 200 chevaux de cavalerie légère et un régiment d'infanterie qui pussent contribuer au salut de Montbéliard et de Porrentruy, et pour faire sa cour à Richelieu, il lui fit présent d'un anneau « de

---

(1) Lettre de Richelieu à Servien, 2 juin 1635 (aff. étrang.), citée par F. DES ROBERTS, I, p. 103 (note).

couleur d'angélique ». Cet anneau, au dire de la Suze, était enchanté (1) En attendant, garder Montbéliard, c'était tout ce qu'il pouvait faire.

C'est en vain que le courageux gouverneur livrait, presque chaque jour, quelque combat à la garnison de Belfort, et espérait, en la culbutant, entrer dans la ville dont il brûlait de se rendre maître. Il parvint même, au commencement de septembre, à s'emparer du château et du village de Roppe (2).

Au mois de juin 1636, alors que les Français étaient occupés au siège de Saverne, et que les Lorrains s'étaient rapprochés de cette place afin de porter secours aux assiégés, si besoin était, le comte de la Suze pensa que le moment était enfin venu de s'emparer définitivement de Belfort. Les Impériaux, en effet, avaient les yeux tournés du côté de la Basse-Alsace, où les opérations de la guerre prenaient de jour en jour un caractère plus sérieux ; ils croyaient le Sundgau assez bien gardé et en mesure de résister aux Français.

Belfort, quoique muni d'une bonne artillerie et environné de lignes profondes creusées par des paysans du voisinage en réquisition, ne pouvait plus se servir de la Franche-Comté comme d'un point d'appui, car cette province était réduite elle-même dans le plus déplorable état. Il y avait encore une autre raison qui faisait de Belfort le point de mire des armes françaises et qui pouvait rendre plus facile et moins coûteuse la prise de cette place.

Nous avons dit que les seigneuries de Belfort et de Delle avaient été cédées à la maison de Montbéliard par le chancelier Oxenstiern, au nom de la couronne de Suède. Mais cette cession était demeurée sans effet, puisque les troupes impériales, après la retraite des Suédois, par suite de la bataille de Nordlingen, avaient repris Belfort et Delle. Les Français firent croire au prince de Montbéliard qu'ils

---

(1) V. F. DES ROBERTS, *Campagnes de Charles IV*, e'tc., I, III.

(2) Roppe (all. *Roppach*, village situé à 6 kilom. N-E de Belfort. Le château, dont il ne reste plus la moindre trace, était une *ganerbie*; les marais qui l'entouraient le rendaient susceptible d'une certaine défense. — En annonçant à Richelieu ce petit succès dans une lettre datée de Montbéliard, le 7 septembre 1635, Louis de Champagne ajoutait : « Je ne garderais pas seulement le pays » et villes que m'avez fait l'honneur de me donner en garde, mais je prendrais « très-facilement Belfort. On ferait une belle diversion à l'armée du duc Charles « par ce derrière qu'elle tourneroit à un grand avantage à celle de M. le maréchal de la Force. »



n'entraient en campagne que pour le mettre en possession définitive de ces deux seigneuries, retenues injustement par l'archiduc d'Autriche, débiteur du prince, tandis qu'elles auraient dû être cédées loyalement à titre de remboursement. Ils obtinrent ainsi, du trop crédule et trop confiant Louis-Frédéric, des armes et des vivres.

L'armée du comte de la Suze avait de l'artillerie, mais nul renfort ne lui était venu du maréchal de la Force. Il fallut brusquer l'attaque. On donna quatre assauts. Un pétard appliqué, la nuit, à la porte de l'Horloge, la fit sauter (1) ; puis, une batterie de quatre pièces fut dressée contre le château (2). La place capitula le 28 juin 1636, et les Français en prirent possession le lendemain.

Deux actes avaient été rédigés. Le premier, ou capitulation proprement dite, traitait de la reddition de la place ; il était donc exclusivement militaire. L'abbé Descharrière, dans son *Histoire manuscrite de Belfort*, exprime ses regrets de n'avoir pu en découvrir le texte. Le second était un accord fait entre le vainqueur et les autorités civiles pour sauvegarder les personnes et les biens des bourgeois et habitants de la ville et du Comté. Il était conçu en ces termes (3) :

Les articles désirez par les officiers des seigneuries, ville et bourgeois, habitans et subjets de Belfort.

Responce aux articles demandé par les bourgeois et habitans de la ville et seigneurie de Belfort.

(1) Voici la description du pétard, telle que la donne le P. Daniel dans son *Histoire de la Milice française, 1721, in-4°, t. I. p. 607* : « C'est une espèce de « petit mortier que l'on charge de poudre à canon et de la plus fine. On couvre « d'un feutre cette poudre et le feutre d'un tranchoir de bois. On enfonce cette « espèce de refouloir, en donnant sept ou huit coups de maillet, pour presser « la poudre, sans toutefois l'égrener que le moins qu'il est possible. On remplit « le reste du pétard de cire jaune, du côté de la bouche, et on le met dans « l'entaille d'un fort madrier. Ce madrier est appliqué et accordé à la porte « que l'on veut rompre. Alors on met le feu à une petite mèche, laquelle passe « par la lumière qui est à la culasse du pétard. La mèche ayant donné le feu « à la poudre, le pétard fait son effet contre la porte de toute la largeur du « madrier et la brise. » — Le pétard n'a été employé en France qu'à partir de 1579.

(2) *Mémoires du marquis de Montglat, t. I.*

(3) Nous en avons trouvé une copie aux archives de Belfort, à la fin d'un registre contenant des délibérations des magistrats, depuis 1645 jusqu'en 1663, et des réceptions de bourgeois depuis 1741 jusqu'en 1739. Cette copie se termine ainsi :

« Tiré du vraye original et collationné de mot en mot par moy, notaire « sousigné à Belfort, le dixiesme jour du mois de juillet mil six cent quarante « et six — COURTOT. »

I  
Que les gens d'église, officiers de seigneurie et ville, bourgeois et sujets qui se sont réfugiés au chasteau ne seront aucunement ranconnez ou molestez et qu'ils en sortiront es toutes assurance avec leurs femmes et enfans, et tout ce qui leur appartient et rentreront en la jouissance du reste de leurs biens comme auparauant, et à ceux qu'il plaira de se retirer ailleurs, le pourront faire en emportant le leur et en jouyr comme s'ils estoient au lieu.

II

Que chascun pourra viure de sa religion en demeurant en son estat sans être contraint de faire aultre serment de fidélité que celuy qu'ils ont.

III

Que s'il y a aucunes bourgeois, habitans ou subjects de Leurre qu'ils seront en liberté sans payer aucune rançon ou estre molesté.

IV

Qu'au présent accord, les subjects des seigneuries de Belfort, Rosemont, l'Assise et Angeot, les mines de Giromaingny et Auxelles seront compris comme ceulx de la ville de ce réfugiez au chasteau.

I  
Accordé comme il est demandé, fors de s'absenter sans permission particulière.

II

Pour la liberté de religion, chose si asseuré qu'il ne se peut dauantage, veu que le Roy la tousjours en sa singulière protection ainsy que j'en ay des commandemens très expresses et particulièrement de Sa Majesté.

III

Accordé.

IV

Accordé.

V

Que la garnison sera de François naturels et entretenus aux despens du Roy.

VI

Que les meubles et bestiaux pris, sinon l'entier, au moins en partie, seront restitués à ce qu'ils puissent continuer en la ville.

VII

Que les pauvres bourgeois et autres blessez innocemment seront assistez de quelque chose pour les traicter.

VIII

La restitution des choses prises en la seigneurie de Belfort et de celles qui sont réfugiées en la ville demeureront à qui elles appartiennent.

V

Accordé pour ce qui regarde la nation française et ce après la remise de la ville à Sa Majesté offrant ses bons offices envers elle.

VI

Telle restitution n'appartient qu'à Dieu.

VII

Remis à la discrétion et va les onguent pour les autres.

VIII

Semblablement au précédent pour ce ayant été perdues en temps d'hostilités.

Fait à la même heure que la capitulation des gens de guerre, à Belfort, le vingt-huitiesme juin mil six cent trente et six.

LOUIS DE CHAMPAGNE,  
*Comte de la Suze.*

Mon cachet a esté oublié à Montbéliard, en témoignage de quoy j'ay mis icy encore ma signature.

LOUIS DE CHAMPAGNE,  
*Comte de la Suze.*

Quelques jours après, la ville et le château de Delle se rendirent au comte.

Louis de Champagne, comte de la Suze, ne survécut pas à ses succès ; il mourut à Montbéliard, le 25 septembre de la même année.

Il avait été grandement secondé, dans cette heureuse et décisive campagne, par son fils Gaspard (1), qui, à la tête du régiment de son nom, s'était fait remarquer par sa conduite pleine d'entrain et de bravoure. Le régiment de *la Suze* avait été levé par lui à Montauban en juillet 1621 ; réformé le 14 février 1623, il avait été rétabli en octobre 1635, et le 1<sup>er</sup> mai de l'année suivante, il allait tenir garnison à Montbéliard (2). Son lieutenant-colonel était alors le chevalier Robert de Wignacourt, qui fut ensuite nommé commandant pour le roi dans les villes de Porrentruy et de Saint-Ursanne, puis reçut en don, en 1641, la seigneurie de Morimont ; ce don fut converti en fief en 1654.

Le roi Louis XIII, voulant reconnaître les services rendus par le père et récompenser le courage déployé par le fils, nomma Gaspard gouverneur des ville et château de Belfort, et lui donna le revenu des terres et seigneuries de Belfort et de Delle.

Ce fut la fin de la domination autrichienne dans notre territoire. Elle avait duré pendant plus de deux cent quatre-vingts ans.

L'Histoire impartiale constate que pendant tout ce temps, la maison d'Autriche respecta loyalement la langue, les coutumes, les usages traditionnels d'un pays que le hasard d'un mariage avait mis entre ses mains et qui lui était étranger sous tous les rapports. Aucune atteinte ne fut portée aux franchises et libertés qu'un prince bourguignon avait données à la bourgeoisie belfortaine ; au contraire, elle réprima tous les empiètements, tous les abus de pouvoir que certains de ses officiers tentèrent de commettre. Les seules difficultés sérieuses qu'enregistrent les annales de notre ville n'ont pas été suscitées par l'administration archiduciale, mais par celle d'un seigneur engagiste peu consciencieux, que son suzerain s'empressa de désavouer.

Le plus grand obstacle devait être celui de la différence du langage. Les Allemands d'Autriche, bien dissemblables sous

---

(1) Gaspard de Champagne, fils de Louis et de Charlotte de Roye de la Rochefoucauld.

(2) *Recueil mémorable de HUGUE: BOIS-DE-CHÊNE*, p. 92 : « Le 21 d'april « (1<sup>er</sup> mai) est arrivé le régiment de Monsieur le comte de la Suze à Montbéliard, y estant gouverneur. »

ce rapport de ceux du nord de la Germanie, ne paraissent pas avoir essayé jamais d'imposer aux Belfortains une langue que les lois géographiques et ethnographiques ne leur permettaient ni de parler ni de comprendre. La limite des langues est si nettement tracée par la ligne de partage des eaux qu'il ne vint pas à l'idée de forcer les habitants du bassin du Rhône et de la Méditerranée à parler le même idiome que celui en usage dans le bassin du Rhin et de la mer du Nord. Donc, nulles contestations à cet égard. Quand un acte émanant de l'autorité, soit d'Insprück, capitale des archiducs et leur résidence habituelle, soit d'Ensisheim, siège de leur administration landgraviale d'Alsace, était adressé aux gens du comté de Belfort, il était immédiatement traduit en français par des notaires ou des greffiers assermentés. Il en fut de même des coutumes et des traditions locales, qui ne changèrent guère tant que dura le régime autrichien et restèrent presque entièrement franc-comtoises.

En redevenant français, le territoire de Belfort rentrait dans le giron maternel. Puisse-t-il n'en plus jamais sortir !

---

## CHAPITRE ONZIÈME

### La domination française. — Le comte de la Suze, seigneur de Belfort.

(1636-1654)

#### § I

Investi par le roi des terres et seigneuries de Belfort et de Delle, Gaspard de Champagne, comte de la Suze et marquis de Normanville (1), chercha à s'y fortifier contre tous les événements. Il gagna facilement, par la douceur de son gouvernement, sa justice et sa popularité, l'affection des Belfortains. Il rétablit l'exercice des foires et des marchés si longtemps suspendu, fit réparer les routes et les ponts, donna surtout ses soins aux fortifications de Belfort.

---

(1) Descharrières a confondu Louis de la Suze et son fils Gaspard, et en a fait un seul et même personnage : « Soit que le marquis de Bourbonne, dit-il, ait suivi le duc de Rohan dans son ambassade en Suisse, soit pour quelque autre raison, il est certain qu'au printemps de 1636, il n'était plus gouverneur de Montbéliard, et que Gaspard de Champagne, comte de la Suze, commandoit dans cette place pour le Roi. Ce fut lui qui, à cette époque, alla assiéger Belfort sur les Autrichiens, au nom de son maître. » Et un peu plus loin : « Il n'est pas fait mention de la capitulation de Belfort... Les terres de Belfort et Delle lui furent données par le Roi, sous simple brevet, en 1635, et il en jouit jusqu'en 1654 que le Roi le fit assiéger dans Belfort par le maréchal de la Ferté, pour avoir pris le parti du prince de Condé dans la guerre de la Fronde. » Cette erreur de Descharrières a été reproduite plusieurs fois, même dans ces derniers temps, bien que le texte de la capitulation civile du 28 juin 1636, signée *Louis de Champagne*, et qu'il dit n'avoir pas connue, ait été retrouvée par nous et publiée dès 1854 dans la *Revue d'Alsace*, p. 420.

Mais l'erreur que nous signalons n'est rien en comparaison de celle qu'a commis l'ingénieur Taverne de Longchamps dans son *Mémoire sur l'histoire de la ville de Belfort*, écrit en 1774 : « Louis XIV, dit-il (Part. I, § Notes relatives à la seigneurie du comté de Belfort), immédiatement après le traité de Westphalie en 1648, fait don de la seigneurie du comté de Belfort à Pierre de Champagne, comte de la Suze, qui la perd en 1654 pour s'être engagé dans la partie des Princes... »

Il fallut d'abord s'occuper du plus pressant. L'enceinte de la ville, portes, tours et créneaux, demandaient d'urgentes réparations. La Suze y fit travailler avec la plus grande activité ; puis il entretint dans la bourgeoisie, aux termes de la charte d'affranchissement de 1307, le service militaire.

Il s'occupa du château avec un soin tout particulier. Aidé d'ingénieurs entendus, il fit immédiatement tracer et mettre à exécution cette belle pièce de fortification qui porte encore le nom de *Couronné du comte de la Suze*.

Le Couronné est constitué par deux fronts bastionnés complétés par une ligne droite flanquée au moyen d'un ouvrage spécial. Les fossés, taillés dans le roc, d'une largeur et d'une profondeur considérables, exigèrent pour leur construction un travail formidable, étant donnés surtout les moyens d'exécution très primitifs dont on disposait alors (1).

Notre malheureux pays était alors en proie à toutes les horreurs de la guerre. Passages de troupes, contributions forcées, réquisitions nombreuses, et cela continuellement, avaient exténué, ruiné les habitants des campagnes. Dans les villes, la misère était aussi grande, et il fallait ajouter de plus les fatigues occasionnées par une garde, une alerte de tous les instants. Il y avait bien la garnison, mais elle était toujours en sortie pour aller aider, dans leurs opérations, les troupes suédoises et françaises.

La Suze déployait une activité vraiment extraordinaire ; toujours sur pied, s'occupant de tous les détails sans exception, et sans cesse à la tête de ses soldats.

Au commencement de l'été de l'année 1637, le duc Bernard de Weymar tourna ses armes du côté de la Bourgogne. Le comte de la Suze voulut se mettre de la partie. Il confia au général suédois quelques troupes qu'il détacha de la garnison de Belfort. Ces troupes, sous les ordres du comte de Grancey (2), qui avait succédé à Louis de Champagne comme gouverneur

---

(1) Voici ce que dit à ce propos le colonel du génie A. PAPUCHON dans sa *Notice sur l'histoire militaire de Belfort* (p. 9) : « Après avoir supporté les outrages du temps pendant deux siècles et demi, les escarpes (du Couronné) ont eu à subir les effets de l'artillerie allemande pendant les 103 jours de bombardement du siège de 1870-71, et cependant elles se présentent encore dans un excellent état de conservation. »

(2) Jacques Rouxel, comte de Médavy de Grancey, créé maréchal de France en 1651.

de Montbéliard, se portèrent sur l'Isle-sur-le-Doubs, « où estoit « un vieil soldat estropié, mais vaillant, qui estoit au gré des « bourgeois (1) ». La partie de cette petite ville, « qui est vrai- « ment isle ceinte du Doubs », semblait vouloir servir de tête contre Montbéliard, mais il était bien tard pour y travailler, car elle n'était pas fortifiée. Grancey, aidé des détachements de la garnison de Belfort, brûla tout ce qui n'était pas fermé par la rivière; ce qui était fermé fut, après s'être vaillamment défendu, emporté, pillé et brûlé. Grancey renvoya ensuite dans leurs quartiers ses auxiliaires chargés de butin. Ce butin, quelque gros qu'il fut, dut cependant paraître bien mince aux pauvres Belfortains, harassés, ruinés pour la plupart et mourant de faim. Cette année-là, sur la fin d'octobre, on mangeait, à Belfort, des chevaux et des chiens crevés.

Le pays fut assez tranquille pendant quelques années. Ce fut surtout pendant ce répit que la Suze put mettre Belfort en meilleur état de défense. Il négligea Delle, dont le château, déjà dans le plus triste état, acheva de tomber en ruine. Quant aux murs de cette ville, ils furent démantelés définitivement. Entre temps, il faisait dans la Bourgogne de fréquentes incursions, attaquant les convois, inquiétant les troupes en marche, mettant à contributions les villages franc-comtois; et, presque toujours, il rentrait ramenant force bétail et butin.

Le 24 juillet 1641 (2), le comte de la Suze guettait, près de Luxeuil, un convoi de Bourguignons qu'il savait devoir passer par là avec beaucoup de bétail. Son attente ne fut pas déçue; le convoi passa, la Suze le surprit, le mit en pleine déroute, prit toutes les provisions. MM. de la Plante et de Wignacourt furent tués dans cette affaire. Ce dernier était très vraisemblablement parent, peut-être même le neveu du lieutenant-colonel du régiment de la Suze.

Une autre fois, près de Vesoul, un fort convoi bourguignon, commandé par le seigneur de Mélisey, l'aîné des deux fils du comte de Grammont, fut surpris par le comte de la Suze. Le

---

(1) GIRARDOT DE NOZEROT, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté*, pages 174 et 176.

(2) Cf. HUGUES BOIS-DE-CHÊNE, *Recueil mémorable*, p. III du tirage à part. Ce chroniqueur donne la date du 14 juillet; mais on sait qu'il faisait usage du calendrier julien. Nous avons donc, partout où nous nous servons de ses indications, rétabli les dates selon le comput grégorien.



combat fut acharné ; Mélisey, se battant avec courage, passa au travers de ses ennemis et s'échappa. La Suze dit qu'il s'était sauvé, et même publia par écrit que c'était un lâche « puisqu'il « avoit fuy du combat et abandonné Gonsans, qui y estoit mort « vaillamment ». Mélisey, furieux, lui envoie un démenti et le provoque en duel. Mais la Suze, ne voulant pas se battre corps-à-corps avec un jeune homme, vint, le 25 avril 1642, avec infanterie, cavalerie et deux pièces de canon, l'assiéger dans son château. Il était accompagné du colonel Rosen, gouverneur de la ville de Thann et du château d'Engelbourg.

Le château de Mélisey, où se trouvaient les deux fils du comte de Grammont, ainsi que leur cousin M. de Rosière, n'était pas tenable contre le canon. Cependant, les assiégés déployèrent tant de vigueur et de courage que la Suze fut étonné d'une résistance à laquelle il ne s'attendait pas. Il dut commencer un siège en règle et chercher à faire brèche. Une des deux pièces de canon creva ; il fallut aller à Belfort en chercher deux autres. La brèche fut bientôt faite, mais le fossé, assez profond et large, ne put être comblé par les débris de la muraille. Le comte de Grammont, apprenant le danger que couraient ses deux fils et son neveu, demanda au baron de Scey quelques troupes d'infanterie et de cavalerie ; il y joignit ses amis, puis accourut en toute hâte et tomba sur la Suze au moment où le château, brûlé et démantelé en plusieurs endroits, allait être enlevé. La Suze, surpris à l'improviste, n'eut pas le temps de reconnaître le secours de Grammont, et, quoiqu'il fut de beaucoup plus fort que lui, il leva le siège le 5 mai, après avoir essuyé de grandes pertes.

La guerre avec les Comtois reprit de plus belle en 1644. Les garnisons de Thann et de Belfort, la première commandée par le colonel de Rosen et composée, en grande partie, de cavalerie suédoise ; la seconde, toute française, sous les ordres du comte de la Suze, « mestre-de-camp d'ung régiment de vingt compagnies d'infanterie, entretenu pour le service du Roy », entrèrent en Bourgogne le 24 mars. Le prince de Montbéliard fournit à la Suze deux grosses pièces de canon, trainées par plusieurs chevaux et bœufs, car les chemins étaient fort difficiles à cause de l'énorme quantité de neige. Le 29, Baume-les-Dames se rendit au comte, qui ramena à Montbéliard les canons à lui confiés, et rentra le 5 avril dans Belfort avec beaucoup de butin.

Le comte de la Suze et Belfort — tel était le titre qu'il prenait — entretenait avec son voisin, le prince Léopold-Frédéric, les relations les plus amicales et les plus suivies. Il était souvent avec les membres de la famille de Wurtemberg, soit à Riquewihl et à Horbourg, soit à Montbéliard. Quoiqu'il professât la religion réformée, il eut pour les catholiques du pays la même balance que pour les protestants, ses correligionnaires. Tandis que la Franche-Comté, la Lorraine, l'Alsace, la Souabe et la Franconie étaient en proie à toutes les horreurs d'une guerre de religion, le comte de la Suze eut l'excellent esprit et le talent inappréciable de maintenir en paix les quelques villes de son petit gouvernement : Belfort, Delle, Lure, Porrentruy et Saint-Ursanne. Il est vrai que les campagnes des environs étaient sujettes aux passages militaires et aux réquisitions usitées en pareil cas (1). Si c'étaient des amis, la Suze savait tempérer leur avidité et protéger l'habitant ; si c'étaient des ennemis, l'habile gouverneur prenait les moyens les plus propres à débarrasser promptement le pays de ces hôtes incommodes.

Dans l'espace de cinq ans, de 1633 à 1637, il ne s'était établi à Belfort que trois nouveaux bourgeois (2). Dans un même laps de temps, de 1640 à 1645, sous l'administration de Gaspard de Champagne, vingt et une personnes vinrent à Belfort demander au Conseil des Neuf la permission d'y résider avec droit de bourgeoisie (3). C'est aussi vers cette époque qu'un certain nombre de familles allemandes, fuyant la guerre et ses misères, vinrent chercher un refuge dans les environs et s'y sont ensuite naturalisées.

---

(1) Notamment en 1646, où des troupes suédoises séjournèrent dans la seigneurie de Belfort dès les premiers jours de l'année jusque vers le milieu du mois de mai, et en 1650, où les soldats logés à Porrentruy vinrent prendre leurs cantonnements du 12 mars au 6 juin.

(2) C'étaient : Jacques Chassignet, en 1633 ; Henri-Jean Horry, en 1634, et Michel Belot, en 1637.

(3) En voici les noms : en 1641, se sont fait inscrire dans le *Registrum ville Bellifortis* les nommés Jean Passavant, valet de chambre du comte de la Suze, Pierre Pierron, Jean Petet (de Conflans), Hanz Beck, Servois Pierrot, Jean Picquet, Henry Paulmier, Nicolas Pacley (de Chèvremont), Alexandre Pélisson, Georges-Frédéric Pierre, Jean Peronne (de Montgiraud), Pierre Pachou (Savoyard), Louis Paradis (de Pontarlier), André Pommerel, Nicolas Poitevin. — Jean-Claude Hardy se fit inscrire en 1642 et François Lesieur en 1644. Balthazard Tournier, Henri Vernier (de Trétudans) et Jean-Pierre Giboutet furent reçus bourgeois en 1645.

Mais les plus belles qualités ne vont jamais sans quelques défauts, et le comte de la Suze en avait naturellement aussi. Il n'était pas, paraît-il, très généreux ; et quand il voulait l'être pour ceux qui lui avaient rendu des services, il entendait que ce fût sans bourse délier. Pour cela, il avait imaginé un excellent moyen. Si plusieurs personnes étrangères au pays étaient venues s'y fixer, par contre, quelques-unes l'avaient quitté dès le début de la guerre et n'y étaient pas rentrées. La Suze confisqua les biens de ces dernières, et en disposa en faveur de ses protégés. C'est ainsi qu'en 1641, il ordonna la confiscation des propriétés d'une veuve qui, après avoir quitté Belfort, son domicile, s'était remariée en pays étranger, et en fit don à Jean Passavant, son « homme de chambre », qui venait d'obtenir le droit de bourgeoisie et qui devint, plus tard, prévôt de la cité (1). La confiscation avait été opérée après publication des ordonnances sur la matière pendant les jours de foire et de marché.

On peut ajouter qu'une pareille mesure avait encore pour but de déterminer les bourgeois qui avaient abandonné la ville avant la guerre à reprendre possession de leurs habitations.

Elle a été appliquée sur d'autres points de la seigneurie. Par lettre datée du château de Belfort, le 25 août 1644, le comte de la Suze rappelle que « malgré les avertissements réitérés donnés  
« aux personnes qui ont quitté les terres de Belfort avant les  
« troubles et qui n'y sont pas rentrées pour reprendre posses-  
« sion de leurs propriétés, il a dû saisir les biens meubles et  
« immeubles de Mory Rebourstet et de sa femme, de Morvillars,  
« qui, depuis que les armées du Roi occupent le pays, n'ont  
« donné aucune nouvelle et ne font pas le devoir de sujets  
« fidèles. En conséquence, il fait don de ces biens à Pierre  
« Mory, dit Saint-Moritz, cuisinier de M. de Castelmoron (2). »

Le comte de la Suze avait un autre moyen de se procurer de l'argent, mais celui-ci ne lui était pas particulier ; il avait été fort ingénieusement inventé par les officiers lorrains du duc Charles IV, et consistait à exploiter la terreur qu'ils inspiraient

---

(1) Dans une lettre d'admodiation signée à Belfort par le comte de la Suze, le 21 décembre 1639, on voit que le *maître d'hostel de Monseigneur* s'appelait Bernard.

(2) François Nompur de Caumont, marquis de Castelmoron, gouverneur de Montbéliard pour le roi de France du 28 janvier 1639 au 10 décembre 1643.

aux habitants de certaines villes (1) Ils négociaient leur neutralité, se la faisaient payer très cher et ne tenaient nul compte de leurs engagements, afin de vendre une autre neutralité, ou, comme disaient les bourgeois, une « sauve-garde ».

La Suze, comme les autres, débitait des « sauve-gardes » ; il allait parfois à une assez grande distance, en Comté et même en Lorraine, terroriser et réquisitionner, en promettant en échange une protection illusoire.

C'était un brave soldat, quelque peu brutal et pillard, payant largement de sa personne. Il ne brillait pas par la sobriété, car cette mauvaise langue de Tallemant des Réaux, qui vous déshabille ses personnages jusqu'au vif, nous le dépeint comme un ivrogne fieffé. Un jour qu'il revenait de Brisach, où il avait assisté « à une ivrognerie célèbre, un troupeau de cochons « l'ayant renversé lui passa sur le corps, et il crioit : Quartier, cavalerie, quartier ! » Le buveur désarçonné se croyait aux prises avec les Cravattes de l'empereur (2).

## § II

La Suze profita de la tranquillité que l'on eut en 1645 (3) pour aller à Paris, où l'appelaient de pressantes affaires. La noblesse de son sang mêlé à celui de l'illustre maison des comtes de Champagne, les alliances de sa famille, ses relations personnelles, sa réputation bien méritée de vaillant capitaine, lui donnaient le plus libre accès à la Cour. Il y connut le maréchal de Châtillon (4), bon Français et courageux, excellent homme au fond, mais brutal, débauché et prodigue. Le maréchal avait la femme la plus belle et la plus vertueuse qu'il fût possible de voir, Anne de Polignac, qu'il avait épousée le 13 août 1615, et qui n'était pas à sa place dans cette cour désordonnée.

---

(1) Cf. Dr A FOURNIER, *Ramberwillers au XXII<sup>e</sup> siècle*. p. 25 et *passim*.

(2) TALLEMANT, *Historiettes*, V, p. 215, cité par CH. GÉRARD, *L'Ancienne Alsace à table*. p. 282 de l'édit. de 1862.

(3) Le 11 juillet 1644, un traité de surséance d'armes et de neutralité avait été conclu à Mandeuire entre le comte de Montbéliard, les seigneuries de Blamont, Héricourt, Franjuumont et Granges, les places de Belfort, Delle, Saint-Ursanne et l'abbaye de Lure, d'une part, et le comté de Bourgogne, d'autre part. Ce traité, qui devait durer jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier suivant, fut renouvelé pour toute l'année 1645. (*Ephémérides du comté de Montbéliard*, p. 260.)

(4) Gaspard de Coligny, maréchal de Châtillon, colonel-général d'infanterie, né le 26 juillet 1584 ; il mourut le 4 janvier 1646. C'était le petit-fils de l'amiral.

Ses deux filles, Henriette et Anne, tenaient du père pour les défauts, la coquetterie excessive, la légèreté, pour ne pas dire plus, et la prodigalité. Elles tenaient de la mère pour la beauté.

L'aînée des deux, Henriette, était la plus belle et la plus coquette : en outre, une des plus spirituelles des précieuses de la cour. Elle était, à l'époque où elle plut au comte de la Suze, très jeune encore, quoique veuve depuis quelque temps de l'Écossais Thomas Hamilton, comte de Hadington, avec qui elle avait été mariée le 8 août 1643. Anne, la cadette, était moins belle que sa sœur, « mais elle avait du tempérament, et faisait « alors beaucoup parler d'elle, par suite de ses intrigues avec « Vineuil (1). »

Quoiqu'il en soit de tous ces propos de cour, vrais ou faux, quand le comte de la Suze revint à Belfort, le 7 novembre 1645, il était l'heureux mari de la belle Henriette.

Elle ne l'avait pas suivi dans ses terres, ne pouvant, disait-elle, se résoudre à quitter son excellente mère et le maréchal son père, souffrant et atteint déjà de la maladie qui devait l'enlever. Que faisait-elle ? La chronique scandaleuse l'accuse de bien des méfaits. N'était-ce qu'un peu de légèreté, dû à cette atmosphère de galanterie qui enveloppait et imprégnait alors la cour de France et qui a donné à cette époque de notre histoire cette renommée que chacun sait. Le fait est que le comte de la Suze, devenu jaloux, voulut à toute force avoir sa femme. Rien, selon lui, ne pouvait plus la retenir à Paris. Son mari mort, la maréchale pouvait aller demeurer avec sa fille chez son gendre. Il fit tant que, bon gré, mal gré, la comtesse, sa sœur et sa mère se décidèrent à partir pour la province. Elles arrivèrent à Belfort dans les derniers jours d'octobre 1647.

Le 16 novembre, elles allèrent à Montbéliard pour visiter la sépulture de Louis de Champagne, qui y était mort onze ans auparavant. Son fils lui avait fait élever, dans l'église du château, un superbe monument en marbre blanc.

Anne de Coligny revit, dans ce voyage, le prince Georges de Wurtemberg, qu'elle avait connu déjà à Paris et à qui elle avait plu. Ce fou de Wurtemberg, comme l'appelle l'indiscret Talle-  
mant, ne put, cette fois, y tenir. Elle avait l'habitude de plaire,

---

(1) Voy l'*Histoire amoureuse des Gaules*, de BUSSY-RABUTIN édit. elzévir de Janet, revue et annotée par l'aub. Boiteau).

elle savait comment s'y prendre, et n'en était pas, toute jeune qu'elle était, à ses premières armes. Le prince Georges l'aima éperdûment et la voulut à toute force. Il l'eut, mais non sans peine, car Mademoiselle de Coligny n'étant pas de race souveraine, la maison de Wurtemberg considérait ce mariage comme une mésalliance, et pour lever l'opposition du duc Eberhard, chef de la famille, le prince Georges fut obligé de lui déclarer que sa fiancée avait reçu de lui ce qu'il appela le *signum osculi*. Cette considération leva toutes les difficultés, et vers le 20 avril 1648, Anne de Coligny devenait princesse de Montbéliard. Le bourgeois Hugues Bois-de-Chêne, dans sa naïve chronique, ne manque pas de nous informer que le « festin s'est fait par trois « jours en la maison de ville, en la salle, à Montbéliard, le « 29 apuril, et que le 15 de may, Monseigneur le prince Georges « est sorty de ceste ville avec la princesse sa femme pour aller « faire sa demeure à Reischwiller et à Orbourg. »

Madame de la Suze, presque toujours enfermée dans une place forte, au milieu d'officiers dont la plupart n'avaient plus, ou même n'avaient jamais eu les manières du monde, en compagnie de bourgeoises, très bonnes personnes mais assez communes, n'était pas dans son élément. Combien elle dut regretter cette belle vie de Paris, si gaie, si polie, si émouvante, et comme elle dut trouver tous ces militaires, empressés pourtant à faire les jolis cœurs autour d'elle, au-dessous des galants cavaliers de la cour !

Quand les circonstances le permettaient et que le pays était un peu tranquille, elle allait visiter ses amis de Thann et de Montbéliard, ou passer quelques semaines à Horbourg, chez son beau-frère. Elle donnait aussi des fêtes, où elle admettait, sans trop de distinction, le plus de monde possible. Puis, elle parcourait les campagnes voisines, rêvant, soupirant, rimant aussi, car, comme toutes les précieuses d'alors, elle avait la manie des vers, était remplie de ces idées excentriques, ridicules, dont la plupart des romans de ce temps sont pleins ; au surplus, se conduisant elle-même comme une héroïne de roman, et négligeant parfaitement ses affaires domestiques. Cela ne faisait pas celles de son mari, mais il patientait, en songeant que tout a une fin.

Quelles délicieuses campagnes que celles qui environnent Belfort, quelle charmante vallée que celle de cette rivière au

joli nom, la Savoureuse ! Des fenêtres du château, la vue est magnifique et d'une grande étendue. Il y a tout ce que l'on recherche dans le paysage le plus idéal : des forêts et des prairies verdoyantes, de l'eau qui miroite sous les rayons du soleil, des rochers pittoresques, des montagnes bleuâtres, et le vague d'un immense lointain ; et parfois encore, lorsque le temps est clair, le spectacle des glaciers de l'Oberland, tout rosés des feux du soleil couchant. Que de promenades sentimentales dans les bois voisins, que de recoins ombreux et de mystérieuses cachettes ! Et les goûters champêtres, sur l'herbe tendre et fleurie, au bord d'un clair ruisseau ! Aussi la comtesse, toute imbuë de ces pastorales, alors de mode, ne s'en faisait pas faute, et les soupçons jaloux du comte n'étaient peut-être pas aussi déraisonnables qu'elle voulait bien le lui faire croire.

De tant d'endroits délicieux et pittoresques, l'un avait de beaucoup la préférence. Entre Belfort et Montbéliard, ou mieux entre Danjoutin et Châtenois, on voit, sur un rocher, une toute vieille église romane qui domine cette partie de la vallée. C'est l'église de Bermont (1), dont il est déjà fait mention dans une charte de 1147, par laquelle Humbert, archevêque de Besançon, confirme différents biens au prieuré de Lanthenans. Au pied de ce rocher, parmi les arbres, les pierres moussues, les touffes d'herbes, s'échappe une fontaine dont les eaux limpides et abondantes forment un assez gros ruisseau (2). C'est là que la comtesse aimait à se reposer et à laisser courir au hasard sa poétique imagination. C'est au bord de cette fontaine, que l'on appelle encore dans le pays la *Fontaine de la Suze*, que cette femme romanesque allait composer des élégies d'un style tou-

---

(1) *Bermont*, village à 6 kilom. de Belfort, dans une situation très pittoresque. Son église est un des plus anciens édifices religieux du pays ; la transformation peu heureuse qu'on lui a fait subir dans ces derniers temps lui a fait perdre la plus grande partie de son cachet archéologique. Il y a, dans les *Antiquités d'Alsace (Haut-Rhin)*, par de Golbéry, une planche (lith. p. in-8°, par J. Rothmüller, d'après le croquis de Bichebois) représentant l'église de Bermont telle qu'elle était autrefois.

(2) Ce sont les eaux de la Douce, petite rivière qui prend sa source dans le vallon de Châlonvillars (Haute-Saône), descend à Essert, traverse ce village et disparaît dans une excavation, en forme d'entonnoir, nommée le *Trou-Madame*, pour reparaitre plus loin et alimenter l'étang de Bavilliers. De là, elle se rend à Botans, où elle reçoit le ruisseau de Dorans, se perd encore sous terre pour reparaitre de nouveau sous le rocher de Bermont, en formant la *Fontaine de la Suze*, et se jeter dans la Savoureuse à quelque distance de cet endroit, après un parcours de 10 kilomètres. — Cf. *Belfort et ses environs. Guide du Touriste*, par D.-R. et K. (Dubail-Roy et Kauffmann), p. 71.

chant et plein de grâces, mais qui ne respirent que la passion. Sur la partie du roc qui surplombe la source, et qui est en forme de conque, elle avait, dit-on, fait graver ces vers :

*Vous ne m'attirez point par vos attraits charmants,  
Beaux lieux où tant d'heureux amants  
Trouvent de douces aventures ;  
Ah ! je ne songe point à chercher des plaisirs,  
Et je viens seulement sous vos ombres obscures  
Entretenir ma peine et cacher mes soupirs !*

Un peu plus de cent ans après, vers 1758, le marquis de Pezay, traversant le ballon de Giromagny et descendant la vallée de la Savoureuse pour se rendre en Franche-Comté, voulut donner un galant souvenir à la comtesse de la Suze et à sa chère fontaine de Bermont. Dans sa 20<sup>e</sup> *Soirée* (3), il y consacre une page assez curieuse, écrite dans le style fleuri et prétentieux de l'époque où elle a paru, en 1761. La voici :

« Ainsi rêvant, je suivais les bords de la Savoureuse, quand  
« tout-à-coup je me trouvai distrait de mes grandes spéculations  
« par le souvenir d'une jolie femme. La fameuse comtesse de  
« la Suze, ornement de la Cour, honneur des arts, femme belle  
« et sensible, à qui son mari n'a pas rougi de renoncer pour  
« vingt mille écus proposés par elle, a longtemps habité Belfort,  
« où commandoit son lésineux époux. C'est à l'abri d'un rocher  
« solitaire, et voisin de cette ville, que la comtesse venoit sou-  
« pirer ses élégies, respirant toute la tendresse de l'amour, et  
« toute la mélancolie de l'amour malheureux. J'étois près de  
« cet hermitage, consacré aux Muses et à la tendresse. Le sort  
« de la beauté est d'immortaliser tout ce qui peut avoir des  
« relations avec elle ; aussi la solitude où venoit rêver la fille  
« illustre et infortunée du maréchal de Châtillon porte-t-elle  
« encore le nom de *Fontaine de la Suze* ? Cette retraite réunit  
« en effet tous les droits au choix d'une âme amoureuse et  
« blessée. Je dois sa description aux Poètes et aux Amans.

» La Savoureuse, petite rivière qui passe à Belfort, disparoit  
« sous terre à peu près à une lieue de la ville : elle serpente  
« longtems dans des détours souterrains et inconnus. On en

---

(3) *Les Soirées alsaciennes, helvétiques et franc-comtoises*, 1761, p. 101-105.



« ignore la profondeur et les sinuosités ; mais, ce dont les  
« épreuves les plus multipliées rendent certain, c'est que c'est  
« elle que l'on retrouve à deux petites lieues environ de l'en-  
« droit où elle a disparu (1). Sa nappe, large de plusieurs toises  
« au moment où elle reparoit, sort du pied d'un rocher, d'une  
« très-grande élévation, et taillé en voûte naturelle. En s'échap-  
« pant de ce rocher, ses eaux s'épanchent à droite et à gauche,  
« en devant de la grotte, dans un bassin, aussi agréable aux  
« yeux que sa fraîcheur l'est aux sens dans les jours d'été. Au  
« milieu de ce bassin s'élèvent des peupliers qui rendent encore  
« la grotte plus mystérieuse et l'ombre plus durable. Ces arbres  
« laissent apercevoir d'immenses prairies à travers leurs  
« rameaux, et ce petit obstacle ajoute encore aux charmes du  
« paysage : il faut toujours avoir quelque chose à deviner.

« Sous la voûte, on trouve encore les restes d'un siège com-  
« mode que la comtesse avoit fait tailler dans le roc même,  
« mais un peu mutilé par le tems et les polissons. C'est là que  
« seule et plaintive, Madame de la Suze songeoit au comte de  
« Flamarin, détestoit son mari, et soulageoit son cœur par ses  
« vers et ses larmes. »

Les environs de Belfort sont des plus attrayants. N'était-ce pas en parcourant les sentiers du bois de Froideval ou ceux du Salbert et de l'Arsoit qu'elle avait pu dire :

*Forêts solitaires,  
Où la fraîcheur, le silence et les ombres  
Se conservent malgré le jour,  
Ne sauriez-vous charmer le mal qui me possède  
Et n'avez-vous point de remède  
Contre un cruel et malheureux amour ?*

Et, retenue par le mauvais temps dans sa triste forteresse, ennuyée d'être si loin de la fine fleur des galants gentilhommes de la cour, maussade, faisant la moue à tous, surtout à son mari, elle pouvait à son aise donner libre cours à son chagrin :

---

(1) Il est facile de voir, pour ceux qui connaissent la localité, que, dans sa description par trop fantaisiste, le marquis de Pezay a été, ou mal servi par ses souvenirs, ou mal renseigné par ceux qu'il avait interrogés pendant son voyage. Il a confondu la *Savoureuse* avec la *Douce*, et attribuée à la première le cours bizarre et capricieux de la seconde.

*Laisse-moi soupirer, importune raison  
Laisse, laisse couler mes larmes ;  
Mes déplaisirs sont doux, mes tourments ont des charmes,  
Et j'aime ma prison.  
Ah ! puisqu'Amarillis me défend d'espérer,  
Au moins en espérant, laisse-moi soupirer.*

Au reste, toute la morale, passablement légère, de Madame de la Suze peut se résumer dans ce quatrain :

*Il n'est rien dans la vie  
Qui ne lasse ou n'ennuie  
Quand on n'a pas d'amour ;  
Et peut-on, sans aimer, passer un heureux jour ?*

Nous ne citerons rien de plus. Les poésies de la comtesse de la Suze sont connues (1). Montplaisir et Subligny l'avaient, prétend-on, guidée dans l'art de rimer. « Elle paraissait fort « sérieuse dans le grand monde; mais quand elle était avec ses « amis, elle était si gaie qu'elle avait quelquefois des transports « qui la portaient loin (2). » Quoi qu'il en soit, il faut convenir qu'elle avait beaucoup d'esprit et une assez grande délicatesse dans les sentiments. Elle a excellé dans l'épigramme, et c'est dans ce genre surtout que l'on peut voir que sa morale était tant soit peu relâchée. On lui attribua le ton de galanterie qui a régné pendant longtemps parmi le beau sexe de Belfort (3). Cela est-il

---

(1) Une partie de ces poésies a été imprimée, avec quelques vers de Bussy-Rabutin, en un petit volume in-12, à Paris, chez Sercy, en 1666, et depuis dans le recueil de Barbin, tome IV. On les rassembla en 2 volumes in-12, qui parurent en 1684 et en 1693. En 1695, on les réimprima, avec plusieurs pièces de Pelisson et autres, à Lyon, en 4 vol. in-12. et ce recueil a été donné de nouveau à Trévoux en 1725, aussi en 4 vol. in-12. Nouvelle édition en 1740 en 4 vol. in-8°.

(2) LECLERC, *Mélanges de littérature*.

(3) Descharrières n'est pas tendre pour elle. Voici ce qu'il en dit : « Henriette « de Coligny a laissé dans le pays le souvenir d'une héroïne de roman, d'une « femme coquette et d'un bel esprit. Elle fut le tourment de son mari, la fable « de la garnison, le scandale du public et l'écueil des bonnes mœurs dans un « pays où elles étaient encore chères. » Mais il se ravisa, et se sentant incapable de justifier un jugement aussi sévère, il n'osa pas le maintenir dans son manuscrit et le rectifia. « J'ignore, dit-il, sur quoi cela est fondé, ce que je puis « assurer, c'est qu'ayant vécu bien des années à Belfort, plus d'un siècle après « les aventures de cette dame bel-esprit, je n'ai rien vu que d'honnête et de « décent chez les dames de la bonne compagnie et encore mieux chez les bour- « geoises, qui étoient en général des modèles de piété. Je n'en dirai pas autant « du ton qu'a produit la Révolution. »

bien vrai, et n'est-ce pas plutôt l'appréciation peu généreuse de ces esprits chagrins et mal tournés qui appellent légèreté et galanterie ce qui n'est que franchise et bonne humeur ?

Notre héroïne joignait à son esprit et à ses talents la noblesse de sa naissance et ces grâces extérieures qui attirent les yeux, et dont une belle femme est si jalouse. Voyez au Louvre, dans la collection des émaux de Petitot, et vous serez frappé de cette jolie tête, de ces traits si fins et si distingués, de cet air gracieux et plein de charmes ; vous ne serez pas surpris si les poètes de son temps ont si souvent chanté son esprit et ses appas, et si elle a trouvé place dans la *Clélie* de Mademoiselle de Scudéry.

### § III

La maréchale de Châtillon mourut à Horbourg, entre les bras de ses enfants, vers la fin de juillet 1651. Le 6 août, son corps embaumé passa par Montbéliard, « le menant en France pour « être enseveli ». Cette femme vertueuse, qui toute sa vie avait été une protestante zélée, était morte calme et résignée. Lorsqu'en 1647, elle était venue à Belfort demeurer auprès de ses filles, elle avait trouvé une population attachée de cœur à la religion catholique. Aussi son premier soin avait-il été de demander, pour elle et les Français de sa suite, la faveur de recevoir la cène des mains de Charles Duvernoy, ministre à Héricourt (1).

La comtesse de la Suze, après la mort de sa mère, revint à Belfort. Elle y était aimée, car comme beaucoup de ces femmes tendres et romanesques, elle était d'une bonté d'âme et d'une charité inépuisables. Et l'on peut dire, sans manquer à la vérité, qu'elle avait, de son côté, contribué à attacher à son mari les populations de la seigneurie de Belfort et des pays voisins.

Celle de la ville avait surtout besoin de beaucoup de ménagements. Elle était considérablement amoindrie et appauvrie. On a vu le lamentable état dans lequel elle se trouvait réduite à la fin de 1634 par la *Plainte et Souffrance* que nous avons reproduite plus haut. Ce qui était survenu depuis n'avait pas été pour améliorer grandement la triste situation de la bourgeoisie, qui, presque seule, avait à supporter tous les frais de la guerre.

---

(1) Cf. DUVERNOY, *Ephémérides du comté de Montbéliard*, p. 494.

Malgré le gouvernement réparateur du comte de la Suze, malgré tous ses efforts pour rappeler et retenir, par persuasion ou par force, les habitants du pays, le nombre de gens aisés qui venaient demander le droit de bourgeoisie en la Franchise de Belfort était restreint. Dans un espace de neuf ans, il n'y avait eu que vingt et une réceptions, ce qui n'empêchait pas les bourgeois de « n'estre en tout en nombre que quarante et neuffz « et quatre vefues ». C'est du moins le chiffre porté dans une requête du 23 mai 1645, présentée au comte de la Suze et dans laquelle les malheureux Belfortains exposent qu'« il ne leur est « plus possible de demeurer en la ville pour la grande surcharge « de la garnison ».

Les événements de ces dernières années avaient suscité, au sein de la bourgeoisie, des rivalités et des rancunes qui nous ont été en partie révélées par l'enquête du mois de décembre 1633. Elles étaient loin d'être calmées, et le choix de Jacques Chassignet comme prévôt n'avait fait que les raviver. On se souvient que ce Chassignet, à peine regu bourgeois, avait été greffier de la ville pendant l'occupation suédoise. Il en était résulté des propos plus ou moins malveillants sur son compte, et plusieurs de ses concitoyens ne l'accueillaient plus qu'avec une extrême réserve ou une froideur blessante. On ne sait ce qu'il y avait de fondé dans ce que l'on chuchottait sur les rapports qu'il avait eu avec les Suédois, mais on prétendait, à tort ou à raison, que c'était eux qui l'avaient désigné au choix de leur allié le comte de la Suze pour remplir la charge prévôtale. Rien d'étonnant de voir surgir, un beau jour, et pour une cause assez futile, un désagréable incident entre le Conseil des Neuf et lui.

Le samedi 24 juin 1645, avait eu lieu l'élection annuelle du Conseil, « suivant l'ancienne observance et louable coutume de « tous tems observée en la ville de Belfort ». La nomination d'Adam Clavey, qui obtint la majorité des suffrages pour les fonctions de maître-bourgeois, fut accueillie par des rumeurs fort désobligeantes pour le prévôt, laissant à entendre qu'il avait abusé de sa haute situation d'officier seigneurial pour peser sur le vote en faveur de Clavey ; qu'il était entièrement sorti de son rôle en sollicitant et en intrigant pour l'un plutôt que pour un autre.

Le lendemain, le prévôt et la plupart des nouveaux conseillers se trouvaient réunis « en la maison de ville, assis à la table « ronde du grand poêle d'en bas regardant sur la rue », quand survint Claude Rossel, tabellion de la seigneurie, appelé à la réquisition du prévôt. Etait-ce, de la part de ce dernier, un coup monté, ou bien chose convenue entre lui et le Conseil ? Toujours est-il qu'immédiatement, Jacques Chassignet « auroit « représenté que nonobstant que l'on ait procédé à l'élection « d'un maître-bourgeois, que la pluralité des voix seroit tombée « sur le sieur Adam Clavey, y seroit intervenu du murmure « et soupçon contre lui, prévôt, comme si iceluy avoit brigué « et sollicité ladite charge pour l'avantage et à la faveur dudit « Clavey, quoique de ce il en soit innocent, et qu'il n'ait rien « fait, géré ny négocié cette part, qu'en ce qui de tous les tems « avec l'usage est exercé par un prévôt a l'acquis de sa charge « et de sa conscience ; pour la preuve de quoy et de son inno- « cence et la conservation de son honneur, il se voyoit pressé « d'en requérir comme personne publique de vouloir entendre « exactement et en conscience examiner les sieurs Jacques « Keller, Mathieu Viron, David Rouhier, Bourquard Lamère, « Jean Noblat, Pierre Chardouillet, bourgeois du Conseil de la « ville de Belfort, et Bourquard Courtot, secrétaire de laditte « ville, ayant assisté à laditte élection, afin de dire et déclarer « comme cette élection s'estoit passée, *si ledit prévot y avoit « procédé comme l'on faisoit du passé*, ou s'il avoit sollicité « ou recommandé, brigué ou disposé un ou autre de leurs « membres à la faveur de l'avantdit Clavey, ou fait chose ten- « dante contre le devoir ou au préjudice de sa charge ? »

Pris à l'improviste, intimidés aussi par cette singulière façon d'agir, les conseillers et le secrétaire, sans se douter de la valeur d'une phrase qui n'avait l'air de rien, répondirent au tabellion qui les interrogeait qu'ils n'avaient été influencés par personne en faveur de qui que ce soit, qu'ils avaient voté selon leur conscience, chacun d'eux affirmant « n'avoir aucunement « reconnu, moins entendu que ledit sieur prevot se soit porté « partial en la moindre chose en la faveur dudit Clavey ni « d'autre, ainsi est demeuré purement et simplement dans les « termes et limites qu'ils ont vu ponctuellement à la façon de « tous tems à laditte élection ou dénomination d'un maître- « bourgeois, dans laquelle eux étant établis par la commune

« pour conseillers ont leurs voix libres qui se relèvent par  
« ledit prévôt et se remarquent par le secrétaire de la ville, la  
« pluralité desquelles établit le maître-bourgeois sans qu'aucun  
« sieur prévôt y ait un autre pouvoir. »

C'était tout ce que voulait Jacques Chassignet; seulement, en homme pratique et avisé, il demanda au tabellion acte de ce qui venait de se passer « pour s'en servir en tems et lieu que de  
« besoin comme chose notable et mémorable à tous ». Le procès-verbal (1) fut dressé en présence de deux témoins, Louis Courtot, maître du commun, et Pierrat Villien, *serviteur* ou appariteur de la ville, et les prévôts futurs s'en prévalurent pour attester leur supériorité sur le magistrat.

Les conseillers étaient loin de prévoir que leurs réponses déposeraient un jour contre leurs successeurs. C'est pourtant ce qui arrivera dans la fameuse lutte entre l'ambition usurpatrice des prévôts de la famille Mazarin et les légitimes revendications des magistrats belfortains : sa volumineuse procédure renferme le procès-verbal du 25 juin 1645 comme une des pièces « prouvant la supériorité du prévôt et que *c'étoit lui qui procé-*  
« *doit aux élections* ».

La tâche du Conseil des Neuf devait être alors aussi pénible que profondément attristante; elle exigeait un dévouement sans bornes, et il est du devoir de l'Histoire de sauver d'un injuste oubli, pour les rappeler à leurs arrière-neveux, les noms des Jean-Mathieu Viron (1646 (2), 1649 (3), 1652 (4), des Jean-Claude Hardy (1650 (5), des Jacques Keller (1651 (6), des Jean Noblat

(1) Archives de Belfort, FF. 48.

(2) Voici quelle était, en 1646, la composition du Magistrat :

Jean-Mathieu Viron, maître-bourgeois; Adam Clavey; Pêtreman Faivre (taxeur de vin); Henri Courtot; Jean Noblat, Pierre Chardouillet (taxeur de chair et grand forestier); David Courtot (taxeur de pain et visiteur des cheminées). — Pour la commune : Pierre Noblat, maître du commun; Bourquard Lamère (taxeur de vin); David Roubier (t. de chair); Pierre Bourgeois (t. de pain).

(3) Composition du Magistrat en 1649 : Jean-Mathieu Viron, maître-bourgeois; Adam Clavey; Pêtreman Faivre; Jean Noblat; Pierre Chardouillet; Jean Vallot; Bourquard Lamère; Pierre Vallot et Barthelemy Faivre.

(4) *Id.* en 1652 : Jean-Mathieu Viron, maître-bourgeois; Jacques Keller; Christophe Bourquenot; Pêtreman Faivre; Bourquard Lamère; Adam Cuenin et Jean Noblat.

(5) *Id.* en 1650 : Jean-Claude Hardy, maître-bourgeois; Jean-Mathieu Viron; Jacques Keller; Christophe Bourquenot; Pêtreman Faivre; David Roussel; Adam Clavey; Jean Noblat. — Pierre Clavey, maître du commun.

(6) *Id.* en 1651 : Jacques Keller, maître-bourgeois; Adam Clavey; Pêtreman Faivre; Jean Noblat; Jean-François Clerc; Richard Villien; Pierre Clavey; Nicolas Chardouillet et Adam Cuenin.

(1653 (1), ces maîtres-bourgeois qui ne craignirent pas d'assumer, pendant ces années de misère, le lourd fardeau des affaires communales.

On conçoit aisément tout ce qu'il y eut d'abus et d'exactions dans un pareil désordre. La justice n'était plus rendue qu'irrégulièrement et arbitrairement ; les officiers de la seigneurie empiétaient à l'envi sur les droits de la bourgeoisie, et celle-ci, molestée, pressurée, affaiblie à l'excès, n'osait protester, encore bien moins revendiquer des privilèges qu'une sorte d'état de siège semblait suspendre et abolir. En une semblable anarchie, invoquer les antiques lettres de Renaud de Bourgogne, c'eût été clamer dans le désert. De même, les mesures fiscales devenaient insupportables. A qui se plaindre ? Le comte de la Suze recevait volontiers les doléances de ses sujets, mais depuis son départ pour Paris, vers le mois de juin 1645, et son union avec la belle Henriette, surtout depuis le mariage de sa belle-sœur, en 1648, avec le prince Georges de Wurtemberg-Montbéliard, il ne faisait plus à Belfort que de courtes et rares apparitions, nécessitées principalement par des motifs d'ordre exclusivement militaire. Son ménage était loin d'être heureux, et son caractère, déjà si brusque, si emporté, s'en ressentait ; il ne fut bientôt plus abordable.

Les bourgeois furent obligés de porter leurs plaintes ailleurs. Ils s'adressèrent à M. de Baussan, intendant du roi de France en Alsace et commissaire-général dans le comté de Montbéliard, qui, se rendant quelquefois dans cette ville, passait par Belfort. L'intendant écouta les bourgeois dans leurs légitimes réclamations et voulut les satisfaire sur le champ dans la limite du possible. Il rendit en conséquence l'ordonnance suivante :

« *Le sieur de Baussan, con<sup>er</sup> du Roy en ses Conseils d'Etat,*  
« *et Intendant de la Justice, Police et Finances dans la Haute*  
« *et Basse-Alsace et comté de Montbéliard,*

« Sur ce qui nous a été remontré que depuis le commence-  
« ment des guerres jusqu'à présent, il y avait eu plusieurs abus  
« dans la ville et seigneurie de Belfort, pour auquelz remédier  
« suivant l'intention de Sa Majesté, avons enjoint aux officiers  
« de laditte ville et seig<sup>re</sup> de Belfort de rendre la justice aux

---

(1) *Id.* en 1653 : Jean Noblat, maître-bourgeois ; Jean-Mathieu Viron ; Christophe Bourquenot ; Pierre Chardouillet ; Richard Villien ; Adam Lamère et Henri Courtot.

« bourgeois et hab. dud. lieu, garder et observer les anciens  
« statuts et règlements, ainsy qu'ils l'avaient fait avant les  
« guerres, avec défense à toutes personnes, de quelque qualité  
« qu'elles soient, de les troubler dans la fonction de leur charge,  
« et aux sergent et soldats de faire aucune exécution contre les  
« bourgeois et habitants ; nous réservant la connaissance des  
« jugemens rendus par lesd. officiers en cas de plainte, sans  
« que nul autre en puisse connaître si ce n'est du consentement  
« des parties, seront tenus lesd. officiers de faire tenir registre  
« ou protocole par le greffier ou tabellion de tous les jugemens  
« et appointemens qui seront rendus par eux, et afin d'ôter  
« l'abus qui se pourroit glisser dans la levée des contributions  
« ou autres deniers qui seront à leuer, les receveurs en rendant  
« compte en présence des officiers, ainsy qu'ilz voulaient faire  
« cy-devant, faisons défense auxd. officiers, maires des seigneu-  
« ries et autres de lever ou faire lever aucun denier que par nos  
« ordres, à peine d'en répondre en leur propre et privé nom.

« En foy de quoi nous avons signé ces présentes et à icelles  
« fait apposer le cachet de nos armes, à Belfort, ce premier  
« septembre 1648.

« BAUSSAN. »

Nous venons de dire que l'intendant donnait satisfaction aux bourgeois dans *la limite du possible*. Nous pensons, en effet, que dans la situation où se trouvait le pays, il n'était guère possible de remettre plus promptement les choses dans leur ancien état. C'était peut-être aussi l'idée que, en attendant mieux, on se faisait alors ; mais qui se serait douté, à ce moment, que l'on commençait à entrer dans cette voie autoritaire et centralisatrice qui était une des règles les plus chères à la monarchie française ?

Les actes administratifs du comte de la Suze sont peu connus. Il n'en reste que deux ou trois, aux archives de la ville de Belfort, susceptibles d'être mentionnés. C'est à cause de cette pénurie que nous croyons devoir les transcrire.

Le premier est relatif à des contraventions sur la vente du sel qui se commettaient dans la seigneurie du Rosemont, où la proximité de la frontière lorraine donnait lieu à de nombreux faits de contrebande fort préjudiciables au monopole des bourgeois de Belfort :



« Nous, Gaspar de Champagne, comte de la Suze et de Belfort, ordonnons au s<sup>r</sup> Mathieu Hüber, maître-bergrichter des mines de Giramaigny, de ne permettre que le s<sup>r</sup> Dantré, admodiateur des saulneries de Lorraine ou aultres facent ung magazin de sel en notre maison ou aultres au lyeu de Giramaigny, attendu qu'ayant les deux parts des amendes et confiscation du sel sur ceux qui en distribuent en nos seigneuries hors notre ville de Belfort, ce seroit à notre préjudice, et qu'à tel affaire nos bourgeois dud. Belfort s'y opposent pour estre directement contre leur droict et priuillage qu'ils ont heu de toute ancienneté. Faict audit Belfort, le 30 maj 1649.

« GASPARD DE CHAMPAGNE, comte de la Suze. »

Le second acte est un accord fait entre le comte et le Conseil des Neuf, au sujet du bois de la Perche :

LE COMTE DE LA SUZE ET BELFORT, MARQUIS DE NORMANVILLE, BARON, etc.

« Sçavoir faisons, que sur la proposition faite de nostre part aux M<sup>es</sup> bourgeois et Conseil de Belfort d'achepter les bois de la Perche appartenants à ladite ville et qui sont derrière nostre chasteau dudit lieu, ils nous auroient député quelques uns d'entre eux pour nous faire entendre qu'ilz ne désiroient traiter avec nous pour la condition desdits bois, mais que pour tesmoignage de leur bonne vollonté et affection deuers nous, ils auoient charge du corps de la ville de nous offrir la coupe desdits bois selon qu'ilz le comporte et conuienne, aux conditions que le fond leur demeurerait, sur lequel nous n'aurions rien à prétendre. Nous, en recognoissance de leur bon voulloir, auons non seulement agréé et accepté lesdites conditions, mais de plus y voullons joindre et adjouster celle de l'accomodement quy en sera fait pour la satisfaction et paiement de la coupe desdits bois, selon qu'il en sera conuenue et qu'ils feront appréciés par gens experts et à ce entendus. Et en outre desclarrons par les présentes que nous ne prétendons ni ne prétendrons cy-après aucun droit sur le fond où est situé lesd. bois, sinon une seule coupe, payable comme dit est au dire de gens à ce cognoissants. Et en foy

« de que dessus auons signé les présentes de nostre main et  
« fait apposer le scel de nos armes. Fait à Belfort, le 18 janvier  
« 1651,

« GASPARD DE CHAMPAGNE, *Comte de la Suze.* »

Le chapitre Saint-Denis était, lui aussi, fortement éprouvé au milieu de toutes ces calamités. Nous l'avons vu décliner rapidement. C'était bien pis maintenant : il n'y avait plus que trois chanoines, qui durent exercer temporairement les fonctions de curés de Danjoutin, Bermont, Vézelois et Rougegoutte, indépendamment du secours qu'ils devaient donner à leur prévôt (1).

Cependant, la jalousie du comte de la Suze contre sa femme augmentait. Elle s'ennuyait aussi chaque jour davantage. Plus de voyages, plus de parties de plaisir ; des bruits de guerre circulaient plus forts que jamais. La garde des portes et des tours devenait plus sévère, et, du haut du donjon, on ne voyait que des troupes de cavaliers et de gens de pied traverser les campagnes et quelquefois y cantonner.

Les mésintelligences de cour et les rivalités de princes aboutirent à rallumer une guerre qui allait anéantir les espérances que l'on avait fondées sur la paix signée quelque temps auparavant, le 24 octobre 1648, à Osnabrück, entre l'Empereur et la Suède, et à Munster entre l'Empereur, le roi de France et les Etats d'Empire, paix fameuse qui porte dans l'Histoire le nom de *Traité de Westphalie*. Bientôt, la comtesse n'eut plus de repos ; à toutes forces, elle voulut revoir cette cour dont elle recevait à chaque instant de si étranges nouvelles, et qui était si agitée et si fort livrée aux plus étonnantes intrigues. Elle aussi voulait y jouer son rôle, elle était femme, femme de cour avant tout, et la scène allait appartenir aux femmes. « Nous  
« allons les voir, à peu près seules, mener la guerre civile,  
« gouverner, intriguer, combattre Grande expérience pour  
« l'humanité. Belle occasion d'observer cette translation galante  
« de tout pouvoir d'un sexe à l'autre. Les hommes traînent  
« derrière, menés, dirigés, en seconde ou troisième ligne. A la  
« tête de chaque parti, je vois ces nobles amazones, les Clorin-

---

(1) J. LIBLIN, *Les Eglises de Belfort*, p. 52.

« des et les Herminies. Amusante, divertissante époque que  
« cette Fronde, où brille d'un inexprimable comique la vivacité  
« légère et spirituelle du caractère national (1) ».

C'est au centre même de ce remue-ménage que tendaient tous les désirs de la comtesse. Le comte, toujours en alerte, horriblement fatigué de l'enfer que lui faisait sa femme, perdit enfin patience et la laissa partir (2).

La voilà au comble de la joie. Quand elle se vit en liberté, elle ne s'occupait plus qu'à faire des vers, à écrire des billets galants, à entretenir ses amis, à fréquenter les compagnies. La reine s'intéressa à elle, voulut se l'attacher, et voyant sa répugnance pour son mari, l'excita à rompre définitivement avec lui. Ce ne fut pas chose difficile à faire. La comtesse abjura d'abord la religion protestante, le 20 juillet 1653, ce qu'elle fit, dit la reine Christine de Suède, afin de ne se trouver avec son mari ni dans ce monde ni dans l'autre.

Elle conçut ensuite le dessein de rompre son mariage, et pour avoir le consentement de M. de la Suze, elle lui fit offrir vingt-cinq mille écus. La somme fut acceptée, et le mariage cassé par arrêt du Parlement, après plusieurs jugements rendus en différents tribunaux. On dit alors que l'ami qui s'était mêlé de cette affaire avait fait gagner à Madame de la Suze 50,000 écus, parce que, non seulement elle avait conservé les 25,000 qu'elle avait promis à son mari, mais parce que son mari lui en avait donné 25,000 autres pour se débarrasser d'elle.

Dans sa *Carte du Pays de Braquerie*, le jovial et satirique Bussy-Rabutin croque, en trois coups de plume, la fille du maréchal de Châtillon. « LA SUZE, dit-il, qui change fort souvent  
« de gouverneur et même de religion. Le peuple y aime les  
« belles-lettres, et particulièrement la poésie. » On voit par ce peu de mots, très inoffensifs du reste, que Bussy est bien forcé de ranger la comtesse de la Suze parmi les *Braques* les plus honnêtes. Cette femme remarquable mourut à Paris le 10 mars 1673, et fut enterrée dans l'église Saint-Paul. Elle était née en 1618.

---

(1) J. MICHELET, *Richelieu et la Fronde*, chap. XXII.

(2) C'est donc bien à tort qu'on a prétendu que la comtesse de la Suze était à Belfort pendant le siège de 1654. DESCHARRIÈRES n'a pas peu contribué à répandre cette erreur. Quel dommage, pour la partie dramatique du siège, de ne plus avoir cette charmante femme pour exhorter les combattants et panser les blessés !

§ IV

Sur ces entrefaites, Gaspar de Champagne avait embrassé le parti du prince de Condé, chef de la Fronde ; d'un moment à l'autre, il pouvait s'attendre à être attaqué.

L'alarme était dans les campagnes. Tantôt les troupes du Roi, tantôt celles de la Fronde, Lorrains et Espagnols, faisaient fuir les paysans dans les villes. Dès les premiers jours de 1652, des troupes lorraines, allant renforcer celles de Condé, se montrent en Alsace. « C'estoit, dit le chroniqueur montbéliardais « Hugues Bois-de-Chêne, chose desplorable de voir le monde « arriver en la ville, avec tous leurs biens et bestail, tellement « que la ville ne leur pouuoit fournir logement, ains contraint « emplir les halles et deuant et dernier. »

La Suze, déclaré en état de rébellion ouverte contre le Roi, avait fort à s'occuper. Il se hâta de mettre la dernière main aux travaux de fortifications du château. Le couronné venait d'être achevé, et le comte pouvait se vanter d'avoir transformé l'ancien château féodal en une forteresse presque inexpugnable pour l'époque. Il avait aussi fait établir des casemates en plusieurs endroits et construire un chemin couvert avec un glacis sur tout le pourtour des fortifications. Il lui fallait faire bonne garde, car les ennemis n'étaient pas loin. Son ancien ami et allié, le colonel Rosen, était maintenant contre lui. Le gros d'armée que commandait le colonel campait à Dannemarie, et il y avait été joint par 200 cavaliers brandebourgeois, qu'il entretenait de moitié avec la fameuse maréchale de Guébriant.

Le 2 mai 1652, la Suze et Rosen se battaient à Cernay. Le 19 septembre au matin, la ville de Delle fut surprise par la garnison de Brisach, qui pilla et emporta tout ce qu'elle put. Ceux de Belfort n'osaient plus sortir, et, dans le courant de novembre, la Suze, craignant aussi d'être surpris et assiégé, faisait amener en ville tout le blé par les paysans de la seigneurie. Le 6 février 1653, le comte d'Harcourt, commandant à Brisach, vint bloquer Belfort ; il ne se retira que le 6 avril. Pendant deux mois, la Suze avait tenu bon, et il devenait évident qu'il fallait recourir aux moyens énergiques si l'on voulait réduire Belfort à l'obéissance.

Le marquis de la Ferté-Senneterre, gouverneur de la Lorraine, fut chargé de ce soin. Il était courageux et ne manquait pas d'expérience ; mais on remarquait en lui moins d'habileté que de bonheur dans ses entreprises. Il avait reçu le bâton de maréchal de France le 5 janvier 1651 pour avoir tenu tête au duc de Lorraine, l'année précédente, au combat de Saint-Nicolas. Vain et présomptueux, il était dur dans le commandement, mais courtisan en proportion de son ambition. « Comme il avait, « raconte dom Calmet, une furieuse avidité pour les richesses, « il n'oublia, pendant près de vingt ans que dura son gouverne- « ment, ni invention de contributions, ni rigueur pour épuiser « le plus pur sang, non seulement du pauvre peuple, mais « encore de ceux qui en pourraient avoir de reste dans les « veines, c'est-à-dire des nobles qui n'étaient pas réduits à la « misère comme le peuple. » On ne l'appelait que le *Pacha de Lorraine*.

Le Roi avait écrit au prince de Montbéliard pour l'avertir de ce qui allait se passer dans son voisinage et lui demander de l'aider, en lui fournissant des canons et des munitions de guerre. Le lieutenant-général de Marolles avait porté à Léopold-Frédéric cette lettre du Roi, ainsi conçue :

« A mon cousin le prince de Montbéliard,

« Mon cousin, la mauvaise conduite du comte de la Suze, « gouverneur de Belfort, les levées d'hommes et de deniers et « les autres entreprises qu'il a faites contre mon service et à « l'oppression de mes sujets, et les advys que j'ay des desseins « des ennemys de cette couronne, de se prévaloir de sa rebel- « lion et de s'approcher de luy pour ceste fin avec leurs forces, « m'obligent à ne rien omettre pour le ranger à son devoir et « réduire ladite place de Belfort en mon obéissance. J'ay résolu « d'envoyer sur les lieux une armée capable de l'exécution de « ce dessein sous le commandement en chef de mon cousin le « marquis de la Ferté-Senneterre, maréchal de France ; et pour « ce que vous avez fait connaître affection pour les avantages « de cette couronne en toutes occasions, et qu'il ne s'en peut « offrir aucune dans laquelle les marques que j'en recevray me « soient plus considérables. j'ay désiré vous donner part de « l'envoi de mondit cousin avec madite armée en Alsace et vers

« Belfort, et vous prier par la présente de l'assister des pièces  
« de canon de batterie, munitions de guerre et des autres  
« choses dont il vous pourra requérir pour l'exécution de ce  
« dessein que j'ay pour le soulagement dudit pays. et pour en  
« assurer le repos, ainsy que celuy de mes voisins ; Vous  
• assurant que ce que Vous y contribuerez me sera en particu-  
« lière considération et que je m'en revencheray de très-bon  
« cœur aux occasions qui s'offriront pour vos avantages. Sur  
« quoy me remettant à mondit cousin de ce que je pourrois  
« ajouter à la présente, je ne vous la feray pas plus longue, que  
« pour prier Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte et  
« digne garde.

« Fait à Paris, le XIII<sup>e</sup> décembre 1653.

« LOUIS.

*Et plus bas :* « LE TELLIER. »

Le 16 janvier suivant, Léopold-Frédéric répondit par un refus à cette demande d'artillerie et de munitions de guerre. Ce refus devint le prétexte, de la part de l'armée royale, à de nombreux dégâts dans le comté de Montbéliard.

De Marolles s'adressa alors au prince-évêque de Bâle, afin d'obtenir de lui des canons et des mortiers : même refus, en alléguant son titre de prince de l'Empire, et n'ayant pas par conséquent à se mêler de cette affaire.

Dès que la Suze eut vent de l'expédition projetée contre lui, il se hâta de prendre toutes ses précautions. Comme il lui fallait de l'argent à toute force, et qu'il n'y avait plus guère moyen de s'en procurer sur place, il avisa, un peu loin de ses terres, une bonne ville avec laquelle il avait eu déjà, parait-il, quelques relations. C'était Rambervillers, qui, bien qu'en plein pays lorrain, appartenait à l'évêché de Metz, vis-à-vis de qui il n'y avait pas lieu de se gêner. Elle passait, du reste, pour aimer la paix et, pour l'avoir, ne demander pas mieux que de faire quelque sacrifice. Sous prétexte de « sauvegarde », il avait taxé les bourgeois d'une somme de 480 francs, payable immédiatement à Belfort. Mais, s'attendant à quelque chose d'imprévu, pressentant du nouveau, les bourgeois firent d'abord la sourde oreille, puis demandèrent des délais. Comme le temps pressait, la Suze, impatienté, leur fit écrire :

« Ceux de Rambervillers sont encore et pour la dernière fois  
« avertis d'apporter l'argent des contributions à quoi ils sont  
« imposés, à savoir huit rations qu'ils ont commencé au 1<sup>er</sup> juil-  
« let. Et si en cas qu'ils ne rendent pas l'argent d'ici au dixième  
« de ce mois, ils seront courus, brûlés et traités avec la rigueur  
« d'hostilités.

« Fait à Belfort, le 6 novembre 1653.

« DECARPE. »

Les bourgeois de Rambervillers, qui savaient sans doute à qui ils avaient affaire, prirent peur, et aussitôt le Conseil de ville envoya à Belfort George Gérard porter l'argent (1).

Quand il fut question, dans la seigneurie de Belfort, que la ville allait être assiégée, le comte n'eut pas besoin de faire des réquisitions dans les campagnes : les paysans vinrent d'eux-mêmes lui offrir des denrées, du foin et de la paille, à des prix modérés. Il n'y eut que des bois d'une certaine dimension qu'il fallut marquer pour blinder quelques logements et former des madriers pour les plates-formes des batteries. La population se prêta à leur transport avec un zèle et une activité qui témoignaient d'un certain attachement pour leur seigneur.

La Suze, pour défendre la place, avait fait mettre le feu au couvent des Capucins, à un moulin hors de la ville, au château de Roppe, ainsi qu'à plusieurs maisons et moulins plus ou moins rapprochés et qui pouvaient gêner la défense. Avec son régiment et un certain nombre de dragons, en tout près de 500 hommes, bien approvisionné, bien pourvu de canons et de poudre, il résolut de résister jusqu'à la dernière extrémité.

Cependant La Ferté avait quitté la Lorraine ; malgré la neige et le froid rigoureux de la saison, il avait traversé les Vosges dans ses parties les plus abruptes et débouché en Alsace par Saint-Amarin et Thann. Déjà, l'avant-garde du maréchal avait cerné la place, d'abord à une grande distance, puis s'était rapprochée en s'emparant des villages voisins, ainsi que des passages. A peine le reste de l'armée est-il arrivé, que des redoutes sont établies, tout autour de la ville, par des paysans mis en réquisition à plusieurs lieues à la ronde.

---

(1) Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. le Dr A. FOURNIER, de Rambervillers. L'original de la lettre de Decarpe est aux archives municipales de cette ville.

On amena de Bâle dans le camp des assiégeants dix quintaux de poudre et huit chariots de munitions. L'ambassadeur français, de son côté, y fit transporter cinquante quintaux de poudre qu'il avait achetés en différents endroits.

La Ferté avait huit régiments de cavalerie, un de dragons et sept d'infanterie. Au nombre de ceux-ci était le régiment de *la Sarre*, sous les ordres de son colonel, le maréchal de la Ferté-Senneterre (1); celui d'*Huxelles*, commandé par Louis-Châlons du Blé, marquis d'Huxelles (2); celui du *Roi* (3) et quelques compagnies du régiment de Chalençaÿ restées fidèles, les autres ayant embrassé en 1651 le parti de la Fronde (4).

Les assiégés, bien commandés, entretenaient un feu nourri et faisaient journellement des sorties pour contrarier les travaux d'attaque. Ils avaient cru pouvoir introduire dans la ville une certaine quantité de poudre et deux cents mousquets, mais les assiégeants les en empêchèrent.

Le comte de la Suze venait d'apprendre que les réquisitions de bétail du maréchal étaient cantonnées dans les deux villages d'Offemont et de Danjoutin, où on avait établi les boucheries. Aussitôt, dans la même nuit, il fit deux sorties pour enlever tout le bétail qu'il pourrait. La sortie sur Danjoutin, par le bois de la Perche, fut assez heureuse. On en ramena quelques pièces et il y eut peu d'hommes blessés, encore ne fut-ce que légèrement. Celle d'Offemont, par le bois de la Miotte, réussit moins bien : quelques soldats y furent tués et on en tira peu de butin.

Le maréchal comprit qu'il avait affaire à un rude partenaire, et il prit ses précautions en conséquence. Il se décida à faire ouvrir la tranchée, malgré le froid et la neige. Elle le fut le jour de Noël 1653, en deux endroits.

---

(1) Régiment levé en Lorraine par le maréchal de la Ferté, en vertu d'une commission de levee datée du 20 mai 1651. A la suite du siège de Belfort, et après un repos dans cette place, *la Sarre* marcha au secours d'Arras, investi par les Espagnols.

(2) Ce régiment avait été créé au mois d'octobre 1534 en faveur de M. de Boyons, auquel succéda le marquis d'Huxelles le 15 novembre 1638. Par brevet du 12 mars 1661, il fut mis sous le nom de *la Reine*, et depuis il a toujours été la propriété de la reine de France, qui en était colonel. Son 3<sup>e</sup> bataillon, resté seul, a été versé à Pau, le 12 mai 1804, dans le 12<sup>e</sup> de ligne.

(3) Après le siège de Belfort, *le Roi* prit ses quartiers à Thann, où il n'entra que de vive force.

(4) Le régiment de *Chalençaÿ*, levé le 20 mars 1635 par Jacques de Damas, comte de Chalençaÿ, s'était jeté dans le parti du prince de Condé. Pendant que les compagnies restées fidèles au roi prenaient part au siège de Belfort, les rebelles, sous les ordres du comte de Quintin, étaient à Steuai, et rentraient dans le devoir quelque temps après.



On commença la première tranchée au défaut de la roche, sous l'étang de Rettenans, dans un endroit qu'on ne pouvait voir de la plate-forme du donjon, parce que le parapet était tombé en ruine. Comme on avait affaire à un assiégé qui connaissait parfaitement le terrain de cette tête de tranchée, on traça, de crainte d'être pris en queue et en remontant vers l'étang, une ligne gabionnée qui enveloppait ce front de fortification. Le chemin de Belfort à Danjoutin ne passait pas alors sous la côte, mais dessus. L'étang servait de prolongement à cette ligne, dont une branche parcourait en zig-zag la chaussée pour rejoindre la contre-pente du bois de la Perche, où furent placées quelques redoutes pour flanquer et soutenir ces ouvrages.

La seconde tranchée partait du sommet de la montagne des Fourches ou de la Justice, et se dirigeait vers la Tour des Bourgeois. L'une et l'autre étaient bornées d'un côté par un escarpement peu praticable : la première, à l'ouest, vers la Savoureuse et le Champ-des-Lépreux ; la seconde au nord, en face de la Miotte.

La tranchée ouverte, le maréchal de la Ferté fit sommer le comte de la Suze, par un tambour, d'avoir à lui livrer la ville et le château de Belfort, au nom du roi de France et de Navarre, son maître. La Suze répondit, par le même tambour, « qu'il « reconnaissait le roi de France et de Navarre pour son légitime « seigneur et maître, mais qu'ayant reçu de son prédécesseur « Louis XIII les terres, villes et châteaux de Belfort et Delle, « en récompense de ses bons et loyaux services, il ne pouvait, « en honneur, s'en défaire, sans que le nouveau Roi lui accordât « une indemnité sur laquelle il était disposé à transiger avec « gens revêtus de pleins pouvoirs à ce sujet, et en bonne forme. »

En vain, la Ferté promit de le recommander aux bonnes grâces du Roi.

« Il me faut du réel, répliqua la Suze, je ne me repais pas de « fumée. »

Il fallut donc en venir aux mains. La garnison était bien secondée par les habitants. Les deux commandants avaient chacun leur mérite particulier, et, de plus, intérêt à la chose : le maréchal, bon courtisan, pour plaire au Mazarin ; la Suze, pour conserver ce qu'il appelait avec raison son bien. On dit

même qu'il y eut des personnalités, et que la Ferté se flattait d'aller apprendre au gouverneur de Belfort comment on devait se conduire avec une galante et jolie femme.

Les assiégeants manquaient de canons ; on se procura deux pièces de 24 et un mortier, et comme le siège menaçait d'être assez long, on renforça aussi l'armée, qui se trouva, de cette manière, portée à 6,000 hommes. Le capitaine Bermann, chargé de faire à Bâle l'acquisition de munitions, de pièces d'artillerie et d'autre matériel de guerre, arriva, le 7 janvier 1654, au camp avec un convoi. Le major-général de Fourneux — peu de temps auparavant, il avait passé deux jours à Belfort à s'amuser avec le comte de la Suze — fit, de son côté, venir de Bâle 25,000 pistolets, ainsi que quatre voitures de munitions et 300 chevaux. Cet approvisionnement arriva devant Belfort le 14 janvier.

La garnison se défendait avec la plus grande intrépidité. Presque chaque jour, elle faisait deux ou trois sorties, tuait beaucoup de monde et ramenait des prisonniers. Le marquis d'Huxelles faillit être du nombre. Surpris dans les tranchées au moment de son dîner, il n'échappa qu'avec peine, abandonnant sa vaisselle d'argent. Son régiment fut tout le temps particulièrement exposé ; il perdit plusieurs officiers.

Les tranchées furent parfaitement dépliées, blindées à cause de la neige, et gabionnées en sacs de terre, parce qu'on cheminait sur le roc vif. Les unes se dirigeaient contre les défenses, les autres étaient pour la brèche. On essaya la mine vers la Tour des Bourgeois. Les assiégés firent quelques sorties, dans le but de ralentir les approches. Dans l'une d'elles, le mestre-de-camp du régiment du *Roi* fut gravement blessé.

Cependant, l'armée de siège, manquant de vivres, s'était répandue dans la contrée, s'emparant de tout ce qu'elle pouvait trouver. A une lieue de Bâle, elle avait dételé et ramené au camp 70 chevaux. Elle avait en partie pillé le pays de Montbéliard. Le 6 janvier, ses munitionnaires étaient allés prendre les fours de cette ville pour y cuire leur pain, et, le 20, d'autres soldats y avaient réquisitionné tous les vieux tonneaux pour faire des gabions. Le prince Léopold-Frédéric s'était vu dans l'obligation de parquer des canons à Montbéliard pour s'opposer aux ravages des troupes de la Ferté.

Le 22 janvier, le maréchal eut une conférence, devant Belfort, avec le comte de la Suze. Il lui proposa un accommodement, au

nom du Roi, l'engageant à ne pas pousser les choses à la dernière extrémité; ce fut en vain, le comte persista, décidé à se défendre jusqu'au bout.

On commença à miner le château. Mais on ne tarda pas à voir toute la difficulté qu'il y aurait à s'attaquer au roc. En même temps, on bombardait la place; on espérait la réduire par ce moyen. Les assiégés avaient été forcés de se retirer dans la forteresse, laissant cinquante hommes tués et un grand nombre de blessés. On venait également de mettre le feu à la mine pratiquée dans la demi-lune, lorsque les lieutenants-colonels des régiments de la Ferté et de Brinon, pour juger de l'effet, s'étant trop approchés, furent reçus à coups de pierre par les assiégés et tellement maltraités qu'on désespéra un instant de leur vie. Le maréchal fit sauter deux autres mines, ce qui tua encore deux cents hommes.

Le froid était plus piquant que jamais. Dans le camp, la maladie exerçait ses ravages. Il y avait de nombreuses désertions. Dans la place, les vivres se consumaient et on commençait à en ressentir la rareté. Il y avait bien encore des viandes salées, mais elles convenaient peu aux blessés et aux convalescents. La Suze leur donnait le peu de viandes fraîches, pigeons, poules et autres volailles qu'il pouvait se procurer. On ressentit même la disette de l'eau. Le puits du château en fournissait peu dans les fortes gelées de janvier; la conduite des sources de Rettenans était coupée; la Savoureuse n'était pas abordable, pas plus aux bourgeois qu'à la garnison. Celle-ci s'affaiblissait de jour en jour.

La Suze, désespérant enfin de faire lever le siège ou d'obtenir des secours du prince de Condé, offrit, par l'entremise de la bourgeoisie, de se rendre, à la condition de conserver le domaine direct des seigneuries de Belfort et de Delle. La Ferté refusa, disant qu'il n'était autorisé à rien stipuler en ce genre, et que sa mission se bornait, purement et simplement, à réduire Belfort sous l'obéissance du Roi. Ceci se passait le 7 février. La Suze, apprenant ce refus, s'engagea à rendre la place quinze jours après s'il n'était pas secouru. Le traité suivant (1) fut donc conclu entre le comte de la Suze et le maréchal de la Ferté :

---

(1) Le texte de ce curieux et intéressant document est extrait du *Theatri Europæi continuati septennium* (Francfort-sur-le-Mein (1663).

« 1<sup>o</sup> Il sera accordé au comte de la Suze un délai de quinze  
« jours, à dater de dimanche matin, 8 février courant, pour faire  
« connaître au Prince la situation de la forteresse, de telle sorte  
« que si le Prince ne fait pas lever le siège dans cet intervalle,  
« la place, ainsi que Delle, seront livrées au Roi. Si, au contraire,  
« la levée a lieu, le comte restera neutre, y compris toute la  
« garnison, et ne recevra dans la forteresse aucun secours ni de  
« jour ni de nuit ;

« 2<sup>o</sup> Le comte, ainsi que le commandant de Delle, évacueront  
« la place le 23 du mois, avec la garnison : la cavalerie, à cheval,  
« avec armes et bagages, enseignes déployées, tambours et  
« trompettes en tête, mèche allumée, sans nul empêchement ;

« 3<sup>o</sup> Sortiront également, sans empêchement, les dragons, à  
« cheval, mousquetons en l'air, mèche allumée, enseignes  
« déployées ;

« 4<sup>o</sup> Permission est accordée au comte d'emmener les deux  
« pièces d'artillerie qui lui restent ; le Roi fournira les chevaux  
« et les voitures pour le transport, ainsi que pour celui de  
« 200 livres de poudre, 600 boulets et 100 mèches ;

« 5<sup>o</sup> Les officiers et les soldats à cheval et à pied, à quelque  
« nation qu'ils appartiennent, soit qu'ils aient servi sous le Roi,  
« soit qu'ils se soient rendus coupables envers lui en servant  
« sous les ordres du comte de la Suze, ne seront en rien inquié-  
« tés, sous quelque prétexte que ce soit, et auront la faculté de  
« reprendre du service sous le Prince ;

« 6<sup>o</sup> Huit jours avant son arrivée au lieu désigné à cette fin,  
« on fixera au comte un quartier pour rassembler ses troupes ;  
« il leur sera également accordé une quantité suffisante de vin,  
« de foin et d'avoine, aux frais du Roi ;

« 7<sup>o</sup> On ne pourra forcer les troupes à plus de quatre heures  
« de marche par jour, et le quatrième jour, il leur sera loisible  
« de se reposer ;

« 8<sup>o</sup> Leur seront accordées douze voitures pour le transport  
« de leurs malades et de leur bagage ;

« 9<sup>o</sup> Pour plus de sûreté, les troupes prendront le chemin le  
« plus direct, avec un convoi ;

« 10<sup>o</sup> Les bourgeois, les habitants et les sujets des villes et  
« des seigneuries de Belfort et de Delle conserveront, sans  
« aucun préjudice, leurs anciennes franchises, leurs privilèges  
« et leurs usages ;

« 11° Toutes les provisions et munitions appartenant au comte de la Suze lui seront payées comptant et au prix courant. « Dans le cas où on ne tomberait pas d'accord sur le prix, on les transportera, aux frais du Roi, dans un lieu distant de six milles de Belfort.

« 12° Seront payées au comte toutes les sommes qui lui sont dues à Belfort ou dans les lieux qui en dépendent, ainsi que celles qu'on pourra encore lui devoir jusqu'au jour de sa sortie de la ville :

« 13° Le comte conserve les propriétés dont il a fait l'acquisition ou qu'il a améliorées dans les environs de Belfort, de Châtenois ou autres lieux, telles que forges, tuileries, fonderies, sans qu'aucune modification soit apportée pour ceux qui les exploitent :

« 14° Les revenus de la ville et du domaine de Delle seront concédés au comte ;

« 15° A dater de ce jour, cesseront de part et d'autre les hostilités, et tous les travaux de fortifications et de défense seront suspendus ;

« 16° Il sera permis au maréchal de marcher avec son armée, sans pouvoir faire aucune avance vers Belfort ; comme il est enjoint au commandant de la place de rien entreprendre pour sa défense ultérieure. A cet effet, seront nommés deux officiers, l'un du côté des assiégeants, l'autre du côté des assiégés, chargés de surveiller l'exécution du traité, de jour comme de nuit ;

« 17° En foi de quoi, et pour se conformer aux articles ci-dessus, le comte livrera deux otages.

« Fait et signé à Belfort, le samedi 7 février 1654.

« *Le Maréchal* DE LA FERTÉ-SENNETERRE.

« GASPARD DE CHAMPAGNE, *Comte de la Suze.* »

Aux termes de cette convention, ou capitulation, comme on voudra, dont les articles sont tout à l'avantage du comte, les hostilités cessèrent (1). Le maréchal n'avait, pendant les quinze

---

(1) A. CHÉRUÉL, dans son *Histoire de France sous le ministère Mazarin* (t. II, p. 138), s'exprime ainsi : « La ville de Belfort, dont le gouverneur, comte de la Suze, tenait le parti de Condé, fut forcée de capituler le 7 février. » Cette date est bien celle de la capitulation et de la cessation des hostilités, mais non celle de la reddition et de la prise réelle de la place. Cette prise n'a véritablement eu lieu que le 23, date officielle. C'est bien, en effet, celle-ci que porte la médaille commémorative du siège : *Belfort, pris le 23 février 1654.*

jours qui allaient suivre, qu'à faire bonne garde autour de la place et à en surveiller toutes les avenues, pour empêcher que la forteresse ne fût secourue par Condé.

Aucun secours n'arriva et la Suze dut se rendre.

Le lundi 23 février, le comte sortit de Belfort avec les honneurs de la guerre, à la tête de deux cents fantassins, cavaliers et dragons. Les officiers avaient leur pistolet et leur épée au poing, les dragons leurs mousquetons en l'air. Les tambours battaient, les trompettes sonnaient, les étendards et drapeaux flottaient. Deux pièces de canon, chargées et mèches allumées, suivaient avec les voitures de bagages, le tout dans l'ordre le plus parfait. Ils quittèrent la place par la Porte-Haute ou d'Allemagne, se dirigeant sur Thann et, de là, par la Lorraine, sur Thionville, pour y recevoir du prince de Condé l'ordre de leur marche ultérieure.

La Suze, avant de quitter le château, l'avait aux trois quarts ruiné. Quelques jours après, le 1<sup>er</sup> mars, on y mit une petite garnison royale de cent cinquante hommes, avec le comte Carl pour gouverneur (1).

Le 9, l'armée de siège s'empara de Thann, puis s'éparpilla en Alsace pour prendre ses quartiers d'hiver.

La nouvelle de la prise de Belfort fut accueillie à la cour avec une grande joie, et l'on frappa une médaille en commémoration de cet événement.

Sur la face de cette médaille (2), la tête du Roi enfant, avec la légende :

LUDOVICUS XIV, REX CHRISTIANISSIMUS

---

(1) Le prévôt de Belfort était alors Bourcard Courtot.

(2) V. *Médailles sur les principaux événements du règne entier de Louis-le-Grand, avec des explications historiques*; à Paris, de l'Imprimerie royale, MDCCXXIII; pl. 35: « 1654, la Prise de Belfort ». — Une gravure, provenant de la collection d'estampes alsatiques de F. Reiber (n° 4301 du catalogue), dont la vente a eu lieu à Strasbourg en 1896, représente cette médaille, avec une variante peu appréciable au premier abord. Mais, en y regardant de plus près, on voit qu'elle diffère d'une manière notable de la figure de l'ouvrage ci-dessus. Les avers sont absolument semblables; mais, dans les revers, si les deux personnages allégoriques (l'Alsace et la Lorraine), n'offrent, dans leur pose et les plis de leur vêtement, pour ainsi dire pas de différence, il n'en est pas de même des autres détails. C'est ainsi que dans la seconde médaille, le mot QUIES de la légende remplace celui de SECURITAS de celle que nous décrivons. Dans cette dernière, l'indication de l'exergue est aussi plus complète, car au lieu de l'année seule qui y est indiquée (MDCLIV), il y a le mois et le quantième (XXIII FEBRUARII MDCLIV). Dans celle-ci, il y a entre les deux femmes, et un peu en arrière, une colonne basse, tandis que cette colonne n'existe pas

Sur le revers :

ALSATIAE ET LOTHARINGIA SECURITAS

L'Alsace et la Lorraine sont représentées sous la figure de deux femmes assises et appuyées sur le bouclier de leurs armes. Elles foulent aux pieds un écusson aux armes de la ville de Belfort. Au-dessous, l'exergue :

BEFFORTIUM CAPTUM  
XXIII FEBRUARII MDCLIV

Dès le 16 janvier 1654, un arrêt du Conseil d'Etat avait débouté le comte de la Suze de tous les droits qu'il possédait sur les seigneuries de Belfort et de Delle, en vertu du brevet que lui avait accordé le roi Louis XIII. Dans la suite, il fit de nombreuses et actives démarches pour rentrer dans ses droits, mais elles furent rejetées.

(A suivre.)

---

dans l'autre, qui a un horizon de montagnes. Mais la différence caractéristique consiste en ce que, dans la seconde, les deux figures reposent leurs pieds directement sur le sol, au lieu de fouler un bouclier aux armes de la ville vaincue. On le voit, ce détail est des plus importants ; presque à lui seul, il symbolise l'événement que la médaille est destinée à commémorer,

Ces deux représentations différentes nous surprisent, et nous ne pouvions nous les expliquer, quand un de nos collègues, à qui nous en parlâmes, résolut de résoudre ce petit problème historique. M. le baron Frédéric SEILLIÈRE se rendit à l'Hôtel de la Monnaie, et constata qu'il y avait, dans la série des coins que l'on y conserve, deux revers de la médaille de Belfort, l'un au mot QUIES, l'autre à celui de SECURITAS, mais que ce dernier seul était mentionné dans le livre des « Médailles françaises dont les coins sont conservés au Musée « monétaire » (Paris, 1892), sous le n° 53. Nous avons sous les yeux ces revers, grâce à l'amicale obligeance de M. SEILLIÈRE, qui a bien voulu faire frapper à notre intention un exemplaire en argent des deux médailles, dont le module est de 41 millimètres. Nous avons donc pu en signaler les différences, d'une manière que certains trouveront peut-être un peu trop minutieuse ; mais de cet examen, il se dégage ceci : c'est que le coin au mot SECURITAS est celui de la médaille véritable, authentique et officielle, l'autre ayant été trouvé insuffisant et refusé. Outre la signification symbolique des armes de Belfort, il y a encore la différence grammaticale entre le mot QUIES et le mot SECURITAS. Ce dernier est plus expressif, plus énergique, plus approprié à la circonstance. La sécurité est plus que le repos, et l'on peut être tranquille sans être en sûreté et exempt de tous soucis pour l'avenir. Quant à la gravure dont nous venons de parler, et qui formait la moitié supérieure d'un feuillet in-f°, de quel ouvrage a-t-elle été détachée pour entrer dans une collection d'estampes ? Nous l'ignorons. C'est la médaille représentée par cette gravure que connaissait DESCHARRIÈRES, puisqu'il en parle dans la note 105 de son *Essai sur l'histoire de Belfort*, d'après « le n° 35 des *Médailles de Louis XIV* ». Dans tous les cas, des recherches bibliographiques nous paraissent superflues après les renseignements pris à la Monnaie de Paris par M. le baron F. SEILLIÈRE, dont le concours nous a été si précieux et que nous remercions ici de tout cœur.

A propos d'un manuscrit du  
Docteur CARLHAN

---

## CONTRIBUTION A L'HISTOIRE MÉDICALE DE BELFORT

par le D<sup>r</sup> J. MARTY

MÉDECIN-MAJOR DE 1<sup>re</sup> CLASSE A L'HÔPITAL MILITAIRE

---

### I

#### L'Œuvre et l'Auteur

Le manuscrit que nous retirons des tiroirs de la bibliothèque municipale pour le présenter à la Société d'Emulation, nous reporte au siècle dernier.

Écrit, sans doute, à Belfort, il porte d'une façon indéniable la patine du temps. Le papier, vergé, est suffisamment jauni. L'encre se décolore. Mais le temps ne fut pas son seul ennemi, et son existence fut, comme celle de tous les voyageurs, exposée à quelques épreuves.

Il fit, en effet, partie de cette série de manuscrits dont parle M. Diétrich dans son rapport sur les travaux de la Société en 1879, et qui durent être distraits des archives au commencement du siècle par un collectionneur peu scrupuleux.

Nous n'essaierons pas de préciser les vicissitudes de sa carrière. Nous le voyons seulement, franchissant les murs de sa cité d'origine, se retrouver en 1879 à Strasbourg; il y fut racheté avec diverses pièces intéressant Belfort et provenant de la bibliothèque de feu le chanoine Ahlfeld.

Les routes n'étaient pas toujours sûres pour les manuscrits en voyage et il dut y courir quelques dangers. En effet, à la troisième feuille, une lampe fumeuse a recouvert d'un dépôt noirâtre la partie supérieure du verso. L'extrémité de la flamme s'élevant dans un jaloux effort a réussi à l'atteindre, et en a ébréché, sur les six premières pages, le bord supérieur.



Ne nous hâtons pas, cependant, de voir un fait de guerre dans ce début d'incendie. Notre manuscrit n'a d'ailleurs nullement l'allure belliqueuse. Il ne dut porter ombrage à personne, et c'est, sans doute, auprès de quelque curieux d'autrefois, sur les rayons d'une bibliothèque encombrée de matériaux d'études, un soir où le possesseur recherchait un document intéressant, qu'il faillit devenir le point de départ d'un sinistre.

Nous le voyons d'ici, notre curieux, et c'est peut-être Carlhan lui-même qui fut l'auteur de cette mésaventure. Il s'est mis au travail par une nuit d'hiver. Un renseignement lui manque ; il cherche le volume, au titre presque effacé, qui doit le lui fournir. Pour le distinguer plus facilement, ce titre, il approche de ses livres la lampe qui l'éclaire, relève la mèche pour en activer la flamme, sans s'apercevoir que le but est dépassé, qu'il atteint les manuscrits du rayon supérieur.

Car ce fut un chercheur en même temps qu'une sympathique figure.

Il naquit à Briangon en 1711. Sa ville d'origine ne sut pas le retenir et il épousa, le 15 juillet 1737, Marie-Madelaine Vernier à Belfort.

Ce fut le 12 avril 1739 que Messieurs les Magistrats de cette ville reçurent pour bourgeois Joseph-Antoine Carlhan, *apotiquaire*, et qu'il prêta serment suivant les ordonnances et règlements.

Puis, à la pharmacie, il joignit la médecine, et ainsi qu'en font foi les documents qu'a bien voulu nous communiquer Madame Parisot, il obtint, le 20 novembre 1743, un certificat d'inscription sur les contrôles de l'Académie de Besançon, après avoir prêté serment de fidélité et d'obéissance entre les mains d'Ignace Dunod de Charnage, à ce moment professeur royal de droit et *rector magnificus* de l'Académie.

Il mourut le 2 juillet 1776, et fut inhumé au cimetière de Brasse.

Son rôle dans la ville fut d'une certaine importance. Il sut dignement accomplir ses devoirs professionnels, car l'auteur anonyme de l'histoire littéraire de Belfort n'hésite pas à l'appeler le père des pauvres, le soutien de l'humanité souffrante. Rien dans le texte ne peut faire douter de la sincérité de ces expressions, qui peuvent paraître emphatiques au premier abord.

Aussi, le 20 septembre 1755, fut-il nommé médecin de l'hôpital militaire de la commune, et de l'hôpital Sainte-Barbe.

Ces emplois n'étaient pas gratuits. Ils comportaient cent livres de gages, soixante-dix livres pour le logement, l'exemption du logement des gens de guerre et de toutes autres corvées personnelles. « Quant à la rétribution des visites, elle luy sera faite à « raison de vingt sols pour la première, et de cinq sols pour « chacune des autres (1). »

Dans ces fonctions, dit Descharrières, il se signala par son zèle et ses talents.

Il s'occupa de l'instruction médicale des religieuses qui secondaient ses efforts.

Quoi qu'il eut une pharmacie, dit un des auteurs précédemment cités (2), il ne négligea rien pour mettre celle de l'hôpital bourgeois dans le meilleur état, et, aidé des religieuses, parmi lesquelles la sœur Dandré, fille d'un riche droguiste de Besançon, se distingua par de rares connaissances en pharmacie, il arriva à en faire la plus belle du Haut-Rhin.

Il fut même, nous dit M. l'abbé Humbrecht (3), un des douze directeurs de cet hôpital.

Son activité ne s'adressait pas seulement à ses malades, car il s'occupa d'acclimater dans sa froide cité d'adoption diverses plantes utiles et des arbres fruitiers inconnus auparavant.

Il s'occupait de botanique, de matière médicale. Il étudia dans de nombreuses herborisations la flore des environs de la ville, et y signala la présence de quelques plantes rares dans le reste de l'Alsace.

Il chercha même, à diverses reprises, à y multiplier les vipères, et un des ouvrages déjà cités relate les vains efforts qu'il tenta à ce sujet.

Quelque bizarre qu'une pareille tentative puisse sembler à notre époque à la plus grande partie du public, il faut, pour l'apprécier, se reporter à cent cinquante ans en arrière, et voir le rôle que jouait cet animal dans la thérapeutique du temps.

---

(1) *Journal de l'Hôtel de ville*, BB II.

(2) *Essai sur l'histoire littéraire de Belfort*, 1808, p. 148.

(3) *Mémoire historique sur les hôpitaux de Belfort*, Belfort 1895.

« La vipère, nous dit Geoffroy (1), est cordiale, diaphorétique, alexitaire (2). Le cœur et le foie pulvérisés se donnent depuis huit grains jusqu'à un scrupule. Extérieurement, la graisse des intestins et l'huile sont détersives, ophtalmiques. La poudre de vipère entre dans l'orviétan, la thériaque céleste. La poudre et le sel volatil dans l'orviétan fin, le sel volatil dans la poudre de pattes d'écrevisses. Les trochisques dans la thériaque ordinaire. »

Ces nombreuses applications, qui expliquent le désir qu'avait Carlhau de voir prospérer dans les rochers de la Miotte un animal si utile, ne sont cependant qu'un reflet déjà terni de sa célébrité d'autrefois. En effet, en remontant à cent ans en arrière, Charas (3) nous apprend que :

« La teste de la vipère, grillée et avalée, guérit sa morsure : la raison et l'expérience l'ont confirmé.

« La teste de la vipère, pendue au col, a la faculté de guérir l'esquinancie.

« Le cerveau de la vipère, pendu de même au col, est fort propre pour faire pousser les dents aux enfans.

« La peau de la vipère est fort propre à l'accouchement des femmes, en en faisant une ceinture à la cuisse droite. Elle guérit parfaitement la gale invétérée des chiens, en la leur faisant manger cuite ou crue.

« La graisse de vipère donne beaucoup de soulagement aux goutteux. Elle dissipe toutes les tumeurs dures et invétérées. »

Depuis lors, la gloire de la vipère n'a cessé de pâlir de plus en plus, et peu de personnes refuseront de s'associer à la remarque de Corret (4), qui croit pouvoir dire que les propriétaires des petits jardins situés sous les rochers doivent se soucier fort peu de sentir multiplier sur leur terrain ces reptiles meurtriers.

Est-elle complètement éteinte, cette gloire ? N'en croyons rien. Il s'en trouve des traces dans les classes inférieures de la société, et la tradition orale a dû conserver le souvenir des cures qu'on lui attribuait autrefois.

---

(1) *Description, vertus et usages de 719 plantes et de 134 animaux*, Paris, Didot, 1767, t. 1, p. 411.

(2) *Remèdes qui résistent aux vœnins, fièvres malignes, pestes, etc*

(3) *Nouvelles expériences sur la vipère*, 1659.

(4) CORRET, *Histoire de Belfort et ses environs*, Belfort, Clerc, 1855.

Voici un récent travail du docteur Reguis (1). Nous y voyons que dans diverses localités du Sud-Est, il a vu vanter, dans les accouchements laborieux, l'influence de la peau de serpent : porter autour du cou ou des reins, ou dans le chapeau, la dépouille sèche d'un ophidien, préserve de l'avortement, du lumbago ou du mal de tête.

Dans la Drôme, on traite les douleurs rhumatismales par les frictions d'huile, dans laquelle on aura fait mourir une vipère. La peau de vipère pilée, mélangée au vin que l'on boit, est vantée contre les coliques. Porter en jarrettière une peau de serpent préservera des varices.

Le lecteur reconnaîtra sans peine, dans tout cela, les assertions de Charas, tant il est vrai que, souvent, les recettes populaires de nos jours sont le reflet de la science d'autrefois, et cette considération, souvent justifiée, doit nous enseigner la modestie et l'indulgence. Que diront de nous nos neveux ?

Nous n'insisterons pas davantage sur cette question. Il nous suffit d'avoir montré que Carlhhan était dans les idées de son époque en regardant la vipère comme fort importante en médecine, et qu'il était conséquent avec lui-même en cherchant à en propager l'espèce.

Cependant nous croyons être fort utile aux familles peu belliqueuses, en leur communiquant, d'après les croyances populaires relevées par Reguis, un moyen ingénieux de garder leurs enfants autour du foyer :

« Veut-on exempter un fils du service militaire ? La mère  
« coud une tête de vipère dans le pantalon de son enfant, mais  
« il faut que nul ne le sache. »

Revenons à notre vieux confrère, après cette digression à laquelle nous a conduit le désir de couper par une note de curiosité une biographie un peu sévère.

Aux qualités professionnelles, il joignit l'amour du travail. Dans les quelques auteurs que nous avons pu consulter à son sujet, on voit qu'il laissa « des recherches et des écrits sur tout ce qui  
« concerne l'hygiène du pays » (Corret). Descharrières cite de lui une « bonne topographie médicale de Belfort et du voisi-  
« nage ».

---

(1) *La matière médicale populaire au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Baillière, 1897.

M. H. Bardy, dans un mémoire fort intéressant, auquel nous avons fait quelques emprunts, parle aussi de ce travail ; mais, dit-il, « malheureusement pour la science, cet écrit s'est « perdu (1) ».

Nous l'avons recherché aussi, sans plus de succès, et nous regrettons sincèrement sa disparition. Le manuscrit actuel est peut-être le premier germe de cet ouvrage.

Ce manuscrit est évidemment une œuvre incomplète et inachevée. L'écriture, assez soignée et bien lisible au début, le devient moins à la fin. Il comprend environ 28 pages, de 0<sup>m</sup>,33 sur 0<sup>m</sup>,20, d'un texte serré. Il semble que l'auteur, après avoir commencé son œuvre avec un certain entrain, s'en est progressivement fatigué. En effet, les ratures sont rares, d'abord, puis elles se multiplient, et, vers la fin, ce sont des pages presque entières qui disparaissent ou sont modifiées. C'est à grand peine que Carlhan est arrivé, dirait-on, à terminer sa seconde partie.

De plus, il ne corrigea pas son ouvrage. On y trouve des fautes nombreuses, soit comme orthographe, soit comme style, fautes qui eussent disparu s'il eut relu les pages écrites. Nous en avons corrigé bon nombre, mais respecté beaucoup.

Était-ce donc la peine de la reprendre, cette œuvre méprisée, semble-t-il, par son auteur, de la retirer du doux sommeil qu'elle goûtait pour l'analyser ?

Nous le croyons. Mais disons d'abord que dans ses diverses parties, elle contient bien des renseignements dont la médecine n'a que faire.

Signalons, à part, plusieurs pages consacrées aux mines des environs de Giromagny : « Extrait d'un mémoire concernant les « mines, qui m'est tombé entre les mains, et qui a été fait sur « la fin du siècle dernier, et continué jusqu'en 1763 par le fils « de l'auteur. » Cette partie nous a semblé fort importante.

Forcé de nous limiter, nous ne nous occupons que de la partie médicale de l'œuvre. Il y a 131 ans qu'elle fut écrite. En outre des détails piquants que l'on trouve fatalement dans tout travail de ce genre, il ne peut être sans intérêt de comparer ce qui est avec ce qui fut alors. Ce sera là le côté pratique de cette analyse.

Le texte du manuscrit comprend deux parties ; nous respecterons scrupuleusement cette division.

(1) H. BARDY, *Coup d'œil sur l'histoire des Hôpitaux, de la Médecine et de la Chirurgie dans le canton de Belfort* (*Revue d'Alsace*, 1851-1852).

II

**Mémoire**

sur le sol, les eaux et l'air de la Ville de Belfort en Haute-  
Alsace et de quatre lieues des environs, par M. CARLHAN,  
Docteur en médecine et médecin de l'hôpital militaire et  
bourgeois.

---

Carlhan fut de son siècle, et, pour lui : « L'étude de la nature,  
« du sol, des eaux et de l'air de chaque ville et de ses environs  
« est aussi nécessaire aux médecins que celle de l'anatomie du  
« corps humain et de l'histoire de chaque maladie ; puisque  
« c'est par cette même étude que le médecin découvrira les  
« causes éloignées de la plus part (1) des maladies dont ses  
« con-citoyens peuvent être atteints ; et par cette découverte,  
« il sera non seulement en état de les combattre (1), mais même  
« de les prévenir, comme l'a assuré (il y a plus de deux mille  
« ans) le père de la médecine. »

De la description de Belfort qui suit ces lignes, nous ne  
retiendrons que les points médicaux.

Peut-être a-t-on perdu de vue ce qu'était à cette époque l'hôpital  
militaire. Notre auteur va nous le dire :

« La ville de Belfort est un pentagone (1) irrégulier de cinq  
« cents toises de contour, non compris les fortifications et le  
« château ; elle est aux trois quarts entourée par les casernes,  
« qui sont adossées contre un terre-plein de dix-huit pieds de  
« largeur et autant de hauteur, qui joint les remparts. Elles  
« ont différents aspects : les unes regardent le nord, les autres  
« le levant, et le troisième quartier le midi. A l'extrémité de  
« celles qui regardent le nord, se trouve l'hôpital militaire (qui  
« en faisait autrefois une partie), également adossé contre le  
« même terre-plein, qui rend les appartements du rez-de-  
« chaussée (1) très humides, et notamment la pharmacie, où

---

(1) Sic.

« tout moisit et se gâte de façon qu'à chaque visite, qui se fait  
« régulièrement tous les mois, il se trouve toujours quelque  
« drogue, tant simple que composée, à jeter (1) malgré toutes  
« les précautions (2).

« La cour dud<sup>t</sup> hôpital est pour ainsi dire un cloaque au  
« travers de laquelle (1) passent non seulement les égouts de la  
« ville neuve, mais encore ceux des écuries de la cavalerie,  
« qui, par les grandes pluies, entrent (1) avec eux des fumiers,  
« qui, venant à boucher la gargouille, l'inondent et les y déposent.

« L'escalier est brisé et logé dans une cage de six pieds en  
« largeur, ce qui le rend très incommode pour le service des  
« quatre salles, dont deux au premier étage et deux au second  
« étage, ou grenier ; celle de la droite du premier étage a en  
« longueur cent vingt pieds sur dix-huit de largeur, et contient  
« vingt-huit lits, outre la chapelle qui occupe un terrain de dix  
« pieds en carré (1) ; au bout de la salle sont les latrines, qui  
« donnent sur le canal (dont il sera cy-après parlé) ; la salle à  
« gauche a quarante-cinq pieds de longueur sur dix-huit de  
« largeur, et contient quatorze lits ; ces deux salles ont douze  
« pieds de hauteur et sont enterrées de cinq pieds du côté du  
« rempart, ce qui les rend humides ; les deux salles du second  
« étage sont directement sous les tuiles, presque inhabitables  
« l'hiver malgré les fourneaux, l'été par la grande chaleur, et  
« ne sont utiles qu'au printemps (1) et en automne. Les croisées  
« de l'hôpital sont assés (1) grandes et assés (1) multipliées du  
« côté nord, tandis qu'au midy il n'y en a que deux dans la  
« grande salle, et une dans la petite ; l'air n'y sauroit jouër  
« librement. Cet hôpital est tenu aussi proprement que le peu-  
« vent des infirmiers. »

Le tableau est peu flatteur, et, cependant, c'était déjà un progrès.

Quand Vauban, en 1687, prépara un projet d'agrandissement et de fortification de Belfort, l'utilité d'un hôpital militaire ne fut pas perdue de vue et son emplacement éventuel fut fixé. A ce moment, il existait une ambulance à Danjoutin, et on y portait les militaires malades. On continua cette façon de faire en attendant la construction, décidée en principe.

---

(1) Sic.

(2) Cette phrase est peu claire en ce qui regarde la situation de l'hôpital. Mais il est facile d'en préciser le sens : on avait approprié pour en servir une partie du corps de caserne situé à droite du canal à sa sortie de la ville.

En 1708, la création d'un hôpital royal fut prescrite par édit. Puis le personnel médical nécessaire fut désigné. Le 27 août 1709, de Billaud était nommé, le premier, chirurgien-major du futur hôpital, et, le 15 mars 1710, on lui adjoignait Joseph Vernier, qui en fut le premier médecin (1). Ils prirent leur service le 18 juillet 1710. A ce moment, l'hôpital militaire était toujours à Danjoutin. Ce ne fut, en effet, qu'en 1720 que les aménagements à faire pour l'installation furent adjugés.

L'année suivante, on put placer les malades dans les bâtiments dont nous venons de voir la description. C'est donc en 1721 que l'*Hôpital royal* fut transféré de Danjoutin à Belfort (2).

En janvier 1748, mourut le docteur Vernier. Il eut pour successeur comme médecin à l'hôpital militaire son neveu, Melchior Chardouillet, qui démissionna en 1755, et fut remplacé par Carlhan.

D'autre part, M. de Billaud mourait en 1761, après avoir conservé pendant cinquante-deux ans les fonctions de chirurgien-major à l'hôpital, et était remplacé par M. de Bassigny.

Notons-nous encore, à propos des souvenirs intéressant le vieil hôpital, que Desault vint dans ses salles pendant quelques années se former à la chirurgie d'alors. Il resta à Belfort de 1759 à 1764, et laissa cette ville pour aller à Paris compléter ses études et devenir un des premiers chirurgiens de l'époque.

A ce moment, nous le rappelons, la ville, en plus de ses hôpitaux, avait une école de chirurgie ouverte en octobre 1755, et qui ne fut pas sans valeur.

Au docteur Carlhan, décédé en 1776, succéda le docteur Feltin, comme médecin de l'hôpital royal militaire.

Vers 1789, de Bassigny fut destitué, nous ignorons pour quelle cause, et remplacé comme chirurgien-major par Balthazar Viguié, qui sut acquérir une certaine réputation.

Cependant les desiderata trop réels des bâtiments décrits ci-dessus avaient frappé l'autorité, et, en 1781, on songea à réunir les deux hôpitaux civil et militaire. Le chiffre de lits des militaires eût été de 120, et un bâtiment spécial eût été construit pour les recevoir.

Mais l'administration n'osa accepter une telle charge.

---

(1) BARDY, loc. cit.

(2) Renseignement donné par M. DUBAIL-ROY.



En 1786, un intendant d'Alsace, M. de Galaizière, fit étudier la question. Ce fut Kléber, à ce moment architecte à Belfort, qui fut chargé de ce soin. Il présenta trois projets. Mais d'autres soucis s'emparèrent de M. de Galaizière. D'autre part, une carrière toute différente et plus glorieuse allait s'ouvrir devant Kléber. Ces projets n'eurent pas de suite.

Un décret de septembre 1791 ayant supprimé les couvents, celui des Capucins, situé sur les bords de la Savoureuse, devint, comme les autres, propriété nationale. En 1792, un autre décret régularisait son affectation au service de l'hôpital, et le 11 juin, on s'occupait d'aménager les bâtiments de façon à pouvoir recevoir 200 malades.

Cette mesure allait rapidement devenir utile.

En octobre, en effet, nous retrouvons encore nos malades dans l'hôpital de Carlhan. Mais il y a foule, et l'armée du Rhin, qui y évacue ses blessés, ne tarde pas à l'encombrer. Les affections du genre typhus s'y développent.

On essaye bien d'évacuer des malades sur Giromagny, Massevaux, Lure, Montbéliard, et même sur Besançon. Mais cette mesure ne put suffire et, tout en maintenant l'ancien hôpital, on occupa, en y transportant des malades, l'ancien couvent des Capucins.

Le typhus continuait à se développer, favorisé par la mauvaise saison et par l'entassement des malades dans des salles basses et étroites.

La contenance des deux établissements se trouvait encore absolument hors de proportion avec les besoins résultant des circonstances épidémiques, et il fallut leur adjoindre un camp avec baraques et tentes, placé sur les glacis du faubourg du Fourneau. Mais on était en décembre 1793. Sous l'influence de l'humidité, du froid et de l'encombrement, les tentes s'infectèrent comme les salles et l'épidémie s'aggrava.

Simultanément on devait augmenter le personnel insuffisant. Christophe Ventrilloh, Lacour, de Faverois, Lavie de Danjoutin furent reçus et adjoints au personnel de l'hôpital militaire.

Celui-ci ne pouvait tarder à être atteint. Le 28 décembre, Viguier, chirurgien-major, frappé par contagion auprès de ses malades, payait glorieusement de sa vie son dévouement professionnel. Il était âgé de soixante-neuf ans,

Feltin eut le même sort. Le 30 avril 1794, la municipalité belfortaine rendait un hommage public à sa mémoire : « Feltin, « de son vivant médecin en chef de l'hôpital militaire, est mort « à son poste, victime de l'épidémie et de son zèle à soigner « nos braves défenseurs. »

83 infirmiers, un élève en chirurgie, Filliastre (Antoine), apothicaire aide-major, Netzer, commis aux écritures, suivirent dans la tombe les deux chefs de service.

A Viguier succéda Mathieu Bardy, le 4 mars 1794, comme chirurgien de l'hôpital militaire. Atteint lui-même par le fléau, il put en triompher grâce à sa jeunesse, et contribuer activement, après son rétablissement, aux mesures destinées à le combattre.

Ce fut alors que, pour permettre de faire disparaître le camp néfaste du Fourneau, on convertit l'église paroissiale en succursale de l'hôpital.

De plus, Bardy fut chargé d'aller organiser le long de la frontière, d'Altkirch à Ensisheim, etc., des établissements hospitaliers destinés à remédier à l'insuffisance de ceux de Belfort. Cette mission le retint six mois, pendant lesquels le D<sup>r</sup> Papillon assura son service. Enfin l'épidémie s'arrêta.

Il semblait donc que l'hôpital militaire eut ainsi démontré sa nécessité et eut acquis des droits indiscutables à l'existence. Il n'en était rien, cependant. A la fin de l'an IX, il fut supprimé et les malades envoyés à l'hôpital civil.

Mais cet hôpital ne comprenait encore que douze lits. Aussi dut-on rapidement les replacer dans l'ancien hôpital militaire, qui fut considéré comme une succursale de l'hôpital civil. Cette solution ne pouvait durer par les mêmes raisons qui y avaient fait renoncer la première fois. La place n'était pas suffisante. On revint au bâtiment conventuel qui, n'étant plus habité ni entretenu, menaçait ruine, et le décret du 19 juin 1811 le concéda à la ville pour y réunir les hospices civil et militaire.

Le couvent en question avait été examiné en février, au point de vue de cette installation éventuelle, et le rapport de l'architecte chargé de la visite, Charmet, avait été loin de lui être favorable.

« Cette maison, disait-il, distribuée en principe pour un couvent de Capucins, ne pouvait convenir pour un hôpital, et elle

« n'était même susceptible d'aucun changement avantageux.  
« Mieux vaudrait la démolir et reconstruire un hôpital sur le  
« même terrain. »

A ce rapport était joint le plan d'une nouvelle construction.

Mais les administrateurs de la ville passèrent outre et décidèrent l'occupation du couvent.

Les religieuses hospitalières, de l'ordre de N.-D. des Sept-Douleurs et de Sainte-Marthe, qui desservaient Sainte-Barbe, se montrèrent, de leur côté, fort opposées à cette mesure. Elles déclarèrent consentir à suivre leurs malades dans le nouvel établissement, à condition qu'il fût suffisamment approprié à son double emploi d'hôpital militaire et civil.

Les réparations et aménagements en question ne furent pas exécutés. En conséquence, ces dames refusèrent les offres qui leur étaient faites et se préparèrent à laisser leur service.

Néanmoins, en mai 1812, eut lieu le transport des malades dans l'ancien couvent, où le service fut assuré par des infirmiers. L'hôpital Sainte-Barbe, que les sœurs quittent en juillet, ne contient plus de malades.

En 1813, on dut l'utiliser de nouveau. Pendant le siège, il est encombré de malades et de blessés militaires. Le 10 novembre 1814, l'administration des hôpitaux demande le rétablissement de l'hôpital civil tel qu'il existait avant la suppression et le rappel des sœurs.

Dans les premiers mois de 1815, les malades civils reprennent donc le chemin de l'hôpital Sainte-Barbe ; mais, par suite des événements qui suivirent le retour de l'île d'Elbe, ce ne fut que le 4 décembre de cette même année que les hospitalières les y rejoignirent.

En juin 1834, on se décida à placer également des religieuses à l'hôpital militaire, et la commission administrative s'adressa aux sœurs de charité de Besançon. En 1835, cinq de ces dames y firent leur entrée. Mais des difficultés surgirent de suite au sujet de l'installation des bâtiments et de l'insuffisance de leur nombre. En 1836, une sixième leur fut adjointe. Six ans après, elles quittaient Belfort et rentraient à Besançon.

Dans la même année, il fut encore question de ramener les malades civils à l'hôpital militaire. On demanda même à bâtir sur le terrain militaire, mais l'autorisation fut refusée et le projet de réunion échoua de nouveau.

En 1843, des sœurs de la Providence remplaçaient les sœurs de la Charité. Le résultat fut le même et celles-ci rentrèrent aussi rapidement dans leur communauté.

Ce fut le dernier essai qui nous soit connu, et le département de la guerre reprit la direction de l'hôpital. L'administration de Sainte-Barbe fit transporter à l'hôpital civil une partie du mobilier qui lui appartenait. Le reste fut vendu à vil prix ou donné au bureau de bienfaisance.

Malgré la séparation effectuée, l'hôpital militaire devait encore avoir besoin de son confrère civil, et, le 8 août 1870, une convention passée entre la guerre et la commission administrative de Sainte-Barbe, donnait à cette dernière la direction de tous les établissements temporaires créés dans la ville pour recevoir les blessés de l'armée du Rhin.

Sur 147 lits prévus, 36 étaient placés à l'hôpital civil. Bien rapidement, la maladie donnant autant de victimes que les combats, ils devinrent insuffisants et il fallut de nouveau entasser les couchettes dans les salles encombrées.

310 militaires malades ou blessés furent soignés à Sainte-Barbe pendant le bombardement. On eut 74 décès.

Les malades militaires ne disparurent pas de Sainte-Barbe immédiatement après le siège. En 1871 on en trouve 102; en 1872, 20; en 1873, 24.

Puis l'état normal reparut et, jusqu'à ce jour, l'hôpital militaire put suffire aux besoins de la garnison.

Mais, en 1847, il fut modifié et on effectua la construction d'un nouveau corps de bâtiment parallèle à la route de Montbéliard.

Puis de nouvelles améliorations devinrent nécessaires, tant au point de vue de l'importance croissante du service qu'à celui de la valeur des locaux.

Les anciens bâtiments conventuels laissaient prise à trop de critiques pour qu'ils ne dussent pas disparaître. Cependant cette mesure se fit longtemps attendre; ce ne fut que le 25 mai 1881 qu'une décision ministérielle adoptait leur démolition et leur remplacement par un nouveau pavillon parallèle à celui de 1847.

Les travaux commencèrent le 11 juillet. Ils débutèrent par la construction du bâtiment principal actuel. En 1883, c'était au tour de celui qui contient la pharmacie, les cuisines.

Cette reconstruction fut vraisemblablement activée par un incendie qui éclata dans la nuit du 13 au 14 avril 1883 et sur lequel voici quelques détails empruntés, soit à l'enquête établie par le médecin-chef, soit aux souvenirs de M. le capitaine des pompiers Dehaye, qui en fut témoin.

A ce moment, une partie importante des anciens bâtiments conventuels existait encore entre les deux pavillons parallèles. Il s'y trouvait divers services, entre autres celui de la pharmacie, une salle de malades, un magasin servant de réserve de médicaments, et, au-dessus, un grenier destiné à recevoir du linge sale.

Le feu se déclara dans un de ces derniers locaux que longeait, d'autre part, le bûcher. Les recherches ne purent en préciser le point de départ. Elles purent seulement écarter l'hypothèse de la malveillance.

L'heure exacte du début est restée ignorée. A minuit 40, le caporal infirmier Garnier fut réveillé en sursaut par un bruit inusité. Il remarqua une grande clarté et des flammes qui sortaient par une fenêtre située dans le milieu du bâtiment en question, du côté du bûcher; puis, tout-à-coup, le toit s'entr'ouvrit, et des gerbes de flammes en jaillirent. L'incendie gagnait du côté de la chambre des malades. Il donna l'alarme, et les malades furent enlevés sans aucun accident.

Simultanément, arrivaient des secours; mais, dans la vieille construction vermoulue, le feu se propagea avec une extrême rapidité. « En moins de cinq minutes, le temps de passer ma soutane, rapporte M. l'aumônier Petey, les flammes avaient gagné le casernement des infirmiers et la salle des malades. »

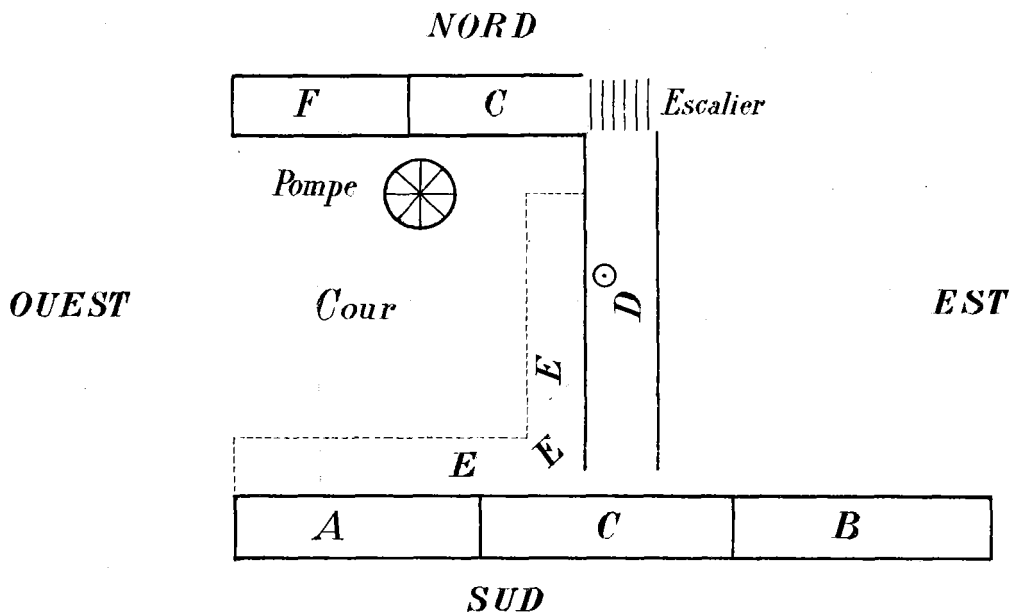
On ne saurait faire, indirectement, un meilleur éloge de l'activité avec laquelle le personnel sut mettre ces derniers à l'abri du feu.

Inutile de dire que la presque totalité du bâtiment fut complètement consumée, mais on arriva à préserver le pavillon construit en 1847 et le nouveau.

Détail à noter : l'intensité de la chaleur fut telle que les vitres des fenêtres de ce dernier éclatèrent et durent être remplacées.

Nous reproduisons, à titre de document, un croquis fait à la main et, nous semble-t-il, sans échelle bien exacte, au lendemain de l'incendie; il indique les locaux qui furent la proie des flammes, et, extrait d'un document contemporain, a toute la valeur d'une pièce officielle.

Il ne faut cependant lui demander que leur disposition générale. Peut-être quelques détails laissent-ils à désirer, mais nous ne pourrions que faire plus mal, en l'absence d'autre pièce authentique, en essayant de le corriger, et nous respectons même les incertitudes du dessin.



### LÉGENDE

#### PARTIE BRULÉE

- A Pharmacie, casernement des infirmiers.
- B Dépense, salle des malades n° 8.
- C Cuisine.
- D Réserve de médicaments, grenier au linge sale.
- E Bûcher.

#### PARTIE CONSERVÉE

- F Chapelle, salle des malades n° 2.
- G Bains, logement de l'aumônier.
- ⊙ Point de départ présumé de l'incendie.

En 1885, on ajoutait un casernement pour les infirmiers et un bâtiment spécial pour les contagieux.

Actuellement le chiffre des places est de 306, et fait face à un mouvement de malades allant de 1300 à 1600, c'est-à-dire d'une extrême activité.

Nous avons emprunté à H. Bardy, au capitaine E. Buffault (1) et à M. l'abbé Humbrecht bon nombre des détails qui précèdent. Nous les avons complétés à diverses sources.

Ils nous ont paru ne pas faire double emploi avec le livre de ce dernier auteur, où les détails relatifs à l'hôpital militaire sont, pour ainsi dire, noyés dans les faits constituant l'histoire des hôpitaux civils.

Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de les réunir pour avoir un aperçu des vicissitudes que traversa son organisation. On nous pardonnera, pensons-nous, si la note personnelle en a exagéré l'importance à nos yeux.

L'hôpital civil, d'ailleurs, n'a pas été, lui non plus, sans subir diverses fortunes.

On sait que la première fondation de ce genre est due à la comtesse Jeanne de Montbéliard qui, en 1349, créa à Belfort un refuge pour six vieilles femmes impotentes et hors d'état de gagner leur vie. Cet établissement prit le nom d'hôpital des Poules ou de la comtesse Jeanne.

D'après la tradition, il se trouvait entre la porte de l'Horloge et la rue de l'Étuve, c'est-à-dire sur l'emplacement de l'ancien café Miné, bien connu à Belfort. Nous éviterons de nous étendre à son sujet. Nous dirons seulement qu'après de nombreuses et singulières vicissitudes, en 1690, il se trouva confondu avec les biens du chapitre, puis disparut (2).

Mais depuis longtemps, déjà, le corps des marchands, prévoyant cette fin, avait fondé un nouvel hôpital, qui prit le nom d'hôpital des Bourgeois ou de Sainte-Barbe. Ce fut lui qui recueillit les derniers malades de l'hôpital des Poules, mais non ses revenus.

Aussi, n'était-elle guère riche, cette nouvelle fondation. Les administrateurs héritiers des malades de l'hôpital des Poules intentèrent donc un procès au chapitre pour rentrer en posses-

---

(1) *Belfort et ses environs*, par E. BUFFAULT ; manuscrit de la bibliothèque municipale.

(2) Voir à ce sujet l'intéressant ouvrage de M. l'abbé Humbrecht : *Mémoire historique sur les hôpitaux de Belfort*. Belfort, Pélot, 1895.

sion des fournitures et prébendes inscrites dans l'acte de fondation de 1349 et la restitution des revenus depuis 1690. A ce moment l'hôpital ne comptait que onze lits. presque tous occupés par des soldats malades.

Le 17 avril 1720, le Conseil souverain d'Alsace leur donna raison.

En 1756, il reçut des sœurs hospitalières.

Nous avons vu le rôle que joua le docteur Carlhan vis-à-vis de l'éducation médicale à donner à ces dames.

Qu'était à ce moment l'hôpital ?

« Au nord-ouest de l'ancienne ville est l'hôpital bourgeois, « qui est un bâtiment d'une seule aile de cent quatre pieds de « longueur sur quarante-deux de largeur, ayant du côté du « levant une rue bien percée, et au couchant une cour de vingt- « cinq pieds de largeur; cet hôpital est à deux étages, qui n'ont « que neuf pieds de hauteur chacun. Dans le rez-de-chaussée « sont les cuisines, cellier, réfectoire, pharmacie (une des plus « belles de la province), et le laboratoire. Dans le premier étage « se trouvent deux salles, dont l'une au levant contient six lits, « et; en cas de besoin, pourrait en contenir dix (si les revenus « le perméaient (1) : c'est la salle destinée pour les hommes. « Celle des femmes est au couchant, où il n'y a que six lits et « qui pourrait également en contenir dix; il y a, en outre, dans « le même étage, deux chambres proprement meublées pour « recevoir, en payant, soit officiers, soit bourgeois; le second « étage est composé de deux salles, dont l'une est vuide (1), et « l'autre sert de dortoir aux religieuses; l'on pourrait encore « fournir deux chambres comme celles du premier étage indé- « pndamment (1) de celles de garde, qui se trouvent à la portée « de chaque salle. Il est inutile de parler de la propreté de « cet hôpital; il suffit (1) de dire qu'il est entre les mains des « religieuses, qui ont une chapelle au midy d'où les malades « ont la facilité d'entendre la messe, soit par les vitreaux (1) qui « répondent aux salles, soit par une tribune qui y communi- « que. »

---

(1) Sic.



Comme on le voit, Carlhan fut modeste. Il a cependant l'amour de son œuvre, et rend hommage à la pharmacie de Sainte-Barbe. Mais il oublie de dire à qui revient le mérite de l'installation.

L'hôpital des Poules est franchement dans le passé. Celui de Sainte-Barbe va y entrer.

Un nouvel hôpital est construit entre le faubourg des Vosges et la rue de Mulhouse. Il remplacera son aîné. Sa description ne saurait trouver place ici et l'ombre de Carlhan n'a rien à faire avec lui. Elle nous entrainerait trop loin de notre sujet. Il remplira sans doute, comme l'ont fait les précédents, son rôle de bienfaisance et de charité.

L'hygiène de la ville est appréciée d'une façon presque favorable :

« Les rues de la ville sont bien pavées et balayées deux fois  
« la semaine, et des tombereaux, aux gages de la ville, enlèvent  
« les immondices. Les maisons sont tenues proprement. »

Rien d'étonnant, d'ailleurs, car, nous dit H. Bardy, dès 1471, la guerre aux ordures et aux fumiers avait commencé, et, en cas de désobéissance, on était passible d'amende.

Mais, déjà de son temps, un côté important laissait à désirer.

« Les fossés de la ville sont dans un terrain (1) sablonneux et  
« à sec ; mais les latrines qui y tombent renvoient quelques  
« fois (1) de leurs exhalaisons, et surtout par les vents du nord  
« et du sud ; mais heureusement ces vents ne sont ny de longue  
« durée, ny ne soufflent (1) souvent, et l'on peut même assurer  
« qu'il n'y a que les vents de nord-est et d'ouest qui exercent à  
« l'alternative leur empire à Belfort et aux environs, et particu-  
« lièrement ce dernier. Aussi peut-on compter plus de jours  
« pluvieux que de jours sereins, et dire qu'il est très rare de  
« sentir les jours caniculaires ; mais que souvent l'automne est  
« très belle (1). »

En signalant ces émanations, Carlhan faisait œuvre d'hygiéniste, mais on doit reconnaître que, d'après ces quelques détails, Belfort devait se trouver dans une bonne moyenne pour l'époque.

---

(1) Sic.

Rien de plus lent, en effet, que l'évolution de la voirie dans ses rapports avec le « water », et rien de plus singulier que les détails que donne à ce sujet Franklin sur l'état existant à Paris, au moment même où s'écrivait notre manuscrit (1).

Avant Louis XV, à Paris, les fosses d'aisance n'existaient pas, les rues en tenaient lieu : pas un endroit de la ville qui n'exhalât une odeur affreuse.

Vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, on rendit bien quelques ordonnances en matière de voirie (2), mais les fosses d'aisance qui devenaient de plus en plus nombreuses, mal établies, allaient parfois se vider dans les puits. Le ruisseau réunissait au milieu de la rue, les liquides de toute nature qu'on y projetait. Les averses méphitiques menaçaient continuellement les passants.

Il faut arriver vers la fin du siècle pour voir assez sévèrement réprimer la contravention en matière de voirie.

L'ordonnance du 8 novembre 1780 nous indique ce qui se passait encore à ce moment dans la capitale. Elle défend de jeter par la fenêtre, tant de jour que de nuit, aucune eau, urines et autres ordures, à peine de 300 livres d'amende. Et le public, le croirait-on, de se lamenter, se plaignant de ces sévérités de la police.

Ces détails, empruntés à des auteurs du temps qu'ils ont décrit, jettent un singulier jour sur l'hygiène de Paris à une époque bien rapprochée de la nôtre. Ils nous intéressent en ce qu'ils permettent de comparer l'état de Belfort avec celui de la Ville-Lumière au moment où écrivait notre auteur. L'impression qui en résulte n'est pas douteuse, et il semble que si tel était à ce moment l'état de Paris, Belfort était bien pardonnable de fournir à ses habitants, par certains vents, quelque émanation qui rappelât le parfum de la capitale.

Depuis lors, l'hygiène urbaine y est devenue méconnaissable et continue à marcher à pas de géant.

En dirons-nous autant de celle de Belfort ?

En 1888, notre collègue, le médecin-major Grandmougin (3), dans un très substantiel mémoire, y signalait bien des desiderata. Qu'en est-il actuellement ?

---

(1) FRANKLIN, *La Vie privée d'autrefois. L'hygiène*, Paris, 1898.

(2) *Traité de la police*, t. IV, p. 233.

(3) *Essai de topographie médicale sur Belfort et son territoire*, in *Archives de médecine et de pharmacie militaire*, t. II.

Il parlait de l'état déplorable des égouts et des latrines de la ville. « En ville, dit-il, les égouts sont constitués par une série  
« de petits canaux en moellons qui vont déverser leur contenu  
« dans le canal des Forges. Ces canaux étroits s'engorgent  
« avec la plus grande facilité, sauf dans les parties élevées où  
« la pente permet le glissement des matières. Quand il s'agit  
« de nettoyer ces égouts, on est obligé d'établir des regards  
« peu distants les uns des autres, par lesquels on arrive à les  
« désobstruer, non sans peine et jamais parfaitement, à l'aide  
« de moyens primitifs, seaux, pelles, etc. Le canal des Forges,  
« transformé en grand collecteur, a été heureusement couvert  
« à peu près dans tout son trajet intra-urbain ; on conçoit qu'il  
« ait besoin d'être lavé par une chasse d'eau suffisante. Aussi,  
« les industriels doivent-ils laisser constamment couler 228 litres  
« à la seconde dans le canal sous peine d'amende, et contribuer  
« à le nettoyer, ce qu'ils ne font pas toujours avec soin.

« L'engorgement des égouts fait que les gaz méphitiques  
« refluent par les latrines dans les maisons particulières, latri-  
« nes généralement établies dans des cages d'escaliers mal  
« éclairées, mal ventilées, et qui impressionnent péniblement  
« le sens et l'odorat ; ou bien les gaz s'échappent dans la rue  
« librement et infectent l'atmosphère dans la saison chaude.  
« L'installation de siphons dans ces bouches d'égout nous  
« semble tout à fait indiquée »

L'état du canal n'est pas sans soulever encore quelques critiques. On lui a attribué des odeurs nauséabondes qui atteindraient certaines maisons du Fourneau, quand le vent, soufflant nord-sud, s'engouffre sous la voûte qui le recouvre et entraîne avec violence les émanations qui en proviennent.

Il résulte d'autres renseignements que, à l'état normal, le fait ne se produit pas. Il s'observerait seulement quand, aux conditions ci-dessus, s'ajoute la mise à sec de l'étang des Forges.

A la sortie du même canal hors de la ville, il paraît à craindre que les détritits accumulés ne se déposent et ne forment un dangereux foyer d'infection. Il n'en serait pas ainsi et le curage vient, nous dit-on, d'être opéré sans incident.

Tout en se félicitant de ce résultat, il est évident qu'il ne peut se maintenir qu'à la condition d'y assurer toujours un écoulement d'eau suffisant.

La question des égouts nous arrêtera un instant, et cela d'une façon, semble-t-il, d'autant plus motivée que l'état actuel va, heureusement, devenir de l'histoire

On peut leur reprocher, tout d'abord, de faire défaut dans bon nombre de nouveaux quartiers, mais, de plus, dans ceux qui existent, nous trouvons beaucoup des dispositions déjà critiquées par Grandmougin et d'autres qui ne sont guère plus heureuses.

D'après nos renseignements, il existe dans la vieille ville des égouts anciens et très défectueux. Ils ont été construits en moellons ordinaires et sont simplement recouverts de dalles. Ils ne présentent aucun enduit. A la partie inférieure, le sol est souvent à nu. Parfois on y trouve des dalles ou des cailloux formant le radier.

Il est évident que dans ces conditions, le contenu passe facilement dans le sol voisin et l'infecte.

Autre fait grave ; les dimensions de ces conduits ne sont pas partout les mêmes, et l'on trouve des égouts de forte section placés entre des égouts de dimensions moindres. Il en résulte des points de stagnation d'autant plus dangereux que certaines maisons pratiquent le tout à l'égout.

Les collecteurs de ce réseau vont se déverser dans le canal usinier qui traverse la ville.

Sur la rive droite de la Savoureuse, on trouve le ruisseau de Cravanche. Celui-ci n'est pas un égout à proprement parler, mais il en remplit le rôle. Il est, en effet, pollué à fond pendant son trajet et, arrivé en ville, il reçoit les eaux résiduaires de deux casernes et les déchets de quelques maisons particulières.

En suivant la ligne des faubourgs du nord au sud, on rencontre des égouts dans le faubourg de France, la rue Denfert-Rochereau. Ceux-ci vont se jeter à même dans la Savoureuse.

L'avenue de la Gare a également un égout qui reçoit ceux de la rue Stractman, de la rue de la Banque, d'une partie de la rue Thiers, arrive à l'extrémité du faubourg de Montbéliard, où il est à ciel ouvert, traverse le mur d'enceinte et va se jeter à la Savoureuse.

Dans les faubourgs de Lyon et de Paris, il existe également un égout. Mais son diamètre, absolument insuffisant, n'atteint dans certaines parties que 15 à 20 centimètres. Les résidus qui proviennent de ces deux faubourgs traversent un puisard sous

trottoir et rejoignent l'avenue de la Gare. Mais ce réseau minuscule ne peut suffire à sa tâche et, par les pluies d'orage, l'eau envahit le passage à niveau.

Enfin le faubourg du Coinot, qui mérite une mention spéciale, possède un égout indépendant des précédents. Il commence dans la rue du Coinot, suit la rue Foltz, arrive à une longue fosse à ciel ouvert, puis atteint l'aqueduc établi par le génie pour l'écoulement des eaux de la caserne Béchaud. Toutes les parties à ciel ouvert répandent des émanations infectes, également dangereuses pour la population civile et pour la caserne.

Comme en 1888, les bouches d'égout dégagent ça et là dans les rues, pendant les chaleurs, des odeurs repoussantes.

Ainsi donc, on peut reprocher aux égouts actuels leur insuffisance. De plus, dans la vieille ville en particulier, mais aussi dans certaines parties des quartiers neufs, ils sont une cause active de contamination du sol. Par les points de leur parcours où ils sont découverts, ils infectent l'air, surtout aux environs de la caserne Béchaud. Enfin, ils concourent à polluer la Savoureuse, même dans son trajet intra-urbain, et, pour une rivière que l'été met parfois presque à sec, c'est là un inconvénient qui est loin d'être négligeable.

Heureusement, disions-nous, l'état que nous venons de décrire va disparaître. Un projet de réfection et d'extension du système a été préparé par M. l'architecte-voyer en chef Lux, à qui nous devons connaissance de beaucoup de détails fort intéressants.

Aux égouts de la vieille ville seront substituées des canalisations étanches en ciment.

L'ensemble du réseau serait complété par la création de nouveaux, dont le principal, allant du nord au sud, suivrait la route du Valdoie à Danjoutin, pour gagner de là la Savoureuse. Dans ce conduit aboutiraient tous les égouts qui se déversent actuellement dans la rivière pendant la traversée de la ville, et on y comprendrait, à juste titre, le ruisseau de Cravanche. Les égouts des faubourgs de Lyon et de Paris seraient modifiés. Celui du Coinot serait remplacé dans sa partie découverte par des tuyaux de ciment.

Ces travaux, approuvés par le ministre, doivent être effectués à très bref délai pour le plus grand bien de la cité.

Que dirons-nous des latrines ? Comme du temps de Grandmougin, la plupart sont peu confortables, les tuyaux d'évent nuls ou mal disposés, les cuvettes sans fermeture hydraulique ..

Depuis dix ans seulement, on établit des fosses d'aisance étanches. Les anciennes ne le sont pas, et il reste toujours utile de surveiller même les nouvelles, de s'assurer qu'elles sont en bon état, sans fissures ni communications avec les égouts.

Ajouterons-nous qu'il serait à désirer vivement que l'on se conformât le plus vite possible aux vœux du Conseil d'hygiène, exprimés dans sa séance du 29 mai 1879, que chaque propriétaire rende étanches les fosses existantes qui lui appartiennent, et que, conformément à l'arrêté général de police municipale du 14 novembre 1874, l'administration intervint pour vérifier les travaux exécutés.

Il ne faut pas se le dissimuler ; en effet, des égouts en mauvais état, des puits perdus, des fosses non étanches, arrivent à un résultat de même ordre que le mauvais entretien de la voirie. Ce dernier souille la surface du sol, mais les premiers le polluent d'une façon plus intime. Si l'air se respire, l'eau se boit, et c'est dans le sol que nous la trouvons.

En mettant donc dans le sous-sol les causes d'infection qui, autrefois, déshonoraient les rues, on est arrivé à infecter les couches superficielles, et telle fontaine, regardée comme salubre jadis, est devenue inutilisable. Les faits de cet ordre foisonnent à Belfort comme ailleurs.

Nous retrouverons tout à l'heure la question de l'eau. Mais nous ne saurions trop insister sur l'état de la Savoureuse. Son infection commence bien près de la source de la jolie rivière.

Déjà, dans les villages qu'elle traverse, les riverains n'épargnent aucun outrage aux naïades qui règlent son cours. Celles-ci doivent se croire dans une rue de Paris d'il y a deux cents ans, et ne peuvent, sans doute, comme les marquises d'alors, sortir qu'en chaise à porteurs, pour mettre leurs fraîches toilettes à l'abri des souillures. Avant d'entrer en ville, elle reçoit encore des eaux industrielles de natures diverses, les eaux du cimetière de Brasse. Quelle doit être sa pollution quand, en outre des égouts dont nous avons parlé plus haut, elle a recueilli les eaux des tanneries du Fourneau et de l'abattoir.

La question est loin d'être négligeable. Si des crues fréquentes la balaient ordinairement, elles ne constituent pas une garantie absolue. L'apport des matières usées devrait y être réduit au minimum, et une bonne canalisation en empêcher toute stagnation.

Dans le dernier extrait sont contenus les renseignements que nous donne Carllhan au point de vue de la météorologie. Leur importance est presque négligeable.

Et, cependant, le climat de Belfort, tant dénigré, mérite plus d'égards; comme développement de son texte, il ne sera pas sans intérêt d'avoir quelques détails scientifiques sur cette « Sibérie de l'Alsace » tant noircie par ses détracteurs.

Nous résumons Grandmougin, qui a condensé une période de neuf années d'observations faites à l'hôpital militaire.

D'après cet auteur, la moyenne annuelle de la température est, pour Belfort, de  $+9^{\circ}6$ , chiffre inférieur à celle de Paris ( $+10^{\circ}2$ ). Elle se rapproche de celle de Strasbourg ( $+9^{\circ}8$ ) et de Genève ( $+9^{\circ}7$ ).

Pour les moyennes mensuelles, on trouve l'ordre suivant, allant des températures les plus faibles aux plus fortes : janvier, décembre, février, novembre, mars, avril, octobre, mai, septembre, juin, août et juillet.

La différence moyenne entre l'été et l'hiver est de  $16^{\circ}35$ .

Les variations de température, dans une même journée, sont fréquentes et souvent brusques :

A Belfort même, l'écart entre les maxima et les minima est beaucoup plus prononcé que dans la campagne voisine. Sur l'année moyenne, le total des jours où la température arrive au-dessous de  $0^{\circ}$ , ou *froids*, a été de 86, et celui où elle a dépassé  $10^{\circ}$ , ou *chauds*, de 280.

La réputation des beaux jours d'automne semble justifiée. Cette saison comprend septembre, octobre et novembre. Or, les quinze premiers jours de septembre sont encore à ranger dans les jours relativement chauds, et, en novembre, les jours chauds dépassent encore les froids de plus du double.

Les moyennes des saisons sont les suivantes :

|                     |        |
|---------------------|--------|
| Hiver . . . . .     | 0°936  |
| Printemps . . . . . | 4°610  |
| Eté. . . . .        | 12°540 |
| Automne. . . . .    | 5°620  |

Au point de vue de la pression atmosphérique, les chiffres habituels sont les suivants :

|                     |                        |                        |                        |
|---------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Beau. . . . .       | 737 <sup>m</sup> /m796 | Pluie ou vent. . . . . | 723 <sup>m</sup> /m186 |
| Beau fixe . . . . . | 745 100                | Grande pluie . . . . . | 715 881                |
| Très sec. . . . .   | 752 405                | Tempête . . . . .      | 708 576                |

Les variations sont fréquentes et les dépressions, en particulier, peuvent se produire avec une grande rapidité.

Comme vents, le sud-ouest domine, et de beaucoup, à quelques années exceptionnelles près. Le nord-est, qui joue dans ce cas le premier rôle, arrive en seconde ligne. Puis viennent l'ouest, l'est, le sud-est et le nord-ouest. Les vents du nord et du sud sont rares.

Ceux d'est prédominent en janvier, mars, avril, mai, octobre ; ceux d'ouest pendant le reste de l'année.

Le soir, on voit plutôt souffler les vents d'ouest ; le matin, ceux d'est.

Leur intensité moyenne est modérée en hiver, faible ou violente au printemps, forte en été ou en automne.

Les vents d'est et du nord sont froids et secs. Ceux du sud et sud-est chauds et humides. Le nord-ouest est humide et froid, le sud-est sec et chaud.

L'humidité atmosphérique se trouve influencée dans une certaine mesure par les nombreux étangs qui avoisinent la ville. L'hygromètre donne la note générale suivante :

|                           |               |
|---------------------------|---------------|
| Automne et hiver. . . . . | Air humide.   |
| Printemps . . . . .       | Air sec.      |
| Été. . . . .              | Air très sec. |

Les brouillards et les brumes font ordinairement leur apparition en octobre et vont jusqu'au début du printemps. Le ciel est très nuageux et, au total, il n'y a pas un jour sur trois parfaitement clair.

Les orages sont fréquents, surtout en été.

Au résumé, climat froid, avec grands écarts de température, humide, variable, avec vents fréquents et violents, plutôt obscur, tel est celui de Belfort.



On doit cependant remarquer que tous ces caractères, qui semblent formidables au premier abord, ne suffisent pas pour permettre de le taxer d'insalubre. De fait, il ne l'est pas. Mais les organismes à ménager feront bien de ne pas s'exposer aux rudes épreuves qu'il tient en réserve.

D'après un manuscrit in-4<sup>o</sup>, datant de 1731 et intitulé : *La Ville et le Château de Belfort*, il y avait, à cette époque, dans l'ancienne cité, 4 puits publics où l'eau ne manquait jamais, et 9 dans les maisons particulières.

Carlhan parle de 5 fontaines, dont 4 viennent d'un quart de lieue et la 5<sup>e</sup> des fossés du Château.

« Les eaux des quatre premières fontaines sortent de trois  
« sources que l'on a réunies dans un grand bassin plus élevé,  
« et à côté d'un étang, dont les eaux ne scauroient (1) s'y  
« mêler. Il est même nécessaire d'entretenir l'eau de cet étang  
« à une certaine hauteur, sans quoi les sources diminueraient  
« considérablement. Cette eau est légère, ne pèse point sur  
« l'estomac ; elle dissout (1) facilement le savon, et cuit très bien  
« les légumes ; il est vrai qu'elle blanchit légèrement à l'addi-  
« tion de l'huile de tartre par défaillance, et qu'elle a un goût  
« un peu douceâtre ; mais son grand défaut est de se troubler  
« par les grandes pluies, et ne pouvoir s'éclaircir en passant  
« dans un second bassin rempli de sable.

« La cinquième fontaine vient, comme je l'ai dit, de la partie  
« déclive des fossés du Château (de même que les cinq puits  
« publics) qui sont dans l'ancienne ville. Cette eau n'est pro-  
« duite que par les pluies, qui s'insinuent dans les rochers sur  
« lesquels est situé le Château, et s'amassent dans leurs diffé-  
« rentes cavités, d'où elles suintent petit à petit entre une terre  
« argileuse et une marne d'un bleu foncé (qui est aussi dure  
« que le rocher, mais dès qu'elle a pris l'air, surtout en hiver,  
« elle se réduit en cendres), vont former cette fontaine et les  
« puits. Et cela est si vrai que tant la fontaine que les puits  
« diminuent considérablement à la moindre sécheresse. Bien  
« des habitants se persuadent que les eaux de ces puits sont  
« plus légères ; mais, par expérience, elles dissolvent difficile-  
« ment le savon, elles cuisent moins bien les légumes que les  
« eaux des quatre fontaines, elles blanchissent considéra-  
« blement à l'addition de l'huile de tartre, et elles ont un goût  
« très douceâtre. »

(1) Sic.

Le temps et les progrès de l'hygiène ont donné raison à Carlhan, et, de plus en plus, on admet la supériorité de l'eau de source sur l'eau de puits.

Ce que nous avons dit plus haut de la souillure du sol, succédant à celle des rues, explique que l'on soit arrivé à renoncer à l'usage de la plupart de ceux qui sont placés au milieu d'agglomérations humaines. Leur eau a souvent, pour elle, la fraîcheur qui la rend agréable, mais qui n'est malheureusement qu'une amorce au danger et non une garantie de salubrité.

Nous le répétons à dessein. Tant que l'homme n'a souillé que la surface, certaines eaux profondes ont pu rester relativement garanties. Un jour, les fossés, les puits perdus, se sont enfoncés dans le sol, au grand bénéfice du nez des habitants. Mais, en même temps, on rapprochait les détritiques immondes de la nappe souterraine. Le tout n'étant ni cimenté, ni étanche, l'infection de cette dernière soit médiate, au travers d'une couche de terrain insuffisante pour jouer le rôle de filtre, soit immédiate par infiltrations directes, a rapidement contaminé l'eau dont se servaient nos ancêtres.

Vers 1870, existait sur la place d'Armes actuelle une fontaine pseudo-monumentale. L'ensemble comprenait d'abord une fontaine centrale, et, des deux côtés, on avait construit des auges pour recevoir l'eau destinée à abreuver les chevaux de troupe ou autres. A chaque extrémité des auges, et dans leur prolongement, avaient été creusés deux puits qui eussent pu donner de l'eau pour la ville.

Le tout formait une ligne parallèle au canal du côté sud. Une promenade avec rangée d'arbres l'en séparait.

On obtenait ce que l'on pouvait obtenir, c'est-à-dire une eau polluée par les infiltrations de toute nature, et l'ensemble, qui constituait un danger public, a dû disparaître.

En 1882, Grandmougin ne connaissait qu'un puits en ville, celui de l'hôtel de la subdivision. Encore l'eau était-elle, d'après l'analyse, à rejeter de l'alimentation.

De plus, il indique que l'on usait au Château, sans inconvénient, de l'eau d'un grand puits. Celui-ci allant à 54 mètres au-dessous du plan de la cour du Château, et la terrasse du Château à 63 mètres au-dessus de la Savoureuse, ce ne pouvait être de l'eau de cette rivière.

Le puits existe encore, mais il n'est plus utilisé. Il fournit vraisemblablement de l'eau analogue à celle que Carlihan fait venir des fossés du Château. D'après nos renseignements, elle était lourde, cuisait fort mal les légumes et n'était guère consommée que bouillie, au moment où l'eau du service municipal la remplaça.

Disons de suite qu'un certain nombre de puits ont échappé aux recherches de notre distingué camarade. Il en existe dans quelques maisons particulières, et même, dans la haute ville, quelques-uns seraient encore bons.

Pendant le dernier siège, de glorieuse mémoire, il vint un moment où l'ennemi essaya de détourner les eaux qui, de l'extérieur, pénétraient dans la cité, afin de hâter par de nouvelles souffrances, le moment où fléchirait l'héroïsme des défenseurs.

Ce fut alors qu'on se souvint de ces derniers, dont la position, vis-à-vis des fosses et des dépôts de détritux divers, pouvait faire espérer la salubrité. Cet espoir se réalisa, et quatre ou cinq furent utilisés sans mésaventure.

Mais ce n'était là qu'un état de nécessité, et force fut, à Belfort comme dans la plupart des villes soucieuses de leur hygiène, de chercher l'eau assez loin, d'autant plus que la quantité dont elle disposait devenait absolument insuffisante vis-à-vis de son développement.

Les prises d'eau furent établies sous forme de puits, sur la rive gauche, et à peu de distance de la Savoureuse.

Les dernières, à 800 mètres au-dessous de Sermamagny, se trouvent même dans la concavité et en aval d'une courbe formée par la rivière qui, au-dessus d'elles, disparaît souvent en été sur une certaine étendue. Elles ont doté la ville d'une eau d'une extrême pureté chimique. Malheureusement, au point de vue organique, sa composition est très variable.

L'eau, ainsi captée, a la prétention de ne pas être celle de la Savoureuse. On a trouvé d'excellentes raisons scientifiques pour démontrer le fait.

Cependant, il y a quelques mois, par une période de sécheresse, des visiteurs étaient arrêtés devant le lit de la rivière, au commencement de la courbe qui entoure les puits supérieurs. A ce moment, le lit était vide. L'eau avait disparu pour paraître plus bas et reprendre son cours.

A côté d'eux, un vieux paysan travaillait son pré.

Nos visiteurs s'adressèrent à lui et lui demandèrent si le phénomène dont ils étaient témoins se produisait souvent. Le bonhomme s'arrêta, leur donna le renseignement demandé et ajouta spontanément que la rivière ne disparaissait aussi complètement que depuis l'établissement des prises d'eau.

On serait donc en droit d'admettre que, si l'eau des puits de captation n'est pas celle de la Savoureuse, les deux ne sont pas sans avoir quelques bons rapports de voisinage.

Aussi nous rallions-nous sans réserve à ces lignes sorties de la plume d'un homme d'une parfaite compétence : le distingué pharmacien-major Iehl :

« En l'état actuel, on peut dire que les eaux qui alimentent  
« Belfort sont fournies par les eaux souterraines provenant de  
« la Savoureuse et des eaux qui tombent dans le bassin.

« En temps normal, ces eaux, qui s'infiltrent lentement, sont  
« suffisamment purifiées par le sable et le gravier qui forment  
« le sous-sol du bassin ; elles sont alors très pures.

« Pendant les périodes des fortes pluies, quand la rivière est  
« haute, les eaux superficielles viennent rapidement se mêler  
« aux eaux profondes sans purification suffisante ; dans tous  
« les puits, la matière organique et les bactéries augmentent  
« fortement.

« L'existence, en amont, de villages et d'usines où la rivière  
« reçoit toutes sortes d'immondices rend ce fait particulière-  
« ment dangereux pour la qualité de nos eaux potables. »

Elles sont toujours vraies.

Les analyses ultérieures ont d'ailleurs donné raison à cet observateur. Chimiquement parlant, l'eau s'est montrée très pure d'une façon régulière.

Bactériologiquement parlant, les résultats ont été variables.

Déjà, les analyses faites à l'hôpital militaire avaient donné des résultats très différents au point de vue de la quantité de matières organiques. Elle peut, dit l'étude des eaux du puits supérieur, datée du 20 mai 1897, atteindre et dépasser le maximum toléré pour une eau potable.

Et le laboratoire du camp de Chalons, à la suite de plusieurs analyses, relève également cette instabilité et indique que l'eau doit être exposée à des causes de contamination susceptibles de la rendre mauvaise à un moment donné.

Et quant à la question de savoir si la distance entre Sermaigny et les prises d'eau est suffisante pour que les détritiques organiques aient pu disparaître, elle semble devoir être résolue par la négative, car le « bactérium coli » a été trouvé dans un des canaux de drainage qui passent à quelques mètres des prises d'eau et communiquent avec la rivière.

Il est donc à désirer que toutes les précautions soient prises pour que les eaux de surface ne puissent pénétrer dans les puits. Plus la couche de terrain formant filtre sera considérable, plus les eaux de Belfort auront chance de conserver leur réputation de salubrité.

A ce point de vue, si la multiplicité des barbacanes pratiquées dans les parois des puits et la hauteur à laquelle elles arrivent favorisent la pénétration d'une quantité d'eau plus considérable, c'est une disposition qui doit être considérée comme dangereuse.

D'importantes modifications s'effectuent en ce moment, et en voici le sommaire :

On s'est proposé d'augmenter la quantité d'eau arrivant en ville. Pour cela, de nouvelles prises ont été faites au-dessus des premières. Une longue tranchée a été établie au-dessus de la boucle de la Savoureuse dont il est question ci-dessus. On a trouvé d'abord une couche de terre végétale de 0<sup>m</sup>,75 environ d'épaisseur, puis du sable fin. Au-dessous, des graviers plus gros. On rencontre ensuite des petits cailloux, puis une couche de gros cailloux roulés reposant sur un mélange de sable et de cailloux roulés.

Sur tout le parcours de la tranchée, on rencontre la nappe aquifère entre 4 et 5 mètres de la surface du sol, tombant, dit M. L. Nardin dans son intéressant rapport, comme d'une cascade de la partie inférieure de la couche des gros cailloux roulés.

Cette eau aura vraisemblablement la même pureté chimique que son aînée ; sa pureté organique sera sans doute plus grande. Elle est, en effet, mieux protégée contre les infiltrations de la surface, les nouveaux puits étant bien plus profonds que les anciens. De plus, leur position est plus heureuse, puisque situés en amont de la courbe décrite par la Savoureuse, ils sont bien moins exposés à des infiltrations provenant de cette rivière.

On ne saurait donc qu'applaudir à ce nouvel effort. Il ne peut avoir pour la ville qu'une heureuse influence

Nous ne croyons pas devoir donner ici les prévisions relatives au résultat définitif. Elles appartiennent à l'avenir. Mais à supposer que toutes ne se réalisent pas entièrement, le service, d'après les détails qu'a bien voulu nous donner M. Lux, ne peut qu'être amélioré comme quantité, comme distribution, et même, avons-nous dit, comme qualité.

Cela ne saurait, d'ailleurs, faire perdre de vue la nécessité de surveiller et de modifier même les points des anciens puits par lesquels une contamination peut être redoutée.

A l'époque où fut écrit notre manuscrit, le cimetière était plus isolé de la ville qu'il ne l'est actuellement. Sa position n'est pas à l'abri de la critique. Il a le tort d'être trop près de la Savoureuse, en amont de la ville. A tous les points de vue, la position du cimetière israélite est bien préférable.

Si le Dr Carlhan revoyait sa cité d'adoption, il ne pourrait plus écrire qu'« il n'y a dans Belfort ny manufacture, ny fabrique ». Mais c'est que Belfort, de nos jours, a changé de taille, et il applaudirait sans doute au grand mouvement industriel qui a enrichi un pays où la culture est difficile.

« Si les terres ne produisent qu'à peine de quoy nourrir les  
« habitans en seigle, épeautre, avoine, légumes, quelque peu  
« de froment. beaucoup de sarazin et de pommes de terre; ce  
« n'est pas, assurément, faute d'une culture considérable : dans  
« les terres sabloneuses, il faut beaucoup d'engrais, et il en  
« faut annuellement enlever les plus gros cailloux, tandis que  
« dans d'autres il faut les laisser, sans quoy le soleil brûlerait  
« les plantes de seigle en absorbant l'humidité qu'ils conservent  
« à la terre (comme il arriverait dans la colline qui avoisine  
« les Montagnes des Voges (1). Les terres froides, il faut à  
« grands frais les marnier toutes les dix années, et d'autres il  
« faut les laisser incultes jusqu'à ce qu'il y soit crû assés (1) de  
« genêts, ou de broussailles, qu'on réduit en cendres avec le  
« gazon. Ces cendres donnent de la fécondité à ces terres pour  
« une ou deux années au plus.

« Il ne faudrait pas juger, par ce que l'on vient de dire, de la  
« fertilité, par la quantité de jardins et de vergers qui environ-  
« nent Belfort ; il est vray qu'ils sont bien cultivés et qu'ils pro-

---

(1) Sic.

« duisent beaucoup de légumes et de fruits ; mais si l'on  
« compensait le produit avec la dépense, l'on trouverait qu'ils  
« ne sont que de simple agrément, comme toutes ces promena-  
« des emplantées d'arbres qui sont au couchant de la ville. »

En sa qualité d'hygiéniste, il eut pu ajouter que les promenades en question étaient en même temps des éléments de salubrité. Ne l'oublions pas, les promenades dans l'intérieur des cités ont, au point de vue sanitaire, la plus heureuse influence. Ce sont leurs poumons, nous dit un éminent hygiéniste, Fonssagrives (1), et elles respirent d'autant mieux que ces poumons sont plus vastes. Leur multiplication, d'après Chevreul, est absolument favorable à la salubrité des villes.

Les anciens avaient compris ce rôle utile. Il les y multipliaient. A Rome, les bois qui environnaient les villes étaient l'objet d'une vénération particulière. On avait le respect des vieux arbres et, nous dit Ampère, ce respect était un culte.

Dans la ville, non seulement l'arbre concourt à assainir l'air, mais il draine le sol. Pendant les chaleurs de l'été, il maintient humide la surface de la rue, fixe les poussières dangereuses et agit ainsi dans le sens de l'arrosement.

Ajoutons qu'il y a là, de plus, une question d'art. Nul ne nie la splendeur des grandes artères de Paris, et elle n'est jamais aussi frappante que quand la verdure des arbres fait valoir la majesté des lignes architecturales qui les encadrent. Et quelle joie pour le promeneur, noyé dans un dédale de rues aux murs aveuglants et chauffés par le soleil, de trouver l'oasis artificielle pour reposer ses yeux. Nous allions dire même son esprit, car rien de plus calmant que la fraîcheur que l'on trouve sous les grands arbres, en sortant du trottoir brûlant encombré par la foule.

Hélas, bien des villes l'ont perdu, ce respect des arbres. Les promenades publiques disparaissent pour permettre d'empiler étages sur étages. Si nous consultons nos mères, nous hésiterions peut-être avant de livrer à la hache et de profaner les voûtes de verdure sous lesquelles se poursuivent en courant les enfants qui ne peuvent disposer d'un jardin personnel. Ils sont légion, et ceux-là comme les autres font partie des générations

---

(1) J.-B. FONSSAGRIVES, *Hygiène et Assainissement des Villes*. Paris, Baillière 1874.

d'adultes à venir. Il nous les faut robustes, car ils sont le nombre et seront la force. Ménageons-leur donc au centre des quartiers où ils s'étiolent, des cours libres où ils puissent, sous l'œil maternel, sauter à l'aise et se tonifier en exerçant leurs muscles et leurs poumons.

A tous les points de vue, rien n'est plus digne d'intérêt que la vaste ceinture de promenades ombreuses qui entoure encore actuellement les fortifications. Elles ne dépareraient aucune ville, et, avec quelques modifications de détail, entreraient sans peine dans n'importe quel plan d'embellissement. Rien n'en remplacera le charme et même la beauté, et c'est pour cela que nous avons désiré que, si malgré tant de raisons qui plaideraient pour leur conservation, elles sont destinées à disparaître, on en retrouve ici le souvenir.

Carlhan, disions-nous plus haut, ne se reconnaîtrait plus dans Belfort. De son temps, il n'y existait que 650 familles. Il trouverait à ce point de vue un changement radical.

Voici le portrait qu'il fait des habitants :

« Les habitans sont bienfaits, d'un bon tempérament.... ont, « pour la plus part (1), de l'esprit et de l'industrie, sont laborieux, s'habillent proprement, et vivent avec frugalité ; une « partie s'adonnent aux armes, les autres au commerce, et le « restant aux métiers.

« Si les filles et les femmes ne sont pas douées de cette « grande beauté, elles ont, par contre, de l'esprit, de l'amour « pour le travail et pour l'économie, et, par dessus tout, une « façon de se bien mettre sans beaucoup de dépenses ; elles « n'ont contre elles que le défaut trop commun de s'élever « au-dessus de leur sphère. »

Mesdames les Belfortaines, au siècle dernier, méritaient-elles ce coup de boutoir ? il nous serait impossible de nous prononcer. Un vieux garçon, d'ailleurs, n'a pas voix au chapitre et doit se déclarer incompetent. Mais il est à croire que notre excellent confrère était difficile et qu'il émettrait, sans doute, d'autres appréciations s'il revenait sur la terre.

Nous ne saurions le suivre dans sa description des environs de Belfort, de Massevaux, des collines et montagnes voisines. Nous rappellerons que l'on trouve dans son manuscrit une description fort intéressante et assez détaillée des mines des environs de Giromagny.

---

(1) Sic,



Elle vaudrait un examen spécial.

A la suite viennent quelques considérations médicales d'ordre général sur le territoire.

« Les habitans d'un pays si couvert de bois et rempli d'étangs, « dont à la vérité l'eau se renouvelle tous les jours, soit par « des sources ou par les pluyes, qui sont très fréquentes, « devraient être sujets à des maladies épidémiques et endémi- « ques ; mais si par le vent d'ouest deux à trois jours pluvieux « relâchent les fibres de leurs corps, celui du nord-est, qui lui « succède d'abord, leur redonne bientôt le ton qu'elles avaient « perdu, et empêche que les humeurs ne croupissent longtems. « Ces différentes variations de l'air occasionnent pendant l'hi- « ver, et au commencement, des fièvres intermittentes, catar- « rhales malignes, putrides, des pleurésies et des péripneumo- « nies ; mais, doit-on à elles seules attribuer la cause de toutes « ces maladies ? Les poëles que les habitans, tant de la ville « que de la campagne, chauffent au moyen des fourneaux, « jusqu'à en faire rougir les platines, doivent-ils être comptés « pour rien, et les chambres, dont ils ne changent l'air que « très rarement, pour ne pas dire jamais ? De même que le « régime que les paysans observent pendant les saisons où ils « ne font presque point de dissipation ? Ils s'y gorgent de plus « d'aliments que dans les tems (1) qu'ils sont les plus occupés au « travail. Les jours caniculaires, quoique rarement sensibles, « ne laissent pas que d'occasionner des dyssenteries bilieuses « et sanglantes, souvent accompagnées de fièvres putrides et « souvent malignes, des ténésmes, mais, heureusement, ces « maladies sont très peu meurtrières. »

Nous laissons à l'auteur la responsabilité de ses théories, et nous ne nous attardons pas à les discuter ici.

La seule chose à retenir de ce paragraphe est la nomenclature des maladies régnantes à cette époque.

Arrivons en 1888 ; Grandmougin nous donne de son côté des détails qui permettent de mesurer le chemin parcouru.

Parmi les maladies du système nerveux, les méningites sont parfois observées. Beaucoup de névralgies, vraisemblablement influencées par le froid humide. L'urémie est assez fréquente dans le milieu militaire. Fréquentes aussi l'endocardite et les lésions valvulaires souvent liées au rhumatisme.

---

(1) Sic.

Les angines seraient pour ainsi dire épidémiques chaque hiver et au début du printemps.

Beaucoup de laryngites. La diphtérie s'observe assez souvent pendant certaines années.

Beaucoup de bronchites, de pneumonies simples ou compliquées de pleurésie, parfois avec tendance adynamique.

La phtisie est commune.

Assez fréquentes sont les entérites chez les enfants des familles peu aisées. La dysenterie s'observe à l'état sporadique.

On remarque beaucoup d'états gastriques.

Peu d'affections du foie et de la rate.

Le mal de Bright est commun.

Beaucoup de rhumatisme.

Les fièvres intermittentes ont perdu leur ancienne importance.

La fièvre typhoïde n'est pas rare. Grandmougin la considère comme endémique à Belfort, et elle s'y montre parfois épidémique. Ces épidémies sur l'armée sont trop souvent graves, et, en 1881, sur 90 cas, 31 furent mortels.

La rougeole revient souvent, de décembre à mars, et ne se montre pas toujours bénigne. Les oreillons, fréquemment, l'accompagnent. La scarlatine n'est pas rare et multiples sont ses complications.

D'après MM. Baillarger et Krishaber, sur 89 départements, le territoire aurait le numéro 17 comme fréquence du goitre, et aurait 33 goitreux sur 1000 habitants. Ce serait surtout le goitre aigu qui s'observerait.

Fréquent, mais bénin, est l'érysipèle printanier.

Beaucoup d'otites sous l'influence de l'humidité, du climat et des grands vents qui règnent dans la trouée. Il en est de même des ophtalmies.

Enfin, les accidents seraient assez fréquents, tant dans la population ouvrière que dans l'armée. Dans la première, ce sont les plaies par écrasement, à la suite de prises dans les engrenages, que l'on observe le plus souvent.

Actuellement, les considérations précédentes répondent encore d'une façon générale à la morbidité militaire.

Notons seulement que nous n'avons point vu d'épidémie de goitre, et que l'appréciation de MM. Baillarger et Krishaber semble reposer sur une série singulièrement malheureuse.

La dysenterie ne présente que des formes absolument bénignes. La fièvre intermittente ne joue dans l'armée qu'un rôle nul.

La tuberculose, malheureusement, y occasionne toujours un lourd déchet, tant par ses formes médicales que par celles qui relèvent de la chirurgie.

Enfin, de temps à autre, la typhoïde rappelle qu'elle menace toujours, et, sur l'armée, ses expansions subites atteignent parfois la gravité de 1887. Heureusement que ces épisodes sont, somme toute, peu intenses, et le chiffre des malades perd de son importance quand on cherche la proportion qu'il représente vis-à-vis de l'ensemble de la population militaire.

Mal placé pour apprécier la morbidité civile, nous devons à l'extrême obligeance de M. le Dr Bardy les renseignements suivants qui ne sont pas sans intérêt.

La plupart des remarques précédentes lui sont applicables, cependant elle s'en écarte à quelques points de vue.

C'est ainsi que le mal de Bright y est assez rare. Il en est de même de l'urémie, que l'on y rencontrerait plutôt comme suite de couches.

La pleurésie n'y a pas une grande fréquence.

Peu de diphtérie.

La phthisie se rencontre assez souvent, mais il y a lieu d'établir une importante distinction. Elle est fréquemment constatée dans la population importée. Au contraire, elle est rare dans l'autochtone. L'élimination produite par le climat en est la raison dans une certaine mesure, en faisant disparaître les faibles. Après l'émigration qui a suivi la dernière guerre, elle avait repris un développement notable. Actuellement elle serait en voie de diminution, les faibles ayant déjà en partie succombé.

Les quelques otites et kérato-conjonctivites que l'on rencontre paraissent strumeuses.

Le foie joue un rôle relativement plus important que dans l'armée, et le plus souvent c'est l'alcool qui est responsable des cirrhoses que l'on constate.

La typhoïde se trouve de temps à autre, mais sans expansions épidémiques notables.

La scarlatine est peu fréquente et se compliquerait rarement,

Le goître est très rare chez les hommes ; on en trouverait un peu plus dans la population féminine des fabriques, sans que l'on puisse dire qu'il a une réelle importance.

La dysenterie n'a plus aucune gravité, et c'est plutôt à des diarrhées dysenteriformes que l'on a affaire.

La fièvre intermittente continue à disparaître et ne donne plus, nous dit encore M. le D<sup>r</sup> Bardy, que des manifestations rares, limitées et bénignes.

Autour de la ville, tous les villages ne seraient pas absolument égaux, cependant, au point de vue sanitaire. A Offemont, l'anémie est fréquente. Doit-on y voir une manifestation de l'impaludisme dans ce joli village, placé entre l'étang des Forges et la ravissante mais très humide forêt de l'Arsot ?

Nous ne saurions trancher la question.

L'urticaire mérite une citation à part. Dans la population ouvrière, elle se présente parfois en expansions limitées, mais simulant de petites épidémies de cause obscure.

Au point de vue historique, les maladies alimentaires méritent une mention spéciale. Voici, en effet, ce que nous dit notre manuscrit :

« L'on ne connaît qu'une seule maladie endémique dans ces  
« cinq villages, qui ne devrait pas être appelée telle, n'étant  
« produite que par le mauvais pain que les habitants (1) man-  
« gent ; tandis que le territoire de ces mêmes villages produit  
« du beau et bon froment. Ce pain est fait avec une farine qui  
« est un mélange d'ers (*ervum*), de pois carrés gris et noirs,  
« d'orge et d'avoine qui, en attaquant le genre nerveux, les  
« rend impotants (1) et hors d'état de marcher qu'avec beaucoup  
« de difficultés. Toutes les parties de leur corps sont si agitées  
« de tremblements qu'à les voir l'on dirait qu'ils sont attaqués  
« de la danse de St-Wit (1) ; aussi tombent-ils dans le marasme,  
« et terminent leurs carrières entre trente et quarante années.  
« Depuis environ quinze années, à force de représentations, ils  
« ne se servent plus de ces grains que cinq à six mois après la  
« récolte, et l'on commence à s'apercevoir que ce pain fait  
« moins d'impression sur le genre nerveux, et si le gouverne-  
« ment en interdisait l'usage, il conserverait des sujets à ces

---

(1) Sic.

« villages qui se dépeuplent, tandis que dans les autres la  
« population augmente ; cette farine occasionne les mêmes  
« accidents aux cochons, cependant elle n'empêche pas qu'ils  
« s'engraissent. »

Ce paragraphe est fort intéressant, car il nous montre à l'œuvre une maladie rare, heureusement disparue de la contrée.

Les intoxications alimentaires battent, en effet, en retraite devant les progrès de l'aisance et de l'hygiène. Aussi doit-on en recueillir l'histoire avec soin.

Identifions d'abord les éléments de cette singulière farine, à laquelle on eut tant de peine à faire renoncer les anciens du pays.

Le nom d'ervum a été donné autrefois à trois plantes cultivées : la gesse (*lathyrus sativus*), la vesce (*vicia sativa*), et plus particulièrement à l'ers ordinaire (*ervum ervilia*). Linné leur a réuni les lentilles et quelques autres vesces (1).

Selon toute apparence, il ne s'agit pas ici d'une gesse, puisque nous la trouvons citée à part sous le nom de « pois carré », et c'est plutôt à la vesce que nous penserons.

Nous noterons en passant qu'il est regrettable que les anciens aient ainsi confondu des espèces différentes, bien qu'analogues. Cela complique singulièrement l'étude des faits qu'ils ont observés. Cette cause d'erreur n'a pas complètement disparu, puisque le mot Jarosse s'applique, suivant les auteurs, tantôt à l'*ervum ervilia*, tantôt au *lathyrus cicera*, tantôt à l'*ervum monanthos*.

Les pois carrés gris et noirs n'étaient pas, au temps de Carlhau, à leur premier méfait.

Ces deux espèces représentent le *lathyrus sativus* à graines blanches unicolores, et le *lathyrus cicera*, à graines grises marbrées de noir.

On sait que la gesse détermine une intoxication connue sous le nom de lathyrisme.

Cette affection signalée par Galien, par Pline, a été étudiée par bien des auteurs. Ce n'est pas ici le lieu d'insister à ce sujet, et nous ne ferons qu'une exception en analysant l'intéressante étude publiée par le D<sup>r</sup> E. Martel dans les mémoires de

---

(1) *Dictionnaire des sciences naturelles*, par plusieurs professeurs au jardin du roi. Paris, Hachette et Renouard, 1819,

la Société d'Emulation de Montbéliard, T. XIII (1). Elle contient, en effet, quelques faits qui, observés dans le même pays, complètent ou rectifient heureusement les idées de Carlhan et rappelle, d'autre part, les travaux d'un auteur qui, peu connu, mérite de l'être mieux.

En 1671, Jean-Nicolas Binninger décrivait cette affection (2). Il la rapportait à sa véritable cause, et, le 2 juillet 1672, il y eut « défense émanée de la régence de semer une graine nouvellement introduite au pays, que l'on nomme besillon. Ce grain, employé comme aliment, réduisait les consommateurs à ne pouvoir marcher qu'à l'aide de béquilles ; encore n'étaient-ce que les plus robustes. »

Binninger donnait une bonne description de l'épidémie, et son travail dut être connu à Belfort.

La synonymie de notre graine est riche : c'est la gesse-chiche, jarat, jarosse, gerobe, garonte, gessette, pois cornu, pois carré, pois bresson, etc.

D'où vient le besillon ?

Ce fut un aliment de disette : « En l'année 1662, disent les Notaux, il y eut une telle cherté que le blé fut en moins de trois mois de 15 à 16 batz jusqu'à 5 francs la carte, et tellement plein d'invoiyé (3) que les gens en ayant mangé étaient malades à la mort, ce qu'âge d'homme n'avait vu. »

Pour remplacer le blé, un paysan ensemença son champ de besillon. Cette plante réclamait peu de soins pour sa culture et rapportait beaucoup. Ses voisins l'imitèrent et sa consommation ne tarda pas à développer le mal.

Tout naturellement, les paysans ne voulurent pas croire à l'action de la gesse, et en 1770, G. Duvernoy put prendre cette intoxication comme sujet de sa thèse, d'après les observations de Berdot, et ses recherches expérimentales sur les animaux (4).

Citerons-nous ses assertions, que le porc nourri de cette graine engraisse et tombe paralysé, que les jeunes pigeons ne peuvent plus mouvoir leurs pieds, que les poules la refusent, mais que les oies peuvent la manger sans danger ?

---

(1) Communiquée par M. Nardin.

(2) J.-N. BINNINGER, *Observ. med. cent. quinque*. Montbéliard, 1673.

(3) Martel n'a pu parvenir à identifier l'invoiyé.

(4) *Dissertatio inauguralis medica de Lathyri quâdam venenatâ specie 6 nov. 1770*. Georges-David Duvernoy-Basileæ.

Attaqué encore par Dow (1), par Vilmorin (2), par Deslaurdes (3), par Desparanches (4), par Chevalier (5), par Irving (6), et bien d'autres, la gesse devait trouver des défenseurs.

En effet, Rullier et Desportes avaient protesté à l'Académie contre les effets qu'on lui attribuait. D'autre part, Cottereau et de Caignon, au dire du Dr Desbauts (7), entreprirent sur des chiens, des lapins et des poules, des expériences qui restèrent négatives.

Mais il y en eut d'autres dues au Dr Teilleux (8), à propos d'une poursuite en dommages-intérêts pour accidents de cet ordre survenus à la suite de l'ingestion de pain contenant de la gesse. Enfin, divers chimistes, entre lesquels Astier de Lyon (9), en retirèrent un principe qui, injecté à des animaux, les tue après avoir paralysé les membres inférieurs.

La question semble donc jugée. On ne peut cependant faire table rase des arguments et expériences des partisans de la gesse.

Peut-être quelques autres facteurs entrent-ils en jeu, et, parmi ceux-ci la quantité consommée, la qualité du grain, variable sans doute dans les diverses récoltes, joue-t-elle un certain rôle.

Dans son article, Martel indique l'immunité relative des femmes. Il n'est pas certain que cette remarque, qui ne repose que sur l'observation de 30 cas de Binninger, soit indiscutable. Elle est consignée ici à titre de document curieux.

Enfin, un dernier paragraphe termine cette partie du manuscrit :

« Les hydropisies sont plus communes depuis environ dix ans, l'on ne sauroit en attribuer (10) la cause ny à l'air, ny aux eaux, pas même au régime, puisqu'ils sont les mêmes qu'au-

---

(1) Cité par Miller, *Dictionnaire des Jardiniers*, 1785.

(2) *Bon Jardinier*, cité in *Dictionnaire* de Dechambre.

(3) *Journal des Maires*, cité in *Dictionnaire* de Dechambre.

(4) *Compte rendu de l'Académie de médecine*, 1825.

(5) *Annales d'hygiène et de médecine légale*, 1840.

(6) *On a form of paralysis of the lower extremities. India annals of medical sciences*, 1853.

(7) *Bull. de chir.*, t. XIX, 1840.

(8) *Journal l'Audience*, 27 juillet 1840.

(9) *Manuel de médecine* de Debove, t. VII, 1897.

(10) Sic.

« paravant, mais plutôt à la légère fermentation de la pâte, et  
« au peu de cuisson que les boulangers donnent à leur pain, de  
« même que dans les fours banaux. »

Nous nous abstiendrons à ce sujet de tout commentaire.

Et maintenant, peut-être, sera-t-il agréable au lecteur d'avoir quelques données nouvelles sur la salubrité du territoire et sur le rang qu'il occupe dans la série des départements au point de vue des diverses affections ou infirmités.

Si un peu de statistique ne l'effraie pas, qu'il aie le courage de nous suivre dans l'examen des documents du recrutement de l'armée, et nous leur demanderons, sur l'ensemble des années 1887 à 1892 inclus, quel a été le numéro d'ordre du Haut-Rhin, avec la quantité proportionnelle d'infirmités constatées sur les jeunes soldats, rapportées au chiffre total de la population, et exprimée en pour mille.

Voici ce renseignement pour 42 infirmités causes d'exemption. Dans les états dressés à ce sujet, les départements sont rangés de 1 à 87, le n° 1 représentant celui qui a offert le moins d'exemptions pour l'infirmité indiquée, et le 87 celui qui en a offert le plus.

- 1° Pour les dartres et maladies de la peau, le territoire arrive avec le n° 61 et une proportion de 0.077 exemptions sur 1000 habitants ;
- 2° Pour les teignes, pas d'exemption pendant cette période ;
- 3° Calvitie et alopécie, même résultat ;
- 4° Lèpre et éléphantiasis. même résultat ;
- 5° Perte de la vue, de l'un ou des deux yeux, quelle qu'en soit la cause, n° 86 avec 0.452 ‰ ;
- 6° Strabisme, n° 70 avec 0.348 ‰ ;
- 7° Myopie, n° 17 avec 0.155 ‰ ;
- 8° Maladies des yeux n'entraînant pas la perte de la fonction, n° 71 avec 0.297 ‰ ;
- 9° Surdi-mutité, n° 83 avec 0.129 ‰ ;
- 10° Maladies de l'oreille et surdité, n° 29 avec 0.168 ‰ ;
- 11° Perte des dents, n° 27 avec 0.051 ‰, *ex-æquo* avec le n° 28 : Seine ;
- 12° Division congéniale des lèvres et du voile du palais, n° 82 avec 0.025 ‰, *ex-æquo* avec le n° 81 : Jura ;
- 13° Maladies des gencives et de la bouche, n° 85 avec 0.103 ‰ ;



- 14° Bégaiement, n° 16 avec 0.064 ‰ ;
- 15° Maladies du nez et des fosses nasales, n° 61 avec 0.012 ‰, *ex-æquo* avec les n°s 62 et 63 : Cantal et Bouches-du-Rhône ;
- 16° Goitre, n° 42 avec 0.090 ‰ ;
- 17° Scrofule, n° 79 avec 0.245 ‰ ;
- 18° Maladies du cœur et des gros vaisseaux, n° 8 avec 0.077 ‰ ;
- 19° Phtisie pulmonaire, n° 73 avec 0.180 ‰ ;
- 20° Maladies non tuberculeuses des organes respiratoires, n° 49 avec 0.090 ‰ ;
- 21° Tumeurs et engorgements des viscères abdominaux, n° 57 avec 0.051 ‰, *ex-æquo* avec les n°s 55 et 56 : Jura et Corrèze.
- 22° Hernies, n° 54 avec 1.160 ‰, *ex-æquo* avec le n° 55 : Jura.
- 23° Vices de conformation des organes génito-urinaires, n° 84 avec 0.491 ‰ ;
- 24° Varicocèles, n° 38 avec 0.025 ‰, *ex-æquo* avec les n°s 36 et 37 : Morbihan et Oise ;
- 25° Hydrocèle et autres maladies des testicules, n° 52 avec 0.103 ‰ ;
- 26° Néphrites, cystites, etc., pas d'exemption de cet ordre ;
- 27° Perte de l'usage des membres supérieurs, de naissance ou de maladie, n° 83 avec 0.103 ‰ ;
- 28° Perte de l'usage des membres supérieurs, par accidents ou blessures, n° 68 avec 0.116 ‰ ;
- 29° Perte de l'usage des membres inférieurs, de naissance ou de maladie, n° 83 avec 0.219 ‰ ;
- 30° Perte de l'usage des membres inférieurs, par accidents ou blessures, n° 39 avec 0.064 ‰ ;
- 31° Mutilations des doigts ou d'autres organes, n° 38 avec 0.323 ‰, *ex-æquo* avec le n° 39 : Seine ;
- 32° Varices, n° 84 avec 1.124 ‰ ;
- 33° Amaigrissement et contractures, suites de sciatique et de douleurs rhumatismales, n° 32 avec 0.064 ‰ ;
- 34° Pieds plats, n° 1 avec 0.012 ‰ ;
- 35° Pieds bots et autres incurvations des membres, n° 64 avec 0.168 ‰ ;
- 36° Déviation de la colonne vertébrale, n° 69 avec 0.271 ‰ ;
- 37° Epilepsie, n° 12 avec 0.051 ‰, *ex-æquo* avec les n°s 10 et 11 : Eure et Gironde ;

- 38° Convulsions. danse de Saint-Guy, tremblements, catalepsie, n° 76 avec 0.012 ‰ ;
- 39° Crétinisme, imbecilité, n° 42 avec 0.168 ‰ ;
- 40° Aliénation mentale, pas d'exemption de cet ordre pendant cette période ;
- 41° Paralysies, mêmes résultats ;
- 42° Faiblesse de constitution, n° 40 avec 0.219 ‰.

On comprendra que, forcé de nous limiter, nous n'entrons pas dans le détail de la façon dont on a conduit ces recherches, originales et inédites au moment où nous écrivons ces lignes.

On voit donc que, en prenant comme point neutre 44, le Haut-Rhin se trouve 20 fois au-dessous de cette moyenne et 22 au-dessus. Il est donc, somme toute, plutôt favorisé.

Insister sur les diverses infirmités serait faire d'inutiles redites. Remarquons seulement l'absence des affections parasitaires du cuir chevelu et de l'alopecie qui en résulte si souvent, liée à un certain cachet de propreté des habitants.

Pour le goitre, le département a été plutôt favorisé. Le chiffre assez élevé des tumeurs et engorgements abdominaux indiquerait qu'on y boit plutôt sec, puisque l'impaludisme n'est pas en jeu.

On retrouve bien dans les traumatismes un chiffre plus élevé pour les membres supérieurs que pour les inférieurs. Mais les lésions, suites de rhumatismes, restent au-dessous de la moyenne des divers départements.

---

III

**Observations**

**sur les maladies qui ont régnés (1) dans l'hôpital militaire  
de Belfort pendant l'année 1766.**

---

La partie qui suit comprend des observations générales établies mois par mois, et l'histoire détaillée de plusieurs malades.

Elle donne une bonne idée du mouvement médical de l'hôpital militaire, Elle rappelle, de plus, bien des médications, sinon oubliées, du moins déchuées de leur importance d'alors.

Elle ne semble cependant pas devoir être reproduite *in extenso*. Cet article serait allongé outre mesure par un texte qui est parfois sans intérêt réel. Aussi nous réservons-nous de choisir, tout en conservant autant que possible les faits indiquant la marche générale de la morbidité.

« Janvier 1766. — Le froid a été plus rigoureux sur la fin de  
« décembre 1765 et pendant le mois de janvier 1766, qu'en 1740  
« et 1709 ; cependant, il y a eu heureusement très peu de mala-  
« des, tant dans la garnison que dans les habitants de la ville  
« et de la campagne ; le nombre de malades que la garnison a  
« fourni à l'hôpital militaire pendant le mois de janvier (quoy-  
« que (1) composée des deux bataillons du régiment suisse de  
« Lochmann), a d'abord été de neuf qui restaient du mois pré-  
« cédent, et douze qui sont entrés, dont il en est sorti treize  
« guéris ; il en est mort un, et au dernier du mois il en restait  
« sept. »

Des deux observations détaillées qui suivent dans le manuscrit, la seconde paraîtra peut-être avoir quelque intérêt ; la voici :

« Des restants, était encore le nommé Frédéric Heine, soldat  
« au régiment suisse de Lochmann, âgé de vingt-deux ans, qui  
« était entré à l'hôpital militaire le 21 décembre, ayant déjà été

---

(1) Sic.

« malade plusieurs jours à la chambre, où on lui avait fait trois  
« saignées du bras, et fait prendre l'émétique. Lors de son  
« entrée, son pouls était fébrile, petit et serré, se plaignant de  
« grandes douleurs non seulement dans tout le corps, mais  
« particulièrement dans le bas-ventre, avec un dévoyement  
« qui le faisait aller à la selle, dans les vingt-quatre heures,  
« sept à huit fois. Son visage était pâle, sa langue sèche et  
« aride. Tous ces symptômes annonçant (1) une fièvre putride,  
« on luy (1) donna ce même jour deux lavements émollients, qui  
« calmèrent et le dévoyement et les douleurs du bas-ventre, et  
« on le mit à l'usage d'une tisane rendue acide par quelques  
« gouttes d'esprit de nitre dulcifié ; il y eut le soir un redouble-  
« ment ; le 22<sup>e</sup>, le malade fut purgé avec une infusion d'une  
« once de tamarin, et deux onces de manne ; le 23, on luy donna  
« un lavement émollient ; le 24, il fut purgé avec la même  
« médecine, à laquelle l'on avoit ajouté de la coralline ; le 27,  
« le malade étant dans le coma, et le pouls étant concentré, on  
« luy appliqua les vésicatoires à la nuque, reçut deux lave-  
« ments émollients et on le mit à l'usage des cordiaux ; le 29,  
« on lui donna deux onces de manne dans une infusion de  
« coralline, le pouls s'étant rétabli. Le 30, le malade ayant  
« retombé dans le coma et ayant des subre-sauts (1) des tendons,  
« on luy appliqua les vésicatoires aux deux jambes, et l'on  
« continua les cordiaux, auxquels l'on ajouta la liqueur anod.  
« d'Hoffmann ; le 31 au matin, le pouls était ample et mollet, la  
« peau douce et moite, et tout paressoit (1) annoncer une sueur ;  
« mais le 1<sup>er</sup> janvier, le pouls devint fourmillant. Il fallut  
« recourir aux cordiaux et spiritueux, et le 2<sup>e</sup> au matin, le  
« malade mourut. Dans l'ouverture de son cadavre l'on a trouvé  
« une grande partie des intestins gangrenés, et surtout l'ileum,  
« dans lequel il y avoit vingt-trois grands vers. »

Carlhann n'énonce pas de diagnostic. Mais il est évident qu'il s'agit d'une affection vraisemblablement typhoïde. Il est probable que les vers durent lui sembler les coupables.

Il s'agit de l'ascaride lombricoïde, ver rond, cylindrique, allongé, gris ou rougeâtre, pénétrant dans l'organisme avec l'eau potable, les légumes verts, et atteignant dans le corps de l'homme son complet développement.

---

(1) Sic,

Il est surtout fréquent chez l'enfant, car, d'après Guersant, 1 sur 20 en serait atteint. Ordinairement, on n'en trouve guère plus de 10 à 12 chez le même sujet. Mais si, dans le cas précédent, il en fut constaté un plus grand nombre, souvenons-nous que, d'après Cruveilhier, leur chiffre peut atteindre et même dépasser un millier.

Dans l'*Union médicale* de 1880, Fauconneau-Dufresne rapporte l'histoire d'un enfant de 12 ans qui, en trois ans. en rendit plus de 3000 par les selles ou les vomissements.

Les vers ont bon dos, on le sait, et on leur prête quantité de méfaits. En réalité, ils vivent souvent en bonne intelligence avec leur possesseur, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne puissent pas donner lieu à de graves accidents.

Peut-être se trouverait-il encore quelque confrère pour mettre, sur l'histoire de ce malade, l'étiquette d'entérite vermineuse, bien démodée cependant de nos jours.

A l'époque dont nous nous occupons, il en était autrement, et cette question nous paraît fournir, on nous le pardonnera, sans doute, une intéressante incursion dans le domaine de la curiosité.

Ouvrons un grave auteur du siècle dernier, presque contemporain de Carllhan. Il s'agit de l'ouvrage intitulé : « De la génération des vers dans le corps de l'homme, par M. Andry, conseiller du roi, et ancien doyen de la Faculté de médecine de Paris (1). » Nous y verrons de bien singulières choses.

Les vers qui naissent dans l'homme, hors des intestins, nous dit-il, sont de 14 espèces générales. On y trouve les encéphales pulmonaires, les hépatiques, les spléniques, les cardiaires, les péricardiaires, les sanguins, les vésiculaires, les helcophages, les cutanés, les umbilicaux, les œsophagiens, etc. Nous n'insisterons pas sur les variétés, quelque curieux que soit ce retour sur le passé, et quelque étonnants que soient certains détails.

Dans les intestins, il en signale trois espèces : les ronds et longs, les ronds et courts, et les plats.

A la première catégorie appartient ceux dont il s'agit ici.

Au point de vue thérapeutique, Carllhan les combattit par la coralline.

---

(1) Paris, veuve Alix, 1741.

Encore un médicament en discrédit. C'est une plante de la famille des algues, avec tiges et rameaux incrustés d'une matière blanchâtre ou verdâtre. La mousse de Corse l'a détrônée.

La dose était depuis 1/2 gramme à 1 gramme.

Mais ce n'est pas là la seule façon de faire, actuellement délaissée, qui eut alors du crédit, et nous allons, toujours d'après Andry, en indiquer quelques-unes offrant un intérêt anecdotique.

En tête, nous trouvons le vin blanc. L'expression « tuer le ver » a donc un fondement scientifique qui se perd de vue. En l'indiquant, Andry sent, à la vérité, les dangers d'un tel conseil : « Quelques gouttes de vin le matin à jeun sont bonnes contre « les vers, pourvu toutefois que ce ne soit pas du vin verd, car « celui-là, loin d'être contraire à la vermine, est capable d'en « engendrer..... Si l'on y fait réflexion, on verra que le vin a « dérangé bien des cervaux, qu'il a abruti bien des gens d'es- « prit, et souvent changé en férocité les mœurs les plus douces. « Aussi les personnes les plus sages ont toujours été sobres « sur le vin.

« Lors donc, que je conseille ici le vin contre les vers, je « prétends qu'on en use sobrement, et qu'on le regarde comme « un breuvage sur lequel il faut se ménager. »

Puis vient la bière, le verjus, le pourpier, la graine de chou, la rasure de corne de cerf ou d'ivoire.

L'huile est particulièrement recommandée.

Andry explique son action en admettant qu'elle bouche les organes de la respiration de l'animal, qui meurt alors et est expulsé. Celle de noix serait la meilleure.

On y trouve vantés : le miel, pris à pleine cuiller, les pommes douces, les raisins séchés au soleil. La raison de leur action mérite d'être retenue. C'est dit, Levinus Lemnius (1), que les vers, attirés par ces nourritures douces, s'en remplissent si fort qu'ils sont obligés de crever. Funestes effets de la gourmandise !

Enfin, nous ne saurions terminer ces quelques notes sur la thérapeutique des vers, au temps où Carlhau était déjà dans la force de l'âge, sans extraire encore de l'auteur qui nous sert de guide les curieuses lignes suivantes :

---

(1) *Levin. Lemn. de occult. natur. mirac. Lib. 1. Caput 21.*

« On parle d'un certain moyen pour tirer du corps les vers,  
« comme on tirerait les poissons de l'eau : c'est d'attacher à un  
« fil quelques appas qui attirent les vers, et puis de faire avaler  
« ces appas, ayant soin auparavant que le malade demeure  
« quelques temps sans manger, pour affamer les vers et les  
« obliger à venir à ce qui se présente : on tire ensuite le fil et le  
« ver vient, dit-on, avec l'appas.

« C'est une pratique sur laquelle je ne veux rien dire : quel-  
« ques personnes assurent l'avoir vu réussir depuis peu, en  
« mettant pour appas du cœur de pigeon ; mais ce que je puis  
« assurer aussi, est qu'il s'est vu des charlatans imposer au  
« peuple, en cachant adroitement des vers dans le prétendu  
« appas qu'ils faisaient avaler. »

Après cette citation, il ne nous reste, pensons-nous, qu'à clore la question. On ne sait de quoi s'étonner le plus, de l'impudence des charlatans, de la crédulité populaire ou de la bonne foi d'Andry, qui semble n'avoir pas de conviction bien assise au sujet de cette façon de procéder.

En tout cas, par notre temps, où les concours de pêche à la ligne tendent à revenir à la mode, nous n'avons eu garde de passer sous silence une si intéressante variété de ce sport.

Elle a l'avantage de pouvoir se pratiquer en chambre, par tous les temps, et de ne pas exposer aux refroidissements, souvent dangereux, au bord des rivières.

Nous ajouterons que nous avons cherché en vain le pouls « fourmillant ».

« Le 13, est entré Daniel Berchy, du régiment suisse de  
« Lochmann, attaqué de pleurésie, qui a cédé à trois saignées  
« du bras et à un minoratif. »

Nous ne reproduisons cette note que pour rappeler ce vieux mot : le minoratif est un terme générique. Il s'applique à un remède qui purge doucement.

« Les autres maladies qui ont régné pendant ledit mois ont  
« été les fièvres intermittentes ; les unes ont cédé aux seuls  
« émétiques et aux purgatifs ; à d'autres il a fallu employer la  
« décoction de graine de panais dans le vin blanc, quatre  
« heures avant le retour de l'accès, et aux plus rebelles, l'opiate  
« faite avec le quinquina, le jalap et le sel amoniac, surtout à  
« ceux qui avoient été plusieurs fois saignés à la chambre,  
« et très souvent ce remède était insuffisant, parce que une

« partie de ces fiévreux venoient tout bouffis de la tête aux  
« pieds, et pour l'ors il falloit avoir recours aux apozèmes faits  
« avec la racine de patience sauvage, les feuilles de bourrache,  
« celles de chicorée sauvage et le cresson de fontaine, dont le  
« malade prenoit quatre verres dans la journée. Dans celuy du  
« matin, on y ajoutoit deux gros de sel de Glauber, et la tisane  
« dont ces malades usoient étoit faite avec les racines apéritives.  
« Dans chaque pinte de cette tisane, on faisoit fondre un gros  
« de sel de Duobus. Comme ces fièvres n'ont cessé de continuer  
« pendant toute l'année, et même d'augmenter dans certains  
« mois, l'on n'a pas cru devoir employer d'autres remèdes,  
« puisque ceux énoncés avoient un heureux succès. »

Le panais est encore au nombre des oubliés. Il s'agit du panais cultivé (*pastinaca sativa*) de la famille des ombellifères, plante potagère et recommandée, de plus, comme un excellent fourrage.

Cette plante, nous dit Geoffroy (1), est diurétique, vulnéraire, fébrifuge.

Le sel de Duobus est tout simplement le sulfate de potasse.

On voit déjà le rôle important que fait jouer l'auteur aux fièvres intermittentes. Mais il semble qu'il ne faudrait pas voir cette maladie dans tous les cas auxquels il fait allusion.

Il est certain qu'à cette époque, ces affections régnaient dans le pays, comme il a été dit plus haut. Mais ce pays est Belfort et nous sommes en janvier, ce n'est pas d'ordinaire en cette saison que, dans un climat froid, l'impaludisme se montre bien terrible. Avec ses manifestations, mal connues alors, ont été confondus sans doute bon nombre d'états gastriques, de fièvres éphémères, dont la bénignité explique la facile guérison.

« Février 1766. — Le froid a continué presque avec la même  
« rigueur que dans le mois précédent. Le nombre des malades  
« a été de vingt, dont il est sorti six, et il en est resté quatorze.  
« Du premier nombre, il n'y avait que deux seuls attaqués  
« d'affections scorbutiques, le restant était attaqué de fièvres  
« intermittentes pourquelles (2) l'on a employé les mêmes  
« remèdes que cy-devant.

---

(1) *Description de sept cent dix neuf plantes*. Paris, Didot, 1757.

(2) Sic,



« Mars 1766. — Le froid a diminué insensiblement pendant  
« le mois de mars ; cependant, le nombre des malades a été de  
« trente-sept, dont il est sorti douze. Un est mort phthisique (1)  
« deux heures après son entrée à l'hôpital. Les autres avoient  
« des fièvres intermittentes auxquelles il a fallu plutôt opposer  
« des apéritifs que des fébrifuges.

« Avril 1766. — Le froid a fait place à de fréquentes pluies,  
« pendant le mois d'avril, qui ont fourni à l'hôpital militaire  
« cinquante-quatre malades, dont il en est sorti trente-quatre,  
« et il en est resté au dernier du mois vingt. La plus grande  
« partie de ces malades étoient (1) attaqués de fièvres intermit-  
« tentes que l'on a fait céder par les mêmes remèdes employés  
« dans les autres mois. Les inflammations à la gorge ont régné,  
« que les saignées, les lavements, les gargarismes, les purga-  
« tifs et même les émétiques ont emporté. Il y a eu trois pleuré-  
« tiques dont la maladie a été terminée, à l'un au neuvième  
« jour, et aux deux autres au septième par le moyen de quatre  
« à cinq saignées, des tisanes pectorales nitrées et de quelques  
« purgatifs.

« May 1766. — Les pluies ont été si abondantes, qu'elles ont  
« occasionné des débordements pendant le mois de may ; aussi  
« le nombre de malades a augmenté jusque soixante deux, en  
« y comprenant vingt qui restoient du mois précédent, dont il  
« est sorti trente-neuf. Il en est mort trois, deux phthisiques, et  
« le troisième un vieux invalide qui avoit une ancienne fistule  
« avec carie aux os du genoux gauche. Les esquinancies se  
« sont fait sentir vivement et il a fallu leur opposer plusieurs  
« saignées, tant du bras que du pied et à un seul, celle de la  
« jugulaire, sans négliger les gargarismes, les lavements, les  
« purgatifs et même l'émétique. Les fièvres intermittentes ont  
« été en vigueur, de même que cinq pleurésies. L'on a traité  
« l'une et l'autre maladie comme dans les mois précédents. »

De nos jours, on guérit les angines à moins de frais, et la saignée a perdu, on le sait, son antique importance. Celles de la jugulaire, de la salvatelle, du pied, de la temporale, des veines de la langue, sont oubliées en médecine.

Mais on ne doit pas s'étonner de ce luxe d'émissions sanguines, en songeant aux doctrines médicales d'alors.

---

(1) Sic.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, Guy Patin se faisait saigner cinq à six fois l'an et prenait autant de médecines (lettre du 7 mars 1651).

D'ailleurs, on était saigné non seulement quand on était malade, mais la saignée de précaution se pratiquait comme de nos jours la purgation du printemps.

Se faire saigner le 1<sup>er</sup> mai affermissait la santé pour toute l'année, et cette croyance devait encore avoir des adeptes en 1766, car elle se retrouve dans Meurisse (*l'Art de saigner*, 1738).

On doit dire cependant que, du temps de Carlhau, certains auteurs recommandaient la prudence. Ainsi, Helvétius (1), médecin et auteur fort estimé, dit que les saignées de précautions ne doivent pas être employées sans quelques raisons essentielles, et conseille d'en éviter l'abus.

Mais l'importance de cette médication est encore énorme, et elle ne doit pas être employée sans garantie.

C'est le matin qu'on doit saigner de préférence. Et le chirurgien sera choisi avec soin.

Écoutons Dionis, premier chirurgien de Mesdames les Dauphines (2), contemporain de Carlhau :

« Le plus grand remède qu'il y ait dans la médecine, c'est  
« sans contestation la saignée..... Cette opération, sur de cer-  
« tains bras, est la plus difficile de la chirurgie.

« Celui qui prétend exceller dans l'art de saigner doit avoir  
« les qualités qu'on requiert ordinairement dans cette profession.  
« Il faut qu'il soit bien fait pour ne pas déplaire au malade,  
« qu'il ait de l'esprit pour persuader ce qu'il dit, qu'il ait la vue  
« nette et perçante pour distinguer les moindres objets, de sorte  
« qu'il n'ait point de foiblesse dans les yeux, ou qu'il ne soit  
« point obligé de regarder de près ; qu'il n'ait point aussi la  
« main trop grosse, parce qu'elle seroit pesante ; qu'il ait les  
« doigts longs et grêles, et que la peau en soit blanche et fine,  
« parce que le tact en est plus délicat ; il ne faut point qu'il soit  
« sujet à boire, de crainte qu'étant appelé la tête pleine de vin,  
« il fût obligé de faire une de ces saignées difficiles ; il ne doit  
« point pareillement arracher les dents, coigner des clouds,

---

(1) *Traité des maladies les plus fréquentes*. Paris, 1727.

(2) *Cours d'opérations de chirurgie, démontrées au jardin royal*. Paris, 1767.

« hacher du bois, jouer à la paume, au mail et à la boule,  
« parce que tous ces exercices peuvent lui ébranler la main ;  
« enfin, il doit avoir une attention sérieuse pour la conservation  
« de sa main, s'il veut bien saigner et longtemps. »

Nous n'oserions demander au savant professeur si, parmi ses élèves, beaucoup remplissaient toutes les conditions énoncées ci-dessus.

« Juin 1766. — Les pluies ont été plus fréquentes, mais  
« moins abondantes que le mois précédent ; le nombre des  
« malades de l'hôpital n'a été que de cinquante-cinq, dont  
« trente-trois en sont sortis, et il en est resté au dernier jour du  
« mois vingt et deux.

« Il y a eu des fièvres intermittentes et sept malades attaqués  
« de ténésmes ; aux uns il a fallu employer les saignées et  
« l'ippecaquana, aux autres seulement une infusion d'une once  
« de tamarins avec deux onces de manne ; à tous en général  
« plusieurs lavements anodins.

« Juillet 1766. — Si les pluies n'ont pas été si fréquentes  
« pendant les quinze premiers jours du mois de juillet, elles ont  
« été par contre si abondantes qu'elles ont occasionné des  
« débordements si considérables que de mémoire d'homme il  
« n'y en a eu de pareils ; aussi le nombre des malades de  
« l'hôpital militaire a été poussé jusqu'à quatre-vingt-quatre,  
« dont il est sorti quarante-six et il en est mort deux, et il en  
« reste au dernier jour du mois trente-six.

« Les fièvres intermittentes ont augmenté et ont été combattues avec succès par les mêmes remèdes que devant. »

Nous ne pouvons ne pas faire remarquer le rapport signalé par Carlhan entre les inondations et l'apparition de fièvres diverses.

On se souvient qu'en mai, déjà, la même cause avait été suivie d'une augmentation du chiffre des malades. Mais le genre de maladie n'avait pas été spécifié. Ici il en est autrement.

Rien d'étonnant à ce qu'au mois de juillet et dans un pays marécageux, des débordements soient suivis d'un certain mouvement de fièvres palustres.

Mais, de plus, nous voyons une autre catégorie d'infections se montrer.

En analysant une observation non reproduite, il nous semble probable qu'il s'agit de typhoïdes.

Tant qu'au lien entre les pluies abondantes et leur production, il est fort admissible. Nous ne savons si, à ce moment, il y en eut dans la population civile, et si une épidémie réelle exista, mais ce chiffre, même de six, n'est pas négligeable sur la faible population militaire d'alors. Il est donc légitime d'en chercher la raison.

Or, des pluies abondantes peuvent infecter les puits en lavant le sol et en y entraînant des matières excrémentielles et autres répandues à sa surface. De plus, à ceux qui ne se soucieraient pas de l'origine hydrique qu'il est difficile d'affirmer à distance, on peut rappeler les remarques de Pfeiffer. Cet auteur démontra que les diverses épidémies de la caserne de Weimar depuis 1836 jusqu'à 1867, ont coïncidé avec un abaissement notable de la couche d'eau succédant à une élévation maxima. Cet abaissement met à nu les matières putrides imprégnant le sol et en assure l'action toxique.

On voit donc que la remarque de notre auteur fait honneur à son sens médical.

Au risque d'allonger ce travail, à l'excès peut-être, nous ne croyons pouvoir passer sous silence l'observation qui suit ; elle mérite d'être conservée.

« *Hydropisie de poitrine enkistée.* — Le 6, entra à l'hôpital  
« le nommé Michel Lippe, âgé de 38 ans, d'un tempérament  
« sanguin, soldat suisse du régiment de Lochmann ; ayant le  
« pouls petit et prompt, une difficulté de respirer (qu'il disoit  
« avoir commencé depuis trois ans, de même que une toux  
« sèche), se plaignant d'un battement considérable sur le  
« sternum du côté droit. Son visage, quoique un peu rouge,  
« étoit œdémateux aussi bien que la main droite, une partie  
« du bras et les deux pieds, ne pouvant rester couché que sur  
« le dos et la tête fort élevée. Ces symptômes indiquant une  
« hydropisie de poitrine, après avoir purgé le malade, on le mit  
« à l'usage, soir et matin, de l'oximel colchique, et à celui  
« d'une tisane apéritive et pectorale ; ces remèdes semblaient  
« soulager le malade en augmentant le cours des urines, lors-  
« qu'il mourut subitement, le 29 du même mois, après avoir  
« vomé environ une livre de sang vermeil. L'ouverture de ce  
« cadavre offrit d'abord à la vue une hydropisie enkistée dans  
« trois sacs ou poches, qui étoient situées sous la partie infé-

« rière du poumon droit ; la première poche était une formée  
« par la membrane qui recouvre le poumon, quoyqu'elle fut  
« adhérente (1) à la partie latérale, et postérieure de la plèvre,  
« et au médiastin. Elle étoit de la figure et de la grosseur d'un  
« œuf de poule dont les deux pointes se portoient l'une vers le  
« médiastin, et l'autre au côté opposé. La seconde poche étoit  
« trois fois plus grande que la première, avoit la même figure  
« et les mêmes adhérences. La troisième poche étoit plus  
« petite que la seconde et lui ressemblait, avec cette différence  
« qu'elle étoit concave dans sa partie supérieure, et moyenne,  
« et convexe dans sa partie inférieure et moyenne. Ces trois  
« poches étoient séparés dans leurs parties latérales et n'avoient  
« de commun que leur membrane dans leur milieu, sans aucune  
« communication de l'une à l'autre ; l'inférieure étant ouverte,  
« l'eau s'évacua, sans que l'on put, malgré la pression, faire  
« sortir celle des deux autres. Ces trois poches contenaient  
« ensemble environ douze onces d'eau verdâtre. En cherchant  
« la cause du vomissement de sang, le poumon droit fut coupé  
« transversalement dans le point où entre directement l'ar-  
« taire (1) pulmonaire ; aussi trouvat'on immédiatement à son  
« entrée dans le poumon un vuide formé dans le corps même  
« de cette artère, où l'on auroit pu cacher un des plus gros  
« œufs de poule ; ce vuide étoit un anévrisme qui s'étoit formé  
« depuis quelque tems ; la même quantité de sang, que le cœur  
« avoit habitué d'envoyer dans les poumons, ne pouvant s'y  
« distribuer, puisque leur partie supérieure étoit si skirreuse  
« qu'à peine le scapel (1) pouvoit y pénétrer et que le restant  
« des poumons, considérablement diminué de volume, étoit  
« encore rempli de conpressions (1) pierreuses, il falloit de  
« nécessité qu'il reflua (1) sur luy ou qu'il occasionna (1) un  
« anévrisme..... »

En termes modernes, il s'est agi d'une variété de pleurésie rare, d'une forme diaphragmatique. Les bords inférieurs du poumon ont contracté des adhérences avec la face supérieure de ce muscle. Il s'est donc formé là un kyste pleural qui s'est cloisonné.

Cette lésion n'est pas communément rencontrée.

---

(1) Sic.

Mais le principal intérêt de l'observation n'est pas sa constatation. Il semble résider dans l'anévrysme de l'artère pulmonaire et le rapport que Carlhan lui reconnaît avec les lésions pleurales et pulmonaires.

Il est à croire que ces causes n'expliquent pas à elles seules la formation de la lésion.

Il est indispensable d'admettre pour l'artère pulmonaire comme pour l'aorte que l'anévrysme est préparé par un travail inflammatoire chronique qui, supprimant en certains points la tunique moyenne du vaisseau, affaiblit sa paroi et permet à la dilatation de se produire.

Les causes les plus fréquentes de ce travail, sont la vieillesse, l'alcoolisme, le paludisme, la syphilis, la goutte, le saturnisme.

Il est à regretter que l'observation précédente soit incomplète au point de vue des antécédents. Mais en admettant chez ce sujet l'existence d'un de ces facteurs ayant altéré l'arbre artériel et y créant une prédisposition à l'anévrysme, il devient possible d'admettre que l'augmentation de pression produite par les obstacles en aval de lui, ait déterminé le siège de la tumeur anévrysmale.

« Aoust 1766. — Les pluies ayant cessé le 15<sup>e</sup> du mois  
« précédent les vives chaleurs pendant le jour ont commencé  
« à se faire sentir tandis que les nuits étaient fraîches, (ce qui  
« n'est pas ordinaire dans ce pays), et ont continué pendant le  
« mois d'aoust ; aussi dans le nombre de soixante et seize  
« malades qu'il y a eu pendant ce mois à l'hôpital militaire  
« il y en a eû plus d'un tiers attaqués de dysenterie bilieuse.

« Septembre 1766. — Les vives chaleurs ayant continué  
« pendant le mois de septembre, les nuits n'ont été que plus  
« fraîches et ont donné à l'hôpital un plus grand nombre de  
« dysenteriques, qui avoient les mêmes symptômes que le  
« mois précédent, dont il est mort deux.

« Le premier est Gaspard Stoffer du régiment de Castella de  
« la compagnie de Schaudy qui entra le 12<sup>e</sup> à quatre heures du  
« soir, ayant le pouls fourmillant ; le visage livide et les extré-  
« mités froides. Aussi mourut-il le 15 après minuit Par  
« l'ouverture du cadavre, l'on a trouvé une partie des intestins  
« gangrenés et l'autre enphlogose.

« Dissenterie (1) accompagnée de fièvre maligne. — Le  
« second est Henry Stoffer au régiment de Castella compagnie  
« de Spelte qui entra le 24, ayant le pouls plein et tendû qui,  
« outre tous les mêmes symptômes que les autres, se plaignait  
« encore d'une grande lassitude dans toutes les parties de son  
« corps. Ce même jour il fut saigné deux fois du bras et le len-  
« demain on le fit vomir au moyen de l'ypécaquana; on le traita  
« comme les autres dyssentériques avec cette différence qu'à  
« la place du diascordion (1) le soir on luy donnait une potion  
« faite avec le sirop de limon, l'eau de charbon béni et 12  
« gouttes de teinture anodine. Le 28, il parut une tumeur deux  
« doigts au dessus de l'aîne gauche sur laquelle on applica  
« un cataplasme maturatif. Le 30, cette tumeur fut en état  
« d'être ouverte. Le 1<sup>er</sup> octobre, une seconde tumeur se formait  
« sur la parotide droite et le 2<sup>e</sup> une troisième sur la parotide  
« gauche. On applica et sur l'une et sur l'autre, le même  
« cataplasme qui mit les tumeurs en état d'être ouvertes le  
« 3<sup>e</sup>. Ces trois tumeurs rendirent beaucoup de pus louable  
« soit lors de leurs ouvertures, soit pendant deux jours, mais  
« le 7<sup>e</sup> au matin, le malade tomba dans un grand frisson que  
« ny les cordiaux et spiritueux, ny les vésicatoires à la nuque  
« et aux jambes n'ont pû dissiper et le malade mourut le 8 au  
« matin.

« La dyssenterie bilieuse teinte de beaucoup de sang a été  
« épidémique non seulement dans la ville mais encore à la  
« campagne. Ny dans l'un ny dans l'autre elle n'a pas été  
« heureusement meurtrière.

« Les fièvres intermittentes ont été également en vigueur et  
« surtout les quartes.

« Octobre 1766. — Les chaleurs diminuant, les nuits n'en  
« sont devenues que plus fraîches, aussi les dyssenteries ont  
« continué; mais elles ont attaqué moins de sujets puisqu'il n'y  
« a eu pendant le courant du mois d'octobre que soixante-trois  
« malades dont il est sorti quarante-trois. Parmi les rentrants qui  
« étoient de 17, il y avoit des dyssentériques qui avoient été  
« été traités à la chambre; il en est mort 3.

« Les fièvres intermittentes ont donné quelques malades  
« pendant ledit mois.

---

(1) Sic.

« Novembre 1766. — Pendant le mois de novembre, la  
« dysenterie a encore donné quelques sujets à l'hôpital ; mais  
« pour lors, l'on pouvait même ne la regarder que comme un  
« tenesme. Quelques lavements anodins, et une seule infusion  
« de tamarins avec la manne la faisoient disparaître ; il n'en  
« étoit plus de même des fièvres intermittentes, contre  
« lesquelles l'opiate fébrifuge échouait, si en même tems l'on  
« emploioit les apéritifs ».

L'ensemble de ces quatre mois nous donne l'historique sommaire d'une épidémie de dysenterie qui n'est pas sans intérêt.

C'est bien d'ailleurs le moment où se développent le plus souvent épidémiquement les formes graves. On retrouve l'association de la dysenterie avec les fièvres palustres notée par tant d'auteurs que certains ont attribué au même miasme le développement des deux affections, ce qui n'est pas exact. Carlhan a bien noté une cause de la dysenterie saisonnière de nos climats, c'est-à-dire les variations de température dont l'importance est considérable.

Il n'y a pas lieu d'insister sur la thérapeutique médicale mise en usage.

Mais l'observation de Henry Stoffer mérite une mention spéciale.

Elle offre en effet l'exemple d'une complication intéressante à plusieurs points de vue.

Il s'agit d'une dysenterie mortelle avec adénite et parotidite double suppurées.

Les parotidites doubles dans la dysenterie sont des complications peu communes bien que connues. Elles suppurent souvent avec une grande rapidité et sont l'indice d'une infection profonde. Par là elles sont d'un mauvais augure.

Mais l'adénite inguinale comme complication de cette affection est une rareté. On doit reconnaître que l'observation n'a pas été prise avec une rigueur scientifique absolue et que l'on pourrait dire qu'il y a eu coïncidence. Cependant, rien ne l'indique non plus, et, en résumé ces trois affections suppurées simultanément, peuvent être rejetées, avec une sérieuse vraisemblance, sur une cause unique. La dysenterie est bien la cause de l'adénite parotidienne suppurée. Pourquoi ne serait-elle pas la cause de l'adénite inguinale suppurant en même temps ?



L'infection qui produit les premières, qui peut donner des complications suppurées du côté du foie, pourrait donc en donner éventuellement dans quelques parties du système ganglionnaire. Que le fait soit exceptionnel, soit, mais cette observation indique qu'il est possible de le constater.

On remarquera encore, à propos de la fièvre intermittente, la fréquence en août et septembre de types quartes, types nettement palustres et l'atténuation de l'endémie en octobre avec celle des chaleurs.

Si les faits rapportés pendant ces derniers mois nous ont fourni quelques documents médicaux d'un réel intérêt, ils se sont présentés avec un aspect sérieux qui a singulièrement limité le côté anecdotique. Le mois suivant, il est vrai, fournit une compensation et c'est sur une note gaie, molièresque, allions-nous dire, que *Carlhan* termine son manuscrit.

« Décembre. — Le mois décembre n'a fourni à l'hôpital que  
« des fièvres intermittentes et un phthisique qui avoit déjà été  
« à celui de Besançon pendant plus de 15 mois. Si ce misérable  
« avoit été à même il aurait suivi le parti que tous les phthi-  
« ques de cette ville embrassèrent à la première lecture des  
« affiches, qui indiquoient pour tout remède aux personnes  
« attaquées de poulmonie qu'ils n'avoient qu'à aller habiter  
« pendant dix-huit jours une étable à vaches, y vivre sans  
« régime et satisfaire leur appétit, et qu'au bout de ce tems ils  
« en sortiraient sains et sauvés. Sur ces belles promesses une  
« dame âgée de 28 ans ayant la poitrine écrassée (1) et le col  
« long, qui depuis environ quinze mois avoit d'abord eü une toux  
« sèche ensuite rendant des crachats purulents lesquels avoient  
« augmenté après son accouchement de même que la fièvre  
« lente avec des frissons, et redoublement tous les soirs et  
« ayant perdu l'appétit, se fit transporter dans une étable de 40  
« pieds de longueur sur 20 de largeur où il y avoit journalle-  
« ment 21 vaches. Pendant le jour, la chaleur de cette étable,  
« suivant le thermomètre de M. de Raumur (1), ne faisoit monter  
« le mercure qu'au tempéré, et la nuit où l'on ouvroit moins  
« l'étable, le mercure montoit de deux degrez en sus ; ces  
« sueurs universelles tant promisses n'ont paru que sur la

---

(1) Sic.

« poitrine et à la face. Comme auparavant sa constipation  
« a dégénéré en diarrhée, et enfin cette dame après vingt-  
« cinq jours, a été obligée d'en sortir pour mourir quatre  
« jours après ».

Elle est très suggestive l'observation de cette dernière malade et Carlhan nous montre après bien d'autres que tout peut être érigé en système.

On sait que dans les campagnes de certaines parties de la France, le séjour d'une l'étable n'inspire aucune crainte. Il est même recherché l'hiver par les gens de service qui s'y trouvent bien. La température plus élevée que celle de l'extérieur explique le fait et nul n'y voit un manquement aux lois de l'hygiène.

Ici il y a mieux et nous voyons prise sur le fait une propagande active faite par imprimés, et tendant à ériger en traitement systématique le séjour de l'étable pour les poitrinaires.

De nos jours on a les sanatoria, les saisons dans certaines stations thermales. Mais tout cela est cher, accessible à peu de malades. La saison d'étables est certainement une solution plus simple, à la portée de plus de bourses et elle a un autre avantage, c'est d'être plus courte que les séjours dans les établissements rivaux.

Sans nul doute cela nous fait sourire, mais ce fait montre sous un nouveau jour, la façon de voir des campagnards, vis-à-vis des étables. En sus, de la sensation de bien-être résultant de l'élévation thermique, n'y a-t-il pas là un souvenir des temps où ce séjour était un remède à la mode.

Là se borne le manuscrit de Carlhan. On le voit il est à regretter qu'il n'ait pas définitivement pris corps entre ses mains et que notre confrère n'ait pas étendu son œuvre. D'autres faits intéressants eussent sans doute été signalés. Ceux que nous avons relevés suffisent d'ailleurs pour démontrer une fois de plus qu'il n'est pas sans intérêt de fouiller même les moindres productions d'un homme de travail et d'un médecin de valeur.

8 août 1898.

J. MARTY.

## QUELQUES MOTS A PROPOS

DU

# PETIT CAMP ROMAIN DE LA FORÊT D'ARSOT

---

Ayant remarqué en 1895, dans la forêt d'Arsot, un retranchement qui m'avait paru être l'ouvrage de soldats romains, je fis connaître mon opinion dans le Bulletin de la Société belfortaine d'Emulation de l'année 1896. Mais dans une *Note pour servir à l'histoire de Belfort*, publiée dans le Bulletin de l'année 1898, cette interprétation est, je ne dis pas contestée, mais condamnée purement et simplement. Si l'auteur avait appuyé sa condamnation sur des raisons sérieuses, j'aurais très volontiers renoncé à mon opinion pour en adopter une autre plus plausible. Mais comme la principale raison qu'il donne est qu'il « n'est pas possible que les Romains aient eu l'idée bizarre d'aller camper en plein air à 400 ou 500 mètres de leur vaste et splendide établissement » militaire d'Offemont, cette argumentation ne m'a pas convaincu. J'y répondrai en quelques mots ; car la discussion m'offrira l'occasion de compléter mes observations et de modifier au besoin les idées émises par moi.

Le retranchement en question, de forme rectangulaire, est composé d'un talus très visible des quatre côtés et surtout aux angles. Ce talus, formé de terre, rappelle exactement le travail qu'exécutaient les soldats romains quand ils campaient. Il comprend un espace d'environ 32 ares. ayant 58 mètres sur 55. Si cet espace ne pouvait contenir aisément qu'un détachement d'une demi-cohorte (1), c'est-à-dire l'effectif de deux compagnies, son peu d'étendue n'est pas une raison suffisante pour lui refu-

---

(1) D'après Hygin, un soldat romain sous l'empire occupait dans un campement un espace de 45 pieds carrés, ou à peu près 4 mètres carrés ; une demi-cohorte de 240 hommes aurait occupé environ 10 ares ; ce ne serait pas trop, du reste, pour la pente intérieure du talus, la circulation et les services.

M. Bial, dans une étude très savante (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1862, p. 249), arrive par un calcul très serré à assigner au campement d'une cohorte un espace représenté par un carré de 80 mètres de côté, ou 64 ares. Or, 64 ares pour une cohorte font 32 ares pour une demi-cohorte : c'est là l'espace compris dans notre retranchement, de sorte que ma conjecture se trouve d'accord avec son calcul.

ser le caractère d'un campement militaire d'origine romaine. M. Clerc, dans *La Franche-Comté à l'époque romaine*, signale près d'Amancey, dans le Doubs, un petit camp qui n'a guère plus d'étendue, 65 mètres sur 63, c'est-à-dire 40 arcs environ, et dont le retranchement, malgré la culture, conservait encore, quand il écrivait, un mètre de hauteur, après en avoir eu deux un siècle auparavant. Il n'est donc pas étonnant que celui de la forêt d'Arsot, qui est situé dans un bois, ait laissé des traces encore très appréciables (1).

Ce n'est pas une supposition sérieuse que de l'attribuer à un propriétaire quelconque des temps modernes, qui aurait, sans qu'on comprenne pourquoi, « fait faire ce carré, en construisant « à l'intérieur une petite maisonnette ». Il y a même dans ces derniers mots une erreur. Cette maisonnette, la seule d'ailleurs qui ait laissé des traces dans le voisinage, n'était pas en dedans, mais en dehors du retranchement, à 20 mètres environ à l'est ; or, les fouilles qu'on a pratiquées sur son emplacement ont mis au jour quantité de fragments de tuiles, creuses et à rebord, semblables à celles qu'on voit aux ruines d'Offemont et qu'on reconnaît comme étant certainement d'origine romaine.

L'auteur de la *Note* a cru lire, dans l'article de mon compte rendu, que la présence en grande quantité de certains cailloux, qualifiés d'agate, dans l'intérieur du retranchement était le fondement de ma démonstration. C'est encore inexact : l'existence de ces cailloux, sur l'origine desquels je ne me prononçais pas, n'avait donné lieu qu'à une simple remarque de ma part. Mais puisqu'il en a parlé, je vais profiter de l'occasion pour m'expliquer sur leur provenance.

En examinant les lieux, que j'ai visités plusieurs fois, j'ai remarqué que dans l'aire du retranchement le sol avait été, en même temps qu'aplani, exhaussé. Les coups de pioche qu'on y a donnés m'ont révélé la présence d'une couche de terre rapportée, d'une épaisseur d'au moins 0<sup>m</sup>,20 : or, c'est cette terre qui contient les cailloux en question. J'ai remarqué, en outre, qu'aux environs, la terre, à quelques centimètres de profondeur, renferme ces cailloux en plus grande quantité qu'à la surface, recouverts qu'ils sont par une couche d'humus. Enfin, en dehors du retranchement, on voit, en général, moins un fossé qu'une

---

(1) M. Bial, de son côté (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1852, p. 366), en cite deux autres encore plus petits que le nôtre, ayant 34 mètres de chaque côté.

dépression de terrain d'une largeur indéterminée. De tout cela je conclus que cette terre rapportée provient du bord extérieur du fossé, fort élargi ou supprimé par le fait.

Cet exhaussement du sol dans l'intérieur du retranchement n'était pas une précaution superflue en un endroit où le terrain ne laisse pas d'être quelque peu marécageux. Cette considération, jointe à l'existence, dans le voisinage, de cette maisonnette, qui ne pouvait être qu'une *cannaba*, cantine, boutique, dépendant du campement, et dont les fondations étaient en pierre, semble indiquer que le poste a été occupé au moins une saison, peut-être plus. Quant au campement lui-même, c'était sans doute un poste, *castellum*, comme on en établissait temporairement pour garder une position, ou pour assurer des communications, ou pour protéger un service de convois et d'approvisionnements, ou dans un autre but analogue. Mais quelle que soit la cause à laquelle il doit son existence, nous savons que les soldats romains, quand ils campaient quelque part, avaient l'habitude de s'entourer, comme ils ont fait ici, d'un retranchement et d'un fossé, conformément aux principes généraux de la castramétation romaine.

Par contre, tels ne sont pas les caractères qu'offrent les ruines du prétendu établissement militaire d'Offemont. Là, il n'y a trace ni de retranchement, ni de fossé ; en outre, ni les substructions, destinées à soutenir des bâtiments en pierre, ni les objets trouvés (1), ne donnent l'idée d'un camp. Car les soldats romains, en campant, logeaient sous des tentes ou dans des baraques en bois (*casæ*) dont les vestiges ont disparu ; de sorte que sur l'emplacement d'un camp ou d'un poste, on ne trouve en général aucune trace de construction.

Il est plus juste de s'en tenir, sur ces ruines d'Offemont, à la première idée qu'on s'en était faite : celle d'une villa, comprenant l'habitation du maître et des logements destinés à une exploitation rurale ; car dans les temps de paix et de prospérité dont jouit la Gaule sous la domination romaine, notre pays s'est peuplé de colons adonnés à la culture de la terre ; ce n'est pas autre chose que leurs habitations qui ont laissé des traces aux environs de Belfort.

Après ces explications, le lecteur jugera si mon appréciation est une erreur *manifeste*.

F. PAJOT.

---

(1) Voir Bulletin de la Société belfortaine d'Emulation, 1897, p. 13 et suiv.

# GLOSSAIRE

DU

## Patois de Châtenois <sup>(1)</sup>

---

### H <sup>(2)</sup>

'Hâ [Haut; au f. 'Hâte (3). 'Hâ-mâ [Haut-mal ★ — 'Hâtu, s. f. hauteur. Hât ai-lai-main [Haut à la main], facilement et promptement. Lai 'Hâte-vie, l. dit de pré à Foussemagne, voy. Vie. La Hauteur du 'Hautot, Auxelles-B. 'Hâ de Fouë [Haut de Four\*, l. dit de champs. — 'Hâtu, Hauteur; 'Hautou, à Frahier.

Haibillie [Habiller; ex. : *Te pourries ietre haibillie de soûe tout lai djoûënaie*, c.-à-d. habillée de soie toute la journée, ne rien faire. — *Haibillie de soûe*, s. m. habillé de soies, *euphém.* p<sup>r</sup> porc.

Hachepelou, Dévidoir (pat. de G-y); de l'all. *haspel*; VFr. *aspel*, *aspe*.

Hagy, n. pr. Bf. voy. Ège. — Champ *Hachi* à Aubure, c<sup>o</sup> Ste-M.-aux-Mines). Haut-de-l'Aige, l. dit fr. cad. à Vellescot. *Hag*. *Haag*, l. dits de forêts en Als. *Haguenon*, l. dit à Phaffans, Stoff. — Cong norm. *Auge* (pays d'), *Hague*.

Haidji-ere [1° Hardi-e; 2° terme d'encouragement.

'Haie, Haye, ou « *Age* » de la charrue. A Auxel., Plancher, 'Hie. Voy. *Haye*.

Hairguelai, à Exinc. (4), syn. d'*airignie*. VFr. *argouirer*, du L. *arguere*?

*Hairquelu*, qui *Hairguele*.

---

(1) Voir les bulletins n<sup>o</sup>s 15, 16 et 17.

(2) Les mots en italique, expliqués à la suite de ceux en caractères gras, en sont en général des congénères ou des dérivés. Aussi a-t-on été surpris de voir une page déplacée, commençant au mot *fuô* en italique, et finissant au mot *Fouë yie* en caractères gras. Elle doit prendre place à la fin de l'article *Fouë*.

Les deux notes (1) et (2) sur *Foulques* et *Fourchette* ou *Fourtchale* retrouveront leur place qui est occupée par les notes (1) et (2) se rapportant à *Fouerdje* et à *Fosse Morai*.

(3) L' 'h précédée d'une apostrophe = 'h aspirée. *Altus* en passant en fr. et en pat. a pris une 'h aspirée.

(4) Liste E. Laurent.

'**Haïs** (je), à Bf., p<sup>r</sup> je hais (Ms. Pélot).

**Haitche** [Hache\* à tenir par les deux mains. *Haitchate* ou *haitche ai main*, hachette, que l'on tient d'une main.

*Haitchié* [Hacher\*.

'**Hai yi**, Haïr, peu usité : *el ât 'hai yi de tout l' monde*. Dér.

*Hai-yissance*, haine.

*Hai-yâle* ou *ai-yâle* (haïssable), insupportable, parlant des enfants.

**Haï-yon**, voy. ai-yon.

**Halène**, Haleine.

**Hâl'pié!** = Haut le pied ! (1) Interj. pour exciter les chevaux à se laisser soulever le pied pour regarder en-dessous. Mot fr.-pat.

**Hänme**, Homme ; pat. aj, Chalonvillars, etc. Voy. Homme.

*C'ât man\_hänme!* (Chalonv.); *yeus\_hänmes*, leurs hommes.

'**Han'nai** [Henner\*, Dic<sup>t</sup> Boiste, peiner au travail. Onom. du bruit d'une respiration pénible. *Anhanai*, aux îles anglo-normandes.

'**Hantche** [Hanche. Dér. *Ierantchié*.

**Hantchot**. Voy. *antchot*. Lat. *Hamus*. (Comp. *Angon*, dard.) A Interlaken (Suisse) *angl'*, ou *hangl'*.

**Hâoute!** ou **Aoute!** interj. pour dénoncer la maraude. En C.-Bret. *Gaou*, dommage. Lgdoc *aouto-aoutô* (alto), alerte, debout. Rad. Lat.

**Harnois** [Harnais\*. Le vieux mot fr. *harnescar* = « pénitence jadis imposée p<sup>r</sup> certains méfaits, consistant à porter sur le cou une selle de cheval p<sup>r</sup> les bourgeois, un chien p<sup>r</sup> les nobles, un soc de charrue p<sup>r</sup> les manants ». Rad. *Haiarn* (Kymric) Fer.

**Hartchié** [Herser, ameublir la terre avec la herse. Voy. *hiéche*.

'**Hâsse**, Grand bâti à claire-voie; ou **Harasse**, pour mener les jeunes porcs à la foire (Chalonv.).

'**Hâsse** [Hausse\*. *Lai hâsse de lai tchairue*.

'**Hâte-Soène**, Haute-Saône. Voy. *Soène*. La race de vache *fémeline* (= féminine à Bournois) y est en faveur.

'**Hâte-tchësse** [Haute-chasse. Chasse légendaire, aérienne et infernale à la fois, invisible et bruyante, conduite sensément par un chef, variant selon les traditions légendaires de chaque

---

(1) Altération de l'express. française. En général, dans les pat. fr., on parle fr. aux animaux comme à des étrangers !

pays. Tels : le Chasseur Blanc, le Piqueur Noir, Jean des Baumes (Vosges), Saint Hubert (Ardennes), l'Homme Sauvage, etc. ; en Germanie, Scandinavie, Odin. Cette légende, qui se retrouve chez tous les peuples indo-européens, aura été apportée dans les temps antéhistoriques, lors de l'émigration des Aryas. Dans les Indes, *c'était* (1) les âmes des trépassés que le Chef des Enfers conduisait.

'**Hâtes-tchansons**, Chansons chantées à très haute voix en campagne.

'**Hâte-Vie(lai)**, La Haute-Voie, chemin considéré comme vestige de voie romaine, sur le contre-haut de la vallée, au nord de Trétudans, faisant suite au sud à la « *Vie* » romaine venant de Mandeuve vers les Vosges, située dans la vallée (de la Savoureuse).

Les *Hautes-Boules* = les Hauts-Bouleaux, l. dit de terre et pré, au Puits (Delle).

La '*Hautenau*, l. dit à Grandvillars = La Haute-Noz.

**Haye** ou **Haie** n'est pas usité en nos patois, mais était employé jadis, au temps féodal, pour clôture ou barrage dans les bois, p<sup>r</sup> la chasse ou ailleurs. « Quiconque fera ou dressera une haie ou barre, la fera ou cordera avec de jeunes bois (2). »

**Hê**, Bf., p<sup>r</sup> *Haie*, p<sup>r</sup> franciser la terminaison *aie* pat., instinct<sup>l</sup> on met un *ê*. Voy. *paire*, qui à Bf. devient *pêre*.

**Hé!** Exclam.; p<sup>r</sup> appeler; un des rarissimes cas où un *é* est employé en pat. Chât.

**Hébreuse**, Bf., fém. de Hébreu (Ms. Pélot).

**Herbâ**, voy. *Erbâ*.

'**Hêlaï** [Hurler], *Eurlâ* à Plancher (Poulet). Du lat. *ululare*. Le part. pr. représenté en Vosges (Haillant), par *hourand*, braillard, chouette; parenté avec *chairan* [chat-hurlant] d'Auxelles-B.

**Héraux** (le Haut des), l. dit Ste-Marie-a.-M. Voy. Errues.

**Hémonat**, n. pr. dim. aj. d'*Hemo*, à Villars, XIV<sup>e</sup> S<sup>e</sup> (du germ. *Haim*, habitation; *Esmoney* à Montb. (anc. n. pr.  $\pm$  francoforme).

*Aimonot*, autre forme non aj.

---

(1) En ce cas, comme en patois, nous n'acceptons pas le pluriel fautif des grammairiens qui disent : *ce sont, c'étaient*.

(2) Bonvalot, coutumes du Rosemont, p. 46.



**Henrion**, anc. n. à Denney, à Perouse, forme accusative de Henri.

*Henriat*, anc. n. de Porr. Henri, XIV<sup>e</sup> S<sup>e</sup>; *Henriet* à Mandeure.

*Henrissat*, n. pr. dim. à Chavannes-l.-G. Au XIII<sup>e</sup> S<sup>e</sup>, Henri était *Henris* ou nominatif (1).

*Henrisat* ou *Henrizat* forme aj.; n. de l'écrivain du L. Rouge Bf. XVI<sup>e</sup> S<sup>e</sup>.

*Airie*, anc. forme fém. de Henri (voy. *Tantaïrie*.)

« Dame *Henriate*, 1421 » (termin. patoise, dim.), dans doc. cité par Vautrety, p. 128.

De ces 2 formes du n. de « la bonne comtesse », la 1<sup>re</sup> est populaire et patoise, la 2<sup>e</sup> est un dim. fém. franco-pat.

*Henrielle*, n. pr. masc. (p<sup>r</sup> *Henriël*, probabl.) anc. n. pr. 1487. (Livre Rouge, Dubail-Roy.)

*Heinry*, forme aj. de Henri, 1529; liste des 23 bourg. de Delle, L. Vieillard; en effet, la syl. *an* devient *ain* (= *ein*) en Ajoulofonie (2).

*Henrisson*, form. accus., 1488 à « Estueffond ».

**Hentâ**, Hanter, fréquenter, à Auxel., Plancher.

**Hépe**, Cri pour appeler quelqu'un, attirer son attention de loin. En Pic. le v. est *houper*; en C.-Bret. *hopa*.

*Hérbe ai l'ôjelat*, syn. de *pipi d'ouéjelot* (Boncourt), p. aj.

*Hérbe* ou *bô di décrâ*, à Meroux, Douce-amère (Solanées). Voy. *Diecrâ*.

**Herbelin**, n. pr. à Perouse, etc. TBf. de *Herba*? Le VFr. *herbeline* = *brebis* qu'on met au vert, de *herbilis*. Roq.

**Herbuté**, nom propre TBf. à Grandvillars. Comp. avec le n. anc. all. *Herebold*, qui a donné *Herbout*; et le VFr. *herbout*, temps de disette pendant lequel l'*herbe* remplace le grain dans les champs.

**Hérietai** [Hériter\*. *Hèrietu*, qui hérite.

*Hèrietie*, Héritier. *Hèrietance*, héritage, id. à Bf.

**L'Herpe**, l. dit de champ et pré à Angeot. En VFr. *Herpe* = *Herse*; *Irpe*, p. messin. *L'Herpe de l'A* (p<sup>r</sup> *Hât* ?), *l'Herpe de*

(1) « Et mout liès (joyeux) fut li empereres *Henris* et tuit li autre baron (et tous les autres barons). » Ici, l'S est au sing. et pas au plur. — Villeh, p. 148.

(2) Ajoulofonie ou Ajoulophonie, partie de notre région où résonne le pat. ajoulot ou aj. et dont les limites en pays francophone correspondent  $\pm$  à celles du pays des Rauraques.

*Dedô, de Dechu. Ès Erpes.* Le mot *Reppe* pourrait élever q. q. prétentions à la paternité de notre mot.

**Hernest** est la forme d'Arioviste dans Gollut ; *Arnesse*, en la Chanson de Frahier :

Voites Arnesse au gran trot  
Au moitan des volpes, des oches et des los.  
(Poly, édit. Suchaux, à Vesoul.)

Notons que è devient ord<sup>t</sup> [a\* en pat. montg.

**Hertaï**, voy. *ertaï*.

**Hêtaï** [Hêtre) ; voy. *fau* et *foi'yar*. B.-all. *Hester*, jeune hêtre, arbrisseau. « *Aitey* » Cout. de l'Assise Bf. (Bonvalot) indiq. l'usage de notre patois en ce temps.

'**Hêchie**, *Hucher\** ; faire entendre aussi fort et haut que possible un cri d'appel, de signal ou de fantaisie ± modulé, mais non articulé.

Picard, *huquer*.

'*Heuchie* ou *euchie*, à Angeot, comp. *Eutche Vaitche* (*Coinot* d'Angeot). Voy. le dér. *Hutcherot*.

*Itchi*, pousser des cris de joie, en Gruyère.

*Hêchait*, le cri de celui qui *huche* (1). Bl. *huccus*, cri d'appel dér. de *huc*, ici. A Mégevette (Hte-Savoie) *ouilla*, v. n. qui est onom. ; à St-Vital (Savoie) [*hustié\**].

'**Heunaï**, *Hennir* ; Buffon a distingué 5 espèces de hennissements ; notre mot répond aux h. d'allégresse ou de désir, et rappelle le rire spasmodique humain. Voy. *Voui'yenaï*. È" *hiniänt*, ils hennissent, à Angeot.

'**Heut'**, Huit. *Heutain'ne*, huitaine, environ huit. '*Heutième*, huitième. *Huictante*, quatre-vingts, anc. fr. Bl.

'**Hich** ! Exclam. s'adressant aux bœufs, vaches, et étant placé devant eux en gesticulant p<sup>r</sup> les arrêter.

Se rapproche de *ch* ! autre exclam. ou sifflement p<sup>r</sup> chasser ou effaroucher les bêtes en général.

**Hie** [Hé\* excl. de surprise. Voy. È ou Éh et hé.

**Hierbe** ou *ierbe*, Herbe ; pat. aj. et autres, *hêrbe*. Voy. ce m. p<sup>r</sup> d'autres plantes. *Yerba* en Espagne.

*H.dîes poitrinaires, Aunée*.

---

(1) C'est un des cris que nos ancêtres préhistoriques faisaient entendre, pour sonder les solitudes des grands bois ou pour s'appeler. C'est et c'était aussi le cri du mâle, qui se répercute dans le calme de la nuit ou de l'isolement, faisant partie du *langage* des passions, ou des besoins, propre à chaque animal, ayant précédé, ou accompagné le langage articulé humain.

*H.-â-tchaipu*, h.-au charpentier, ou mille feuilles.

*H.îes Tchairpöntîes*, *Sedum Telephium* (grassette)

*H di-bougre* (Bavilliers). *Parisette*, *Paris quadrifolia*, employée au pansement des fistules; peut faire l'office d'une sonde.

*H.ai-lai-vaitche*; *Alchemilla vulgaris*, passe p<sup>r</sup> aphrodisiaque p<sup>r</sup> les vaches.

*Hërbe-au-tchâ*, Herbe aux chats, Valériane, à Etobon

*H. de Sainte-Djenevieve*, plante de 30 cent. ou + de haut, à fleurs violettes ramassées en épi, portant à l'origine de la racine des tubercules blancs, gros comme des billes et que les enfants mangent. Se trouve au bois de l'Arсот.

*Hërbe és côpesses*, ou *Côpesse*, à Meroux, Grassette.

**Hieche** [Herse\*. (Voy. *Härtchê*, son dér.)

*Herche* en anc. fr. régional franco-pat.

Les **Grandes-Hières**, l. dit de terre à Vauthiermont; autre forme, *yères*. Les 8 Hières, Chavannes-sur-l'E.

Les *Grands Hirs*, à Rougemont (Journaux Bf.) (1). Voy. Yres.

**Hiericoüë** [Héricourt, vil. Hte-Saône.

**Hieru** ou **îeru**, Heureux; voy. *é.yerou*; Bf. *hureux*. *El ât hîeru d'îetre â monde* = il est content de vivre.

'**Hieu**, s. m. [*Glui*], dict. Boiste; 1<sup>o</sup> faisceau ou poignée de chaume de seigle employé à la couverture d'un toit de chaume; 2<sup>o</sup> petit faisceau de paille pour allonger un lien en bois p<sup>r</sup> la gerbe. Voy. *ansö.yië*.

*Gu'é*, à Auxel., Plancher. A Ch. *lou hieu*, indiq. 'h aspirée.

VFr. [*Glu\**, *Gleu* et *Glui*. Lgdoc *Gloch*, longue paille de seigle; à Strasbg *Lég'n*. — Origine celtiq.; écossais celt. *glac*, poignée, paume; gaël, *cloig*, botte de paille.

'*Hieutaî*, faire des '*hieus* [*Gluyer*, *gluioter*].

Quant voy la glaye meure  
Et lo rosier espanir,  
Et par la bele verdure  
La rosée respandir,

Lors sospir  
Por celi que tant desir  
Et aym las! utre mesure...

(Chs R. de Soissons, XIV<sup>e</sup> S<sup>c</sup>, Int. 4 livres des Rois.)

Le manouvrier et son compagnon, qui bastirent (battirent) quatorze rasières de soille (voy. soille) et *gluioterent* (bottelèrent) l'estrain (voy. *ietrain*).

(1360, comptes de l'hosp. de Wez, cit. Rog.)

---

(1) L. dits de champs, excepté à Vauthiermont, où il y a ce l. dit de champs et pré. Voy. *Errues*,

**Hieuche!** Voy. *Yeuche* = à [gauche!] p<sup>r</sup> les animaux; *ott'* ou *hotte!* à Abbenans (près Villersexel). Or, ce *ott'* est homolog. à notre *atte* qui = à [droite] *Hotte* ou *hott'*! à droite! à Auxel., Angeot, en Alsace.

**Himeur'**, Humeur (néo-patois). Ex. du passage de l'*u* en *i*.

**Himpothéquer**, Bf. Hypothéquer.

**Hindlingue** ou [Eintreigne], ici L = R, C<sup>on</sup> d'Hirsingue (Stoff), 1<sup>er</sup> vge germanophone frontière sur la Haute-Largue. Ex. de son pat. germ. : *Dá ov'* (all. *das abend*), ce soir. *Der* ou *d'rdnied* (all. [*der\* unter*]), là-bas; *der tóv*, là-haut; *né orm*, un bras; *né monn*, un homme : *kom üs* (*gehe aus*), va dehors; *de* ou *eini frau*, la ou une femme; *schaum'*, mousse des liquides; *schurtz*, tablier; *titschvint'* (vent allemand), bise; *walschvint'* [vent gaulois\*-français ou du S.-O.]; *coitsch'*, prune à pruneau; *bissälë*. chat; *flüt'* = notre *floute*; *Hüss*, maison; *kap'*, bonnet; *capëlë*, petit b.; *Mülhüs*, Mulhouse; *müetr'*, mère; *hós*, lièvre (all. *hase*). On remarque que l'*a* all. y devient souvent *o*, de même qu'en pat. montg. et montb. *King'li vadl* (queue de lapin).

*Bós'l'*, Bâle, ville, id. en Als. germanophone. Le *B* a une prononc. interméd. entre *B* et *P* fr.

**Hirs**, voy. Hières et Errues.

**Hiu!** [Hue\*! command<sup>t</sup> p<sup>r</sup> faire avancer les chevaux. *Hu* ou *hue* en Norm. et aussi qqf. en fr. indique à droite et *dia* à gauche.

**Hiu-hiu**, s. m., mot enf. p<sup>r</sup> désigner un cheval ou un objet en tenant lieu = *Dada*. Voy. *hó*.

**Hiuere** ou **Hiueraie**, voy. *mûere*.

**Hivenâ**, voy. *ivenâ*.

**Hi-ye!** ou **I-ye!** exclam. p<sup>r</sup> indiqu qu'un objet a été sur le point d'être touché ou renversé par un projectile ou une autre cause. — Le *eïa*, L. signifie hélas.

**Hô** ou *ô*, arch, signifie Oui, représente le *hoc* lat. ou le *ô*, ou *oc* méridional, qui depuis lgtemps ne se prononce que *ô*. — *I crai qu'ô*, je crois que oui. *Ma fô ô!* ma foi oui; voy. *ô*.

**Hô!** ou *Hô-lai!* command<sup>t</sup> de s'arrêter aux bêtes de trait = *Ho-là*.

*Hô!* à St-Vital (Sav.) p<sup>r</sup> les chevaux (et *âro*, *arô!* pour les vaches).

*Hô-hu-hô*, en avant doucement, au pas, p<sup>r</sup> les chevaux attelés en flèche, à Ch.

**Hönme** : 1° Homme : voy. hänme ; 2° mari ; 3° individu.

*Hé l'hönme !*

*Hänme*, en pat. ajoulot et autres. *Mänhanme* (mon homme à Chalonvillars).

*Hönme de boüe* ; voy. *crac*.

\***Honnette**, Bf., Honnête.

**Hontu** [Honteux\*. *È n'ât pié pu hontu qu'in tchin couot*.

**Höntai** [Hanter\* par les esprits.

**Hopote**, Hibou, Auxel. Cong. à Huppel.

**Horloge**, en fr. de Bf., est au masc.

**Horne**, Manivelle à Auxel., Plancher, de l'all. *horn*, corne, un de ces mots importés par les ouvriers mineurs all.

**Horry**, anc. n. pr. de Vescemont 1487 ; voy. sa forme pat. *Ouri*.

**Hosate**, n. pr. N. TBf. En pat. messin, *hozote* (espèce de grande guêtre). VFr. *heuse*.

**Hoü !** ou **Oü !** mot pour faire avancer ou chasser les cochons ; id. en Pic. ; *kiou* à Bournois. Le m. fr. *Hu* sert à effrayer les bêtes dans une battue et à exprimer le mépris (Stappers).

Lgdoc, *ou*, même sign. que *Hou*. En C.-Bret. *Houc'h* (c'h dur) = cochon.

'**Houai** [Huer) crier, pousser des grands cris ; au fig. parler trop haut ; conj. sur *ainmai*. *E' hoüe ailairme* = il crie comme un perdu. — '*Houait*, cri à haute voix, du l. *ululare*.

« *Vouélaï* », pleurer à grands cris, à Exinc. ; peut passer p<sup>r</sup> abrég. de *Houai ai l'airme* ?

**Houbre**, n. pr. Bf. = Huber, Hubert.

L'étang de La 'Houebe, l. dit à Réchésy. *Hub* en all. = 1° Levée ; 2° Terre arable. La 'Houebe, vign. à Cernay (Stoff).

B. Lat. : *Hoba* en 748 « Modus agri cum habitatione coloni ». Ducange, cit. L. Viellard.

Au 'Heubet, l. dit à Roppe (là où *oue* devient *eu*), Stoff.

*Heublin*, *Hewle*, l. dit à Dolleren ; 1567, Stoff ; cette dernière forme pat. als. germ.

*Hueb'*, *Huep'*, n. de lieu en Als. germanophone.

**Hoüechtie** [Hostie\*.

**Hoüetâ** ou **Oüetâ** [Hôtel), demeure, maison d'habitation. *Oustalet* = Dim. méridion. Cadastre : *Hôtat*, *ôtâ*, *osta*, *Hostal*, *Hostel*, l. dits, TBf.

'**Houëye** [Houille\*. D. *Houëyite* [Houiller], qui voiture la h., houilleur. On prononce à peu près *voüëye*.

Ce serait en 1197, d'après les Belges, qu'un forgeron nommé Hulloz, habitant la rue Choque, à Liège, aurait trouvé une terre noire dont il aurait eu l'idée, le premier, de s'en servir comme de combustible : c'était la houille, laquelle aurait reçu son nom de celui du « découvreur » (1).

B. lat. *hulla* (fin du XIII<sup>e</sup> Sc), textes du pays de Liège (Stapp.)

Mais, dès au moins 1047, les paysans belges connaissaient les propriétés de ce combustible (Jacques Boyer).

\***Honneur** [Honneur\*. *È n'ë pe d'honneur ai tieur* = il n'a pas d'honneur à cœur.

\***Houp'** ou *hop' lai gaïs* (all. *geiss*, chèvre), phrase badine p<sup>r</sup> inviter une jeune fille à sauter à travers un obstacle. Voy. *youp*. Bf. *Houp sä sä, lai belle grantate*, se dit p<sup>r</sup> faire sauter une petite fillette. *Youp* est la forme pat. de houp. cmp *youpaï*.

'**Hous'**, mot p<sup>r</sup> chasser les chiens, de l'all. *aus*, dehors ; id. à *Fauvernay* (Dijon).

*Hus'* en VFr.

'**Houssie**, chasser un chien en disant 'hous'. Ex. indiq. l'aspiration de l'h : *è fât lou 'houssie*.

**Houspidieul** ou **Ouspilleul**, espèce de soldat vagabond audacieux.

**Houspillie** [Houspiller, chasser un animal en l'accablant ou le menaçant de coups.

Ne peut-on pas voir dans ce voc. le mot 'Hous', dont la 2<sup>e</sup> partie est facile à expliquer.

**Houtchignie**, Sangloter ; voy. *tchignie*. Tbf *outchignie*, pleurnicher.

'**Houte**, Hotte ; *önpoutche* [emporte] *dans lai 'houte* (et non *dans l'houte*), ex. d'h aspirée.

**Hud·yenö** ou mieux *ud·yenö* [Huguenot], protestant ; au fém. *ud·yenate*.

A Mende (Lozère), *iganao*, ou *gorge-noire* ; *ingueno* à Plancher-l.-M. (Poulet).

*Unguenot*, à Lure.

Anc<sup>t</sup> *Eidg·not*, *aig·not* ; *eig·not* jadis à Genève (H. Martin cit. p<sup>r</sup> Stappers), d'où il paraît être venu en France. De l'all.

(1) Au commencement de ce siècle, lors de travaux d'exploitation ou de recherches de gisements de fer oolithique, on trouva au coteau nord de la « Combe-à-Faivre », là où ce vallon débouche dans le vge de Châtenois, une matière noire que P.-N. Chardoillet (avus matern.) mit dans son poêle, où elle brûla ± à la manière d'un charbon de terre. Ce combustible peut se trouver dans les terrains jurassiques, « crétacés (Casteljon, mines de l'Esera (Espagne) ; et même tertiaires (anthracite de Maurienne (Savoie) ».

suisse *eidgenossen*, liés par serment (*eid*, serment; *genoss*, associé). Stapp.

*Eidgenoss* = confédéré, mot redevenu *Hucnot* au XVI<sup>e</sup> S<sup>e</sup>, Archiv. du Doubs, cit. par Tournier, Protest. en Montb. (1).

En all. *Hugenott*, en passant par le fr. On voit que l'*h* de notre mot est d'origine erronée; aussi, en pat., il y a liaison avec l's de l'article et le mot. *Lou paï'yis diés Ud'yenös*, le pays de Montb. Voy. *Mémonit'ye*.

Hue! Voy. *Tchö*.

Hugué; Huguenot, Huguenat (Hugonin Courlas, 1596, à Sévenans (Bonvalot)), anc. n. TBf., Huguenin, dim. d'Hugues; étetés ont donné *Guenot*, Rougegoutte. TBf.; *Guenat*, Aj.; *Guenin*, à Leval (Rougemont). *Hugues* devient *Hue* au XIV<sup>e</sup> S<sup>e</sup>, Montb. dim. *Huot*,

*Houdiennette*, fille de Richard (de Bf.), 1295 (Liblin), offre le *g* mouillé de notre pat. devenu rég<sup>t</sup> *di*, tout en conservant l'anc. prononc. *ou* pour l'*u* original, mais avec le suff. *ette* fr. (2)

---

(1) La Réforme religieuse allemande fut imposée dans toutes les localités du comté de Montbéliard, ± à l'exclusion de la Réforme française, par ses princes wurtembergeois.

« En 1603, l'ordre fut donné par eux, à quelques sujets qu'ils avaient à Châtenois, d'assister au service divin (luthérien) dans l'église de Dambenois, se déportant (= en s'abstenant) d'ouïr la messe... » (Eph. Duvernoy, p. 375.)

La Réforme allemande alla jusqu'où allait le pouvoir de ces princes allemands, mais n'empiéta pas sur le voisinage, défendu par les pouvoirs publics.

On a parlé de « *lai cäle ai diairi* et de *lai « blaude vädje* » qui vinrent un certain temps après la Réforme, mais induits par elle, ce qui contribua à faire de ce pays un îlot, dans nos populations d'allure, de parler et de mode franc-comtois.

En 1819, la population protestante du consistoire de Montbéliard (confession d'Augsbourg), y compris Héricourt, Blamont, etc. (cédées à la France en 1748), comprenant 60 communes en 20 paroisses, s'élevait à 20.418 âmes, non compris Brevillers ? qui ne figurait pas dans la liste communiquée par M. E. Laurent.

(2) A cette époque, XIII<sup>e</sup> S<sup>e</sup>, le français répandu en Europe était déjà tout puissant et remplaçait ± le latin; en France, il imprimait en notre région ± son caractère à nos noms propres, d'où nos noms franco-patois et français.

Il n'y a pas, à proprement parler, de dialecte franco-comtois écrit, mais des textes comtois en français ± provincial. Notre ancien parler régional, pas plus que celui de la Franche-Comté, ne présente d'anciens textes en parler *pur* du pays.

Nous ne voyons pas, en effet, employer dans les chartes ou autres documents du moyen-âge, le parler *Savoioyôfône* pour le département du Jura, ni le parler bisontin ou comto-bourguignon pour le centre ou l'ouest de la Comté, ni le parler avec le TCH de l'arr. de Baume-les-D., de l'Ajoie, du Montbéliard ou du Ter, de Belfort, mais un français teinté de patoisismes, un français de chancellerie pour chaque province ± différent du langage usuel.

Cette observation peut s'appliquer ± aux différents dialectes de langue d'oïl, et jusqu'au parler savoioyôfône du Val d'Aoste, sur le versant italien des Alpes, où les coutumes étaient déjà rédigées en fr. au XVI<sup>e</sup> S<sup>e</sup>.

Il se passait donc quelque chose, pour le VFr., d'analogie à ce qui s'est passé plus tard en Allemagne, où la langue moderne a pris naissance ou s'est formée au XVI<sup>e</sup> S<sup>e</sup> dans les chancelleries, avec cette différence que le français a le centre fr. pour origine, et que l'allemand n'a pas de centre linguistique.

au lieu de *ate pat.*, qu'on trouve en 1301 dans la charte donnée à Montb. par Renaud « batu Perrin de Dalate », citée par Tuetey.

Voy. aussi *Henriate*, au m. *Henrion*.

**Humbelin** (1343), anc. n. d'Ajoie (Vautrey) ; dim. d'Humbert (*Humbâ* en p. Doubs). *Humblot*, n. pr. Tbf.

**Huppet**, anc. n. pr. XVI<sup>e</sup> S<sup>e</sup>, au Puix = Huppé ; cong. à *Hopote*.

**Hure** [1<sup>o</sup> Heure ; 2<sup>o</sup> lieue de 5 kil. ou *heure* de marche.

*È y è belle hure qu'el ât piessaî.* Il y a longtemps qu'il est passé.

*Hure* est supposé dans les expr. : *El ât liés tiaitre ; el (è) feri liés dêche*, il a frappé (sonné) les dix (heures).

*Voûes y Beillerais bin l'hur qu'el ât ai l'oûetâ* (à Trétudans). Traduction libre : vous lui souhaiterez le bonjour de notre part.

Dans l'expression précédente, on peut considérer *hur* comme une altération de sens du mot *hur* = heur (1), bonheur, comme le fait M. Contejean dans d'autres expressions du Montb. + rapprochées de l'original. — Dans le discours de P. Vessaux, envoyé de Montb. à Louis XIII, il y a : « Que pendant icelle (la vie du monarque), l'*heur* ne manque jamais à votre courage ». (Eph. Duvernoy, p. 349.)

**Hursie**, Voy. *Ursie*.

**Husse**, Moue, Auxel.

**Hussie** [Huissier\*.

**Hutcherot**, Chat-huant, dim. de *Hêtchu*, hypoth. de *Hêtchie*, voy. Les adj. et subst. en *u* contiennent ord<sup>t</sup> une *r* latente finale. homologie avec leurs cong. fr.

Aj. [*Hutcherat*\*.

**Huvié**, Hiver. *Huvé*, à Vézelois ; *Hivé*, à Menoncourt, Retthenans Bf.

*Lou groûe huvié*, l'hiver de 1829-1830, où il fit — 28° à Mulhouse, — 17°,2, à Paris, en janvier. On fit jouer la mine p<sup>r</sup> enterrer, en notre pays (Fêche-l'Eglise). Le dernier gros hiver a eu lieu en 1879-80, époque où on se promenait sur la Seine gelée.

**Hyie** [Hier\*. *Hyâsoi* [Hier au soir\*.

---

(1) Du l. *Augurum*.



'Hyie, Lie.

'Hyie (colline), l. dit à Ch. ; fr. cadastr. *Lie*.

'Hyiebrye, Hièble.

'Hyiemondôn, vge du pays de Montb. *Hyémondans*.

### I(1)

Le neuvième caractère de l'alphabet devant *a, é, è, ê* ou *o, u*, perd son caractère de voyelle pour devenir consonne ; pour en affirmer plus nettement la prononciation, les mots qui ont après l'*i* initial une des six voyelles précédentes, sont ord<sup>t</sup> relégués à la consonne patoise *y*, dont la prononciation = le *j* allemand.

Il n'en est pas de même lorsque l'*i* se trouve placé devant un *e* dit muet (qui se prononce légèrement) ; il conserve sa prononciation régulière de voyelle ; en ce cas elle est longue (*ie*).

D'un autre côté, comme en patois de Châtenois, l'*é* initial du fr. ou de nos autres patois (*ê*) se rend par *ie*, c'est à la lettre *i* que se trouvent les mots commençant en ces parlars par *é* ou *ê*.

---

(1) M. Tuetey, dans son excellent ouvrage (Droit municipal de Franche-Comté), pense que dans les mots *Marchié, congié, jugié*, etc., des anc. documents, l'*i* est parasite (p. 105).

On est autorisé à penser le contraire.

Cet *i*, actif dans les anciens écrits de langue d'oïl, fr. de l'Isle-de-Fr., comtois, bourguignon, champenois, normand, n'a disparu que devant les progrès du français moderne, mais il est resté actif en patois dans notre région (y compris celui de Montb.).

Dans « Roland », on peut citer, entre nombreux exemples, les assonances suivantes, indiquant un *i* actif :

A Ronceveaux, l'Archevêque dit :

Sire Rollanz, è vus, sire Oliviers (vers n° 1740)  
Par Deu vus pri, ne vus contrariez (querellez)  
Ja (jamais) li corners ne vus avreit mestier (aurait besoin)  
Mais ne purquant si est-il assez mielz,  
Vingiet li reis, si nus purrat vengier ;  
Ja cil d'Espagne n'en deivent turner liet (joyeux)  
Nostre Franceis i descendrunt à pied,  
Trouverunt nus mors e detrenchiez,  
Leverunt nus en bières sur sumiers (sommiers)  
Si nus plurrunt de doel et de pitiet  
Enfuirunt en aîtres de mustiers (dalles de moutier)  
*N'en mangerunt ne lu, ne por, ne chien* (l'*u* se prononce *ou*).

Au XV<sup>e</sup> siècle, extr. d'un manuscrit versifié :

..... Jehanne la Pucelle.

C'était une douce bergière

D'une douce et humble manière.

(Fabre, hist. de Jeanne d'Arc.)

Le caractère *i* est souvent employé pour *j* dans nos anciens écrits. Dans la Charte de Montb. de 1301, on lit *borgeois*.

En 1339 (Tuetey, D. mun. p. 264), *borjois*; en 1340, *bouriois* (id. 277).

En 1590, Bauhin, cité par Nardin, dit: c'estoit le 21 *iour* (13<sup>e</sup> Bul. S. Bf).

Voy. le mot *Maparius*, et ici-bas *Brizeions* (1).

En pat. de Châtenois et en bassin de Savoureuse, comme en français, dans la syll. *in* (où *i* est dit nasal), l'*i* perd le son de l'*i* et prend celui de l'*e*, comme dans le nom de la ville d'*Agen*, ou dans le mot latin *prudens* prononcé à la française, ou celui de *ai* dans le mot *pain*.

Mais à Mandeure, en pays de Montb. (partie), à Vermes (Delémont), à Bournois (Isle-s.-Doubs), au Russey, à Servins (Bmeles-Dames), à Pesmes, Jussey, Vesoul, Lure, Fougerolles, Saales (Vosges annexées), etc, cette syllabe conserve le son propre de l'*i*, suivi d'une légère intonation de l'*n* — qui est notée ainsi, *i<sup>n</sup>*. (De même en Piémontais, où Turin se prononce *Turi<sup>n</sup>*.)

Seulement, les jeunes ± francisants se moquent des anciens qui ont conservé l'ancienne prononciation, qui tend par conséquent à disparaître.

**I**, pr. pers. Je. Devant une voy. ou *h* muette, il prend ordin<sup>t</sup> la pron. consonnale, ex: *i òn\_aî*, *i ainme* = *yon\_aî*, *yainme*. **I**, devant *i* pronom (= *li*, lui), qui perd son *l*, est suivi d'un *z* euphonique; ex.: *i-z-i beilleró* = je lui donnerais. (*I l'i beilleró* = je le lui donnerais.)

**I**, 1<sup>o</sup> sign. En (lat. *in*). *El ât i bié*; 2<sup>o</sup> En le: *el ât i tchan*.

Le plur. *Îes* [en fr. *ès*\*. 1<sup>o</sup> Aux: *è sont îes yans* (aux glands).

2<sup>o</sup> En les: *îes praîs* (en les prés). En fr. Bachelier-ès (en les) lettres. En jurisp. Un tel, *ès* (aux) qualités...

(1) « Au nom de Dieu Notre Seigneur, Amen.

*Je me suis marié le 31<sup>r</sup> may 1744, le Jour de la très St Trinité, à brase avec ma bien aimé Marguerite Brizeions [Brisejoncs?], que ie prie Le Seigneur de nous conservère en bonne et parfaite union Le Reiste de nos jours. » — B. CHARDOILLET. (Brase = église de Brase.)*

« .....Le 8 janvier 1769... son parein fut Louis Fulmes (Felméz), sa mareine Marguerite Chardoillet né *Brizejon* (= *Briseau*, en généalog. Lapos-tolet), sa grande mère. » (Généalog. de la fam. Chardoillet de Bf.-Ch.)

Ici, en premier lieu, tantôt *i*, tantôt *j*, pour *j*; plus tard, *j* pour *j*.

Dans sa traduction de Plutarque, « Jaques Amyot », en 1621, emploie l'*i* pr *i* et pr *j*. Le vocabul. Chompré, 1754 (lat.-fr.), a ces deux caractères, quoique distincts, réunis et entremêlés sous la même rubrique.

3° *Y* (adv.); ex. : *i-z-i sô*, j'y suis (entre les deux *i*, il y a un *z* euphonique).

4° Lui, *dis\_i* = dis-lui. *I* donne *li* au plur. : *dis-li* = dis-leur; mais ces deux expressions sont à peu près prises l'une pour l'autre.

Bf. *J'y* donne = je lui donne.

*I* = je, en als. de Strasbourg; ex. : *i ha* (Oberlin) = j'ai. Le *ich* german et le *ego* lat., cousins *aryas* descendant du même ancêtre, se retrouvent donc sous la même forme, en dial. als. et en pat. du TBF. après une séparation *plurimillénaire* (1).

*Iâ*, *iaî*, voy. *Yaî*, Iris des marais.

*Iâ*, *iaude*, *iâdine*, *iâdot*, **Djan-iâ**, Claude, Claudine, Claudot, Jean-Claude. *Djan-iade*, Jean-Claude TBF., à Felon, etc.

*Iâfe*, *iâfaî*, *iâfu*, voy. *Djâfe*, etc., dont ce sont des formes.

*Iävouënure*, congénère des précéd. Voy. *C-hävouënure* ou *yävouënure*.

*Iaî*, voy. *Yaî*.

*Iaice*, -on, voy. *yaice*.

*Ian*, voy. *Yan*.

*Ianc'*, pour *i aî enc'*, j'ai encore.

*Iâsoi*, voy. *Hyîe*.

*Ich'*, Cri pour arrêter une bête échappée, en se présentant devant elle.

*Ichte vâche*, fr. cadast. *Eutche* (ou *Heutche*) *Vaitche* en pat., un des 3 quartiers d'Angeot, les 2 autres sont *lai velle*, et le *forboi* ou *forbouè* (voy. *Forboi*), faubourg.

**Idaie**, 1° [Idée; 2° Une petite quantité, un soupçon.

**Îe...** - C'est la forme (2), en pat. de Châtenois, du préfixe fr. *ê*, qui se retrouve dans les autres pat. du TBF.

Lorsque ce préfixe a un sens privatif (c'est l'ordinaire), il provient du L. *ex*

**Îebai-yi** [Ebahir; ébaubir, étonner. Ex. : *ât aïvu îebai-yi* (étonné) *ôn me voi-yant*.

---

(1) La parenté *arya* est devenue évidente du « *i ha* » Strasbg., avec le « *i â* » Montagn.; ex :

*Neus l'an lâchie dedan Tchau, dedan Tchau-la-Djolie*  
*Où « i â » lâchie cin cents pietons po wôdjâ la bônîere.* (M. Germain.)  
Ch<sup>s</sup> du Rosemont en p. d'Auxelles.

(2) On retrouve ce préfixe à Bussurel, ainsi que l'art. *l'es*, les, comme à Ch.

**Ïebêrlouqai**, Rendre mobiles et sonores à l'agitation, une ou plusieurs pièces d'un appareil (horloge, serrure, etc.), faire locher, sonner la « bërloqe ».

**Ïebieuji**, Egaré, perdu, parlant des petits objets. Voy. *Bieu*. c.-à-d. « passé au bleu » ou perdu dans le *bleu*

**Ïeboile**, sf. voy. *Boile*. 1° Epouvantail; 2° au fig sotté, maladroite, fagottée.

Ex. : *Voites ç'te belle ïeboile*. — *Ëboile*, au Salbert. Voy. *Boilai*.

*Inboueille*; 1° Épouvantail, à Vermes; 2° femme des rues.

**Ïébôlai**, Jouer les « boules », billes, noix, etc. (une par joueur) vers le but pour classer le rang des joueurs; voy. *Bôle*.

**Ïeboûenaï** [Éborner\* Bf. Aborner, borner, mettre des bornes d'accord avec les voisins. *Ïebouenu*, arpenteur p<sup>r</sup> borner.

Anc fr. loc. *aborneur*.

**Ïebra'yie**; Ébrouer. Voy. *Bra'yie*.

**Ïebrëssenaï**, c.-à-d. Rendre buissonneux, ébouriffer.

**Ïebrussi**, Perdre au grand air sa mauvaise odeur. Voy. *Brussi*.

**Ïebrutaï** [Ébruiter. Voy. *Bru* et *Diëbrulaï*.

\***Ïecâ'ye**, Écaille. \**Ïecâ'yie*, écailler.

**Ïcälâjïe** (s'), v. réfl. Tomber en glissant, les jambes écartées. S'étendre sur un siège, les jambes écartées. *Ë s'ât ïcälâjïe dans ç' fauteuil*.

*Ëcalasie\**, à Mandeure.

**Ïecalouëche**, sf. 1° Grand morceau d'écorce d'une seule venue; 2° Cosse de pois. J. V. — Vosges : *écoloffe*, cosse, coquille de noix (Haillant); rad. all. *Schale*, écaille.

**Ïecamouëtchot**, voy. *Camouëtchot*.

**Ïecambaï** [Enjamber). *Ïecanbaïe*, sf. Enjambée; voy. *tchanbe*, *canbi*, cong.

*Ëtchambaïe\** Montb. est plus régulier.

*Ëcanbâ\**, à Auxel. *Ëtianbâ* à Plancher, Poulet.

**Ïecanpoussaï**, Chasser ou repousser vivement; L. *ad campos pulsare*.

*Ëcanfoussî*, à Plancher, ex. du passage de *p* en *f*. Le pat. mont. † dur que celui des coteaux.

**Ïecanpoi'yïe**, Eparpiller, comme qui dirait répandre dans les champs.

Lgdoc, *Campilié*. Du lat. *Campum*.

Auxel.. *Écanpoi'yie*.

**Īecac·haī**, Rire à grands éclats. *Īecac·haī*, à Angeot. *Īecaquelai*, à Month., Contej.

**Īecarmouëtchie**, voy. *Carmouëtche*. *Īecarmouëtchot*, à peu près syn. de *Carmouëtchot*.

A Bournois (Isle-s.-Doubs), *Īcaulmeutchie*, Déchirer, réduire en morceaux.

\***Īecarquillie**, Écarquiller. A Aux., *écra'yie*,

\***Īecartaī**, Écarter. Subs. *Īecartemōnt*.

**Īcātchelaī** [Écarteler\*, rompre, fendre ou couper en quatre ou plusieurs *quartiers* ou morceaux, réduire en *cātchies*, ex : *Īcātchelaī liēs pounes de tiere*. *Ce pelai āt Īcātchelaī*.

Voy. son R. *Cātchie*.

**Īechaipaī** [*Essaper*]. Laver et battre le linge au lavoir. Montg. [*échapā\** ; voy. le cong. *chāpaī*. Aux Fourgs, Pontarlier, *essōpaī*, frapper à coups redoublés.

*Īechaipoūere*, Lavoir, planche p<sup>r</sup> laver le linge. *Īechaipuse*, Lavandière.

VFr. *Choper* et *eschoper*, heurter. Néerl., *Schoppen*. Als. *Schupfen*, heurter du pied.

**Īechârpaī**, Élaguer avec la serpe (*chârpe*).

**Īec·haīri** [Éclairer\*. Dér. de *c·haīri*

*Īechaīron*, Exinc., feu de brindilles p<sup>r</sup> éclairer l'entrée du four (1). Voy. *Īechair*.

**Īechai** [Essai\*. *Īechai yīe*, essayer.

**Īechargō** [Escargot\*.

**Īeche**, Herse ; voy. *Hieche*.

**Īec·heujenaī**, qui a perdu sa graine, parlant du foin, de *c·heujon*, voy.

**Īechi** [Essieu), anc<sup>t</sup> *aixieu*, du lat. *axis*, *axiculus*.

**Īechie**, vge Essert, voy. *Éché* = Essart. (A Chalonsvil. *Éché*) ; id. en patois salbérien du lieu, là où *Tch'va* = Cheval.) Dim. en *ot* ; ex. n. pr. : *Henriot*, *Pourchot*.

L. dit : *Essaure*, forêt à Grandvil. ; *Essaurot*, Banvillars. Les Esserts ou Essarts, nombr. l. dits TBf. (Stoff).

Le Haut des Esserts, bois à Courtelevant ; voy. *Éché*.

**Īec·hōre** [Éclorre\*. Ind. pr. *i Īec·hō* ; p. déf. *i Īec·houvi* ; fut. *i Īec·hōrō* ; p. prés. *Īec·houvant* ; p. pas. *Īec·hō*. Voy. *c·hōre*.

(1) Liste E. Laurent.

**Ekieu\***, Éclos, montag.

**Ûechprît** [Esprit\*.

**Ûechtoumai** [Estomac. Voy. *cró*.

**S'ÛechtrebouÛeyenai**, litt. Se faire sortir les *boyaux* (détriper) en faisant des efforts, ou autrement; parlant d'un enfant s'exposant à se blesser gravement, d'un cheval emporté : *è vôt se faire ÛechtrebouÛeyenai* (écrabouiller).

**Ûechtred'yillon**, voy. *Ûestred'yillon*.

**Ûechtroupiâi** [Estropier\*, blesser gravement. *Notons que toujours le part. pas. et l'infinif ont la même forme pour la 1<sup>re</sup> conjugaison.*

**Ûechûere**, Essuyer. Ind. pr. *i Ûechue*; p. déf. *i Ûechui*; fut. *i Ûechûeró*; p. prés. *Ûechuant*; p. pas. *Ûechûe*.

*Voûes Ûechûetes*, v. essayez.

Auxel., *écheu yie*.

**Ûechhuse** [Écluse. Montg. [Ékiuse\*. *Ûechhusaie*, Eclusée.

**ÛecincoÛë**, Exincourt, vge au parler Montb., dont le clocher étincelant au soleil se voit de Châtenois. Au XII<sup>e</sup> S<sup>e</sup>, on trouve *Esincort*, *Assincurt* (1150), *Assincort*, *Syncort*, etc., et une fois *Exincurt* (1162) (1), dont l'*x* paraît être une fantaisie de scribe. Le pat. a conservé l'ancienne prononc. de l'*s* dure, ou du *c* doux, au lieu de l'*x* qui, du reste, était souvent mis en place d'une *s*, dont il avait la prononciation, par les scribes du moyen âge. A Paris, on avait naguère la rue de la Tixeranderie; voy. aussi *Tiecheran*.

**Ûecoinsenai**, Harassé, fatigué, parlant surtout des bêtes de trait; dér. de *coÛssie*.

**Ûecôle** [École; voy. *écœule*.

**Ûecouătai**, Écourter de la queue ou de l'extrémité; dérivé de *coûe*; voy.

*C'môn ç'të djerène ât Ûecouătaie!* — *Lou hâ di poirîe ât Ûecouătai*.

**ÛecoÛë** ou **Ûecouai**, part. pas. d'*Ûecoure*.

**ÛecoÛeche** [Écorce\*. *Ûécôche* TBf. *Ûecouchie* [Écorcier], qui enlève les écorces de chêne, qui les voitûre ou s'en occupe.

*Ûecouchu* [Écorceur], qui écorce.

Voy. *Ûecochot*.

**ÛecoÛene**, voy. *coÛene* et *écorne*.

---

(1) Léon Viellard, Doc. hist. du TBf,

**Îcouënaï**, écorner ou écorné : 1° en parlant des bêtes portant cornes ; 2° parlant des bonnets dont les tuyaux sont défaits (M<sup>e</sup> Nay-Vautherin) ; 3° des *cornes* ou mancherons de la charrue.

**Îcouëssaï**, Egrenier le blé en le frappant sur une planche, ou autre chose ; voy. *Ied'yenaï* et *îcoure* : L. *excussus*, secoué.

**Îcoulaï** [Ecouler. Voy. *Îcourue*.

**Îcoulon·naï** [*Écolonner*], couper les maitresses branches (*les colonnes*) d'un arbre, à une certaine distance de leur base.

**Îcourtchie** [*Écorcher*\*. Érafler la peau D. *Îcourtchure* [*Écorchures*.

*Écorchie*, v. a, à Auxelles-B.

**Iecoure**, Battre en grange. Le VFr. *escourre* = secouer. Lat. *Excutere*,

(A Bournois (Isle s.-Doubs) *êcoure* )

**Îcouê·ssu** : 1° batteur en grange ; 2° battoir mécanique.

**Êcôssou\***, à Mandeuire.

Ind. p. *i îcou* ; p. déf. *i îcoui* ; fut. *i îcourô* ; part. pré. *îcouant* ; p. pas. *îcouè*.

**Îcourues**, sf. pl. petits courants d'eau ± rapides, momentanés, formés par l'*écoulement* de l'eau de pluie, peut-être de *coulaï*, couler (fréq. R = L) ; en Dpt Vosges, *corue* (Haillant qui le tire de *côre* (?) courir) ; signif. « égout d'un chemin amené par eaux pluviales ».

**Îcoutaï** [*Écouter*\*. *Îcoute\**, sf. [*Écoute\**. *Îetre îes îecoutes*.

*Îetre de bouëne îecoute* (= entendre tout sans se fâcher).

Abrév. *coute* ! impér. p<sup>r</sup> *écoute* ! (1).

**Îcouvie** (ou **Iecovu**), sm. [*Écouvier*] (*Écouvillon*). Perche munie d'un linge mouillé pour essuyer la cendre et les débris de charbon, après la chauffe du four.

*Êcouvait*, au Salbert. *Êcouvat*, à Eguenig. (Dér. *Îcouvaï*, manœuvrer l'*îcouvie*.)

*Êcovai*, Côte-d'Or. Ex. : *cé tête de Barbai* (Bèrbère) *pu noire que des êcovai* (Virg. vir. p. 94). Expression ayant cours au Salbert.

**Îcraïsaï**, Écraser. [*Écrésâ\**, Auxel.

**Îcrëssenaï**, Enlever les nœuds, les épines, d'une tige noueuse. Voy. *Cresson*, rad.

---

(1) Dans la fable patoise du Renard et du Loup fanant, le renard voulant manger seul le miel de leur goûter, mis au loin, dit : *Coute ! on m'aipèle pou îetre pâre*.

**Îcreuteche**, sf. Coquille de noix, noisette, œuf; emp. *creu*.  
Lat. *Cortex*.

Celt.-Breton, *Koc'hen* (écorce) ou *Krogen*.

*Voilai in ûe qu'ât dj' in pô îcreutchi* (dont la coquille est déjà un peu brisée).

**Îcreutchi**, Briser, casser (la coquille).

**Îcignôle**, adj. de chétive apparence. Litt. qui a l'allure misérable de qui habite une « *écraigne* » (= hutte). Lat. *Scrinium*. VhA, *scrini*.

En Pic. *escrigné* = avorton, chétif, et *écraigne*, hutte. Voy. *crignoulie*, son cong., qui est arbrisseau = arbre chétif.

Cong. fr. *écri*.

**Îcignôle-aidiaice**, Pie-grièche (voy. *aidiaice*).

**Îcricmal** (néo-patois), Écrêmer. On dit aussi *Îcricmaî* (arch.).

*Écrameure*. Écumoire, id. rad. que notre m., Auxel.

**Îcritoûere** [1° *Écritoire*\*; 2° *encrier*. *Îécriture* [Écriture. *Lai sainte Îécriture*, l'apparence du squelette à travers la peau. *È n' pu que lai S<sup>te</sup> Îécriture*. (= la peau et les os).

**Îcrölaî**, va. [Écrouler], agiter (les arbres p<sup>r</sup> faire tomber les fruits); voy. *crölaî*.

Ex. : *Îcrölaî lou biassenie*.

**Îcru-e**, adj. [Écru-e.

**Îcruelles**, sf. pl. [Écrouelles\* ou humeurs froides.

**Îdjâchenai**, enlever les pousses d'arbres; voy. *djâchon*.

**Îdjâlaî**; voy. *djâlaî*.

**Îed'yêlaî** [Éguelé\*, dont l'ouverture est ébréchée; voy. le rad. *d'yêle*.

**Îed'yenaî** [Égrener]. Perdre son grain, parlant de gerbe ou d'épi. Voy. *d'yênaî* et *îcoûessaî*.

*Cîes dj'îerbes sont bin îed'yenaies* (= égrenées), ont bien perdu de leurs grains.

**Îed'yenure**, Criblure, mauvais grains séparés du bon; voy. *d'yêné*, déchet, ou « *vön'nure* ».

**Îed'yisse**, Clifoire ou Seringue, formée avec la tige d'angélique sauvage ou *îed'yisse*, ou celle de sureau; pompe à feu ou toute espèce d'instrument p<sup>r</sup> lancer de l'eau. Bf. *éguisse*.

En Pic. *égliche*.

**Îed'yissîe**, projeter de l'eau, asperger, éclabousser; Bf. *éguisser*.



*Êd-yissait*, éclaboussure, jet d'eau lancée; *équissait*, à Exinc.; *quissie*, ondée, averse, Exinc.; de l'All. *Giessen*, arroser. — A Aoldzé (Holsheim), *chpetze* = « *ied-yisse* ».

*Êd-yisse* se dit aussi Tbf. p<sup>r</sup> l'angéliq. sauvage. — *Ês Guisse*, l. dit de terre à Angeot.

*Êfilandrai*, Effilocher. *Êfolandrâ*, à Plancher.

*Êfondrai*, Effondrer.

*Êfoûe* [Effort. *S'iefouchi*, s'efforcer.

*Êfoûeche*, Forces, espèce de ciseaux en forme de pince pour tondre les moutons.

*Êfredjates* ou mieux *Êfredjates*, sf. pl., Convulsions, dér. de *fredjiè* (voisinage de Bf.).

*Êfreusilleuaî*, Effriter, réduire en miettes ou en particules.

Bourg., *freuzâ*, briser. Voy. *freusillot*. Du L. *frustare*, mettre en morceaux.

*Êfrontai-e* [Effronté-e. *Tiaîe djönt iefrontaie* ! = Quelle gent effrontée.

*Êgâlai* [1<sup>o</sup> Égaliser; 2<sup>o</sup> jouer les billes vers le but pour établir le rang des joueurs.

Du Lat. *æquare*, aplanir, égaliser. Adj. *Êgâl*, égal.

*Êgâtchenai*, Défaire les « *gâtchons* ». Voy. ce mot.

*Êglin*, forme pat. d'Églin, lequel est n. pr. à Châtenois, Bourgogne, etc. En Als., *Iegly*, *Iægly*, *Iégy*, *Yégy*, cong. à *Egel*, qui est une forme all. moderne ayant donné *Egloff* (L. Larchey) = *Egel-Hoff*.

Rad. anc. all. *Eigel*, qui a donné *Egel* (Saint). — Comp. *Yoôgl'* et l'all. *egge*, herse.

\**Êglise* [Église, n'est guère employé que dans *Fîctche-l'Êglise*, vge; voy. *moûetîe*; et dans l'expression *poûere c'mon in rait d'êglise*.

*Êgoûejillie* (se), s'égosiller; voy. *égajelaî*.

*Êgrai*, sm., Marche d'escalier; *lies-Êgrais*, plur., l'escalier. L. *gradus*, degré.

*Êgraifignie*, Égratigner, Égraffigner, Dict. Boiste; id. Bf.

Dér. *Êgraifignesse*, Égratignure.

*Êgrâlai*; voy. *grâle*. [Êgrôlâ\*, montg.

*Êgrfeli*. adj. m. et f., *Êbaroui*, rendu *gréle*, maigre, disjoint par la sécheresse, parlant des douves d'un seau, d'un tonneau. Lgdoc. *agraouli*.

*Égréli* (par allusion), surn. de personne faible à Bourogne (Janvret).

**L'Égrillot**, manière différ. d'écrire « *liès grillots* », voy. — A Châtenois des Vosges, on dit *l' queujant* (le cuisant), ce qui viendrait à l'appui de cette orthographe, car les bourdonnements d'oreilles, dans ce cas, ne sont pas bien démontrés.

**Égroûe si**, Dégrossi. *Égrochi*, Montg.

**Ëh!** [Eh! interj. d'étonnement. *Ëh! lou volai! Ëh! mais Djean-Pière!*

**Ëlairdji** [Élargir.

**Ëlaitche**, sf. [Lézard). En Lat. *Lacerta* (*tch* = *rt*); ène *Lézaîche*, sf. [Lésarde, VFr.\* (Angeot); *Laidje* (Offemont). Bf. *lézarde*.

**Ëlan** [1<sup>o</sup> Élan\* : 2<sup>o</sup> ricochet d'une pierre lancée sur l'eau.

*Ëlancie*, élançer.

**Ëlevun**, jeune bête qu'on élève. [Alevin].

**Ëloûe**, Éloie, Eloye, vge C<sup>on</sup> G-y.

*Le Loyeux*, pré à Éloye. Voy. *Loûe*, son rad.

*Loies*, *Loyge* (1427, Stoff), orthogr. des scribes autrichiens ; un des rares n. de nos vges qu'ils n'aient pas traduits ou défigurés.

*Ëloûe* = Ès Loyes, ex. : « Jean Perrin, fils de Pansey des dites Loyes ». 1487, Liv. Rouge Bf.

*Deloye*, n. pr. à Essert.

« *Les co' d'Éloé* » = les coqs (les garçons) d'Éloye, pat. Ser-mamagny, rappellent : *Détchassie veus, coqs (co') de Bêfô pô r'pessâ la reviere.* » Chs de Rosemont.

Ce qui semble bien s'appliquer aux gens de Bf., comme le veut M. Dubail-Roy.

**Ëloûechie**, Déchirer ou fendre en tirant, mettre en lambeaux bois ou autres tissus.

*I ai ëloûechie ç'te poume*, j'ai rompu cette pomme.

Dans *Villehardouin* (1), on trouve [*eslosser*\*].

**Ëloûëgnie** [Éloigner.

**Ëlusie**, vn. Faire des éclairs. Cong. *Élude* et *Ëyeujon* (Montagne, *éloise*, éclair).

---

(1) *Non por quant li cos, li coula sour le bras diestre, et que poi s'en failli que il ne lui eslossa* (contin. par H. de Valenciennes, page 215).

**Êlusait** ; 1<sup>o</sup> éclair de la foudre ou de chaleur ; 2<sup>o</sup> élanement causé par la rupture d'une fibre musculaire, par ex. : le « coup de fouet » ou rupture du plantaire grêle. Voy. *Élude* et *èyeujon*, *Échair*. — En Lgdoc *Elïoussa*, v.

**S'îmaï'yie** [s'Êmaïer\*. VF. Être en émoi, en crainte d'accomplir un acte (1).

Margariz dit au Roi Sarrazin :

*Ne vous esmeiez mie*

*En Récevals irai Roland ocire* (vers 982, Chs Roland).

**S'îemenai** [s'Ê-mener], se déraidir par un commencement d'exercice.

**Êmeûtelaï** [= Ê-motteler], briser des mottes de terre, défaire ce qui est en mottes sèches. Voy. le rad. *moûte*, dont l'ou s'est ici assourdi, ex. de l'assourdiss. et l'allongement de la syl. oû en eû.

**Êmiâtaï** [Êmietter\*. Voy. *miale*.

**Êmor** (s) [s'Êmouvoir], se mettre en mouvement, commencer à se mouvoir (sens physiq.).

A la 3<sup>e</sup> pers. ind p. è s'îemô ; imp. è s'îemu'yaît ; pas. déf. è s'îemu'yit ; sulj. imparf. qu'è s'îemu'yeuche ; part prés. s'îemu'yant ; p. pass. îemu'yè.

Ex. : *lou tch'min de fie s'îemu'yaît* (imparf.)

Montg. [Êmeure\*. — *Mehu*, agité, remué, en anc. fr.

**Êmoûetchâ'yie**, Chasser les mouches (*moûetches*).

**Êmoûetchâ'yt**, litt. Chasse-mouches, qui dans Rab. est *émouchail*, mèche ou gland de bonnet de coton, de toquet, ou chasse-mouche pour les chevaux.

**Êndre yaice** (?) à Vézelois, Alun de glace (Rœsch) p<sup>r</sup> *ien* (alun) *de yaice*.

**Êpâ-sse** [Êpais-se\*. Êpâssu, épaisseur.

Êpau, Êpais en Montg.

**Êpaivurie** [Êpouvanter], du L. *pavor*. Voy. *pavou*.

**Echvantâ**, à Auxel. Lat. *expavere*, donc même rad. que notre mot.

**Êpâle** [Êpaule\*. Voy. la cit. à *C'henaï*. Du L. *spatulâ*.

**Êpâre**, sf. [Espaure], D. Boiste. Latte ou échelon d'une ridelle spéciale, horizontale ou « échelle » d'îetchelaidje, d'une voiture dite à échelles. Voy. son cong. *îepâron*.

(1) *Et quand ceste vint en Constantinoble, si faren: « tuît » moult espoenté et durement « esmaïé »* (Villehard., Paris, p. 158).

**Îepâron**, Espèce de rondin un peu en S allongée, dont deux soutiennent une ridelle. VFr. [Epparon], lance, épieu.

L'Aha. *sporo* (*sporn*, en all.) = éperon.

**Îepedju** [Éperdu; *El ât tout îepedju*, il ne sait pas où il en est (sens physiq.); il a perdu la tête.

**Îepêne** [Épine. Dim. *Îepênâte* [Épinette]. petite épine.

L. dit *îes îepenâtes* (*Epenates*, TBl). *Îepêne bianche*, aubépine; *Îepêne noire*, prunellier (*prunus spinosa*).

Les Pinettes, fr. cad. (Stoff), Bermont. — *L'épenasse*, à Chavan.-l.-Gr.

*Îepenâi*, garnir d'épines.

*Êbenal'*, *Êbenet'*, l. dit à Rimbach. *Ebenôte* (1407, Kaysersberg, Cens-Munster, Stoff.

**Îeperăyie**, Épierrer, rad. *pîere*. Enlever les pierres (d'un champ).

**Îepi**, Epi. *Îepiâi*, épier, monter en épi.

**Îepiâicelaî** [Éplacelé], l. dit d'un champ où le grain germe par places, et où il n'y vient que peu ou pas dans les autres.

Comp, *Enpelcenâi*, TBl. gazonner par place un pré ± *îepiâicelaî*.

**Îepiâtre** [Épeautre\*. Anc. fr. local *espiotte* (l's ne devant pas se prononcer).

**Îepillie**, Épeler. Conj. *aivancie*.

**Îepingne**, Épingle. In *catchot* (étui) d'épingle.

**Îepinoutche**, Épinard. Lat. *spinacia*. Notre m. serre le latin de près.

VFr. *Espinoche*.

**Îepiondje**, Éponge. *Îepiondjie*, Éponger.

**Îepion naî**, Espionner. *Îepion nu*, qui espionne.

**Îeplûe**, Étincelle. *Îeplûâi*, étinceler, parlant du feu ou des yeux des fauves.

VFr. *Êplue*; all. *Beleuchten*, illuminer; voy. *ielusie*. Lgdoc, *Ebeluc*, éclair.

**Îepoi**, Lien de bouleau pour lier la paille en paquet (*yeu*) pour couvrir un toit de chaume, laquelle est fixée sur une baguette ou *limö*.

**Îepôle**, Grande bobine de tisserand qui alimente la navette (*naî yâte*).

Le fr. a le dim. [Espolin, D. Boiste. — *Epólote*, à Auxel.

**Îepoulmonaî**, Époumoner.

**Îeprä·yie** [Épierrer], Enlever les pierres d'une terre, d'un champ.

**Îeprevie**, sm. 1° Épervier, ois.; 2° filet de ce nom.

**Îepucie** [Épucer.

**Îepujie** [Épuiser\*. Voy. *pujie*. \*Îepujemön. épuisement.

**Îepurie** [Épurer\*. Dér. *Îepuremön*. In ru d'*îepuremön*. fossé pour recevoir l'eau qui a arrosé un pré.

*È fât qu' lou tön s'îepureue*. Il faut que le temps s'éclaircisse.

**Îep·yëdjie**, Gâté par la pluie. *È n' fârait pie que liés naivates fnt îep·yëdjies*. Voy. *p·yëdje*.

**Îerantchie**, Éreinté, forcé, surmené du dos et des hanches, accablé sous un fardeau. Cmp VFr, *érançié*, boiteux, estropié.

\**Îeraintai* [Éreinté, très fatigué.

**Îeres**, sf. pl., Arrhes. Du Lat. *arrha*, gage.

**Îerifai** [Érafler.

**Îeroûë·yenai** [Érognoné]. Litt. fatigué des rognons, éreinté.

**Îeroûesa·yie**, Arroser. *Îeroûesä·yu*, arrosoir. Rad. *roûesaie*.

**Îes**; 1° Ès; 2° aux; pat. aj. et autres, *ês*; voy. *i*. Du Lat. *in illis*.

**T'Îes**; 1° Tu es (1); 2° tu as.

**Îesangoûënaï**, Exsangue, qui a perdu son sang. Voy. *Onsain-gnie*.

**Îes Bourbaïts** [Aux Bourbiers], l. dit bois (près la combe de Villars), Châtenois, mare qui tend à se dessécher. Ce n. de lieu se retrouve à Largue-le-Haut (II<sup>ic</sup>-Als.).

**Îe sëdjä·yie** [Assourdir]. Dans la conj. en *îe*, le part. passé est touj. semblable à l'infinitif. — *Sordelet*, n. pr. à Méziré.

**Îe·seutchi**, Oter la suie (*seutche*).

**Îe sincoûë**, Exincourt, vge au parler Montb. Au XII<sup>e</sup> S<sup>e</sup>, *Esincort*, *Assincurt*, *Syncort*, et une fois *Exincurt* (2). Les scribes du moyen-âge mettaient volontiers une *x* p<sup>r</sup> une *s* dure. Le pat. a fidèlement conservé la prononc. de l'*s*. Voy. la forme *Îecincoûë*,

**Îestred·yillon**, sm., la plus petite partie de qq. chose, très petit reste.

---

(1) Ganelon répond à Roland :

*Pur mei n'iras tu mie* (Tu n'iras point pour moi),

*Tu n' « ies » mi hum ne jo ne sui îi sire* (Tu n'es pas mon vassal, je ne suis [pas ton sire]).

(2) L. Viellard, Doc. hist. du TBf.

**Ëx.** : *I n'õn\_aî pu in îestred'yillon ou îechtred'yillon.*  
*Echtreffillon*, à Auxel., Plancher. *Ëchtreffê\_ye*, brin, à Bourmont.

**Ësoûec haî** [Essouflé\*. Au Montb. rég<sup>t</sup> [*Ësôechai\**.

**Ëtaignuai** [Ëternuer\*. *Ëtugnê*, à Plancher.

**Ëtâle** [Ëtable), écurie. Du Lat. *stabula* et *stale*. VFr. *Estaule* (St-Bernard). C.-Bret. *Staol*; italien *Stalla*; all. *Stall*.

**Ëtan**, Étang. Dans l'anc. fr. d'Ajoie, on trouve *vivier*, pour étang; de même en All. *Weier* (nouvelle orthographe); du Lat. *vivarius*.

*Ëtain*, Étang, à Éguenig. et Aj.

**Ëtantche**, sf., Barrage d'un ru à l'aide de gazon ou de planches.

**Ëtantchie** [Ëtancher], barrer un ru à l'aide d'une *Ëtantche*; du Lat. *Stagnum*.

**Ëtchâdaî** [Ëchauder], rendre chaud, chauffer.

*Ëdchâdure*, Phtisie. *El ât îetchâdaî*, il est phtisique. — *Ëtchauvoînâ*, exténué, à Auxel. [échauffé).

**Ëdchaidjaî**, Ébrêcher. Le part. pas. *Ëdchaidjaî* sign. aussi brêche-dent.

Homol. fr. [Ëcharder]. — *Ëbrêchie*, à Angeot.

**Ëtchaidjenaî** [Ëchardonner], enlever ou couper les chardons (*tchaidjuns*) d'un champ.

**Ëtchaîne**, Ch.; voy. *Ëtchêgne*, vge Tbf. pat. ± aj. malgré les n. pr. *Charpiot*, *Grevillot*, *Châlelot*.

**Ëtchaipaî** [Ëchapper\*. Voy. *rietchaipaî*.

**Ëtchairâsse**, Traverse munie d'un anneau à chaque bout pour maintenir les « échelles » ou ridelles d'une voiture (voy. *Ëtchelaidje*). Peut-être pour [*Ëtchailâsse*]

**Ëtchalote**, Échalote.

**Ëtchalon**, sm., Noix du noyer. *Ëcalot*, D. Boiste. *Ëtchalon*, ailleurs, Tbf., Leval, etc. A Fougerolles, *Ëchalon*. Semmadon (c<sup>on</sup> Combeaufontaine), *Achaulon*. *Ëtchaûlon* p. montg. On trouve *Calô*. en Bourg., Picardie, Poitou; à Fauverney (Dijon), *Calun*; en Berry, *Calon*; à St-Gengoux-le Royal, au Creusot, Saône-et-Loire, *Cala*; pays messin, *Cholot*; breton, *Kraoun'*.

Le pat. ajoulot n'a pas ce mot; voy. *nouche*. — A Bournois, *Ëtchalon*, noix; *Ëtchale*, écale, mot auquel notre vocable doit être ramené; on y dit *Ëtchalâ des\_Ëtchalons*, écaler des noix. Tous mots ± congénères d'écale.

A Meroux, *étchalignie*, sm., noyer; *étchalon*, noix.

A Abbenans. entre Rougemont (Doubs) et Villersexel, *étcholon*.

**Ûtchelaï**, Garnir une voiture de son *Ûtchelaidje*. *P'yè in tchÛe Ûtchelaï* = plein un char à échelles. c.-à-d. beaucoup.

**Ûtchelaidje**, l'ensemble des deux ridelles ou échelles longitudinales, avec les deux « *Ûtchairässes* » et les « *Ûeparons* » garnissant les voitures servant à transporter foin, gerbes, etc.

*Ûtcheradje\**, à Auxel.-B. A Plancher (Poulet), *Ûtchoradje*.

**Ûtchelon** [Échelon\* ; voy. *Ûtchiele*.

**Ûtchenâ** [Cheneau], Écheneau, Dict. Boiste ; Rab. *Escheneau*.

On dit aussi *tchÛnâ*, conduit p<sup>r</sup> faire couler l'eau.

**ÛtchÛne** [Échine]. Bûche noueuse ou épineuse.

VhA., *Skina*, épine.

*Ûtchenaie dÛ doûe*, Échine, épine dorsale. [Échinée], qui en fr. = partie du dos (d'un cochon). — [Ûtchenâ\*, en Montg.

**Ûtcheni** [Ûtchiner\*, fatiguer de l'échine, affaiblir par faute de nourriture ; manquer une robe faute d'étoffe.

Ex. : *i n' vourô p' Ûtcheni ç'te robe*.

**ÛtchÛsse** [Ûtchasse\*.

**Ûtchevate**, sf. [Ûtcheveau de fil. VFr. *Eschevel*. [Ûtchevette\*, unité de mesure pour le titrage de la laine peignée, Stap. qui le tire de *scapus*, rouleau.

**Ûtchevelai-e** [Ûtchevelé-e\*, néo-pat. ; voy. *Ûtchoufaie*.

**Ûtchevou** ; 1<sup>o</sup> Dévidoir ; 2<sup>o</sup> enfant qui remue sans cesse, souple.

Bourg., *leschaïvon* ; notre mot est-il parent à *tchavon* ? Alors il signifierait qui défait ou déroule le « *tchavon* » ; voy. *Ûtchevate* et *fasson*.

*Esteviu*, con d'Albertville (*st y* = [ch\*]).

**Ûtchiele** ; 1<sup>o</sup> Échelle ; 2<sup>o</sup> ridelle d'une voiture à échelles ou à foin.

Voy. ses dér., *Ûtchelon*, *Ûtchelâidje*, etc.

**Ûtchelate**, petite échelle verticale, placée en avant pour fixer la perche à foin, maintenue en arrière par une corde s'enroulant sur un treuil ; [Ûtchorote], à Auxelles, = *Ûtchelate*.

**Ûtchille** [Ûsquille\*, écharde introduite dans les chairs.

Lat. *Schidiæ* ; C.-Bret. *Skissen* ; pays Montb *Ûtchaille*.

*Ûtchiote*, mince copeau, à Plancher-l.-M.

**ÛtchÛfaï**, ou *dÛtchôfaï*, Enlever le brou de la noix, la cosse des légumineuses, l'enveloppe des Loutons d'habits.

Forcer l'étoffe qui se rompt sous la pression, *Êtchôfâi* (Exincourt). Voy. *tchôfe*.

**Êtchoufaie** et **Êtchoufelaie**, Ébouriffée, mal peignée, parlant d'une femme.

[Échevelée.] Voy. *tchoufaî*.

**Êtchouÿër** [Échoir. I. prés. : *i îetchoÿë* ; part. pas. *îetchoÿë*.

**Êtchsille**, voy. *Tchsilles*.

**Êtë** [Etain\*. *Êtaimaî*, étamer.

*Tenë*, voy. ce mot.

**Êtëdre** [Êteindre. Ind. pr. *i îetë* ; imp. *i îetëdô* ; pas. déf. *i îetedi* ; part. pr. *îetedant* ; part. pas. *îetedu* (*êteindu*, Bf.).

**Êtelle**, sf. [Attelle). Menu éclat plat de bois ou copeau fait à la hache, provenant de l'abattage ou de l'équarissage des arbres.

*Etalle*, p. montg. VFr. *astelle*. C.-Bret. *astell*. Lgdoc *estelo*.

Dér. *rietellaî*, voy.

**Êtenaî ye**, sf. sing. [Tenailles). A Uriménil (Vosges), *étiênâye*, adj. p<sup>r</sup> un grand mal de tête (Haillant), laquelle est censée serrée ou *tenaillée*.

**Êtëpe**, Étupes, vge du Montb., dont sobriq. = *erbaton* ; voy. *erbâ*, vge à pat. Montb.

**Êtiaî ye** [Écuelle. *Êtiaî yate*, petite écuelle. *Êtiaî yîe* [Écuellée\*.

**Êtien ne** [Étienne (1). Dim. *Tien not*, *Tiüenöt* (*Praî Tiüenot*), fr. cadastral, *Cüenot* (dont on peut rapprocher *cuinot*, TBl.).

*Tien not-te*, à Besançon. *Tiüenin*, *Thevenot* (au sém. *Thevenale*, femme de Thevenot). n. pr. *Thèvenal*, forme aj. — *Thöuvenîn*, à Angeot. *Estuveney*, anc. n. pr. à Petit-Magny. *Cüenot*, fait rég<sup>t</sup> [*Cüenat*\* en pat. ajoulot ; ce mot avec un *e* est une forme durcie, ou francisée. En 1314, parmi les bourgeois de Montb., on trouve *Estevenins li chadereniers* (2), et en 1340, *Estevenins* de Chestenoy = [Châtenois) et *Cuenins* (3). Le nom de *Cüenat* y figure aussi. *Stephanus*, Stéphane, est l'ancêtre de tous ces noms et des adjectifs *estevenante*, *estevenoise* (livre).

(1) St<sup>t</sup> Etienne, patron de Châtenois et l'un de ceux du diocèse de Besançon, a donné son nom aux *livres estevenantes*. Après l'intronisation, à la fin du XIV<sup>e</sup> Sc, de la dynastie allemande à Montb., le florin allemand amené par elle y supplanta la livre estevenante (de Besançon) nationale à notre région.

(2) Tuetey (Droit mun. de Franche-Comté.)

(3) Ces noms ont encore une *s* au nominatif singulier qui disparaît le siècle suivant. Les n. de famille n'existant pas encore, chacun avait un surnom ; la préposition *de* devant un n. de lieu, fréquem<sup>t</sup> employée, n'indique naturellement par elle-même aucune origine noble.



Cueneŷ, anc. n. pr. « Anjustey ». Estuvenin-le-Clerc, à Etueffont, XVI<sup>e</sup> Sc.

**Îetieure** [Écuire, Bf.) Attendrir ou rompre, parlant de l'épiderme ± détaché laissant le derme à nu, d'où cuissons. Rad. *lieure* (cuire); surtout des enfants et des personnes grasses (se couper). *I só îetieû* = à Bf. je suis [écuit\*.

**Îetinbe**, Éteimbes, vge annexé, situé aux sources d'un petit affluent gauche de la Largue; patois comme à Felon et Belmagny, mais diff. de celui d'Angeot qui est ajoulot. Mots du lieu: *Beu, tcheva, enboirlaî*.

**Îetitiait** [Étiquet\*. Filet à manche, composé d'un carré de filet, des 4 coins duquel part une perche flexible allant se réunir aux autres à un bloc d'où part le manche. D<sup>r</sup> J. V.

**Îetit·ye** [Étique\*.

**Îetiu** [Écu\* de 3 livres. *Voichi lou riechte de noûes îetius*, parlant de q. q. un ou de q. q. chose arrivant mal à propos.

**Îetiupaî**, Cracher de la salive (ne pas confondre avec *cratchi*). Montg. *Éqépâ. Eqpâ*, à Auxel.

*Îetiupaît*, Jet ou crachat de salive. Cmp. *étiupai*. Voy. *tiuperot*.

C.-Bret. *Shopa*, cracher. Dict. Boiste, *escupir*, cracher du bout des lèvres. Lgdoc *escopir*. *Tiuperot*; voy. ce m.

**Îetivaî** [Étuver]. Bassiner avec une infusion chaude, D<sup>r</sup> J. V.; de *îetive*, étuve.

**Îetôbon**, vge com Héricourt, Étohon; *in loco*, *Eteubon*; patois sous-montagno-montbéliardais. Là règne le *ch* montb. p<sup>r</sup> notre *c'h*; l'*ai* long et bref pour a montagn.; mais non la fréq. des *r* p<sup>r</sup> *l*. On y trouve *ôn* (de Châtenois) p<sup>r</sup> *en* ou *an*; et *eu* p<sup>r</sup> *ô*.

Ex. de son patois :

*Tantiuai, i êieu ollâ pô darie mon onchot Piâre*; ma foi ! j'étais allé par derrière mon oncle Pierre.

*La balle fônne ! Lou bouï (bois) pou écrasâ lou pelâ* (millet); *L's bês tcheus* (choux).

*Lâche ton vñn, vñs noues òn* (laisse ton van, vous nous en) (M. Goux).

*Bouë*, ou mieux *bouï* (1), bois; *beu*, bois, dans le bout du vge, du côté de Chenebier où l'on dit ainsi.

(1) Ce qui fait 5 formes p<sup>r</sup> le mot bois, en TBf. ou environs; *Bô* en central Bf. et ajoulot; [*Beu* en pat. montag. et sous-m.]; [*Boue*, à Chalonvillars; [*Bouë*, à Châtenois; [*Bouâ*, à Etohon. Cet *â*, comme l'*e* de Châtenois dans *boue*, se prononce peu, comme en une expiration de la voix. Ce *bouâ* nous rapproche du bois fr. prononcé [*bôâ*\* avec un *â* bref ferme. Cette gamme est ± générale pour les mots à terminaison analogue, par ex. : les mots en *ô* du central Bf. et aj. deviennent respectivement en *eu*, en *oue*, en *ouë*, en *ouï*. Ex. : *fô* (fort), devient *feu*, *foue*, *fouë*, *fouï*, en suivant la transformation de *bô*, selon les localités.

**Îetö**, Êtau.

**Îetoile** [Étoile. *Îetoile di bardjie*, étoile du berger ou Vénus, dont l'orbite rapprochée du soleil ne lui permet pas de luire longtemps avant ou après le coucher de cet astre, et par conséquent luit au crépuscule.

**Îetöndre** [1° Étendre\* ; 2° se dit des chevaux qui, après un grand effort, se trouvent affaiblis. *Ce tchouvâ ât ou s'ât îetöndu*.

**Îetoüendre** [Étordre]. 1° forcer en tordant (*Îetöedre*, Montb.). *È s'ât îetoudju lou pte*; il s'est fait une entorse ; 2° se tirer d'affaire, parlant d'une maladie ou d'autre chose. A Exincourt, *Îetöetche*, entregent.

**Îetoüefai** [Étouffer\*.

★**Îetoüenaï**, Étonner, peu usité ; remplacé par *ïebai-yi*.

**Îetoüennerre** [Étourneau). Voy. [Étouenê].

**Îetoufe** [Étoffe\*. Anc<sup>t</sup> estoffe. All. stoff, rad.

**Îetoule**, sf, **Êteule** ou **Esteuble**, souche de chaume restée sur pied après la coupe de la tige. Bourg. *étoule*. Les Fourgs-Pontarlier, *èteblot* ; Celt.-Breton, *soul*, chaume. On dit que le rad. est *stipula* lat.

**Îetoupe**, Étoupe ; *ïetoupaï*, boucher avec des étoupes.

★**Îetourdi**, Étourdi. *Ëtourdiyî*, Plancher-l.-M.

**Îetrain** [Estrain\*, VFr., Paille ou chaume privée de son grain. Du lat. *Stramen*, même sens. *Ne majon d'ïetrain*, une maison couverte en chaume.

Au Ban de la Roche (B. Rh.), *train*. Voy. *riëteni*.

**Îetraindjie** [Étranger\* ; fém. *ïetraindjïere* ; *Ëtrangie*, vendre trop cher, comme à étranger (Exinc.)

**Îetraire** ; 1° Faire tremper les tissus teints pour en extraire l'excès de teinture soluble dans l'eau. Se conj. comme *traire*. Du L. *extrahere* ; 2° faire macérer le linge dans l'eau avant de le passer à la lessive.

**Îetroit-e** [Étroit-e (1).

**Îetran-yai** [Étrangler\*.

**Îetre**, v. [Être. Voy. sa conj.

**Îetres**, **Êtres**, ou mieux **Aïtres**. Les différentes parties de la maison (voy. *aitre di fûe*) et la cit. de la Chs Rolland à la lettre *i*.

---

(1) Or..... Voyez-vous ces cases *étraites* ? (La Fontaine, *La Goulte et l'Araignée*.)

**S'îetrepillenai**, « *Se décarcasser* », se faire du mal par des efforts exagérés.

Comp. avec le poitevin de Niort : *ô vous tue, ô vous étrepigne* (on vous écrase).

A Exincourt, *se mêepillie* (1).

A Auxelles, *Êtrepillie*, écraser sous les pieds.

**Îetroûe-senaie**, part., fortement serré dans ses habits de femme, vulg<sup>t</sup> saucissonnée ; ex. : *Elle ât îetroûe-senaie*. Voy. rad. *troûe-se*.

**Îêtûefon, hâ et bie**. Étueffont, in loco et fr., vges voisins, du du con de G-y, à parler montagnon. *Estuefon* en 1260 Du B.-Lat. *stuffa*, salle de bains ; Vha, *stupa*, chambre à bains, et *fons*, source.

En 1098 ? *Stofont* (2). All. *Stauffen*, 1337 (Stof.). Voy. *îetivaî*.

*Estuueney* (Estuveney), anc. n. propre d' « Estueffond », 1488. Liv. Rouge Bf.

*Stephanus*, qui a donné *Estuvenin* et *Thevenet*, peut aussi être invoqué p<sup>r</sup> ce n. pr.

Ex. du pat : *I veu orrà* (3) *i beu, eutâ mes sabots. En ne barre petête muniote*.

*Goille* [*Gaille*\*.

C'est à peu près comme à Bourg (= Boi) et à Grosagny.

**Îet yaïye**, Écuelle, forme d'*îetiaï-ye*. Mont. *Écâ-ye*.

**Îet-yêma**, Écume. *Êqemote*, à Auxel. *Îet-yemaî*, écumer avec *îet-yemouère* (écumoire).

*Écranmeure*, Écumoire, à Auxel., dont le rad. est *cranme*, crème.

**Îet-yevesse**, une des deux longues planches latérales, reposant sur les côtés du « fond », constituant la monture en *cuvéau long* d'une voiture à 4 roues servant à transporter le fumier, le sable, etc.

*Quevesse* en dépt du Doubs = aussi *cuvéau*, trémie du moulin. Voy. *t-yêvesse* et *t-yevé*, ses parents.

**Îet-yeville** (lle = ye) [Escouville, Esqueville\* en VFr. *Balayure du plancher* ; *Escouville*, à Bédarieux. En p. messin, *kéveille*, litière.

---

(1) Liste E. Laurent.

(2) L. Vieillard, citée.

(3) O. J. arrai.

Du L. *Scopa*, balai; en VFr. *escouve*. *Quisquillæ* en Lat. de Festus (Mignard).

*Équevillie*. Expulser. Montb. (Contejean) = donner du balai.

*Équepillie*, Tomber par parcelles légères, par flocons en parlant de la neige, à Auxel.; peut peut-être être rangé ici ?

Lgdoc, *Escoubilia*, ramasser les balayures des rues, mettre dehors.

Aux Fourgs-Pontarlier, *Épecq'llaï*, briser en petits morceaux.

**Ieü**, *yeut'*, *yeus*, *ieütre*; *iö*, *iö'*, *iu*, *iutre*. Voy. *yeü* et *lu*.

**Ieu**, voy. *yeu*.

*Ieu* à Auxel. = le [*iô\** als., se dit seul, tandis que *eu* = le [*ô\** ou *hoc* L., « se dit au milieu d'une phrase » ou à la fin.

**Ieuche**, voy. *yeuche*.

**Ëvâdenaï**, v. rédupl. d'*ievadaï* [*évaudenâ\**, p. Montg. [Évader] *S'ievadenaï*, s'échapper au galop parlant des animaux, emballé en liberté.

**Ievette**, vge, en fr. *Évette*, TBl. *Évaille*, en pat. Montg. Même patois qu'à Sermamagny, Chaux, La Chapelle-s.-Chaux, différ. de celui du Salbert. Les dim. sont en *ot* et *ote* (1). *Écata*, hab. d'É.

**Ëveuc henaï**, Efflanqué, qui a le ventre creux, dérivé de *veuc han*; voy. ce m. Se dit de l'homme et des animaux. Autre forme *éveuc helaï*, p. Montb.

**Ëvoillie** [Éveillé\*, qui a l'air éveillé; voy. *rievouillie*.

**Ëvoüesa yie**, va, Dire vous, au lieu de tu, en parlant à q.q.un; VFr. *envouser*; le ctr. est *tutä yis*. Voy. *voüesä yie*.

**S'Ëvoulaï**, s'Envoler.

**Ëvoulaie**, sf. [Évolée]; 1° Bâti volant au devant des étables, placé sous l'abri en retrait ou « devant de la grange ». formant une remise passagère p<sup>r</sup> y loger fagots, bois ou autre chose; 2° portée du toit recouvrant le devant de la grange, dite aussi *loüe*. Voy. *Voulaie*.

**Ëvöntaï** [Éventer\*; refroidir, parlant d'un liquide chauffé.

**Ëvri** [Ouvrir]. Anc<sup>t</sup> dans « *lou couënot di 'hâ* » *evri*.

*Euvri* en Montg. et Montb.

**Ëvudie** [Évider\*.

**Ëmaidje** [Image\*, gravure, estampe, etc.

---

(1) Ce qui paraît indiquer que la term. *ette* d'Évette n'est pas un suffixe dim. et qu'il serait plus juste d'écrire *Évuite* en fr., ou *Es Vaites*. — *Weites*, 1347. *Esvette*, 1655. *Evate*, en pat. de Sermamagny, qui n'admet pas les dim. fém. en *atê*, mais en *otê*.

*Imâdjination* : *tiaî diâle d'imadjination* ! quelle idée bizarre.

**In**, art. indéf., Un ; id. en TBf. L'n fait liaison devant voyelle.  
Voy. *yun* (un), adj. numéral.

Au fém. *në* ; *ëne*, Montreux ; *enne*, Chaux ; *inne*, Rougemont, Auxelles ; *në*. Villars-les B.

*In* devient *i<sup>n</sup>*, aux environs énumérés aux explications de la lettre *i*.

*U<sup>n</sup>* à Épauvillers (Clos du Doubs), adj. numér.

**Inbor** ou **Ainbo**, l'Adjoint municipal à Vermes, anc. D<sup>t</sup> du M<sup>t</sup> Terrible.

« Jehannenat Dambore », bourgeois de Porr., 1394.

« En 1349, Jean, fils de l'[Ambourg\* (maire, maître bourgeois) », à Delle (1).

« Vernier de Cornol, *ambourg* ou fabricant de l'église paroissiale de Porrentruy (Vautrey). VFr. *Mainbourg*, tuteur, administrateur. B. L. *Mamburnus*.

★**In·meuse**, Bf., Immense.

**In·nônçant** [Innocent], idiot.

**Inpeussib·ye** [Impossible\* à Bessoncourt (sous-Mont.) et Montagn.

★**Inchtru** [Instruit\*.

**In·nutile** ou **Ainutile**, Bf., Inutile.

**N'Inpötche** [N'importe, à Chalonvil.

**Iô**, en Als. germanoph., id. en Souabe, = Oui ; *iâ* en all. et *iâ* près St-Brieuc en Celt.-Bret. ; curieux à constater.

En 1409, Eberard-le-Jeune de Wurtemberg confirme les franchises de Montbéliard « en disant *Jô, Jô* (= *Iô, Iô*) ». Duvernoy, Ephém.

**Iocat**, voy. *Yocat*

**Iô-Iô**, Joseph, redupl. Voy. *Djouèsè*.

**Iôn·ne-aî**, etc. Voy. *Yönnè*.

**Iou**, **Iouquaî**. Voy. *You*.

**Ïoucot**, voy. *Fioucot*. *Mairianne lai ioucate*, surn. d'une vieille femme qui sans doute dans sa jeunesse était coquette.

★**Ioudé-Kirchă**, à Aoldzë (Holzheim, all.) près *Molsé*, Als. (Molsheim, all.), Cerise de Juif ; voy. ce m.

**Ïouëdre** ; [*Ioudre*], Bf. Voy. *youëdre*.

**Ioup'** ; voy. *youp'*.

---

(1) Liblin, Bf. et T., page 135.

**Ioupaï**, voy. *youpaï*.

**Is'** ou **Hisse'**, En avant! p<sup>r</sup> les bœufs. *Is' tia*, en avant à gauche, ou en avant du côté du conducteur placé devant les bœufs. Voy. *Dia = tia*.

*Ich'*, En avant! à Angeot. *Ist'*, en arrière, à Auxel., Plancher; voy. *ich'*.

**Iulle** (VFr. *Juille*), Courroie (du moulin), Porrentruy, 1350; le VFr. *Juille* = Courroie de *Joug*, rad.

**Ivenâ** ou **Hivenâ** [Hivernal], jeune porc sevré de 2 mois 1/2 environ, né ordin<sup>t</sup> en *hiver*, que l'on vend pour l'élevage au printemps.

A Auxel., *évenau*.

En Lgdoc, *uvernaire*; à Bédarieux, *hyvernâ*.

En Berry, *hivernot*, exposé au nord.

En pat. bisontin, *hyvanâ* = habillé p<sup>r</sup> l'hiver; *mau hyvanâ*, mal abrité, mal vêtu pour l'hiver, pat. de Vanclans (Noëls en pat. de Vanclans, Doubs).

(A Châtenois des Vosges, *avrillon*, porc bon à tuer en avril.)

*Yvernaux* (en lang. d'oil), champs ensemencés en automne (L. Larchey)

*Ivouèna*, à Bournois, « petit cochon qu'on hiverne ».

**Ivroüëgne** [Ivrogne\*. Au fém. *ivrouëgnâsse*.

**Izèt'**, Zed, la dernière lettre de l'A B C.

**Izrôl**, Forme als. d'Israel.

## J

Le *j* a la prononciation du *g* doux français.

Aucun mot pat. proprement dit ne commence par un *j*. En effet, le *j* pat. est l'homologue ou le représentant de l'*s* doux fr. (qui n'existe que dans le corps du mot) et du *z* fr., qu'on ne rencontre à la tête d'aucun mot vulgaire fr. ou national. Le *j* fr. devient ord<sup>t</sup> *dj* en patois.

Les quelques mots suivants sont du néo-patois ou du fr. local ou cadastral, ou  $\pm$  franco-patois :

\***Jalousie**, sf., Céillet d'Inde; id. à St-Sauves (Puy-de-Dôme), Eug<sup>ie</sup> Sévy.

\***Japy**, n. pr., se dit en p. *Djâpoui*. — Voy. *Yapi* du voc. Berry.

★**Jâque**, Jacques. Voy. *Djâit-ye*; de même pour les dérivés:

*Jâquin*, n. pr. TBf., dont *Quinot-elle* = abrég. de tête (à Bourogne, Janvret), comme cela a lieu ord<sup>t</sup> en France.

*Goutte Jacquelin* à Lutran, H<sup>te</sup>-Als. (Stof.). Le dim. *Jaquet*, fr. (et savoyard), a donné l'angl. *Jockey*.

*Jaquat*, anc. n. pr. de Porr. (1409). *Jacoutot* (dim. de *Jacot*), anc. curé de Ch.

*Jacquerez*, à Vescemont. *Jacquel*, à Étueffond-B. *Jacquemin*, à Meroux (it. *Giacomo*).

*Gaume*, n. pr. à Etueffond-II; *Jamey*, forme de *Jamet*. *Jame* (Jacques), à Rougemont.

*Quelain*. anc. n. et surn. en pays à parler aj.; *Quellent*, anc. n. à Trétudans, = 2 dim. de *Miquel* ou de *Jacquelin*. Voy. *Miclôt*, *Djâit-ye*. En pat. *Tiellin* (1).

*Jacquelin*, anc. n. pr. Porrentruy.

*Quelauz*, anc. n. Montb.; voy. *Jaqueló* au mot *Djâit-ye*.

*Joki*, Jacques, Als., ou *Yoki*.

*Jaqueline*, Poupéc. Ex.: *t'ies ne belle Jaqueline*.

En argot paris. = prostituée.

★**Jardon**. anc. n. pr. à Chalonvillars; *Jardot*, n. pr. au Salbert, Sermamagny. « *Jard* (jardin), en Champagne. » *Jardin*, n. pr. à Charmois. *Jerdat* au XVI<sup>e</sup> S<sup>e</sup>, à Evette.

★**Jean**, id. en fr.; voy. *Djan*, forme pat.

*Petit-Jean*, anc. n. du c<sup>on</sup> de G-y, Sermamagny, Rougegoutte, Etueffond.

*Petit-Gey*, anc. n. pr. Vescemont (L. Rouge Bf.), 1487-1667). (Dubail-R.) *Grosjean*, Ch. et TBf.

*Jehannenat*, XV<sup>e</sup> S<sup>e</sup>, à Porr.; term<sup>n</sup> aj — *Jonatt*, anc. n. pr. à Florimont (= Jeannette).

*Johannate*, n. fém. XV<sup>e</sup> S<sup>e</sup>, à Porr. En pat. de Ch. *djan-nate*. Voy. *Djan*.

*Jehannin*, *Jeannenot*, *Jeanneney*, anc. dim. de *Jeannin*; *Genin*, *Jeannerot*, TBf.

*Jeannerat*, aj.; *Gehandez*, à Chèvremont; *Hennequin* (fils de Jean [Kind], TBf; voy. *Gehian*.

*Jean bon-homme*, TBf, pain d'épice de forme ± humaine.

*Jean bout d'homme*, Bf. syn. du précédent.

---

(1) Qui nous ramène près de *Thiellien*, anc. n. pr. de Longevelle-s.-Doubs, pouv. venir de Mathieu, de Thil (Tilleul), de St-Thiel !...

*Jean F.....*, sm., misérable, méprisable.

*Jean merri* (1), à Meroux; voy. la forme *Djoumeri*.

*Jeannette*, Narcisse des poètes; id. en Berry et à Bf. *Djaunote*, à Plancher (Poulet), m. qui peut se réclamer de *djaune* (jaune), comme de *Jeanne*.

**Jedi**, surn. à Bf. de qui, étant enfant, aimait la semaine des 3 jeudis.

*Jeudy*, n. pr. au Valdoie.

**Jobert** (forme de Jaubert), anc. n. pr. de Bf. Voy. *Junbert*, parent possible.

En Ajoie, *Jobelin*; peut dériver de Jobert. Voy. *Humbelin*.

Comme de Job, qui a pu aussi donner Jobin, *Jobelot*, anc. n. de la région, Vézelois, etc.

★**Joguer**, Bf., Jouer; du L. *Jocare*.

★**Joliat**, dim. fr.-aj. de Joli; n. pr. à Cunelières, etc.; à *Courtetelle*, Ajoie.

En 1365, à Porrentruy, Jehan dit *Joliat*, autrement *Chapuisat* (H. Por., Vautrey, p. 76, indiquant l'absence de noms de famille).

★**Jöndârme**, Gendarme.

**Jönmaï**, Jamais. Offemont, *Janmaï*.

La **Joubarbe grassette**, se dit à Meroux *Côpesse*, c.-à-d. herbe aux coupures (*côpesses*).

**Joume et Jume**, Bf., pour mousse ou écume; voy. *Djoume*.

★**Juifresse**, Bf., Juive. Voy. *yoüedre*.

**Juillard** (Le Puix), *Juillerot* (Denney), dér. de Jules (*Julius*), ou de juillet (mois de *Julius*), qui en pat. d'Auxel. ou montagnon se dit *Dju'yâ* qui, ± francisé, ferait *Juillâ*.

**Junbert**, à Bournois, Humbert.

★**Jussey**, ville de H<sup>te</sup>-Saône; la termin. *ey* se prononce *é* ne pat. des environs. A Morey (= Morè) et villages voisins, Jussey = Jussè. En ce pays, notre *tch* devient *ch*. Ex. : *chan* = notre *tchan*; notre *c'h* n'existe pas (Villars-le-Pautel).

**Juster** ou **Justaire**, n. pr. Bf. All. *Schuster*, cordonnier (2).

## K

★**Kaiss'**, Chèvre, à G-y; de l'all. *Geiss*.

★**Kasërlîc**, Impérial (soldat) ou autrichien en 1815. De l'all. *Kaiserlich*; *Kaiserlic*, en Ajoie.

(1) Orthographe de J.-J. Jacques de Meroux.

(2) En 1751... « Son parrain fut Nicollas Justaire » (Généalog. de la fam. Chardoillet, de Bf.-Ch.



**Keb**, est employé par cert. localités du dép<sup>t</sup> du Doubs p<sup>r</sup> chèvre, à Mandeure, Bournois.

**Kébö** (Le Russey), vieille vache engraisée, bonne à tuer pour faire du *brëzi*.

En VFr. *Cabe* (péj) vieille vache à l'engrais. *Cöbe*, chèvre, Montb.

★*Cabre*, Ch. et VFr., chèvre (style badin).

★**Kébrie**, sf. Bf., Lieu d'équarrissage d'animaux au bois de la Miotte.

L'Als. *Kaïb*, charogne (Brumath, Werentzhusen (Ferrette), semble le rad. de notre mot.

En Als., *Kaïb* entre dans nombre de lieux-dits en all<sup>d</sup> cadastral als. : *Kaibengrub*, *-graben*, *-loch*, *-holtz*, etc., mais ne se trouve pas dans le dict. all<sup>d</sup> ni dans le parler all.

Il nous paraît d'origine fr. (voy. *Keb*). Dès 1424, *Keybenwüste*, montre notre rad., en urb. Murbach, Stoff.

**Kaïb**, en Als. Strasbg. Obernai, etc., etc.; a de nombreuses significations mal définies, ce qui vient à l'appui de son origine étrangère à ce pays.

A *Barr*, on prononce ce mot à l'adresse d'un mort qu'on veut plaindre, alors = à peu près pauvre diable.

*Kaïberay*, à Barr = truc, vice; sens inconnu à Strasbg.

Le mot Bouc a donné boucherie.

Chèvre, cabre ou *Keb* (comtois), retour d'Alsace, nous aurait donné le radical de *Kébrie*.

**Kéniche**, Pom. de terre à Bournois; comp. avec *Coriche*, de Ch.; voy. *Coriche*, paraît avoir été apporté à Ch. par les ouvriers mineurs. Les cultivateurs disaient *poune-de-tière*.

★**Kéric'h**, Église, à Barr (B.-Rh.).

**Keusin**, Souci, à Bournois; peut être parent à notre *Diaisin*.

**Keu**, ou **Cœu**, Coup, pat. Montg. et Sous-M. (Salbérien).

**Keu**, ou **Cœu**, Cou, Montg. et Sous-M.

**Kirikikie**, Chant du coq.

★« **Kluriki** », mot empl. par les Als. germanoph. immigrés à Bf. = Borgne

**Kölm'r**, Colmar (en dialecte als.); voy. *Coulmeur*.

**Krujote**, Petite cruche, à Auxel.

**Kugniere**, Hache de charpentier, Montg.; aj.; D. de *tiugnie*.

## L

**La Blotière**, n. pr. à Bourogne, Meroux (1).

**Laboube**, n. pr. à Lepuix; voy. *bouebe*, rad.

**Labouërie** [Laboureur), peu usité *Laborier*, surn. à Porrentruy, 1394.

**Lacreuse**, n. pr. à Auxel.-H.; voy. *crô* et *creuse* Ce n. est indigène en pat. Montg. ou Sous-M.

**Lâde**, 1° Volet [*Laude*\*, G-y. All. *Laden*. 2° Large pont d'un pantalon à pont.

*Volot* [Volet\* en p. Besançon. *Lade* est un mot caractéristiq. de notre petite région.

**Lădjaî** [Lardé\*; dans le comp. *ôntreladjaî*; voy.

**Lădjier-e** [Léger-e\*, du L. *levis*. (*St-L'djê*, St-Léger, l. dit champs à Ch.; n. germ. *Leutger*). Vfr. *égier*.

En 1623, « Souliers *légiers*, drap *léger* », II. de Por., 161, Vautrey.

**Lădre** (Offemont), voy. *Landre*.

**Lai**, art. f., La; id. en Ajoie: ex.:

*Chi bin qu'ène demouéré d'tot yot' rote.*  
*Que l'officie po boire lai gote* (Chans. Petignat).

**Lai**, prép., Là. *Lai-v-ouè ce que*, *Lai-v-ouè que*, = Là où est-ce que. Bf. *Là où* = où; *Là c' qu'il est*, où est-il, Bf.

*Lai* ou *Lay*, en 1436, à Bf.: « En *lay* fin de Belfourt des soubz *lay* couste (Côte) » (2).

Donc l'anc. pat. de Bf. disait *lai* (et *lou*) comme à Ch.

**Lai**, sm., Lé (d'étoffe).

**Lai**, Lard; voy. *lădjaî*. *Lă* en Montg. *Lardier*, n. pr., Ch. et environs.

*Ontreladjaî*, entrelarder.

---

(1) Ce n. pr. est de facture étrangère à notre région, mais d'allure de l'O de la Fr. (langue d'oïl), où les n. de ferme, de demeure ± isolées, prenaient ceux des propriétaires, en y ajoutant les désinences *erie*, *ière*, etc.

Ex.: *La Pascalerie*, *la Caussardière*, *la Pagerie*, d'où les n. Caussard de la Caussardière. *Tascher de la Pagerie* (p<sup>r</sup> Tascher, voy. notre cong. *taitche*!). Le n. pr. *Blot* a donné *la Blotière*.

Aussi la particule *de* ne fait ord<sup>t</sup> que précéder un simple *surnom* d'origine.

En notre voisinage, en montagne du Jura (Doubs), on se contente d'ajouter l'art. *les*, devant le n. de famille, p<sup>r</sup> désigner les fermes isolées; ex.: « *Les Guillaumots* » = la ferme des *Guillaumots*

(2) H. Bardy, Bul. n<sup>o</sup> 17, Société Bf., p. 116.

**Laichie** [Laisser\*. *Relaichie*: 1° relaisser; 2° donner en location; voy. *diale-lai maî*. *Lächie*, laisser, forme Montg, Étohon. *C'ât in groûe laiche-me, i-te-laicheraî* (= un gros indifférent).

**Laicé**, Lait [*Lacel*].

*Laicé*, en pat. aj. (1) et Besançon.

*Lacé*, en Montag. et Sous-M. En Celt.-B, *Léaz*.

*Laicé-fie*, Lait aigre non encore caillé, c.-à-d. fier.

*Laicé-pri*, Lait caillé.

*Laicélie*: 1° Resserre p<sup>r</sup> le lait; 2° laitier; au fém. *-ière*, laitière.

*Laicelaidje*, Laitage. Le rad. L. *Lactellum* a formé aussi le VFr.

*Laiceron*, *laiteron*. *É-ie'liaicelaî*, qui a perdu son lait (vache), Montb.

**Laicot**, 1° [*Lacet\**; 2° Collet (piège)].

**Laidiait** ou **Laid'yait**, 1° Petit flot de liquide répandu ou versé; 2° petite flaque d'eau.

Du lat. *laccus*.

**Laidje**, sm., Lézard, à Offemont; voy. *ielaitche*. *Losage*, salamandre jaune ou terrestre à Froideconche.

**Laidre**, Ladre, insensible aux piqûres.

Anc. *ladre*, atteint de la lèpre ou mal de St-Lazare, ou de *St-Laidre*, VFr

Signifie aussi en fr. atteint de laderie (pore). *Laderie*, fr. local, = léproserie.

**Laige**, voy. *Ège* et *Hagy*.

**Laignes**, Larmes; du L. *Lacrymas*. Notre m serre le L. de près.

**Laijâte**, c.-à-d. petite herbe à lait (*lactuca*), se dit des différentes petites chicoracées lactescentes. Lgdoc *Lachetö*.

**Laiju**, Liseur, tricur; voy. *laîre*.

**Lai-mouë** = Hélas-moi, ou mieux *las-moi*. Du Lat. *lassus*, harassé = las, et du pr. pers. *moi* = L. *mi*, ou *mihi*. Bf. *lâ moi*

**Lai-maî**, ou *Lai-mê*, Laisse-moi; voy. *Diale*. En dialecte bourg. *Ami, lai la vengeance et ju te vengerai* (2).

---

(1) Naïveté en pat. de Grandvillars;

He! Babet! vôte laicé s'en vaît!

Çoli ne fait ran, c'ât poi nos pôs (porcs) (en 1845).

(2) Serm. de S<sup>t</sup> Bernard (et 4 livres des Rois), Le R. de Lincy. XII<sup>e</sup> S<sup>e</sup>, p. 522.

**Lèyie**, Laisser, à Bournois ; *layé*, à Uriménil.

Le VFr. *léier* (L. *laxare*), a laissé des représentants en notre région, en pat. Montagnon ; ex. à Plancher, où *la-yie* paraît ± céder le pas à *lächie* (Auxel., Plancher), et en Chans. du Rosemont, qui donne de même les 2 formes ; mais la 2<sup>e</sup> doit être éliminée. Ce *la-yie*, qui n'est plus usité à Auxel., est même un signe d'ancienneté relative.

A Vescemont, *la-yie* et *lächie* s'emploient concurremment :

*A Deu veu die. Reutchâ Prèveu. veu c' qu'au veute boniere*

*Neus l'ans « Li-yie » dedans Tchau. dedans Tchau-la-Djolie,*

*Où i à « lächie » (Li-yie) cin cen pietons pō vōdjâ la boniere (J. Ruez).*

**Lain'ne** [Laine. *Lain'nu*, laineux ; *onlain'naï*, garni ou couvert de laine.

**Lairdje**, m. et f. [Large\*. *Lairdju* [largeur\*.

**Lairdje** (à Petit-Croix) : 1<sup>o</sup> La Largue, rivière (*Larga*) ; 2<sup>o</sup> Largue-le-Haut, vge de Hte-Als. ; all. Oberlarg. Welschenlarg [Largue des Gaulois, Français]. C'est sur son ter. que se trouvent les ruines du château de Morimont. Un certain nombre de n. de lieux y sont en pat. ajoulot ; le parler aussi, mais entamé. Frontière linguistique. Ex. : *Coinat* (Coinot).

**Laire** : 1<sup>o</sup> Lire ; 2<sup>o</sup> Trier (des graines). Le Lat. rad. *legere* a ces deux sens ; curieuse filiation. Ind. pr. *i lai* ; p. déf. *i lai* ; part. pr. *laijant* ; p. passé *laiju* ; conj. sur *boire*.

Bf., *li* = *lu*, p. pass. (Ms. Pélot).

**Lairenâsse**, adj. f. [Laronnesse\*.

**Lairot-ate**, adj. adverbial, là. Le contr. est *cirot*. *El ât lairot*. Au fém. *Elle ât lairate*.

**Laissé**, Lait. Voy. *Laicé*, autre orth.

**Lai Tchaipelle-dô-Tchâ** ; in loco, *La Tchapare-deu-Tchâ*. Ex. de son pat. montagnon :

*I vû me botâ mare auchu (aussi) dan neutre commune,*

*Ça pôtche bonheur (sic). Moi, i vôte por vôs (2) monsieu*

*Le mare. A ! (ils) diônt que lo neutre au e-t) assî rêtche.*

(Jal *La Front*, 5 mars 1895.)

Le patois d'Évette, Sermamagny, Chaux, La Chapelle, est semblable et diffère de celui du Salbert qui est sous-montagn.

**Laitche**, Ver ou larve se tenant dans la peau des brebis et autres animaux.

**Laitche** [Lâche\*, sens physique. *Laitchie*, lâcher.

**Laitchôn lire lire lire**, motif de refrain sur l'air de la *gran*, ou ajoulote.

**Laitin**, Latin.

**Laisun** et **Laisenun**, sm., Couverte ou vernis vitrifié des poteries. Dér. *Diélaisenaî*, voy.

**Laite** [Latte\*.

**Laitie** [Laitier], petit lait.

**Laivaî** [Laver\*. Dér. *Dielaivaî*. *Laivu*, Patouillet ou *lavoir* de mine de fer. *Laivuse* [Laveuse\* de linge.

*Lave-coue*, Hochequeue (ois.) à Auxel., ou Lavandière.

*È fât qu'ène main laiveue l'âtre* (Julie V. Soror).

**Laive** ou *lève*, Pierre plate, servait jadis, et encore aujourd'hui, à couvrir les toits des maisons. Elle provient des assises supérieures de la grande oolithe, ou Dalles de la pierre de la Miotte. De *Levai* (lever).

*Laîve* ou *lève*, « terre durcie » (à Châtenois des Vosges), qu'on peut lever en plaques p<sup>r</sup> couvrir les maisons.

**Lambellin** de Belfort, 1333 (Liblin), dim. de Lambert comme *Humbelin*, anc. n. de l'Ajoie, peut être dim. de Humbert. « De Belfort » est un surn.

*Lambelin*, à Étueffond-H. *Lambeley*, à Évette, XVI<sup>e</sup> S<sup>c</sup>.

*Lambalot*, à Anjoutey, Bourg; *Lamboley*, n. pr. à Grosne. Comp. aussi, p<sup>r</sup> les derniers, le VFr. *Lambolais*, qui remue la terre.

**Lanbouënese**, Estafilade ou blessure à *lambeaux*.

**Lancie**, Avorter, Auxel., Plancher. Lat. *lanceatus*, blessé.

**Landes**, l. dit de champ à Étupes; *Landelles*, à Fontaine.

**Landie**, Chenêt de cuisine; voy, *andie*.

**Landre**, sf., Herbe à crin végétal, à Auxel., Plancher, etc. Ailleurs *Lande*.

*Laindre*, à Angeot.

*Lâdre*, à Offemont. Vient dans les terrains humides ± boisés.

*Eandrière*, l. dit au Valdoie (Stoff.)

*Landre* en l. dit = *lande* à Bournois.

\***Land'yi** [Languir\* ; conj. comme en français.

**Langal**, *angal*, pl. *ongaux*, Droit, droits sur les boissons, anc. fr. régional; syn. de *ohmgeld* (all.), son rad. Mot d'orig. seigneuriale. Le *banvin* était un temps de 6 semaines, réservé au seigneur seul, pour vendre son vin, sans concurrence de ses sujets.

**Lanpaie** [Lampée\* : 1<sup>o</sup> plein une lampe d'huile ; 2<sup>o</sup> une bonne gorgée de liquide ; 3<sup>o</sup> ce que l'on verse d'un mouvement brusque.

**Lanpe** : 1° Glissoire sur la glace, ou sur le penchant d'un coteau sur gazon humide ou terre glaise ; 2° lampe.

*Lampaî*, glisser sur une « *lampe* ». Lgdoc, *Limpâ* (*limpo*), limon.

*Yanpaî*, à Mandeure.

A Barr (B.-Rhin), on dit *Klanndrä*.

**Lanpe**, sf., Fanon d'une bête à corne (Angeot, Ronchamp). All. *Wampe*.

*Ouanpe*, dpt Vosges.

**Lantiene** [Lanterne\*. La Lanterne, fr. cadast., riv. née au N-O de Mélisey, est un barb. p<sup>r</sup> *Lantenne*.

**Lantôme**, Lamentation, à Auxel. Comp L. *Lamentationem*.

**Lăpai**, Laper. *Lape-Sérait*, Gamin (qui lape le sérait); cong. à *lape* ? Germ. *lap*, action de laper.

**Lape**, Pont de pantalon. Voy. *lape*, cong.

**Lăpidaî**, Lapidier, au fig. fatiguer, tourmenter.

Une mère à un enfant quémandeur : *të me lapides*.

**Lapin**, id. en fr.; [*Lopin\**, en Montb.

**Lapp**, n. pr. à G-y.

**Lappe**, pris pour Patte (d'ours), anc. fr. régional. *Planp*, en all. de Louèche-les-Bains (Valais).

« La tête et la droite *lape* de l'ours » (1). Aha, *lappă*, morceau, pièce, lambeau ; als. *lomb'* (Haguenau).

« **Lapostolet** », anc. n. pr. Bf. 1726. Anc. fam. alliée aux familles Chardoillet, Felmez, Bletry, Courtot. Ce n. pr. existe à Bourogne.

Dim. de L'apostole [L'apôtre], « qui est à l'Évêque, au Pape » (2).

*Lapostale*, 1342, n. pr. à Delle, journal *la Croix*, Bf.

*Lapostolest*, autre forme.

**Lare**, sf., Loutre, du L. *lutram* (3) ; id. à Rougemont. *Lore*, au Ban de la Roche (B.-Rh.)

---

(1) Elien met au nombre des aliments les plus délicats les pieds « de devant de l'ours » ; Aulagnier, Dict. des subst. aliment. ; id. en Allemagne, jadis.

En 1570, « si un ours est pris, sa tête et ses pattes sont portées au château de Belfort » (Ulrich Stadion, Bourgm. de Bf.)

(2) De même, chacun des noms de notre région, Roy, Prince, Comte ou Lecomte, Chevallier, Labbé (Lure), Levêque (Lepuix), ord<sup>t</sup> = qui agit pour, ou qui est employé par le personnage dont il a emprunté l'appellation. Ces n. ont encore été employés aussi par extension et analogie.

(3) En 1884, une 2<sup>e</sup> loutre revint au Châtelot (monticule à 150 mètres de la rivière), 20 ans environ après que la 1<sup>re</sup> vint s'y fixer et se faire prendre, selon qu'il dit dans la fable de la Loutre, de 1876, en pat. de Châtenois.

**Lasize**, l. dit à Andelnans. Voy. *Eize* p<sup>r</sup> Assise (1) et *Desize*.

B. Lat. *assisa*, « District, ressort, us et coutumes d'un pays ».

**Lätchăpăre-deu-Tchă**, in loco. Lachapelle-sous-Chaux, vge. *Latchapore*, pat. de Plancher.

**Lâtche**, sf., *Laiche*, genre *Carex*, plante des prés humides.

*Dan ce praî è n'i è que diés lâtches*. L. de pré à Reppe : les *Lêches* : les *Laches*, Méziré.

*Latsch*, l. dit à Seppois-le-B. ; *Latschgraben*, l. dit à Sewen, all. cad. (Masevaux).

*Lâtche*, à Bournois, « plantes à feuilles larges ».

*Es Locherottes*, fr. cad., ou *Latcherates*, l. dit de prés, Vourvenans.

*Les Lachières*, l. dit à Andelnans ; *Les Lassières*, l. dit à Botans, Buc. (Stoff.).

*En la Chière ! TBf.* — En VFr. *laische*, lame d'épée. — VhA. *Liscă*, roseau.

**Lâtche**, sf., Tranche mince de pain p<sup>r</sup> la soupe ou autre destination.

*Lerco*, en Lgdoc ; *Lèche*, en fr.

**Lătchi**, Lècher (licher). [*Loitchi*\*, Salbérien, Montg, Sous-M., aj.

*Lătchu* [*Lècheur*\*, gourmand. *Loitchu*, Salb. Leval-R., aj.

Ex. : Il était si *gourmand*, hum', hum', ah, ah, ah !

Qu'il *lêchait* tous les plats (Ronde enf. du petit Lucas).

*Lătchot*, Friandise relative donnée aux bestiaux, sous forme de son, carottes, raves, sel, etc. En VFr. :

*De Renart le gorpil la vie*

*Qui tant à fait de lêcherie* (Rom. du Renart Roq.).

*Lătche-poutot* [*Lèche-pot*], Gourmand.

Voy. *Loitchi*.

**Lătre** [Lettre. En VFr. régional : « Façons savoir à toz ces qui warront ces présentes *lătres* », Charte de Renaud, comte de Montb., 1283, Tuetey.

Un des cent ex. de patoisisme en notre VFr. régional. *Lotre*. en Montb.

**La Laube**, l. dit de pré à Essert. All. *Laube*, feuillée, hutte, qui a donné aussi le mot *loge* et *loûe* ? Voy. *îeloue* (de *Lobiis*, D<sup>t</sup> Vosges).

---

(1) L'Assise, un des 5 districts du Comté de Bf, divisé en 2 mairies, l'Assise-sur-l'Eau et la Haute-Assise. Du lat. *Sedere*.

**Lâvie**, n. pr. Danjoutin ; 1° l'évier ; 2° la vie, la voie.

**Lavon**, sm., Planche.

Celt.-B., *Laon*, plaque. — Dim. *Lavouënot*, petite planche, surtout celle fermant à chaque bout la voiture à « *îet·yevesse* », p<sup>r</sup> le transport des matières ± meubles. — D'après M. Poulet, de *Levare* ?

**Lă·yie** : 1° Lier. Ind. pr. *i lă·ye*, conj. *aivancîe* ; 2° Engerber.

**Lă·yin** : 1° Lien ; 2° Lien de bois flexible pour lier les gerbes à l'aide du *Lă·yu* ou cheville en forme de fuseau agissant à la manière du garot. — *Loiyie* en pat. montg. et salb., Auxel. ; id. en p. de Besançon.

**Lă·yûere**, sf., liure, lacet ou corde servant à tenir en place ou ajuster des vêtements de femme. VFr. *loyeure*, lien. Montg. et S.-M., *loiyure*. L. *de-tchâsse*, jarretière. — VFr. *loiette*.

**Lă·yon** (petit). L. dit de champ à Rechésy. A signifié en fr. Allée pratiquée dans un bois.

Dim. de *Laie*, *Laye* = forêt, allée pratiq. dans forêt.

*Le*, art., *Le*, à Bretagne et en partie d'Ajoie ; voy. *lou*.

*Le*, sm., Ivraie ; id. à Meroux. Celt. *Loloa*, ivraie. L. *lolium*, qui lui-même vient du Celt. (Gillet et Magne.) *Drôe*, à Auxel. *Draok*, en Celt.-B.

*Lé*, Lit, du L. *lectum*. *Lé d'îetrain*, lit ou rangée de paille épiée, pour la battre en grange.

**Le Badaire**, anc. n. TBF. (All. *Bader*, baigneur.) *Le Baudaire*, XV<sup>e</sup> S<sup>e</sup>.—

**Le Bidal**, n. pr. à Trétudans, XVI<sup>e</sup> S<sup>e</sup> ; forme de *Bidaux*, Bidault = fantassin armé de lance. B. L. *Bibaldus*.

**Lechè**, Peloton de fil, à Auxel.

★**Lecion**, Leçon ; id. à Bourogne. *C* mouillé.

**Lechamet** ou l'**Échamet** ; (voy. *Sairie*) à La Lanterne (H<sup>ie</sup>-Saône). VFr. *eschamel*, marchepied ; du Lat. *scabellum*.

**Lêches**, l. dit fr. cad. ; voy. *Laîche*.

**Lecrisle**, n. pr. d'Échavanne, 1574, forme de *crile* ; voy.

**Leçûe**, sm. [Linceuil]. Drap de lit, du L. *Linteuum*, linge. *Linçue*, à Auxel.

**Lêceraie** [*Linceuillée*] ; 1° plein un drap de lit ; 2° tout le linge soumis à la lessive, quand les cendres sont dans le « *leçûe* ». — *Lêçu*, à Leval-Rougt. *Leçeu*, à Étobon.

**Ledjai**, Traîneau, à Mandeuere.

**Lédje** (*Lindje*, à Eschènes), Linge.



**Lëdjie**, Loger. *Ledju*, logeur ; *Ledgemönt*, logement.

**Ledjie** (S<sup>t</sup>), S<sup>t</sup>-Léger, l. dit, Ch. — *Lagerot*, anc. n. pr. à Trétudans.

**Bois Lège**, l. de bois à Chavannate ; voy. *ège*.

**Lemaice**, Limace ; dim. *Lemaïçon*, limaçon, petite limace (sans coquille).

**Lêne**, Lune. *Lène*, à Chalov., ex. : *è s' mène ai lai lène*, il se conduit selon la lune.

En pays saugeais, c<sup>on</sup> St-Benoit (Pontarlier), *Lèrelet*, chang. d'*n* en *r* et dimin. savoyard en *et*.

**Lenaï**, lunatique [*Lunard*]. *Lenaie*, sf., 1<sup>o</sup> *Lunée*, lune ou caprice de lunatique : *avoi siés lenaies* ; *tiaie lenaie que li prönt* (quelle *lunée* qui lui prend) ; 2<sup>o</sup> clair de lune, Exinc.

**Lêpe**, Leupe, écart de Sèvenans, vge. L. dit *dernier* (derrière) *Lêpe*, Meroux.

Anc<sup>t</sup> *Lempe*, chute de l'*m* (comme de 1/4 Règle p<sup>r</sup> celle de n.). On n'a jamais prononcé *Leupe*, mais *Lêpe*.

**Lestin**, abrég. de Célestin, en Montb. Voy. *Tintin*.

**Letran**, vge ajoulophone annexé. *Lutran*, voy. -- *La Ronde Noz*, l. dit, Stoff.

**Leu**, a-t-il pu se dire jadis p<sup>r</sup> loup ? au N. du TBf. On trouve *Graitte leu*, l. dit de forêt à Angeot (1). *Les Vieux Leus*, l. dit com<sup>ne</sup> du Salbert (Stoff.).

**Leuchu**, sm., Eau de lessive, du L. *lixivium*. Bf. *lissive* = lessive.

**Leüdje** (plutôt que *lëdje*), Baraque [loge\*, à Mandeuve, voy. *loûe*, cong.

**Levaï** [Lever\*. D. *Levön*, levain. *Lève*, voy. *laïve*.

*Levaï l' tiu*, princip<sup>t</sup> en parlant des chevaux, être vif, bien portant, ruant facilement.

**Levoncouë** [Levoncourt\*, vge annexé Als. bassin de la Largue, où résonne encore notre pat. aj.

Ex. : l. dit, *Pucignat*. comp. à *Pussin*.

**Levrâ**, sm., Balance romaine, du L. *libra*.

**Levrâ**, Picotin de paille, en boudin, relié ou *saucissonné* par des côtes de coudrier. Exinc. (2).

**Levrâ**, sm. [Levraut\*.

---

(1) M<sup>l</sup>e Demouge.

(2) Liste E. Laurent.

**Lèxi**, abrèv. d'Alexis.

★**Lézarde**, Bf. Lézard.

**Lhomme**, n. pr. à Fontaine, Rougegoutte, ou Rougemont ;  
1° sens ord. ; 2° l'orme (Lorédan-Larchey) ; 3° sujet, vassal.

Pr appeler un inconnu, on dit *hé l'homme* !

**Lhôte**, n. pr. à Argiesans ; *Hôte*, anc<sup>t</sup> 1° colon que les seigneurs attiraient en leurs terres en friches en leur accordant certains avantages ; 2° aubergiste, cabaretier. Ex. : « D'un chacun *hoste* qui veut vendre vin le jour de la feste dudit Froideval » (1678).

**Li**, en pat. aj. remplace q.f. là ; ex. : *ço-ci, ço-li*, = ceci, celà, Bretagne, Granvil., etc.

*Dà li el ât allâi*, de là il est allé. A Épauvillers, *voili*. Du **L. illic**, là.

**Li** ou **l'i**. Le lui, lui ; ex. : *Faites l'i maindjê*, faites le lui manger ; *i-z-i vó beillê*, je veux lui donner ; *i li vó beillê*, je veux le lui donner.

Le popul. parisien dit q.f. *dis\_i*, pour dis-lui, comme en pat. *Beillies l'i*, donnez le lui ; *Beillies\_i*, donnez-lui.

**Liblin**, n. pr. à Foussemagne, Sermamagny ; 1° peut provenir de Libert ; 2° de Lambelin ; 3° *Liebe* (aimé, en all.).

**Licite**, Actif, à Auxel., Plancher.

**Licô** [Licou\*.

**Liedje**, Liège.

**Lie**, fém. de *li* (lui) ; cas indirect ou direct, corresp. au fr. *elle*, complément.

Ex. : *Çât pou lie*, c'est pour elle. *Çât lie*, c'est elle. Au nominatif, *lie* fait *elle*. voy.

**Lied-yême** [Légume\*.

**Lies**, art. et pr. Les, ailleurs qu'à Ch ; en général *Lés*, TBf. *Noûes îetains lies trâ*, nous étions tous trois. (Forme régionale) *Lies dus*, c.-à-d. moi et celui dont on parle. Ex. : *Noûes îetains lies dus Djan-Pière*. Bf. *leux deux*, ou *leus deux*. = les deux (Ms. Pélot).

**Lievre**, sm., Lièvre. *Lo lievre*, à Auxel., le lièvre, sm. Ce nom est au fém. au B. de la Roche, *lai lieuve*, de même que *chat* est fém. (*lai chaite*) au c<sup>on</sup> de la Poutroye, Hte-Als.

Un caractère du patois lorrain de nos côtés (Vosges), c'est la féminité du mot chat, ce qu'on voit déjà au Val-d'Ajol.

*Lièvre*, n. pr. TBf. *Liepure*, anc. n. pr. en Ajoie (jadis l'u et le v avaient même forme.

**Lifret**, à Mandeuze, gros morceau (de pain ou viande).

**Lignô**, Ligneul. Bf. *Lignot*.

**Limö** [*Limă\**, en pat. aj. Lien (*Ligamen*, en L.) en saule servant à attacher la paille d'un toit de chaume aux bois sous-jacents. Il y a deux manières de couvrir, soit à la *paille pendante*, c.-à-d. l'épi en bas et en dehors (procédé primitif), soit à la *planchette*, avec le gros bout en dehors (procédé perfectionné) (Salbert).

**Limon**, sm., Limon, dict. Boiste. Les brancards ou les bras d'une voiture.

**Lindje**, Fluets (Exinc.); *Linjhe*, en Lgdoc, élançé (*jh* Lgdoc = *dj*).

**Liselé**, Lisette, n. Bapt. au Pont-d'Aspac, Hte-Als.

**Lisie** [Glisser) sur la glace, à Auxel, Bournois. Yissie, à Montb. Contej.; all. *Glitsen*.

★**Lisière**, Lisière, bordure (d'un bois, par ex.).

**Lisse** ou **Lice**, sf., une des deux barres de bois placées entre deux poteaux concourant à faire une clôture, ou *bâire*, ou *barre* en fr. cadast., composée d'une série de poteaux reliés entre eux par une série de deux lisses. (*Baire* se dit p<sup>r</sup> haie, à Bretagne.)

A Bf., la *lisse* se dit aussi pour la traverse passant dans l'arbre central de la voiture, et dite aussi *serrière* à Bf., *sairie* à Ch.

Au Canada français, nos anciens compatriotes, dédaignant le mot anglais *rail*, le remplacent par le mot fr. plus juste de *lisse*.

**Liece**, lisse de tisserand, à Auxel., a autre origine, est congénère au fr.; du L. *licium*.

Champ de la *Lice*, à Charmois. *Lice* = barrière.

*Lisse*, id. en fr., poli, uni.

★**Listre**, Bf. Liste.

★**Litieur** [Liqueur\*.

*Le Lit'ye*, Le Houx, à Vermes. Du lat. *ulicem*.

VhA. *Hulis*, fragon épineux (Stap.) (parenté indo-europ.).

**Livre**, sm., l'ensemble des mammelles de vache, chèvre, jument, etc.; du L. *Uber* et de l'article agglutiné. Aux Fourgs (Pontarlier), *ivrou*, qui est indép. de l'article.

**Livre**, sm., Livre, du L. *librum*.

**Livre**, sf, Livre, du L. *libram* (poids). *Centlivre*, n. pr. à Lacollonge, Chèvremont.

**Liyon**, Lion, id. en Bourg. Ex. :

*El airò velu rancontrai*  
*Queique lion po l'anfarai* (Virg. Vir., p. 104).

**Liyon**, Lyon, ville.

**Lodi** ou **Lôdie**, sm., Fainéant qui mendie, paresseux qui mendie. *C'ât in groûe lodie que ne vôt pe traiveillie*. VFr. *loudier*; 1° qui habite une *cabane* (VFr. *loie*); 2° courte-pointe.

Voy. *loûe*. *Lodaî*, en Montb. Contej.. paresser.

\***Lods** (droit de), Anc. droit de mutation (1). Anc. fr. : Val d'Aoste, Laods.

*Laudème*, droit seigneurial de mutation des héritages par vente (Rosemont, *Bonvalot*).

B. Lat. *Laudes*, approbation ; somme qu'un vassal donnait à son seigneur pour consentement de ce dernier à une acquisition territoriale dans la mouvance du seigneur (Sauvages), *Lods*, VFr. approbation, louange ; du L. *laudare*, octroyer, approuver (2).

En 1728, à Chalonvillars (manusc. de la cure)... Prince de Rohan, abbé de Lure : « ...La terre de Passavant lui ayant été adjudée pour son *lods* » (= lot).

*Ailôssaî*, Flatter une personne en approuvant tout ce qu'elle dit, Exinc. VFr. *los*, louange. Les rad. de *Laudes* et *lot* ont donc q.f. confondu leur orthographe.

**Lôfrâ**, Balafre, à Auxel., Plancher. Comp. L. *labrum* et VhA. *leffur*, lèvres. *Lôfre*, à Bournois.

**Loidje**, adj., Sourd (Angeot) ; voy. *loudje*, ex. où l'ou de Ch. devient *oi* en p. ajoutot.

**Loigne**, Buche en 1350 en Ajoie, du L. *Lignarium* ; voy. cong. [*lougne*\*.

**Loinot**, anc. n. pr. de Ch. en 1487 (Liv. Rouge).

**Loitchu**, Lêcheur, gourmand (Salb.) ; voy. *Lâtchê*, un des assez nombreux ex. où l'a du p. de Ch. devient *oi* en p. salb. et ajoutot. Cela a lieu assez souvent quand notre *a* a pour ancêtre un *i*. Dans ce cas-ci, l'ancêtre est un *e* (*Lecken* all.), mais avec tendance à devenir *i* ; ex. *licher*, en parler pop. parisien.

(1) Laplace, Dict. des fiefs, 1757.

*Lot*, en VFr. Roq. = partage, partie, mesure ; VhA., *Hlos*.

(2) Parlant d'une concession faite par Richard de Montfaucon, comte de Montb., avant 1197 :

.....Quod Richardus, *Laudante* Golchers (Gautier consentant), fratre suo dedit et concessit... (L. Viellard, D. TBF., p. 257)

*Laichot, Loichot*, n. pr. (environs); voy. [*Latchot*\* au m. *Lätchîe*.

*Letschmule*, n. pr. en 1302, à Florimont (*mûl*, Als. = gueule).

\**Lollier*, TBf. prononce *Lôlier*, Bf.; voy. *ouële*.

*Lombe*, sf., l. dit de champs à Croix. *La Grande L*.

*Lômoüënie*, habit. du Lomont (Doubs).

*Lôn*, Lente du pou. Du L. *lens*. Bf. *lan* ou *len*. VFr. *lente*, graine, lentille, du L. *lens*, *lendis*, vermine, lente.

*Lon*, peu employ. adjectif. Long, remplacé par *gran*.

*Lou lon*, sur le côté; ex. *lou lon de lai revière*.

*A lon*, à côté, tout près; id. en Bourg., Berry

Le fém. *Londje*, q.f. employé, ex. *lies londjes pèces* (l. dit pièces de terre).

*Londje*, sf. 1° [*Longe*\*, lanière en cuir du licol, qui sert à attacher le cheval à la mangeoire ou crèche; 2° adj. devenu *longe* en fr. cadast.; ex.: *Longes raies*, à Villars-le-Sec.

*Londju* [*Longueur*\*, peu usité, ord<sup>t</sup> remplacé par *grantu*.

*Lontôn* [*Longtemps*\*. La prononc. fr. *lontan* existe régul. dans les pat. non de Ch.

*Lôngre* [*Langres*\*, ville. *Langrie*, en Montb., roulier, M. Contejean, c.-à-d. [*Langrier*\*, de préférence sans doute roulier sur la route de Paris, route de Langres; p<sup>r</sup> la route de Lyon, voy. *gravalie*.

*Lôngue* [*Langue*\*; hors du p. de Ch., langue. *Lôngue*, au Ban de la Roche, Bas.-Als.

*Lôngaidge* [*Langage*\*.

*Lôngate* [*Languette*\*, petit morceau de terrain allongé. Ex.: *Voilai ne pêtête lôngate de terrun que voûes viérait bin*.

*Lopinot*, n. pr. à Grandvillars, à termin. étrangère au pat. du lieu, et qui devrait être en *at*. D. de *lopin*. L. *lobus*, *lobinus*.

*Lopinot* à Bourogne, ou ce suffixe est en *ot*.

**Lo Pouche** (in loco), vge. Lepuits (Delle); voy. *pouche*.

**Lou Poui**, à Ch. Lepuix (G-y), vge.

**Lou Vaïdoûe**, voy. *Vaïdoûe*, vge.

**Loquence**, sf., Éloquence. Rab. *loquence*. L. *loquentia*.

**Loriche**, adj. m. et f. à Lure; 1° Lorrain; 2° Lorraine; id. en pays Montb.

**Lorentche**, à Bournois (Isle-s.-D.), Roussey. VFr. *Loherens*, etc.

**Lorillard**, *Lorillat*, anc. n. pr. d'Ajoie, qui a de grandes oreilles.

**Loschart**, anc. n. pr. Porrentruy, qui louche.

**Lotre**, Lettre, à Étobon, Montb. Voy. *latre*.

**Lou**, art. (pl. *liès*, voy.), Le. *L'*, devant voyelle ou *h* muette, *l'aigné*, *l'honme*.

*Lou* reste quand il détermine le sujet, mais devient *l'* quand il précède le régime, même devant consonne ; ex. : *lou tchin â lai* ; *i voi l' tchin*.

*Lou* pron. devient *l'* après un mot accentué ; ex. : *i l' vó beillie*.

Dans *i t' lou vó beillie*, *lou* reste, faisant suite au pron. *te* (*t'*) inaccentué. — *Lou lu*, le leur. *Riédiais lou*, regarde le.

**Lou**, Loup ; *Lou-garou*, loup très carnassier, s'attaquant aux hommes, ce qui avait surtout lieu en 1814-15 (1). Ès autres provinces, homme sensément transformé en loup, errant la nuit. *Lou*, à Auxelles ; *Lo*, Chs Frahier (2).

*Louvière*, l. dit.

**Loucot** [Loquet] ; 1<sup>o</sup> Cadenas ; 2<sup>o</sup> Cheville, ou *Chevillette* (anc. fr.) servant à fermer une porte qui n'a pas d'autre fermeture.

Voy. *Louqâi*. Dim. du VFr. *loc*, d'après Stapp., qui est d'orig. germaniq. (Brachet). (Anglo-saxon, *loc*, fermeture de porte.)

**Loucot**, Hoquet, avec une *l* agglutinée. Bf. *loquet*.

Ex. : J'ai *l' loquet*, Dieu me l'a fait,

Vive Jésus, je n' l'ai plus.

(On répète sept fois, sans reprendre haleine, pour guérir le hoquet.)

**Loudebô** ou **lou de bô**, Cestre, syn. de *Verenbue* (Étobon).

**Loudjê** [Lourdeau], Sourd ; au fém. *loudje* ; il paraît signifier en VFr. maladroit ; dans le n. comp. *aitrape-loudjê* ; voy. — *Loudjê*. à Exinc. = [Lourdeau\*, à l'esprit lourd.

**Louë** [Loin\*].

**Louë**, sf. ; 1<sup>o</sup> Hangar, reserre ; 2<sup>o</sup> abri formé en avant de la grange par le toit. VFr. *louge*, baraque de planches.

---

(1) En Bourg. même sign. que chez nous ; ex. les compagnons d'Enée, le dernier jour de Troie :

*Daïbor, come de lou-garou,*

*Qui serein sotî de los trou.*

*Por s'en allai cherchai lipée,*

*Vou bê por épotai baiguée*

*Ai los éfautî (voy. aïfati) louveteâ* (Virg. Virai, p. 34).

(2) *Voites Arnesse au grand trot*

*Au moitan des volpes, des oches, des los,*

Fr. cadastral, *Loge*, Tbf. l. dit. Voy. *Laube*. Voy. *Lôdie* (dérivé).

...*Pré de la Loye*, Andelnans. *Pré La Laube*, Essert, Stoff., ou *Lobe*; *Laub*, en Als.

En Vosges, *Les Lôyes* = *Éloyes*, vge du D<sup>t</sup> Vosges, = *De lobiis*, les Loges (Haillant). Voy. notre *Îeloûe* (Éloye). *Loges-ès-moines*, fr. cad. Courtelevant, l. dit champ.

*Deloye*, n. pr. Saibert. VFr. *loie*, petite cabane.

**Loûerê**, Lorrain.

**Loûerène**, sf., Lorraine; *Lourène*, en p. messin; *Lou vön de Loûerene*, vent du N.-O. venant de Lorraine. VFr. *Lohereins*.

**Loûerie**, Laurier. [*Leurie\**, pat. Mont. *Délauriers*, n. pr. à Ch.

**Loûerôn**, Laurent (nom).

**Loûetche**, sf. Personne sans ordre, d'une mise en désordre.

**Loûë-yi**, Louis. *Loÿ yot*, au Valdoie *Loys*, Bourogne (Janvret) (1). *Louli*, à Mandœuvre.

Djan *Loÿ yot* mairie sa fille.

Q'n'ât ni belle ni trou djentille,

Davô in marchand d' sabots... (Le Valdoie)

Reguinguette et reguingot.

*Loviton*, à Bourogne, Charmois, Delle. — *Lovis*, n. pr. à Montreux-C. Jadis le *v* et l'*u* avaient les mêmes formes.

*Loûë'ye d'ouë*, louis d'or (24 livres), resté longtemps en usage pour estimer la valeur des bœufs, alors que les livres ou les francs étaient seuls employés pour les autres bestiaux.

*Lovyat*, anc. n. pr. de Ch. en 1500 (Livre Rouge Bf.) (2) s'y disant probabl<sup>t</sup> *Loviot*.

(1) « En 1180, nous avons Loys (VII) dit le Jeune, qui le 1<sup>er</sup> parsema son blason des fleurs de Loys (devenues fleurs de lys), composées de fer de lance avec 2 crochets accolés. »

(2) A Châtenois et autres localités des cantons de Belfort et de Giromagny, il n'y a pas de noms propres originels avec le suffixe *at*. Or, en parcourant l'intéressante communication faite par M. Dubail-Roy, de la Description de la « Prouosté de Bf. et du Livre Rouge » (Bull. Soc. Em. Bf., n<sup>o</sup> 9) des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup>s, on est étonné du grand nombre de noms propres terminés en *at* des cantons de G-y et de Bf., alors que les vges de ces localités n'admettent pas le suffixe *at* dans leurs parlars. Le langage a-t-il changé ? Non ! Cela tient plus tôt au purisme patois (voy. introd. du Glos. de Châtenois) de ceux qui tenaient la plume, obéissant à un instinct puriste ajoulophone. En effet, en ces documents, nous voyons la plupart des articles signés Henrisat ou Henrizat, ce qui indique un ajoulofone. Actuell<sup>t</sup>, à Châtenois et vges voisins, aucun nom ne se termine en *at*; et si un indigène très connu, un parent ajoulofone vient en nos vges, on a soin de changer son nom, et en parlant de lui on dira, par ex. : M. *Bruot*, au lieu de M. *Bruat*; C'*hôtot*, au lieu de *Flotat* !

Dans les anc. documents ci-dessus nommés (Bull. Soc. Emul. de Bf.), on voit le même nom écrit tantôt avec le suffixe *ot*, tantôt avec le suffixe *at*. Ex., page 99 du n<sup>o</sup> 9 (1888-1889), on voit Jean *Mignot*, q. q. lignes plus bas, écrit Jean *Mignat*.

*Loviat*, anc. n. pr. d'Ajoie, à dim. aj.

*Loyot*, anc. n. pr. de Plancher-B.

**Lougne**, Perche, à Auxel. Anc. fr. d'Ajoie (1350), « une cherre de loingne » (voiture de bois à brûler). Du lat. *Lignum*.

**Louqai**, Locher; onom. ? faire entendre un bruit insolite, par l'agitation d'un appareil (serrure, montre, etc.), dans lequel q. q. corps mal assujetti, ou détaché, se fait entendre.

Comp. *loucot*, voy.

**Louquetière**, Tbf. Berry, Loquetière, clef passe-partout. Voy. *loucot*.

**Lourdjie**, Glisser par mégarde sur le sol ou un appui, parlant des corps lourds, des êtres animés pesants; [*Lourjie*\*, près Besançon.

Voy. *lanpe*, p<sup>r</sup> un autre glisser. *Lërdjait*, glissade, trace d'un pas glissé, à Bournois.

*Yeürdjie*, à Mandeuire, glisser volontairement sur le sol avec sabots, traîneau.

**Louton**, Laiton, chose et mot d'origine chinoise. Bf. *loton*.

En 1503, fr. montb. *Louton* (Tuetey).

**Louxeviere**, ou **Louxe cëvier'**, Loup-cervier, qui a disparu de nos contrées au commenc. du siècle dernier.

*Luxe*, en patois fr. d'Orbey. — *Lins*, VFr.; *Luchs*, en All.

C'est le *Chaus* de Pline, le *Ruf* ou *Rouf* des Gaulois, le *Lynx* des Latins. *Lox*, en VFr. = loup (ici l'*x* est pour *s*).

En 1640, des bourgeois de Montb. furent attaqués près d'Étupes par « une *loupe cerviere* qui avait la teste comme un chat » (Bois-de-Chêne, cité par Gérard dans la Faune historique d'Alsace). Cette espèce animale n'a pas survécu longtemps après cette époque, en notre région.

Le souvenir de la cruauté de cet animal a fait donner le qualificatif de *louxeviere* à un homme cruel.

**Lôvrai**, Veiller en veillée, ou en occupation de soirée ± volontaire ou de fantaisie; voy. *Voille*. *Lovru-se*, veilleuse, c.-à-d. qui est à la veillée. *Lai louraïe*, Soirée, au B. de la Roche (B. Als.). Voy. *Voillie*. — *Lovrate*, id. à Meroux, etc., *Veilleuse*, à Bf., se dit de la fleur de colchique d'automne, qui semble *veiller* dans les soirées obscures d'automne, alors que la nature semble dormir; *Leuvrate*\*, à Étobon, à Leval-Roug.

*Lôvraïjon*, le temps pendant lequel se passe la veillée.

*Lôvres*, sf., veillée. *Alaï ies lôvres*, aller en veillée.



*Leuvres*, à Auxel.

En D<sup>r</sup> Vosges (Remiremont), *Loure* = veillée, sf. sing. (qui en VFr. = Cornemuse p<sup>r</sup> faire danser).

Le lat. *lucubrare* = travailler la nuit, peut être l'ancêtre de ces mots ?

*Loure* est indiqué par d'autres comme rad. qui pourrait donner aussi *luron* ?

Au Ban-de-la-Roche, *Louraie*, soirée.

En Norm. *Lurer*, amuser par des sornettes ; *Luronier*, qui s'amuse en travaillant, dont le verbe est *luronner*.

Les 2 radicaux susnommés ont peut-être confondu leur descendance.

**En Lozeral**, l. dit de terre à Meroux ; voy. [*Oûejerâle*\*.

**Lu**, pron., Leur (au plur. *lus*). du lat. *illum* ; au fém. *lie* (*illam*). Ex. : *C'ât lu, ç'ât lie*.

Le pl. *Lus* = eux ; *c'ât lus*, c'est eux. Le fr. *ce sont* est une faute introduite par les grammairiens ; l'universalité des patois le prouve. P<sup>r</sup> les autres formes de nos patois du Tbf., voy. à l'introduction les variations des parties du discours. — Bf. Je leurs ai dit, je leur ai dit.

**Lu**, adj. poss. ; pl. *lus*, leur, leurs. *Lu honme*, leur homme ; *lus djöns*, *lus servantes*.

A Anjoutey, Étueffont II. et B., Giromagny, Rougegoutte, etc., l's de *lus* fait liaison. *Lus hommes*, D<sup>r</sup> J. V.

Voy. *y*.

**Luate**, sf., Traineau d'enfant, à Mandeure. *Luätaie*, glissoire. *Kiate*, glissant au Ban de la Roche. All. *Glatt* (Oberl.).

A Vagney (Vosges), *hloie*, traineau (Haillant).

*Loue*, traineau, à Bournois.

**Lucelle**, vge germano-francophone (Dubail-R.), c<sup>on</sup> Ferette. All. *Lützel*. Du lat. *lucicella*, c.-à-d. *celle* du bois (*lucus* = bois sacré). L'abbaye fut érigée au milieu des bois en 1124. (St Bernard en posa la 1<sup>re</sup> pierre en 1123) (1). Les habitations se formèrent ensuite. — « Là est mort l'histoir. als. Granddier. »

**Lumero**, Bf. Numéro.

**Lunette**, Linotte, ois. Bf. *Lunote*.

---

(1) Baquol, Dict. du H. et B.-Rhin.

**Lure** [Luire. Ind. pr. *i lu*; p. déf. *i lui*; part. prés. *luant*; p. pas. *lu* Conj. sur *boire*.

**Lure**, ville, Hte-Saône; anc<sup>t</sup> *Liure*; en 1172, *Luthra*, en lat.

Patois montg. ± différ. de celui de Ronchamp. Ex. : *Cœû*, cou; *beu*, bois; *bijot te*, bis, bise; *chan*, champ; *folot*, *ote*, = falot, *ate* de Ch.; *bian*, blanc; *das poirottes*, des pommes de terre; *las charotes*, les charrettes; *Gré*, Gray, vil.; *lou*, loup; *miarle*, merle; *meurote* = *mûerate* de Ch.; *Loriche*, adj., lorrain, lorraine; *ollâ*, aller (orâ. en Montg.); *Tiar*, clair (*c'haî*, à Ch.); *Morgé*, Melisey, vge (*r* = *l*); *Moirot* y est inconnu; *Unguenot*, huguenot; *Vlâ-su-sé*, Villersexel. On remarque *eu* p<sup>r</sup> *ô*, ou *ou*; les suff. *ot*, *ote*; absence de notre *c'h* p<sup>r</sup> *cl* (*onthiot*); *a*, *â*, p<sup>r</sup> *ai*, *aî*, de Ch.; *eu* p<sup>r</sup> *ûe* (*Meurote*). Notre *tch*, qui existe à Ronchamp, n'existe plus à Lure; voy. aussi *Magny-Vernois*, près Lure, au mot *Maingni*. L'art. est comme à Vesoul et à Besançon: *las*, *das*, = les, des.

L'adj. de Lure est *luron*.

**Luron**, adj, à peu près com. en fr., grand, jeune, vigoureux et hardi; au fém. *Lurène*. Voy. *lôvraî*.

**Lutran**, vge annexé. *Lêtran*, en pat. *Lutré*, en Als. Pat. aj.; ex. : *baîchate*, voy. ce m., et *Lêtran*.

**Lutre**, ruisseau de Lutran. — *La Loutre*, ruisseau de Reppe. *Lutre*, vge germanophone, c<sup>m</sup> Ferrette (1).

**Luxeu**, Luxeuil, arr. de Lure. *Luxeu* est l'anc. forme fr.

Dans Livre Rouge Bf., on trouve *Lexëul*. Pat. :

Dou mâtres, vos voites; in vâ (voy. voi); i n'an sâ ran.

Elles sont malines; i l'â bin vu. (Entendu au marché de Luxeuil.)

**Goutte du Lys**, Goutte de St *Ullysse* (2), l. dit au Puix (G-y); Forêt d'*Ullisse*, Lepuix (carte état-maj.).

On trouve aussi en Hte-Garonne la Vallée du Lys. En Flandre la Lys, rivière.

## M

**Mâ**, au fém. *male*, adj., mauvais, malheureux. *Pôere male djen* (Salbert) = pauvre malheureuse *gent*.

(1) Ces noms peuvent être cong. à *Lutterbach* (= ruisseau limpide), als. *Luttr'*, *Littr'*, als., *Lauter*, all. = limpide, plutôt qu'au m. fr. *loutre*. La *Lauter*, riv. front<sup>e</sup> als.-palatinale = *Lutra* en lat., en 739.

(2) St-Ullysse ne figure pas dans le Dict. de Belère, n. bapt. — Comp. note au mot *Louë-yi*.

**Mâ**, adv., Mal. *Mâ tiuai*; ex. : *È souêc'he c'môn in bûc mâ tiuai*; *mâ maivu*, mal mùr. Reprend q.f. l' devant voyel.; ex. : *mâl-ai-prêpoûe*, mal à propos.

**Mâ**, sm., au plur. *mâs*. *I ai mâ*, j'ai mal, je suis malade.

*Mâ di vöntre*, Dévoisement.

Dem. : *I ai l' mâ di vöntre ?*

Rép. : *C'ât lai miedje qui diêtrônpe !*

*Mâ di tchaipu* (mal du charpentier), panaris profond des gaines tendineuses ; le charpentier devait faire le signe de la croix et une prière contre ce mal.

*Aipelaî tous liês mâs* (*mala dicere*), adresser à q. qu'un toutes les injures.

*Lês mâs bians*, le muguet, syn. de *fons* (Angcot), ou mal des *fons* baptismaux..

*Avoi tous liês mâs*, avoir toutes les peines.

*Mâ ai lai tiête*, mal à la tête, devient à Bf. *mal' la tiête* (contraction du pat. *mâ-ai*).

*Mâcler*, n. pr. en Montb., de *mâ* et de *clerc*, = « peu lettré ».

« Un loup quelque peu clerc », Lafontaine.

*Mâmairiaî*, voy. *mairiaî*.

*Mabile*, n. pr. à Chagey, de *amabilis*, aimable, n. de St.

**Mâ**, adj. pos, Ma ; dans les p. autres que celui de Ch. ; voy. *mai*.

**Mâbin** [Mal bien], Peine (ou *mal*) éprouvée à voir un *bien* détruit, mésusé, ou à le jalouser. Ex. : *çoulai me fait mâbin*, de li voêr maîndjîe son butin.

**Mâcabrai** (airbe), Arbre macabré ; [*Macabre*], léger nuage allongé, vaguement en forme d'arbre horizontal.

*Maquabrey*, anc. n. pr. à Porrentruy. — Mot d'origine arabe.

**Mâc'he**, Mélange (de grains) ; Méteil (Grandv.) ; pat. aj. *Mâche*, Montb. — VFr. mâcher = mélanger.

*Mâc'haî*, mêler, aj.

Dim. *Mauchot*, à Étobon. Ex. :

*I êteu tchie mon onchot,*

*I l'aideue à vôn nâ*

*Di soile ât di mauchot. (M. Goux.)*

**Mâchie**, Mercier ambulant, Angeot. *Maichie* ; en p. Montb. [*Möchie* et *Moichie*].

Dim. fr.-aj. *Mercelat*, n. pr. à Cunelière ; termin. aj.

**Mâchinette** (*lai vie de lai*), l. dit du bois de Ch. où une femme de ce nom, étrangère, fut tuée par son fils, il y a q. q. 120 ans.

**Măçon**, id. en fr. Dim. *Măcenot*. *Macenat*, en aj.; *macenaî*, maçonner.

*Mansoner*, en C.-Bret. = maçon, ce qui indiquerait l'étym. *mansio* (maison) (1).

**Măcoumode** [*Malcommode*\*; Bf. *incommode*].

**Mădeu**, adj., Dorloté, caliné, gâté par les caresses maternelles. *Madeux*, n. pr. à Réchesy; *Mădeu*, merdeux, en p. des Fourgs-Pontarlier.

*Madeutaî*, va. « *I só aivu madeutaî pă liés cós de sabot de mai maire* ».

Le mot *miedjie* (Exincourt), dorloter, gâter un malade, appuie l'étym. de *madeu*. Voy. *miedje*.

**Mădi**, Maudit, Montb.

**Madou**, sf., id. à Bf., Amadou.

**Mădri**, Madrier.

**Mădru**, voy. *dru*. *Maudrux*, n. pr. à Moval.

**Mă fi**, *Ma frit'ye*, voy. *fi*. *Möfi*, en p. Montb. *Măföe*, en Montb. = *ma fõ ö*. ma foi oui.

**Mag'**, **Magli**; voy. *Maglite*.

**Magée**, Étang à Leval (Stoff.). Comp. *Maichelles*.

**Maglite**, n. bapt. Marguerite. \**Maird'yërite*. d' l'abr. ététée à la fr. = *D'yërite*.

*Maid'yi*, *Măgli* (Montb.), abr. à term<sup>n</sup> als. diminutive (en *i* ou *li*).

*Maid'yiton*, augm. de *maid yi*, n. d'homme.

*Mid'yeli*, Ajoie, Sancey (Doubs).

*Magli*, forme Montb.

*Mag'*, forme écourtée de queue, à l'anglaise.

*Maguite*, Bf.

A Bourogne, *Grethe* (als.), Marguerite; a donné le surn. de *Gredinat*.

A Cunelières, TBf., *Guéritat*, abr. dim. aj. de Marguerite.

A Porrentruy, *Grede*, autre abr. de tête (Hist. Por., Vautrey), en 1406.

---

(1) Autre note à l'appui extr. de l'inscription placée dans fondation du pont de Voujancourt :

Les premiers jours de l'an quinze cent octant-huit. . . .

L'an suivant en avril, par Frédéric, prince né

De Wirtemberg, ce pont fut ainsi *maisonné* (= *maconné*).

(Duvernoy, *Éphémér*)

**Māgnin**, forme moderne de *Mignin*; 1° Rétameur ou chaudierron ambulante; 2° croûte nasale de mucus épaissi, noircie par la poussière respirée; allusion à la couleur noire des rétameurs. Ce rapport entre le magnin et une chose noircie est rappelé en Comté; quand les feuilles de vigne noircissent, on dit que le magnin a passé par là (D<sup>r</sup> Perron).

*Tchin de mignin, mon aîmi*, espèce de léger juron.

*La fontaine de Djan Maignin*, l. dit au *Salbert*; voy. *fon*.

*Poutchaî ai lai crâitche-magnin*, ou *mignin*, porter q. q'un comme une hotte, le ventre sur le dos du porteur, ou *ai lai magnin*.

A Mandeure, notre mot devient *maignin*, Rab. *Maignant*.

En it. *Magnano*, serrurier. Nos *magnins*, ord<sup>t</sup> Auvergnats, témoignent de l'antique renommée des Arvernes comme métallurgistes.

3° N. pr.; au fém *Magnine*, Bf.

**Māgnon**, Marraîne, à Bourogne, Chalonvillars, Salbert, etc.

**Māgot**: 1° terme vague servant aussi de léger juron; 2° Galopin. Ex.: *Ce pêtê māgot*. — (Au fém *Magate*.) *Cîes māgots lai*, ces mâtins-là.

**Māgrai**, Malgré; rad. lat. *gratum*.

**Māgrenai** [Malgrené\*, adj. ind. que la pomme de ce nom n'est pas bien en graine; c'est en général un caractère de bon fruit. *In poumiê māgrenê*.

**Māgrie**, Mal du pays, à Leval-R. (M. Cordier); voy. *grie*.

**Mai**, adj. pos., Ma. En 1340, *May* (Arch.) Month.; Tuctey. D<sup>r</sup> mun.

**Mai**, 1° [Mai\* (mois); 2° mai, ou arbre orné de rubans planté le 1<sup>er</sup> jour de mai, par un galant, devant la maison où réside sa prétendue.

**Mai**, adv., Mi, milieu. Ex.: *õn maî cîes tchans* == en milieu de ces champs.

*Mainue*, Minuit (Menoncourt).

**Lo Maî**, sm, le Jardin, au Ban de la Roche (B.-Rhin) = le *maix* ou *meix*; voy. *maie* ou *may*, sf., et *maix*, sm., dont il est une forme masc.

**Maî**, sf.; voy. *maie*.

**Maî**, ou **Maie**, sf., Mer; lat. *mare*. Dans certains n. de lieu de la région, sign. aussi *mare*. Ne pas confondre avec *maix*, sm. *Blanche* [*mâ* (lac blanc), Orbey, Ilte-Als., *Noire mâ* (lac noir).

**Maï**, sm. ; voy. *pelai* et *millerate*.

**Maï**, prép. Mais. *Main*, en Aj., à G-y, en Montb.

**Maiche** [Masse], Javelle de chanvre. Lgdoc *Massou* [Masson].

**Les Maichelles**, n. de petits étangs près Cravanche ; fr. cad. en pat. *Maitchelles*. D<sup>r</sup> J. V. ; voy.

*Les Machielles*, com du T. d'Orbey (Hte-Als.), Stoff.

Comp. *Machaille*, p. messin, « arbrisseau flexible dont se servent les vanniers ».

**Maichi**, ou **Mèchi** ! Merci ! *Gran maichi* ! Grand merci !

*Maichi*, vn., se soumettre, com. qui dirait demander [merci\*].  
A un enfant : *te maichiries*, ou *te diries pourquoi* = tu te soumettras, ou tu diras p.

Employé seul, merci se dit \**mercê*. *Merci braïmant*, à Étueffont.

**Maid'heu**, ou plus souv. *maïjeu*, Dorénavant ; VFr. *maishui* : ex. ; *i n' pò maïjeu pu felai*. — Bf. *maishui* = lat. *magis hodie*.

En montagne, *mais eu* = [mais oui\* (*magis hoc*).

**Maidi**, Midi. *Maidi sont souënaï* = midi sont sonnés, Bf., patoisisme.

**Maidji**, Mardi.

**Maid-yelouène**, forme de Madeleine (*Madelain'ne*).

En charte de Dôle « Magdaloigne....., en mil deux cens soixante et quatorze » (cité par Tuetey).

**Maid-yi**, voy. *Maglite*

**Maie**, ou **May**, sf., n, de lieu, ferme et forêt, à Menoncourt. Voy. *maï* et *maix*.

**La maie** ou *maï*, n. de lieu à Essert, Vézelois, Froidefontaine, Lutran, Hte-Als. (Stoff).

**La mais** = maison (Bonvalot, Cout. de l'Assize).

Le bas-lat. avait les 3 formes masc., neut. et fém. *mansum*, *mansus*, *mansa* ; notre forme féminine paraît dérivée de la dernière.

**Maie**, sf, forme raccourcie d'*aimaï* (fiel).

**Maignie**, sm. [Magnier]. Travailleur à la journée (Andelnans).

VFr. sf, *maignie*, *megnîe*, etc. (cong. à notre *maingni*) = demeure, maison, *gens de la maison* (1), serviteurs = maisonnée.

(1) Malvais servise lur rendit Guenes (Nominatif de Ganelon) ;

Qu'en Sarr'guce, sa *maisniée* alat vendre.

Pois, en perdit e sa vie et ses membres. (Chs. Roland, v. 1406.)

En 1247: « Et je et ma fame et noz maignies doivent ester ». (D. Tbf., L. Viellard, 397.) Ceci est du vrai VFr. de l'époque, et non du parler provincial, lequel n'a jamais été employé en documents comme on le croit. Même observation ± pour les autres provinces de langue d'oïl, malgré les provincialismes employés.

**Maignin**, voy. Magnin.

**Maigre**, id. en fr. Dim. *maîgriot*, *maîgrion*, *maîgrelin*, *maigrelet*.

Maigre dev. *mögre* (en passant par *māgre*) à Étobon, où *lātre* dev. *lōtre*.

*Māgre*, à Froideconche, Mandeure. — Du lat. *macer*, maigre.

*Maigrat*, n. pr. à Croix. — *Maigre-misse*, sf., qui est maigre, à Mandeure; voy. *misse*.

**Maijeu** [Maishui]; VFr. Dorénavant. — *Masiān*, en p. de Vancelans (Vercel), Doubs.

Que pou fru de ce voieige,  
Masiān chaicun seit seige.

*Mashuan*, à Dijon (p. 67, Virg. vir.)

**Maîjirê**, Méziré, vge, titres all. *Miserach*.

*Mezirolles*, l. dit à Étupes (pré). En Berri, *Mazerolle*, exploitation rurale.

*Misery*. *Méjîrê*, Mézières, vge du c<sup>m</sup> Fribourg, Suisse = *Miserach*, all.

Mézière en VFr. = enceinte d'exploitation rurale, haie, du lat. *maceria*, mur de clôture.

*Mésièrè*, à Mandeure; branchages, ou *ramiers*, coupés et mis en espèce d'andains, ou de rangs, destinés à faire fagots.

*Metzeral*, c<sup>m</sup> Munster; *Mecerol*, XII<sup>e</sup> S<sup>c</sup>. vge, Hte-Als.

Mézières, lat. *Maceries*, devient en all. *Macheren*, en Lorraine annexée; vge à la limite des deux langues (Pfister).

**Mailaïde**, Malade; id. à Angeot, quoiq. aj.; *Malaïde*, à Mandeure; *Malaïte*, à Bretagne, aj.. Charmois, Villars-le-B.

*Mailaidie*, maladie.

*Mailaidiates*, sf. pl., convulsions des jeunes enfants. [*Maladiates*\* (Salbert, Auxel.).

**Maïle** [Mâle]. Cochon mâle castré, dans cette expression: *in tchanbon de franc maïle*, c.-à-d. un jambon franc de goût.

**Mailétendu**, Étendu de son long par terre, accidentel<sup>l</sup>; Exinc.

**Mailoulot**, ou **Maiyoulot**, Maillot d'enfant.

**Maimai**, ou **Mémé**, enf. Lait, Exinc. A Besançon, *Maimelle*, mamelle.

*Mèmè*, grand'mère, à Bournois; mais ici, le rad. est la 1<sup>re</sup> syll. de mère répétée.

**Main**, prép., Mais (Ajoie, Giromagny).

**Main**, id. en fr. — *Maniuat*, manier. *Onmain*, sm., bonne chance, en main.

**Maindjie**, Manger; conj. *aivancie*. Dériv. *Maindjète*., nourriture. — XIII<sup>e</sup> S<sup>e</sup> :

*Si entra en la cité, si fist herbergier la compaignie, en droit eure de midi, et donnèrent à leur chevaux à mengier* (Villehard.).

*Diemaindjie*, Démanger.

**Maingni** [Ménil] = Magny, employ. seul<sup>t</sup> dans les n. de lieux, de *Mansionile*, petite ferme.

**Le Mâgny** (c<sup>en</sup> de Bains), Vosges; devient *Le Mény* en p. (Haillant).

*Maingni*, Magny, vge annexé, c<sup>en</sup> Dannemarie. Voy. *Djirâ-maingni*, *Groumaingni*, etc.

**Marmagny**, anc. vge cité entre Rougegoutte et Vescemont (Stoff.).

**Mormaingny**, 1453 [Moritzweiler], 1568; anc. château à Sople-H. Ici, *Mor* = Maurice, ou Moritz, n. pr. en usage en c<sup>en</sup> Masevaux.

**Maingni**, Magny-Vernois, sud de Lure; ex. du pat. :

*Gaichon* ou *bouebe*, garçon; *feuille* ou *fèye*, fille; *Couri* (*ritat* y est inconnu); *guenè*, grenier; *Kiargote*, Clairgoutte, vge; *kchi*, chien; *chan*, champ (notre *tch* n'y existe pas, ni notre *c'h*); *onkiot*, oncle; *lou bô*, le bois; *chawicheri*, chauve-souris; *muote*, muette (dim. fém. en *ote*). *Vlâ Sussè*, Villersexel (*ât* de notre pat. devient *â*, comme à Besançon et Vesoul); *poirote*, pomme de terre.

*Bèmlaingni*, Belmagny par traduct. erronée, car *Bèl* n'est pas = à *Bel* fr., qui donne *Bé*. — En lat. *Baronevillare*.

★**Mainneur**. surnom, Mineur (dans les mines); \**Mineur*, soldat du génie, corps dans lequel s'engageaient souvent les garçons travaillant dans les mines. Voy. *Minu*.

★**Mairais**, Marais, terre inondée.

**Mairâsse**, Mairesse, femme du *Maire*; voy. *Maire*.



**Mairâtre**, Marâtre = femme du père ; n'a pas le sens péj. du fr. — Dans Villeh., XCHII :

*Qui feme estait au père et marastre au fil* (1).

**Mairdjelle**, syn. de *pand'yillon* ; à Mandeuire :

Les cochons, qui en ont, sont de bonne race ;

Les chèvres, qui n'en ont pas, ne donnent pas de bon lait (Mandeuire).

**Maird'yerite** : 1° n. bapt. ; voy. *Mâglite* ; 2° plante : *pêtête maird'yerite*, pâquerette.

**Maire** : 1° Mère ; Bf. *mère*. *Maire-löngue* [*mère langue\**, Bf. bavarde ; 2° femelle.

*Mémé*, grand'mère, à Bournois.

**Maire**, sm., id. en fr. — *Mâre*, p. Mont., La Chapelle-s.-C.

*Maire*, 1283, et *Mahour* en 1301, en fr. de Montb. (2). — *Mayre*, 1307 ; *Mayer*, en 1472, à Bf. (Domin. autrich.). Voy. *Ma'yer*.

**Maireillon**, à Mandeuire, tas composé de 3 javelles de chanvre à graines, disposées en triangle p<sup>r</sup> la dessiccation.

Lies **Mairelles**, Jeu des merelles, VFr.

**Mairiai**, Marier. *Mairiai-e*, marié-e ; *mairiaidje*, mariage.

*Mairiu* [*Marieur\**, qui cherche à se marier. *Mâmairiai*, séparé de sa femme.

A Ch. en 1573, fr. de 1667 : « 38 hommes de *mariées* » (Arch. Bf. prévôté, Dubail-R.).

**Mair**, pour **Mars**, dans *Rochedemair*, l. d't XVI<sup>e</sup> S<sup>e</sup>, Porrentruy (Vautrey, p. 226).

**Mairian ne**, Marianne. Autres formes : *Ma'yan'ne*, *Mai'yanne*, *Mariaune*, *Manan'ne* (Salb.)

**Mairie**, Marie. Autres formes : *Malée*, *Mälö* (1 cas), enf. — N. pr. *Marion*, Tbf. ajoulofone, Thiancourt, Réchésy, Courtelevant.

« *Mariel* », anc. n. pr. à Denney. *Mariée*, anc. n. pr. à Chèvremont.

**Mairtchâ**, Maréchal ferrant. Bf. *marichal*. Dim. *mairtchoutot* (Dambenois).

*Mairtchâ*, dans l'express. *voule-voule mairtchâ*. = coccinelle, dont la larve se nourrit de pucerons ; même sign. f. p<sup>r</sup> *marichau* en Dép<sup>t</sup> Vosges (Haillant), c.-à-d. bête à bon Dieu, qui a la couleur du fer rouge, d'où peut-être ce nom.

(1) L'anc. fr. a *fliâtre*, *fliastre*, beau-fils, belle-fille. A Bf. *Feillatre*, n. pr.

(2) Chartes Montb., cit. Tuetey.

En fr., Dict. Boiste, maréchal = scarabée ; à Bournois, *mairitchâtchâ*, dim.

*Marecot*, anc. n. pr. XV<sup>e</sup> S<sup>e</sup>, à Giromagny (Livre R. Tbf.).

\***Mairtche** [Marche\* ; p<sup>r</sup> marcher, voy. *tchèmenai*].

\***Mairtchie** [Marchier\*, anc. fr. Bf., Marché. D. *Bonmairtchière*, adj. bon marché.

« **Les Meschières** », ou **Preschières**, l. dit de terre à Montbouton.

**Mairtiate, Marquate**, sf. [« Marquette\* », au Magasin de Bf.

Selon qu'on francise ± le mot, se dit pour du canevas à broder (E. Moritz).

A Roppe et environs, *di canevas po ne cruejate* (voy. ce m.), probabl. parce que les sœurs commençaient par y faire broder une *petite croix*.

**Mairt-ye** [Marque\*. D. *mairtiaî*, marquer.

*Mairtiote* (Exinc.), signet ou objet quelconque pour en tenir lieu.

**Maisate**, Mésange, ou *Maizate* ; all. *meise*. A G-y, *muzé*.

**Maitchê** [1<sup>o</sup> Marteau\* ; 2<sup>o</sup> dent molaire ; id. à Bf. (marteau).

Dim. *maitchelot* : 1<sup>o</sup> petit marteau, ou *maitcherot* ; voy. *maitcherel* ; 2<sup>o</sup> cheville qui fixe le joug au timon (Argiesans). — *Martinet*, fr. l. dit, gros marteau d'usine ; 3<sup>o</sup> [*Martelots\**, ouvriers du marteau, anc<sup>ne</sup> société d'ouvriers à Porrentruy (Mgr. Vautre)].

**Maitchelles**, en p. de Cravanche, très petits étangs ou mares à l'O. du chemin de Bf. à ce vge ; ont donné leur n. à la rue des *Méchelles*, à Bf.

*Les Machielles*, n. de lieu à Orbey (c<sup>on</sup> La Poutroye, Hte-Als.), Stof.

**Maitchelot** [Martelet\*. Petit [Martinet), ou hirondelle de fenêtre ; même signif. à *Rethnans*, Bf., Danjoutin. Son nom lui vient probabl. du mois de mars, époque où il commence à se montrer ; cela avait lieu surtout avant l'époque de la réforme du calend. grégorien. On le nomme *biain-tiu*, à Vermes ; se dit aussi *tiu-bian*, à Ch.

« *Marteleys de ffeverys... ne valunt un denier* » (Ms. Arundel, cit. par Leroux de Lincy), dit un ancien proverbe, qui prouve que le n. de *martelet* s'applique à *l'hirundo urbica*, ce qui a lieu aussi à Montb.

Le Dict. Valm. de Bomare, 1775, indique le *cul-blanc* comme petit *martinet*. Pic. et Norm. *martinet* = hirondelle de fenêtre apparaissant en mars.

Le petit martinet, dit l'abbé Sauvages, arrive en Gascogne 20 jours avant l'hirondelle. — Il mérite bien le nom d'oiseau de mars.

Pour les franco-algériens de Constantine, le martinet est notre *maitchelot*.

[*Matelot*, se dit en Hte-Saône p<sup>r</sup> petite hirondelle de rivage nichant dans trous; lat. *riparia*.

*Martelot*, hir. de fenêtre, en dép. de Meuse et à Givet (Ardennes).

*Matetot*, hirondelle noire, à Châtenois des Vosges, où elle niche dans les granges.

*Martenot* = Martinet, près Bes.

*Martenots*, l. dit à Plancher, peut provenir de *Maitchin* (Martin), *Martinet* (voy. *maitché*).

*Martellei*, anc. n. pr. à Chèvremont (Livre Rouge Bf., D.-R.). *Martel* est un rad. possible. Voy. à *Maitché*, *Martelot*, ouvrier du marteau, et *Maitchin*.

Actuel<sup>t</sup>, on n'entend plus guère en fr., sous le n. de Martinet, que le grand martinet noir, *cypselus apus*, ou *bruant* (bruyant), ou hirondelle de clocher, ne construisant pas de nid, et qui n'apparaît que fin avril ou com<sup>t</sup> de mai, et fait ses 100 jours parmi nous. A Croix, *maitchelot* = g<sup>d</sup> martinet.

L'oiseau de saint Martin, ou martin pêcheur, est appelé q. q. f. *martinet*; *martinque*, à Givet; il arrive avant les hirondelles.

**Maitche**, vil. du Doubs, Maiche, où règne notre *tch* comme au Russey; la syll. *ain* pour *an* (aj.); *â* pour *aî*, comme à Mathay, en G-y et à Bes.

Ex. du p. : *Béçote*, jeune fille : *bô*, bois : *caincouadje*, hanne-ton; *couonote de St Bouanâ*, arc-en-ciel; *lovrâ*, veillée; *tchin*, chien; *souechot*, soufflet; *couonâ*, pré étroit; *tainte*, tante.

On remarque aussi la term. dim. f. en *ote*; le *ch* p<sup>r</sup> notre *c'h*, comme à Montb., et la syll. aj. *ain* pour *an* (M<sup>e</sup> Bonjour).

**Maitcherel**, Oiseau à gros bec, Ronchamp. Rad. *maitché*.

**Maitchie** [Mâcher\*. *Maitchodere* [Mâchoire\*. [Mâcheure\*, Auxel.

*Maitchot*, aliment mâché par la mère nourrice pour son nourrisson, et rendu plus digestible aussi par l'insalivation.

*Elle li fait tous siés maïtchots*, au fig. = elle lui évite toutes peines, elle le gâte. Bf. *mâchot*.

**Maitchin**, Martin. *Ai lai St Maitchin*. A Courcelles, en 1330, *Maichin*, n. pr. Ici, notre *tch* est remplacé par *ch* fr.

*Martenev*, anc. n. pr. de Sermamagny, XVI<sup>e</sup> S<sup>o</sup>.

**Maite**, adj. [Mat' ou Mate\*, VFr. Sans force, par fatigue, faute de nourriture, etc.

[*Mate\**, au Salbert, à G-y ; id. en Artois. All. *muede* et *matt*.

« Le mal d'aymer lui toucha au cueur si fort qu'elle devint moult *mate*, vaine et morne. » Rom. de Gérard de Nevers (cit. Roquef.)

Bf. *maite*. *Aimaiti*, rendre ou rendu *maite*.

**Maitie**, Métier.

**Maitin**, *Matin*. *Maitènes*, matines ; *maitenaie*, matinée ; *maitenié*, matinal, matineux.

**Maitre**, id. en fr. ; *mâtre*, à G-y.

**Maitrâsse**, au f., Femme du maitre, ou maitresse d'école. — N. pr. *Mairot* (Le Russey).

Dim. pej. *maitrillon*, qui veut faire le maitre quoique trop jeune, ou sans droit. — Dim. *maitrot*, en aj. *maitrat*.

*Lîes maîtres* = « *lîes maîtres* » de la forge d'Audincourt, qui possédaient le haut-fourneau de Châtenois et dépendances.

**Maitre**, sm., Martre, sf. [*Mâtre*, en Montg.

**Maitre dâ**, à Vézelois, sm., Angélique (Roesch).

**Maitrûe-Tchietaf**, Ch. (ou *Mêtrûe-T.*), Montreux-Château, vge. In loco : *Mêtrûe-Tchété* (1).

*Djûene-Maitrûe*, Montreux-Jeune, vge annexé; ajoulophone. On y fauche la nuit le regain, ayant à la ceinture une lanterne. La fauchaison marche mieux à cause de l'humidité (A. Bruat, nepos).

---

(1) Le B.-Lat. *Monasteriolum* (qui a donné *Monistrol* en Lgdoc ; *Montrou* ou *Montros* en H<sup>e</sup>-Se. *Montreux*, ailleurs), a eu p<sup>r</sup> descendants (lat.) *Mosteriolo*, 884 ; *Monteriolo*, 952 ; *Monstrol*, 1090 ; *Monasterio*, 1109 ; *Mostyrul*, 1188 ; en fr. *Monstureulx*, 1200 (L. Viell., D. Tbf.) ; *Mustereulx*, 1440 ; *Monstereux*, 1582, qui nous mènent au *Montreux* actuel fr., dont *Mêtrûe* est la forme p. raccourcie (eu fr. = *ue* pat).

« *Montrevil* » (Montreuil), 1716 (voy. H. Por., Mgr Vautrety).

L'all. *Munster* est un descend<sup>t</sup> germaniq. du B.-Lat. *Monasterium* ; les dim. *Münstrol*, etc., ± germanisés, viennent de notre ancêtre B.-Lat. ou de ses descendants.

Pour *mon*... devenu *maï*... (dans *Maitrûe*), il y a q. q. chose d'analogue dans *pâteniere*, prov. de pontonnier.

En fr. *mon sire* est devenu *messire*.

*Le Montreux*, coll. du Valdoie ; bois de *Monstrey*, 1601 (Stoff., Cens. du Chap. de Bf.) ; confirment l'origine latino-française et repoussent la latino-germanique.

*Veil-Maîtrûe*, M.-Vieux, vge annexé, aj.

Mots du p. de M.-Château, pat. ajoulot :

È voirait qu' tât le monde se boteuche aidjenon-ye devaint lu. Les djens diont (disent) : è y è (t)ait-ye craipâ dedô lai pieré. Afain (enfant), paysain, murat (mur); tot poi:chot (tout partout); lou minme (le même). (J<sup>al</sup> Bt., 19 mars 1892).

Ici, les dim. aj. en *at*; la syll. *an* devient *ain*. aj.;  $\ddot{o}$  = *ou*, etc.

**Mait-ye** [Mais que\* ; VFr. : plus que, davantage, tout de même.

Ex. : *Ell' è lai mailaidie d' lai djërenate, tout patchout mait-ye i bac* = elle a la maladie de la poulette tout partout, excepté ou plus qu'au bec, c.-à-d. elle n'est pas malade p<sup>r</sup> manger. Du lat. *magis quam*.

*Beille m'ôn mait-ye*, donne m'en tout de même.

Pic. *mait-y' un*, pas même un.

*I n' peu mait-ye*, je n'en peux mais (Salbert).

*Mait-ye l'hurie*, plus que l'hiver.

**Maivu-ure**, adj. [Mûr-c\*. Salbert, *mavu-re*. — *Maivurie*, murir; *mâmaivu*, mal mûr; *maivuron*, fruit de la mancienne (Viorne) ± bon à manger quand la gelée l'a « *maivurie* ».

★**Maix**, sm., en anc. fr. local, Métairie. On trouve aussi *meix* et *mê*. Ailleurs, *mais*, *mai*, *mas*.

B.-Lat. *mansum*, *mansa*.

« ...Tous les bourgeois et la meix de chascun bourgeois... » trouve-t-on dans Charte Bf. citée par Bardy; ici *meix* = maison est au fém ; « ...et pertos li mes de chascun borgois », 1285, Charte Montb. (Tuetey).

*Meix*, *mes*, avait aussi la signif. de quantité de terre nécessaire pour une métairie, avec ou sans les bâtiments ruraux.

Ex. :

Ce mes de terre... Si doit avoir, chascuns mes (au masculin) IX Journals de terre, sans prel (pré) ...por la maysum (maison). (Charte d'Humbert, abbé de la Grâce de Dieu (1249), citée par L. Viellard, p. 465-65.)

L. dit *Le Meix fromental*, 1426, Chaux (Stoffel). *Le Meix-Bartol*, 1332, à Grandvillars.

Cong. *Le Mâsat*, Charmois.

*Mai*. sm., jardin, Ban de la Roche.

*Me*, à Lunéville.

**Maï-ye**, Maille.

**Maizate**, Mésange; *muze*, à G-y; all. *meise*.

**Mâje**, Table, à Eschènes, Vézelois, Bretagne; du lat. *mensa*, ne pas confondre avec le VFr. *mage*, méridional (majus).

[*Moisotte*], table basse en Montb. (Contej.), dim. de [*moise\**, table (1)].

**Mâjevâ** [Masevaux\* (Angeot), vil. Als. Voy. *Moijevâ*].

**Mâjon** [Maison\* (*Mansio*); *Magenate*, maisonnette].

*Mason* (anc. fr. TBl.) en Montb. — *Mâjure*, mesure. — En pat. de Montb., Mandeuze, Villars-les-B. l's fr. reparait; ex.: [*mason\**, maison].

L. dits *Le Mâsat*, au *Mason*, 1347. — *In der masel*, 1488, à Obermorschwihr, Stof., dim. de *mas* (2). En VFr., *masel* = boucherie.

*Mâjons sans tiuê*, maisons sans cheminées, à Felon, St-Germain, Menoncourt, Angeot.

[*Maujon\** = [*Majon\**, à Étobon, p. montag., maison].

**Mâlai**, Mèler. Voy. *mâche*. — *Mâchai*, en Montb.

**Malaite**, Bretagne et aj., et *Mailaite*. Voy. *Mailaite*. Ex.:

Mon aimi ât bin mailaite,  
En gran dandjê de muri.  
Qu'i vos ainme meu mon aimi,  
Qu'i vos ainme meu môe que vi. (Chs. ajoulote.)

**Mâlaivu**, c.-à-d. qui a été mal, qui est dans le malheur (Montb.)

*Aivu* est le part. pas. de *avoi*; voy. *pêt'ativu* au mot *pê*.

**Malate**, Oseille; id. à Meroux. En p. Messin et Vosges, *alhoto*.

*Ayaule*, à Fougères. (En Lgdoc, *malou* = âpreté des fruits.)

*Molôte*, à Étobon. — A Montb. *molote-rondote*, oseille ronde (*Rumex scutatus*), Contej.

*Alhate*, à Savigny (Vosges), Haillant. — *Neusiote*, à Abbe-nans.

Guillaume *Malate*, anc. n. pr. de Porrentruy, 1377 (Vautrey).

**Malbrouge**, sf., Grosse voiture de charge à 4 roues attelée de 2 chevaux de front, ou de 4 sur 2 rangs.

Voiture à *Malbrou*, près Château-Salins. Faut-il en voir l'origine de ce n. dans des voitures du fameux guerrier anglais?

(1) Supplém. Gloss. pat. Montb.

(2) *Mas* = petit domaine rural, petite habitation ou bâtiment rural.

On peut le penser. Quant au *Malbrouc* de la chanson, certains le rapportent à l'arabe *Mabrouk* (1).

*Malbrou*, à St-Vital (Savoie) = balourd, parlant d'un homme, ou *mastoc*, parlant d'un objet.

**Malbuyez**, n. pr. Tbf. Voy. *mâ* et *bue* (lessive).

**Malcast'**, Coffre à farine, Bf. (Dubail-R.). All. *Mehl*, farine. *Kasten*. coffre. Inconnu à Barr., Als.

**Malcorn**, à Granvillars, etc. Mélange de seigle et blé, ou Méteil. Inconnu à Barr. En all. *Mangkorn*.

**Mâle** : 1° Malheureux ; 2° mauvais ; n'est employé que dans n. composés ; dans les n. de l. devient souvent *mar'* au fém.

*Male-djen* (Salbert), malheureuse *gent* ; *male bête* (p. Montb.), malheureuse bête.

En VFr. :

Moult as affaire à *male-gent* (2) (méchante *gent*)  
Regarde lequel est plus *gent*. (Rom. de la Rose, Roq.)

En VFr. du pays : *Mâlegoule*, n. pr. ou sobriq. en 1323 (II. de Por., Vautrey), voy. *d yèle*.

**Malerie**, ve. ; voy. *Mârlie*.

**La Maletière**, l. dit à Chavannes-les-G.

*La Maletière*, l. dit où était la léproserie de Porrentruy.

Lgdoc *Malaoutiêiros*, maladrerie, léproserie.

B.-L. *Mala terra*.

**Malieru-se** [Malheureux-se.

**Malin-ne** [Malin-gne\*. A l'E., à l'O. et au S. de la France. on dit *maline* au fém.

*Malin-coûe*, sm. [Malin corps], capable de faire un mauvais coup.

La Fontaine, L. IV., fab. 15 : *Elle sent son ongle maline*.

En p. Montb [Moline\*. — C'est un exemple du balancement compensateur qui sèche en notre p. les mots français mouillés et *vice-versa*.

**Les Malveuchés**, voy. *Varmeuchê*.

**Mâmaïvu**, voy. *Maïvu*.

**Mâmenai** [Malmener\*, maltraiter.

---

(1) *Mabrouk*, = le bonheur luit sur toi.

L'air de la chanson a une allure arabe, ce qui appuierait un peu l'origine du héros de la chanson de la nourrice du malheureux Louis XVII.

(2) Ici, comme en notre patois, *gent* est au sing. fém. et sign. personne.

**Man**, voy. *Mon*.

**Mancê** [1<sup>o</sup> Monceau\* ; 2<sup>o</sup> = *ruaie*, de Ch. (Angeot, Aj.); voy. [*Moncê*\*.

★**Manchine**, Machine (Évette). Élévation d'une *n* par instinct populaire. Voy. introduction, à l'article *purisme* en patois

**Mançot**, Manche de fléau ; *mançat*, à Éguenig., en pat. aj.

**Mandje** : 1<sup>o</sup> sf., Manche d'habit, Ch., Angeot ; *maïndje*, en p. aj. pur (Bretagne) ; 2<sup>o</sup> au masc, manche d'outil. Du lat. *manica*. — *Ōnmandjîe*, Ch, emmancher.

**Mandûère** (in loco), Mandeure, vge du Doubs. (Ch. *Mandûre*.) Pat. ajoul. teinté de p. Montb.

IV<sup>e</sup> S<sup>e</sup>, *Épomanduodurum* ; plus tard, *Mandura* ; VIII<sup>e</sup> S<sup>e</sup>, *Mandouro castro* (1), au château de Mandeure. On peut trouver en ce nom le rad. du n. des Mandubiens.

**Mâne** [Marne ; VFr. *marle* ; m. d'origine gauloise, en passant par le B.-Lat. *margila*.

L. dits : *Merelruntz*, *Merl*, à Urbès ; *Mærl*, à Oderen (Saint-Amarin) ; *Marly*, à Rougemont (Stoffel).

Au Marnet, l. dit de terre à Perouse.

? Derrière la *Maille*, à Faverois. Le VFr. *Mail* = Marne.

**Mangu**, Teinturier ; syn. de *bieuju*, qui teint en bleu.

*Mandûu*, forme mouillée en pays de Montb. *Manguie*, teinturerie (Contej.). Ce m. vient de l'all. *Mange*, calandre, en passant par Montb.

★**Manichoum'**, Sobriq. à l'adresse des juifs ; en parler juif = je le jure ; remplacé par : ma parole d'honneur la plus sacrée ! •

**Mânot-ate** [Mal net-te\*, sale, sali. *Manet*, à St-Vital (Savoie). Gascon, *Mâounè*.

Le contr. en p. de Besançon, *bin·not* [bien net\*, propre (Noels Belamy).

★**Manufacture**, Bf. Manufacture (ici *u* devient *i* com. en p.). Le contr. dans le mot suivant.

**Maniuai**, Manier (Bf. *Manuer*) ; ex. :

É ne maniuönt pie de tchapelots...

Vive lies... adjoulots.

(Seul débris d'une chans. des adjoulots, de Châtenois.)

---

(1) L. Viellard, cité.



**Maparius**, Bf. (Thomas Chardouillet, 1678) (1); pour *Maparjus* (voy. lettre *i*, p<sup>r</sup> *i* et *j*).

Ailleurs, *Mal par jus* et *Mal par dus* (1). De ces 2 dernières formes, et vu la 1<sup>e</sup>, on peut inférer qu'en patois de Bf. c'était *Mâpâdju* qui, à son tour francisé, a donné *Malpardus*, car *dj* pat. donne *rd* en fr. en ce cas.

Le VFr. *Mall-public* = audience. « *Mallum*, *Mallus* = assemblée judiciaire ambulante sous la 1<sup>e</sup> race de nos rois, est devenu, sous la 2<sup>e</sup> race, sédentaire, ayant alors tribunaux fixes rendant justice certains jours. » (Roq.)

*Jus*, en lat. = justice. Si *par* détermine *jus*, il doit être latin et signif. égal, équitable (cas de notre vocable en trois mots).

En retenant la 1<sup>e</sup> signific. de *Mall*, *Mal par jus* pourrait signifier audience mobile de bonne justice, par opposition à la justice sédentaire du château.

On peut objecter qu'en 1340, *parjus*, en un seul mot, en Montb. = parjure (2), c-à-d. qui n'a pas observé les statuts ± acceptés par serment (du lat. *perjurare*). En ce cas, *mal* = *Malum*.

**Mârigne** [Marraine\* ; id. à Angeot, ord<sup>t</sup> *Mareigne* en p. aj.

**Mantchot** [Manchot\* ; cong. de *mandje*, voy. — *Monchot*, n. pr. Bf.

**Mantê** [Manteau\*. *Manteline*, sf., mantelet.

**Maqe** [Terre détrempée, du lat. *macula* ; anc. m.

Le fr. *maquette*, d'après Brachet, vient de l'it. *macchieta*. ébauche. Elle est ord<sup>t</sup> en terre ± détrempée.

**Mârâdje**, voy. *Demârâdje* ; *Morôge*, n. pr. TBf. — Voy. *Râdje*.

Jean, dit *Malrage* (1344), cité par Liblin ; absence du n. de famille, surnom le remplaçant ; son neveu, Jean *Malreiget*. Ce

---

(1) Bonvalot, Coutumes de l'Assize : « Statut de Lasize qui doit se lire... lorsque l'on tient la Justice appelée le *Maparius* une fois l'an, tant en la mairie de Dorans que celle de Chèvremont. »

(2) « Si requiert li dit messire le cuens que les nommés être *parjus* et avoir faussey lour sairement. » (Tuetey, Dr. mun. Fr.-Comté.)

Comp. aussi les mots « *Jus publicum* », droit public ou romain (ou justice...), et le mot franco ou latino-all. « *Malefizgerich* » (cité par H. Bardy) = *Justice* criminelle, à Ensisheim, dont a relevé la justice de Bf. ; du lat. *maleficium*, mauvaise action, crime, et de l'all. *gericht*, droit, justice.

n. n'a pas le suff. *at*, ou *ot* (1), de notre Ter. linguistic (2), mais a la position d'un n. de famille; il n'en a sans doute que l'apparence, par simple abréviation.

*Maraget*, n. pr. à Joncherey.

Le VFr. *Male rage* = faim extraordinaire; a pu, comme *demaradje*, donner ces derniers m.

**Marau** [Maraud], Grossier, lourd, à Vézelois; ex. :

Ce faut'ye n'ât p' chi marau que ç'tu.

**Maraudai** [Marauder\*. [Mairodâ\*, à Ronchamp.

**Les Marchières**, l. dit de pré, à Réchésy. Voy. le m. suivant.

(Le fr. marcher n'a pas d'homolog. pat. Voy. *tchem'naî*.)

**Les Marcherates**, l. dit de champ à Réchésy. Le B.-Lat.

*Marchia* = borne, limite; du Vha. *Marcha*, id. sign.

**Marchuret**, l. dit de champ à Vézelois.

**Marcon**, Palonnier. *Maircon*, à Bournois. A Plancher, sign. en plus « bâtonnet p<sup>r</sup> entrave ».

Par extension, pièce de bois mobile attachée en travers de q. q. chose.

Le lat. *marcus* sign. gros marteau, dont dim. est *marculus*.

Les n. pr. *Marcon*, *Marconnet*, peuvent venir de notre mot, ou du n. pr. *Marc*.

Dim. *Marcouënot* [Marconot, n. pr.], petit « *Marcon* », cheville passée au bout de la longe, pour l'empêcher de sortir du trou de la crèche, où elle est passée.

*Les Marconnattes*, l. dit, champ et pré, à Montreux-Ch.

*Marconnot*, n. pr. à Chalonvillars, Évette, Sermamagny.

**Marécot**, anc. n. pr. de Vescemont, 1487; ce n. avec *é* peut sign. maréchal.

**Les Marégats**, l. dit à Felon. VFr. *Maresq*; B.-L. *Marcasium*, marais, étang.

*Maré*, n. pr. à Rougemont.

**Margô** : 1<sup>o</sup> Chat mâle, onom. du cri de cet animal en chasse; variante, *marlou* (Vosges, Norm.).

Berry, *marot*.

---

(1) Or, ces suffixes existaient à cette époque en nos dialectes; l'influence du fr. se faisait déjà sentir.

(2) Nous entendons par *notre* Territoire linguistic, celui dont Bf., Montb. et Porrentruy forment les principaux centres.

Ici on rétablit l'orthographe en *ic* p<sup>r</sup> le masculin, la term. en *que* étant origin<sup>t</sup> féminine.

2° Galant (trivial), Salbert. — *Morgou*, en Montb. *Moirgo*, en Montg.

**Margoulate**, partie inf<sup>re</sup> de la mâchoire inf<sup>re</sup>. Ex. : *i li ai cassâ lai m.*

Pic. *margoule'te* = mâchoire. B. de la Roche (Als.), *mouargolè*, mâcher.

**Mâii**, Peigneur de chanvre, venant ord<sup>t</sup> du Sud du D<sup>t</sup> du Jura (Arinthod, etc.), de l'Ain, à parler savoyard. A Eschène, on le nomme *Savoyard*.

Dans le Midi, *mari* = 1° voyageur égaré ; 2° chétif, de mauvaise qualité ; it. *smarrito*, égaré.

*P'li-[mairi\**, à Bournois, le plus jeune des peigneurs de filasse.

**Mârigie** [Marraine\*. En Ajoie [*mareigne\**, *mâgnon*. En Montg. *maurigue*.

**Marlie** ou **Maleri**, 1° Chétif, malingre ; 2° de peu de valeur. Ex. : *voilai in marlie tchan*.

Comp. : *Manre*, moindre, au B. de la Roche, B -Rh. ; id. VFr. et *meindre*.

*Manre*, mauvais, en p. messin.

*Émanrie*, amoindri, L<sup>t</sup> Vosges.

*Mandrîn*, chétif, faible, à Bournois (Isle-s -Doubs). Roussey.

*Mar*, à Châtenois des Vosges, dans *marmalots*, piètres mollets.

Le rad. *mal* en ce dernier m. peut disputer la paternité au lat. *minorem*, qui a donné le fr. moindre.

**Marlier** : 1° Forme de Marguiller, n. pr. à Vézelois ; 2° forme de *marlie* ; 3° la filiation de mâne (marle), est improbable.

\***Martchan** [Marchand\* *Martchandie*, marchandise.

VFr. *marchéandie*.

**Martchu** [*Martul*], Fléau à battre le grain. *Mairtchu*, Angeot, aj. ; du lat. *martulus* (marteau).

**Marsot**, n. pr. à Évette, Plancher, Étueffont ; de St-Mars ; *Mersat*, anc. n. pr. aj. de Florimont ; voy. *Mair*.

« **Martyre** », c'est le m. fr. ; mais le Montb. a la forme [*Maitchire*], Contej.

**Marvau**. l. dit Tbf. ; fr. cadast. *malevaux* (= *mauvaise* val ?). Jadis yal était fém. L'l était conservée au fém. ; voy. *male djen*. L'l tombe ord<sup>t</sup> en n. masculins.

Id. à Étueffont-Bas ; en h<sup>te</sup> vallée de la Savoureuse, etc. .

*Morveaux*, Perouse ; *Morval*, Chèvremont. Comp. *Moval*, voy.

Comp. *Marmagny* (comp. *Marlie*), cité par Stoff., anc. vge détruit entre Rougegoutte et Vescemont.

**Másâci** : 1° un des hameaux d'Évette ; 2° l'étang de ce nom ; *Malsauci*, anc. fr. cadast.

*Mausauci*, à Sermamagny.

★**Mascroute**, sm., espèce de pain sans levain, ou biscuit plat mince, en usage chez les Juifs Bf. pendant le jeûne pascal.

De l'all. *Matze*, pain azyme, et du fr. crouste ?

**Masõntai** : 1° Arranger, préparer ; 2° aborder, toucher avec les mains, peloter. Ex. : *elle ne se laîche pe masõntai*.

**Mâtan** ! ou **Mâten** ! 1° Espèce de juron ajoulot et Montb. [Mauvais temps\* ; ou tonnerre (Contej.) ; 2° Mâtin ! ou bougre ! en us. à Ch. et ailleurs.

Les bogres allènnent q'men dès *matans*

Sain que Petitgnat s' doteuche de ran. (Chs. Petitgnat.)

En Picard, id. :

Ch'étoait in fameux yeuve (lièvre), que che *mîtan* lo (Entretien d'ech' Franc-Picard) (Corblet).

En fr. *matan* avec sens ± expliqué, peut être pr *mal tens*, chose après laquelle on peste, juron léger.

Oh ! le beau château !

*Matan* tire tire lire ;

Oh ! le beau château !

*Matan* tire tire lô. (Ronde enf.)

*Mâtan te baite* et *matan baite*, Ch., trad. libre : q. le diable t'emporte.

*Matantiuè*, ou *Matantiuai*, Aj. et Montb. ; q.f. employ. à Ch. :

C'ât lai tchaite de tchie noûtes djõns,

Que mâtan tuai lai biète [Que mauvais temps tue la bête],

Si lai tiniô pâ lai coûe,

I li casserô lai tiète. (Ch., un des refrains ± improvisés de la « gran ».)

Comp. le VFr. *Que le mal feu vous arde* ! Que le tonnerre ou bien que le mal des ardens vous brûle !

Quand il fait *mal tens*, Joinvil, p. 259.

*Matantiuai*, sm., sert de sobriq. aux gens du Montb., vu la fréquence de l'emploi de cette imprécation fait par eux.

Cette express. peut être un indice de l'ancien lien politique qui, du temps des comtes nationaux (1) de Montb., unissait ce

(1) Auxquels ont succédé les comtes Wurtemb rgeois, qui restèrent ± étrangers, par leur attache allemande sans cesse renouvelée.

pays à l'Ajoie, où ce juron est aussi employé.. Ex. : *Que matantiuai ! les Petignals*. Employ. aussi à Angeot (p. aj.).

*Que de matantiuai !* q.f. employ. à Ch. Juron d'étonnement comme le précédent.

*Mâtan laimai*, exclam. de crainte étonnée, analogue à *Diale lai maî*; voy. ces m.

**Mathâ** (in loco), Mathay, vge, où règne les *â* pour *aî*. Ex. : *Mathâ, tiu breulâ* (brûlé), *prâ* (pré).

**Mâthey** ou **Mathet**, Mathieu, p. de Montb., Ajoie, TBf.

Mathiot, anc. n. pr. à Vescemont, etc.

*Metthuat*, *Mettuat* (dim. aj.), anc. n. pr., XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> S<sup>es</sup>, de Porrentruy.

*Matthua* (1) (1705). — *Mathias*, n. pr. en Als.

★**Mathiere**, Matière. Ex. de dessèchement par *balancement compensateur*.

**Mathile**, anc. n. de fém. en Ajoie; p<sup>r</sup> *ilde* devenu *ile*, voy. *Othile*.

**Mâtisse**, Petit juron, peut-être adoucis. de matin !

En Montb. *Mâtouche*.

**Mâtiuai** [Mal tué\*. *È souëc·he c'mõn in bûe mâtiuai*].

**Mâton**, Menton; id. Bf. — *Motou*, à Mandeure.

**Mâtou** ! Exclam. correspond. à peu près à matin ! à *matan* ! Salbert, Chalonvillars.

**Mâtraiti**, va. [Maltraiter; conj. *fini*].

**Matrel**, n. pr. à Bf., 1303, cité par Liblin; forme de *Mathurel* ou *Mathurin*.

**Mâtrõnte** ! Petite exclam. d'étonnement (mauvais tonnerre ?), q. q. chose comme matin ! ou le *mâtantiuai* de Montb., auquel il est peut-être parent. *Donner'*, en all. = tonnerre.

**Mâtroüë ye** ou **Matrouille**, Espèce de battu de *sêrai*, de petit lait et de crème, en usage en montagne du Ballon, TBf. — VFr. *maton*, lait caillé; id. au Ban de la Roche (B.-Rhin). — Cmp. *trouille*.

Lgdoc, *mastroulia*, *patrouiller* du fruit.

**Es Matte** ou **Es Matt'**, l. dit à Chavannes-les-G. (Stoff.). All. *Matt'*, pré; ès, en les.

**Mauchot**, voy. *mâc·he*.

---

(1) La tête de ce n. est fr. et la queue pat. La forme étymol. pat.-aj. serait *Maithuai*.

**Māvial**, Mésuser, dépenser mal à propos, Mandeuré.

*El' tot māvial ce qu'el avait.*

**Māvoui**, p<sup>r</sup> [Ma foi] ; a servi de sobriq.

**Ma-yan-ne**, voy. *Mairian ne*.

★**Ma-yer**, **Mā-yre**, Bf., mot hébreu sign. *qui a jeté lumière* (L. Larchey).

**Ma-yer**, forme de *Meyer*, cong. all. à notre m. maire ; ayant signif. maire, fermier, placé à la tête ; du lat. *major*.

Ex. : « Le prévôt de Bf. s'appellera *Mayer*, 1472 », Statut de Bf., cité par Liblin.

**M'** ou **Me** : 1<sup>o</sup> A moi. Ex. : *è m' fât*, il me faut ; 2<sup>o</sup> moi (ego), comme compl. direct : *riediais me* = [regarde moi\*].

**Më**, sf., l. dit de pré *dô lai velle* à Ch. ; paraît se réclamer de *maie* ou *maï*. Un arbre fruitier isolé semblait confirmer cette appréciation.

**Më**, sf., Maie ou pétrin. Rab. *met*. VFr. *mai*, *maict* ; du lat. *macra*, pétrin, ou de *magidem*, bassin, pétrin.

Bf. *met*,

*Më-selaie*. le contenu d'une *më* (environs).

**Mëdi** ou **Maidi**, Midi ; Montag, etc., *mëdi*. Lat. *mediam diem*.

**Mëdicin** [Médecin\*]. L'i lat. de *medicinus* a été conservé.

**Mëdjait**, Tas de matière sécale molle. Comp. à *bousait*.

*Mödjait*, boue, saleté (Exinc., Montb.).

*Ëcrïn-maï in mëdjait*, marcher sur un m. Voy. *ëcrïn-maï*.

**Mëebeiyie**, *Mal donner* au jeu de cartes. Exinc., faire mal donne.

**Mëguillie** ou **Mëguillie**, Clignoter, peut-être p<sup>r</sup> *më guigner*, Exinc.

**Mëpillie (se)**, syn. de *s'ëtrepillenaï* (Exinc.) ; voy. ce m.

**Meillère**, voy. *më-yière*. *Meillere*, l. dit de pré [Millière\*, à Menoncourt, etc., champ de millet. N. pr. à Ch.

**Meisenlock'r**, Sobriq. des hab. de Strasbourg (à Obernai, Brumath, etc.) = farceur, jovial, litt. appelle-mésanges.

**Melice** ou **Mlice** [Milice\* ; dér. *m'licien*, avant 1789, homme fourni par un vge p<sup>r</sup> la milice nationale.

**Melin** ou **M'lin** [Moulin\*].

**Melisse**, **M'lisse** ou **Misse**, Rate ; Lgdoc *melzö* ; it. *milzä* ; all. *milz*.

*S'ëtchâdaï lai misse*. *Te m'ëtchâdes lai m.*, tu me fatigues.

**Mémônit.ye** [Mennonite], litt. de la secte de Mennon (inj.).

« A l'assemblée de Munster, en 1536, q. q. chefs anabaptistes tombèrent dans les excès d'un fanatisme aveugle et déréglé. Mennon épura leurs doctrines, et forma une secte séparée, qui tient à ne pas être confondue avec les anabaptistes. » Cette secte existe à la frontière palatino-alsacienne, où elle paraît ± cantonnée. — Voy. *hud.yenö*.

L'ancienne défaveur attachée à ce nom a eu son écho dans les litanies d'injures que les enfants de Nommay (protestants) adressaient à ceux de Châtenois. Ex. les assonances suivantes :

Cathôlit.ye; mémônit.ye; ai tchouvâ chu ne bourrique; quand lai bourrique lève lou tiu, lou cathôlit.ye ât f...ichu!

A quoi il était répondu avec dignité :

Hud.yenot; pairpillot; lève lai coue, pou avoi di bon bugnot!... Etc.

**Menaî** : 1° Mener; 2° *Menaî liés bûes*, se dit de la vache en chaleur; cela nous reporte au temps où les bêtes à cornes paisaient en liberté.

3° *Menaî lai danse, lai fîete*, conduire la danse, la fête, la mettre en mouvement.

4° *Tiaî trai.yin qu'è menönt*, quel train (tapage) qu'ils mènent.

On trouve ce sens dans la chanson picarde du comte Ory :

Holâ, Holâ! qui frappe et *mène* si grand bruit ?

Ce sont des nonnes qui ne marchent que la nuit :

Elles sont en crainte de ce maudit comte Ory.

**Îemenai**, Rétablir par l'exercice le jeu naturel des muscles ± engourdis par la courbature, le rhumatisme ou autre cause.

*Quant ce tchouvâ s'ât in pó îemenai, è ne bouetâ.ye pu.*

**Menaice**, Menace. — *Menaicie*, menacer.

**Menaïdje** [Minage\*, VFr. = Droit seigneurial sur les terres ou les grains mesurés à la *mine*; marché aux grains (Roquef.). — Le patois a gardé seul<sup>t</sup> ce dernier sens. Anc. fr. local, *éminage*.

En 1392 : L'an mille CCC nonante et doubs, Perrin Petit, de Montbéliard, qui ait donné à la Chapelle des osses (os) de St Germain, une *emenne* (mine) de moitange (méteil). (Mgr Vau-trey. hist. de Porrentruy.)

**Menate** : 1° Poignée ou anse d'un van; 2° au pl., Menottes p<sup>r</sup> entraver les *main*s.

**Mënaie** [Menée] de neige accumulée par le vent.

**Mëneceve**, Mancienne = [Magicienne\*, Viorne cotonneuse : *Viburnum lantana*, arbriss. des haies.

A Mandeure, *Mènesavre*,

**Menétréz**, n. pr. à Faverois, Bf. ; *Menétré*, à Bavilliers, Perouse, Anjoutey, Chèvremont.

*Menétré*, Vacarme (1), à Plancher (Poulet). VFr. *Menestrel* (2), *Menétrier* (3).

★**Menichtre** [Ministre\* protestant, pasteur : même rad. que plus haut.

**Menigoz**, anc. n. pr. à Chalonvillars ; voy. son rad *M'nigau*.

**Menoncoûë**, Menoncourt ; même patois qu'Éguenigue, c.-à-d. Sous-Mont.-Ajoulot. Mots en *at* (*ot*), en *eu* (*ô*), et *ain* (*an*).

*Gain*, gant ; *eutche*, voy. *oûetche* ; *beu*, bois.

*Ça ne cœule pè* = cela ne coule pas. *Moillie lai goille* = mouiller le linge.

*I n' crâ poïè* = je ne crois point. *È fât que nos alleuchins* (4). Ci-devant on y disait *sabat*, maintenant *sabot*.

**Menoûe**, Monnaie. En 1283, *Menoe*, en fr. de Montb. (Tuetey, D. municip.).

**Menpe**, à Petit-Croix ; all. [*Mansbach*], vge germanoph., bassin de la Lague.

**Mentre**, Mettre (add. d'une *n*). à Phaffans.

**Menuje** [Menuise], Oignons et fines herbes hachés *menu*.

*Menujon*, petit morceau de viande de porc, pain ou autre aliment découpé *menu*. Ex. : *in menujon de pain benit*.

*Menujerie*, sf., composé de pièces ou morceaux.

*Petit jel Menuson*, anc. n. pr. de Rougegoutte, XV<sup>e</sup> Sc.

*Menujîe* : 1<sup>o</sup> sm., menuisier ; 2<sup>o</sup> va., couper en petits morceaux.

---

(1) « La musique est, a-t-on dit, un *bruit* qui coûte cher. » Le peuple moqueur a taxé de *vacarme* le *bruit* ± musical des ménétriers. *Bousin* (de *busine*, trompette), ne nous présente-t-il pas un ex. analogue aggravé ? Voy. ce mot.

Les cafés *chantants* ne sont-ils pas taxés de *beuglants* ?

Ici la voix humaine ± mélodieuse devient un mugissement !

(2) Li reis Salomon... preiad que un *menestrel*, maîtres de *orfaverie*, *purtraiture*, *e engravure* et *altres engins*... (XIII<sup>e</sup> Sc, 4 liv. des Rois, p. 252.)

(3) Quant li *menetrier* venaient leans, il apportaient lour *vielles* après mangier (An 1309. Joinvil., p. 282).

Rappelons que les n. de famille ne datent véritablement que du XV<sup>e</sup> Siècle. « En 1405, un synode prescrivit aux curés la tenue des registres de baptême. » « En 1555, ordon<sup>ce</sup> d'Amboise, défense de changer de nom. » (Sabatier, n. propres.)

(4) Ex. de la forme de l'imparfait du subj. employés pr le présent et servant pr les 2 temps en pat. ajoulofone. Voy. conj. *ainmat*. Voy. note à « Faire ».



**Mépésure**, Entorse, Auxel. — *Mépésure*, à Angeot; *i m'sô in pô mépésai*, je me suis un peu tordu le pied

*Se mépéssa*, se tordre le pied, Auxel.

**Méepillie**, à Exinc., syn. d'*ietrepillie*.

**Merant**, part. pr. du v. *meri*, anc. manière; ex. : *è s'ôn vait merant*, il va mourir.

★**Mercie**, Merci; néo-patois. Voy. *Méchi*. Dér. *remerciaî*, remercier.

★**Merdaillon**, Mauvais petit *merdeux*, mauvais gamin.

**Mërdjie**, sm., Tas de pierres provenant d'un travail humain. St-Vital (Savoie), *morzié*.

Alias, *murger*. L. dit, *ès Murgies*, Offemont (Stoff.).

Celto-Br. : *móger*, mur. Notre mot est très répandu en France; tôt ou tard il prendra place dans notre dictionnaire fr. — *Mourdjé*, taupinière, à Chatillon (Jura).

*Mërdjerot*, dim., à Bournois.

**Mère**, Bf. Mère; id. en p. aj.; cent. Bf.

Le patoisant de Ch., p<sup>r</sup> parler bon fr., cherche à éviter l'è ouvert de son patois, et dit aussi *mêre*, *père*, *frère*!

**Merlin**, sm., Espèce de hache massive. à long manche; id. en D. Boiste. *Marlin*, en Montg. Lat. [*marculinus*].

**Meri**, Mourir. Ind. pr. *i mûe*, *noues merõns*, v. *meris*; p. déf. *i meri*; part. pr. *merant*; p. pass. *moûe*.

*Moûetche*, sf. (eau) [*morte*\*; eau stagnante et permanente, mare dans les prés, anc. bras de rivière, où l'eau ne court pas, où l'eau est *morte*].

Le fr. cadast. traduit par erreur ce mot par *mouche* (au lieu de *morte*); ex. : l'anc. fossé de la *Mouche*, à Montb.; le pré de la *Mouche*, près Ch., à Trétudans.

**Mermet**, n. pr. Tbf., Perouse, etc; dim. de *merme*, petit enfant, le plus petit de la maison (L. Larchey).

**Merrain**, id. en fr. *Marrenaige*, 1331, Porr. (Vautrey), bois de construction. — En Montb., *Marounie*, ouvrier en merrain, qui équarrit (Contej.).

**Meru**, Miroir.

**Meru**, Meroux, vge. *Meru-yaî*, hab. de Meroux (Novillars).

*Lîes soue-poi de Meru*, sobriq.; voy. ces mots.

A M. : *è n' diaît* (disait) *ran di tot, poi lés tchans on ant aïvu*.

*Mon poir* (pauvre) *aifant* ; *çolai me pitiaît* (piquait) ; *pé bécô soitchi*, *pé trö* (pas trop) *échtropiai* (estropié) ; *prêt'ye poué* (presque point) ; *pé trö soitché*.

Le patois n'est pas uniforme dans tout le vge.

*El ât aissaî serraî, vos saîtes ; défaire ; copai l' poignet. Lo tchouva, lo boue.*

En 1093 ? *Prioratus de Merodio*, prieuré de Meroux (Doc. TBl., Viellard).

**Me·si** [Mussi]. Caché, couché en parlant du soleil. Ex. : *lou serail ât mē·si. Lou serail se mē·se. Serail me·sant*, soleil couchant.

(Le point entre e et s est pour laisser à cette consonne la prononciation dure.)

Q. fois employé pour indiquer qu'une personne s'est éclipsée. *Elle s'ât me·si.* — V. *me·si*, conj. *fini.* — En Montb., mussot, sournois (Contej.).

**Mésièrè**, voy. *Maijiré*.

**Messe**, id. en fr. : 1<sup>o</sup> Messe (office religieux) ; [Mässe, à Chaux, La Chap.-s.-C, Montagn. infér., à Vermes (Delémont) ; 2<sup>o</sup> ensemble de taches de boue, surtout en bas des vêtements, produite par la marche en chemin boueux. Ceci peut provenir du temps où, p<sup>r</sup> aller aux offices aux villages voisins (plus rares étaient les églises), on allait à travers champs par de mauvais chemins.

Ex., en parlant de quelqu'un crotté : *el ât aivu ai lai messe. Mosse*, messe relig. à Uriménil (Vosges).

**Messie** [Messé], crotté. [Massie\* (Montag. infér. et Sous-M.)

**Messie**, à Bournois, près Villersexel. — M. Contej. donne l'étym. all. *mist*, « crotte » ; mais ce dernier mot s'applique à la boue, à la fiente, au fumier.

**Messe**, Metz, ville de Lorraine. [Mosse\*, à Châtenois des Vosges.

**Metain·ne** [Mitaine\*, tj. un des nombr. ex. de l'assourdiss<sup>t</sup> de la voyelle inaccentuée. *Në m'tain·ne : diés belles metain·nes.*

L'e (de *metain·ne*) disparaît après une voyel. accentuée (règle générale).

**MêtcHe** [Miche\*. *MêtcHate*, petite miche ; Nancy, rue des *Michottes*.

*Mêche*, en pat. messin, qui n'a pas notre *tch*.

*Ne mêtcHe de pain noi.*

B.-Lat. *micha*, *micâ*, petit pain. VFr. *miche*, petit pain, pain blanc. Lat. *mica*, petit morceau, miette.

Norm. *miche* = petit pain blanc, brioche. Brachet donne étym. flamande, *miche*, pain de froment, à tort, croyons-nous.

**Mêtche** ou **Maitche**, anc. étang (c<sup>ne</sup> de Denney)

L'étain de la Mêtche qu'on crevâi,  
Tos les pachons se sont savai. (Éguenig.)

Se dit *Maitche*, à Angeot, Petit-Croix.

*Mêche*, en fr. cadast.

*Etang de la Musse*, 1627, Stoff.

La forme ± anc<sup>e</sup> cadastrale *Moêche* ou *Moetche* rapporterait notre voc. à [*Mouêtche*\* (voyez). De même la forme suivante : *Meutche*, forme relevée dans une lettre de *gent* peu lettrée.

**Mêtchoir** [*Méchoir*], Dépérir, périr (Bourogne).

**Mêtie**, Métier.

**Mêtrûe**, voy. *Maîtrûe*.

**Mette** = et voy. *Maite*.

**Mettrot**, ou mieux **Maitrot**, Dresseur rustique en bois dur, p<sup>r</sup> la vaisselle (syn. de *tenie*), Salbert. En p. aj, et Rougemont, *mettrat* (1).

*Mètrö* (2), à Bournois, *planches* disposées p<sup>r</sup> recevoir la vaisselle ou le pain ; ce mot nous reporte à une époque où il n'y avait pas de meuble spécial p<sup>r</sup> la vaisselle.

*Métrot*, n. pr. TBl — Dim. du lat. *materia*, bois de construction, planches.

**Meû** [*Mieux*\*. *Dîes fins meus*, des fins mieux, des meilleurs.

**Meu**, sm., Mur, Vézelois ; à Ch, anc<sup>t</sup> *mu* ; à Bourogne, *meur*. Voy. *mu*.

*Meu*, sm. [*Mou*\* ou poumon, à Ronchamp.

**Meujuræ**, Mesure. (*Utre meujure*, outre mesure) Montb. [*measure*\*.

*Meujurie*, mesurer. *Meujuru*, mesureur.

**Meut-yoù**, in loco, Mouthe, vil. à parler *savoyophone* (arr. Pontarlier).

---

(1) En Bes.: Charchie vœ dans ce befot (buffet),  
L'i aît n'aissiete de tare  
Ou bin su lou mètröt (38<sup>e</sup> Noël, Besançon).

(2) Orthograp. de M. Roussey. Notre *i* final est afone, mais indiq. un dim. nutif.

**Meunai** ou **Meunê**, sm., Qui fait, ou a une *mine* qui déplaît.

Dér. de *mine*, dont l'*i* est assourdi.

Le Igdocien *minêtö* = « qui a petite taille ou basse *mine*, chafouin ».

**Meunai**, vn., Faire entendre un cri doux en parlant des bêtes à cornes, par oppos<sup>n</sup> à *bruyie* (Angeot).

**Meusi** : 1<sup>o</sup> adj., Moisi ; 2<sup>o</sup> subst., moisissure. A Bournois, *mægi*, signif. en plus gamin.

*Bec-meusi*, sm., odeur des armoires ou autres choses ayant l'odeur de moisi.

*Démeusy*, n pr. en c<sup>on</sup> G-y et Rougemont.

*Pain-meusi*, à Plancher (Poulet), = Myosotis. Les grappes terminales bleues du « plus je te vois, plus je t'aime » n'ont éveillé chez nos braves montagnards, que l'idée du pain parsemé de moisissure !

**Meyer**, voy. *Mayer*.

**Méyiere**, n. pr. en fr. *Meillère*, Danjoutin, Larivière — Châtenois, XVI<sup>e</sup> S<sup>e</sup>, *Meilliere*.

Le fr. cad. *Millère* (Bavilliers, Essert), peut revendiquer la paternité. Voy. le dim. *Millerate*.

**Mi** (ne...), Ne pas : à Fougerolles (Hte-Saône : *i n' sai mi*, je ne sais pas.

Inusité en Tbf., mais en Lorraine.

*Mi*, dérivé du lat. *mica*. A Strasbourg : *I ha nitt æ bræst ghært*, je n'ai pas entendu une mic (Oberlin).

**M'i**, pour moi y, ou m'y ; ex : *poulchais m'i*, portez-moi là (1).

**Miaile**, sf., forme de *mièle*. [*Miâle\**, en p. du Ballon ou Montg. Voy. *mièle*.

**Miâmer**, enf., Manger, Bf.

**Miânai** : 1<sup>o</sup> Miauler, faire entendre le « *miâou* », cri doux, parlant du chat. Bf. *miauner*.

2<sup>o</sup> Quémander d'une manière pateline

*Miânu-se* [Miauleur-se], qui quémande. *Mionnu*, en Montb.

En Montg. *Miâinâ* = [mianai\*, bel ex. de *balancement compensateur*.

---

(1) Cela se retrouve en fr. local :

Ah ! donc bonjour, Françoise, m'i voici de retour,  
M'i voici de retour, ma brunette, auprès de toi ;  
D'une amitié sincère, embrasse-moi (Chans.).

**Miâte**: 1° [Miette\* (de pain); 2° mie (de pain). *Miātu*, qui a beaucoup de mie (pain).

[*Miote\**, pat. Montg. et Montb

**Miâte**, fém. de *Miot* (muel): voy. ce mot.

**Miate (Pierre de lai)**, Ch.; Pierre de la Miotte, Bf. Anc<sup>t</sup> en la *Muate*, 1655, Bf.

Cens. du Chapit. Bf. (Stoffel); signifie en patois de Belfort. qu'on retrouve à Rethnans, Bf., Pierre de la Muette = petite construction dans ou derrière laquelle on guette, ou on surveille, l'ennemi sans bruit, et qui paraît muette.

Ce n'est que plus tard, qu'en français comto-bourguignon on a dit *Miotte* à Bf., mot qui a déjà passé en patois de certains vges voisins de Bf., et où l'on dit *muate* p<sup>r</sup> muette, et *Miote* p<sup>r</sup> la pierre.

Eschène: *Piere de lai Miate* (où muette se dit *muate*).

Offemont, Salbert: *Pières de lai Miate*. A Bourg, TBf., *Piere de la Muote*, et où *muote* = muette.

Le mot miette, *miate* en p., doit être absolument écarté comme rad.

Nous avons à Metz la *Tour Mute*, la cloche *Mute*, qui ne sonnait que dans les grandes circonstances.

Les Romains avaient *muti lapides*. Voy. *Miot*.

On trouve en copie de 1472 de la Charte de 1307, en un fr. du XV<sup>e</sup> S<sup>e</sup>: « Et doivent maintenir les murs des bourgs de Belfort... les portes et les *Méates* qui sont sur les dits murs (1). » Voy. *Miot*.

Comp. *Tarmötä*, à Albertville. [*Teur moëtä\** = tour muette, à St-Vital], « vieille tour ayant servi anc<sup>t</sup> de moyen de correspondance ».

**Michat**, Michel, à Éguenig.; id. n. de Porrentruy (1406). — **Miclô**, dim. à Bourogne (Janvret).

Ce n. devient *Miguel*, en Ibérie. — On trouve *Miguet* à Delle, *Michelat*, n. pr. à St-Dizier.

*Maichelin*, anc. n. de Porr. (1328).

*Miget*, 1<sup>er</sup> curé de Ch., 1584 (Liblin, Bf. et T.). *Migeon*, n. pr. TBf.

*Cholez*, à Villars-le Sec, abrég. dim. de Michel; *Cholet*, TBf.

---

(1) Kleinklausz, Orig. de Bf., Bull. S. Bf., 1835, p. 92.

*Miquèle*, au Ban-de-la-R. (B.-Als.) — *Mechie*, à Besançon.

**Michtère**, Mystère. Dans l'église de Ch., les mystères joyeux et les m. douloureux étaient représentés en images encadrées, que certaines filles avaient le privilège de porter à la procession.

**Micmaquai**, Faire une affaire louche (*micmac*), un mauvais mélange.

*Michemachai*, en Montb., Contej., faire un sale mélange ; de l'all. *mischmasch*, d'après Stapp.

**Miclot** (à Bourogne), dim. de Michel (Janvret). *Moulin-Miclö*, à La Poutroye (Hte-Als.)

*Miclö*, TBF., n. pr. « L'abbé *Miclö*, vicaire d'Étuefont-II., blessé mortellement, en 1870, sur les champs de bataille, en soignant les blessés » ; *La Croix* de Bf.

**Micot**, interj. p<sup>r</sup> appeler les lapins. *Miqui* = lapin, Rosemont.

*Miclou*, *Micli*, Bf., n. de chatte ou m. p<sup>r</sup> les appeler.

*Mik*, chatte, à Bournois.

**Midiait bian** : 1<sup>o</sup> le vrai [Muguet]. *Midiat*, à S-y (1). Cette forme montg. indiq. bien qu'il faut écrire *midiait* en p. de Ch.

I m'en ollit à bœ, pou pèessaï mai coulaire

Trouvit di midiait bian, lou poutchit ai mai mie.

(Chans. p. Montb., M<sup>s</sup> Dr J. V.)

2<sup>o</sup> *Midiait*, Lilas, plante persane qui, venue au XVII<sup>e</sup> S<sup>c</sup>, a usurpé chez nous ce n.

**Midon** ou **Aimidon**, Amidon. *Aimidenai*, amidonner.

**Mid-yeli**, voy. *Maglite*.

**Mid-yelot** (2), forme dim. enf. de Michel. Voy. *Miclot*.

*Miguel*, en Portugal. *Michelot*, anc. n. pr. TBF., à Chaux.

Voy. *Michat*.

**Mie**, sm., Miel. *Sèce-mie* et *Miemie*, TBF., ortie blanche, dont la base du tube de la corolle contient du miel que les enfants *sucent*. Il en est de même p<sup>r</sup> le trèfle. etc.

**Mie**, id. en fr. ; abrég. fam. de *aimie*. *Lai mie*, surn. affectueux enf., comme *mimi* p<sup>r</sup> un garçon.

---

(1) S-y = Sermamagny ; p<sup>at</sup>. du com de G-y, ou Rosemontois, ou Montg.

(2) Nom porté par un des 3 fils de veuve Vautherin, originaire de Dambelin (com Pont-de-Roide), la 1<sup>re</sup> du nom à Châtenois. vers la fin du XVII<sup>e</sup> S<sup>c</sup>. Jean-François, un autre fils, bâtit notre maison paternelle en 1778.

**Miebile**, Débile. Du lat. *minus habilis*.

**Mieche**, Mâchoire et abajoue du porc. Lgdoc, maïssö. Lat. *maxilla*, mâchoire.

**Mie-dje** [Merde\*. *Mêdje*, ailleurs; voy. *mêdjait*].

*Mie-djîe*, voy. *mâdeu*, son congén.

*Miedjerie*, chose de rien, ennuyeuse; *önmiédjaî*, sali de m.

Les compagnons d'Énée en débarquant au Latium :

Celai fai, ses jan s'embruïre (voy. *önbruïere*),  
Et peû jousqu'ai tarre ai sautië,  
Crian pu for que de lavei.  
Pique-*mâde* po lé darrei! (Virg virai)

Ici, ce pique-*mâde* = [*mîedje*], sera l'appellation ridicule des derniers débarqués.

En pays de Montb., c'est pique-*môdjait* (voy. *mêdjait*).

**Mièle**, sf., Merle. (*Miele*, à Vescemont.) s. m.; *Mièle ai bac djâne*, le m. mâle. *Lamielle*, n. pr. Auxel., TBf.

Étang des *Mielles*, Éloye. Voy. *miaïle*.

VFr. *Mielle*, merle.

**Mignate** ou **Mignote**; voy. *mugrate*.

**Se Miefiaî** [Se *Méfier*\*. *Miefiance*, méfiance.

**Mienaidje** [Ménage\*. *Mienaidjîe*, v., ménager.

*Mienaidjîe-re*, ménager-re, économe; *mienaidjemön*, ménage-ment.

**Miémont**, l. dit champ à Meziré. — *Miemunt*, mont. c<sup>ne</sup> de Vanchelle ou Winckel- (Stoff.).

*Miécourt*, vge d'Ajoie.

**Mièneu**, minuit. *Lîes mièneu* [les minuit).

*Mainue*, à Menoncourt.

*De minuit*, de côté nord; anc. fr. TBf.

**Se Méepillie**, s'exténuer à travailler, se *décarcasser*, Exinc.; peut être cong. à *îetrepillenâî*.

**Mignin**, voy. *magnin*.

**Mies** ou **Mie'**, adj. poss. Mes; comme en fr. p<sup>r</sup> les autres pat.

1.<sup>s</sup> finale non apostrophée tj. aphone (quand il n'y a pas liaison), indique le pluriel.

**Miesusai** [Mésuser\*].

**Mie-tchan**, m. et f.; néo-p. au f. *mîetchante*; 1<sup>o</sup> [Méchant-e\*]; 2<sup>o</sup> mauvaise qualité. Ex.: *in mîetchan tchouvâ*.

Lies djôns sont bin mîetchan  
Lies biètes n' lou sont p' tant.

A Croix [*Métchain*\*-ne; ex. :

Lai métchain-ne bête se raidouça

Catche ? ses dents se raipian-nâ (le poi).

Fable du Loup (1), traduite en p. de Croix (2).

**Migaï**, Clignoter, par peur ou autrement, à Mandeure :

*Tē n' sèrô me faire ai migaï!* c.-à-d. tu ne saurais me faire peur.

**Mignin**, voy. *Magnin*.

**Mignote**, voy. *Mugnate*.

**Mije** [*Mise*\*; *Mijie* [*miser*\*. *Remijie*, remiser.

**Milandre**, près Boncourt, anc. château. *Jusqu'ai milandre*, c.-à-d. très loin.

*La Milandre*, ham. près Riervescémont.

**Milhouse**, Mulhouse (Hte-Alsace). Les auteurs anciens cités par Grandidier, Trouillat et autres, notés par Stoffel, suivaient ord<sup>t</sup> les formes  $\pm$  alsaciennes de ce n. : *Mühlenhüsen*, *Mülhüsen*, *Mülhinhüsen*.

*Mülhausen* (3), forme tard venue d'outre-Rhin, a surtout fait des progrès pendant la période française ! favorable à l'*allemanisation*, par les écoles et par le choix des noms allemands, au préjudice des noms alsaciens ou français, des localités *bi* ou *tri-nominales*.

Actuell., nous avons *Mülhoüsë* à Entreigne (Hindlingue); *Melhüsë* à Altkirch, Strasbg, Mulhouse, Soultz; *Melhüsä* à Barr (B.-Rhin) (4); \**Mülhüsen*' à Aoldzé (Holzheim); *Milhüsä* à Rouffac; *Mülhüsä* à Sélestat.

La termin. en *en*' ne concorde plus avec le dialecte als. actuel, et dans leq. elle est peu employée ou peut-être pas; l'als. (comme notre patois l'est du fr.) est  $\pm$  influencé par l'allemand.

En effet, à Brumath, Haguenau, Rouffac, Soultzmatt, *hüss* = maison, dont le plur. est *hüssr*' (avec un *ü* se rapprochant de l'*i*). A Sélestat, à Barr, le pl. est *hüssr*', et nulle part *husen*'. — *Mülhüs'r*' = Mulhousien en cette ville.

(1) Voy. fable en pat. Ch., Bull. Soc. Bf., 1834.

(2) Con de Delle.

(3) Lorsque sur ma route écolière de Chât. à Bf. m'apparut, pr la 1<sup>re</sup> fois, sur le vernis flamboyant des *palaches* d'antan, ce nom étranger au dialecte alsacien, il me fit l'effet d'un précurseur d'invasion !

(4) Cet *ä* 3/4 muet se rapproche d'un *e* mi-muet (*è*); se trouve en Savoie, en Occitanie.



**Millefleuri**, Mille fleurs ou mille feuilles. *Achillea millefolium*.

**Milleflorin**, Petite centaurée, au Puix, vge.

**Millefu-yots** ou **Mirlifu-yot**, le feuillet, 3<sup>e</sup> estomac des ruminants.

**Millepêchus** [Millepertuis\* ; *hypericum perforatum*].

**Millerats**, à Botans ; **Millière**, à Bavilliers, anc. l. dits p<sup>r</sup> champ de millet. Voy. *pelaî*.

Ces n. nous reportent au temps où le millet et les fèves occupaient la place que la pomme de terre a prise sur eux.

Le fr. *Millet* a p<sup>r</sup> homolog. *Milliot*, n. pr. Tbf. ; *Millat*, de La Chapelle-s.-C., XVI<sup>e</sup> S<sup>e</sup>. Voy. *pelaî*. — *Meillet*, l. dit à Courtavon (Als.), p. aj. où fille devient *feuille*.

*Millet*, n. pr. à Sermamagny. *Millot*, n. pr. à termin. patoise à Rougegoutte.

**Mellière**, n. pr. à Sermamagny. à Ch.

**Milliar**, sm., Millésime. Anc. fr. local :

En l'an que li miliaires des anz

Notre Signor Jesu Christ corroit. XIII<sup>e</sup> S<sup>e</sup>.

(Tueley, Droit man. Fr.-Comté.)

**Millie** [Millier\* de livres pesant ; ex. : *in millie de fouë*].

Ganelon dit à Marsile :

Vingt millie Francs unt en lur compaignie

De vos païens lur enveiez cent millie. (Ch. Roland.)

**Milot**, dim. d'Émile (récent).

**Mimi**, voy. *mîe*. *Bati tchiè mon onc'hot Mimi*.

**Mimie**, p<sup>r</sup> Émilie (Salbert).

**Minab'ye**, Minable, d'aspect, de mine misérable.

**Mine**, id. en fr. : minerai de fer pisolithic. *Minu*, ouvrier mineur.

**Minou**, hab. de Plancher-l.-M. (Poulet).

Comp. *Minerie*, Tbf., et *Minarie*, à Bourogne, n. pr. (Janvret). *Les Minières*, l. dit, à Sevenans, Stoff.

**Min'me**, Même. *Minmemön*, de même.

\***Minncht'** (ortog. fr.) = Cathédrale, à Barr (B.-Rh.) ; du lat. *monasterium*.

**Minon** : 1<sup>o</sup> N. câlin du chat ; ex. : *Bis', minon !* 2<sup>o</sup> Chaton des amentacées (saule, coudrier....) ; comp. à *mignon*.

Comp. VFr. *Minant*, *petit* chat ; et *minette*. — Voy. *muguate*.

**Miôle**, sf., Moëlle d'un os, ou d'un végétal.

**Miot**, Muet ; fém. *miate*, *muate* (*miote*, en Montb.). En pat. Bf. (Rethnans), *muate*, muette. Voy. *Miate*.

Les mots à Rethnans « *Pière de lai Miate* » contiennent une légère altération du mot *muatz*, dont le masc. francisé y est déjà devenu *muet*

Éguenigue : [*Miat*\* ; au fém. *miate*].

Angéot : *Moat-te*, Là, les mots *Pière de lai Miote* présentent un francicisme, car il n'y a pas là de mot fém. en *ote* (mais ils sont en *ate*).

*Muot*, anc. n. à « Giramaingny », Arch. Bf. XVI<sup>e</sup> S<sup>e</sup>.

*Muat-te*, en aj. d'Eschènes, Croix, etc.

*Mouhat-e*, aj. muet-e, et n. pr. aj. Ce n. pr., en Montb., devient *Mouhot*, n. illustré par un enfant du pays, hardi explorateur du Mékong, et précurseur de Doudart de Lagrée, lequel lui a élevé un tombeau au lieu de sa mort, sur les rives de ce fleuve.

*Mouhay*, n. pr. Chavanatte.

*Muote*, adj. f. à Magny-Vernois (Lure), muette.

Dans les franchises de Bf. accordées par Renaud de Bourgogne, les bourgeois sont tenus de contribuer au service du guet et à la surveillance des *Muottes* (traduit par Courtines, par Liblin). Voy. *miate*.

*Mote*, en Bourg (1).

*Muotä*, vallée près Schwitz (2) et rivière, qui ont un n. contr. dans *Augrogne*, riv. de Plombières.

Voy. *Miate* (*pière*).

**Mioutenai**, Marmotter doucement. Murmurer d'un ton caressant, parlant des animaux flattant leurs petits.

*Mioutenu-se*, qui « *mioutène* ».

**Miquie**, sm., Lapin (M. Cordier, de Leval-Rougem.). *Miqui*, à Felon, Chaux ; voy. *micot*.

Comp. *Queni*, en Montb. (Contej.), qui dér. du lat. *Cuniculus*.

**Mire**, pas plus que *moirat*, dans la Chs. du Rosemont, n'est connu à Vessemont, Chaux, Sermamagny.

---

(1) À Dijon (Énée racontant ses exploits à la prise de Troie) :

D'aïbor el u lai gueule *mote* (muette)

E velô anfilai lai pote ;

Mâ je li fi : t'à pri Grillo.

Et peu je l'essommon du cô. (Virg. Vir., p. 35)

(2) Ce mot appuie un peu les prétentions des Romanches, qui disent que jadis leur langue ± francophone confinait au lac de Zurich. En canton de Schwitz, du reste, est La Marche (*die March*), ou *Terminus Helvetia*, qui indiquait alors la frontière de la Rhétie, dont la langue actuelle est admixtivement fort attaquée par l'all.

**Misse**, voy. *Melisse*.

**Missipipi**, Mississipi, fl. d'Amérique. Parlant d'un bâton, ou autre chose, les enfants disent : *i vo l'ônvoi:yie jusqu' ai Missipipi* (ou *jusqu' ai Milandre*), c.-à-d. très loin. Écho de la colonisation de la Louisiane. — 1640, *Messipi*; *Michissipi*, 1672, Doc. fr. — *Meschacébé* (Chateaubriand).

**Mitenân**, Maintenant; chute d'n.

**Mitron**, surn. ; sa femme = *Mitrène*, reg<sup>t</sup>.

**Mit'yedji** [Mercredi]; *Mait'yedji*, Chalouv. (ai = i).

**M'nichtre** [Ministre\*, pasteur protestant.

**M'nigau**, T.Bf. Côtes ou gras choux. Voy. *Blette*; *Mengou*, B. de la Roche.

Ce mot est pour romain-choux, d'après Oberlin (*Rœmischer Kohl*). *Mangold*, all.

*Menegoz*, n. pr. ; en pat. *Menegâ*.

**Mô**, au fém. *môle*; *Mou*, molle. Dim. *môlot*.

**Mô-tche**, à Bf., Rethnans. Voy. *Moûe*.

*Moat-te*, voy. *miot*.

**Mögre**, voy. *Maigre*.

**Moi**, a le sens de *ego*, *Moi*, devient *me* en compl. indirect ; ex. : beille *me* lou.

En Celt.-Br., *mé*, sujet ; *ma*, régime. Indice de parenté.

**Moignot**, Moignon.

**Moijevâ**, Masevaux ; voy. *Majevâ*; *Vallis Masonis*, 823.

*Maisumuals*, 1098? (1). — XVI<sup>e</sup> S<sup>e</sup>: « Moiseuaux » (Livre R. Bf.).

**Moilâ**, voy. *Crô*.

**Moillu-se** ou **Moi yu-se**, *Meilleur-se*.

*Dés fins moillus* (Porrentruy) = des fins meilleurs.

*Tré moillu* [Très meilleur], de 1<sup>re</sup> qualité (Porrentruy).

**Moini**, à Leval-Roug<sup>t</sup>, Taureau ; als. *mouni*. Onom. ? de beu-  
gtement.

**Moin'naï**, Mener, aj. ; voy. *menaï*.

S' vos v'laï savoi, comme an moin'naï  
Le paisain de Courdjenai. (Chs. Petignat.)

**Moirandaï**: 1<sup>o</sup> Manger à 3-4 heures ; 2<sup>o</sup> goûter (repas), aj.,  
Mandeure ; *Mouaronde*, B. de la Roché (als.).

A Bretagne, se dit pour tous les repas, sauf p<sup>r</sup> le 2<sup>e</sup> souper,  
qui se dit *recignie* ; voy.

---

(1) L. Viellard, cité, p. 161.

Espagne, *merendar*. Du lat. *merenda*.

**Moirat** (1), à Angeot ; Moreau (cheval). [*Moirot*\*, forme hypothét. du c<sup>on</sup> G-y, est inconnu à Chauv, Sermamagny, Auxelles, Vescemont ; de couleur bois brûlé à reflets, ou gorge de certain pigeon ; le fond du poil est noir, l'extrémité bois brûlé.

Le cheval moreau est très estimé, mais rare.

Le mot *moiré* peut être écarté, comme n'étant pas cong. de notre mot ; il est d'une introduction moderne en fr. et plus moderne encore en pat, où la moire (*mohair*) n'était guère en usage.

*Tchouvâ-mourè*, à Mandeuve, carabe des jardins.

*Mouria*, noir, more, n. de cheval noir ; B. de la Roche.

*Moirat* ou *Moirot*, inconnu à Ch., à Lutran. Ce mot est traduit à tort par Corré par gris pommelé.

En dial. champenois :

Li emperere... montés sor un cheval bayart, por chou que Moriaus, ses autres chevaus était navrés. (Ici, l's est caractéristique du sing. XIII<sup>e</sup> siècle.) Villehard.

*Morat*, *Merat*, n. pr. aj. (*Maurus*).

[*Morot*\*, n pr. Sermamagny.

★**Moiseaux** (pores), pl., express. se trouvant dans le Statut de Bf. en 1472 (Liblin), Ladres.

En fr. de Comté, moyen-âge : *Mesel* = ladre. B.-Lat. *mezellus*, lépreux.

En p. d'Albertville, *mézé* = grains, aphtes, ou *ver* enkysté, se produisant sous la langue du porc (cysticerque, ou embryon de *tænia*).

*Mèsés*, l. dit prairie de Montb. où était une léproserie (Contej.).

**Moiselle**, Moselle, riv. de Lorraine ; id. à Châtenois des Vosges ; *Meuselle*, en Vosges.

*La Moiselle*, l. dit de champ à Plancher-Bas.

*La Moësa* ou *Muesa*, rivière c<sup>on</sup> Grisons et Tessin. — Rad. celtique.

**Moitie** [*Moitié*\*. — *Moiton*, sm., milieu.

*Moitöndje*, adj., qui est au milieu, de moyenne dimension.

---

(1) *In* Chs. du Rosemont.

Al ë picâ son tchevau *moirat* (mot inconnu) pö sauté la bariere (Auxel., M. Germain).

Al ë pitiâ son tchevau *noiro* pö sauté la bariere (Vescemont, 1899, M. J. Ruez).

Dj'ai monté dsus mo hä dchevâ,

Qu'on aippeloit lo hä *mourya* (Ban de la Roche, Oberlin, 1775, Bas-Rhin).

*Moitange*, en anc. fr. de Porrentruy; ex.: *une émenne de m.* (Vautrey), 1392; syn. de méteil.

*Moitié de poulot*, poulet de 1/2 grandeur; c'est le titre d'une fable patoise du Tbf.

**Moi yance**, Mayence, ville rhénane.

**Moiyeû**, à Mandœuvre, le milieu, le centre de q. q. chose; comp. *moilon*.

**Môle**, adj. f., Molle; voy. *mô*.

**Môle**, sf., Meule. *Môle de souë* (foin); *môle de m'lin* (meule de moulin).

*Mule*, Tbf.

*Froumaidje de môle*, fromage de Gruyère.

**Môle**, sm., Moule. *Môle de bouton*, rondelle de bois destinée à être recouverte d'étoffe p<sup>r</sup> faire un bouton.

**Môle-gruate**, sf. (c.-à-d. foie mou), Poumon.

**Mon**, id. en fr.; *man*, à Chalonvillars, Phaffans, Vézelois.

**Mön**, abrég. de *c'mön*.

**Moncê** [Monceau\*, tas de q. q. chose; *mancê*, à Angeot; *môné*, en montagne de Montb., Contej. Rad. *mons*.

*Rönmoncelai*, mettre en *monceau*, en tas.

*Lo Moncê*, monticule allongé (Valdoie) taillé en grès infrasalbérien par les eaux diluviennes, dans la vallée de la Savoureuse.

★**Monitionnaire**, Bf., Munitionnaire.

★**Möamön**, Maman. *Ne groûe se möumön*, une grosse mère.

**Mon nie-re**, Meunier-re. *Mönerot*, dim. surn. à Bourogne (Janvret).

**Monnier**, n. pr. à Grosne, Essert, Anjoutey, Suarce, Petit-Croix.

*Musnier*, anc. n. pr. au XV<sup>e</sup> S<sup>e</sup> = meunier à Bf. (1). Le n. pr. *Monnier* est très fréquent en Tbf. ajoulofone, à cause du nombre des cours d'eau.

*Mugnier*, en Savoie, n. pr.

**Monnot**, abrég. de Simonot, anc. n. pr. sud de Châtenois; *Monnod*, en pays savoyofone.

**Monin**, n. pr. en notre région, abrég. de *Simonin*, n. pr. à Rougemont.

---

(1) Livre Rouge, D.-R.

\***Môns yē**, sm., Monsieur, bourgeois de la ville bien mis.  
*Voilai in bê m.*

« Ce mot en fr. est signalé (dit Stapp.) p<sup>r</sup> la 1<sup>re</sup> fois dans « les Juives », tragédie de Garnier, en 1580. » Le poète Villon (1437-1483) ne l'a-t-il pas employé dans l'expression « Monsieur Jésus ».

En 1355, « *Monsi Richard* », II. Porr., Vautrety, 69.

En 1242, « *Monsi Liefroi mon fils* », II. TBf., L. Viell.

**Montai** [Monter\*. — *Montaie*, montée, côte à monter sur un chemin.

**Montaigne**, Montagne. *Montaignate*, l. dit (dim.) à Angeot.

*Montigne* à Plancher (Poulet).

**Montaignon**, Montagnon, hab. du versant Bf. des Vosges ; au fém. *Montaignate* ; *in loco*, *Montaignon-ote*. En 1529, à Delle, *Mentengnat*, n. pr. (L. Viell.).

*Chai-Montaignons* (six montagnons), l. dit de bois, à Ch.

*Montavon*, n. pr. N. TBf., au Ballon ou voisin ; semble indiquer mont où il y a cours d'eau (*ave*, en p.).

*Mont-Baî* [Mont Bar\*, près Montb. Comp. *Bâr*, Celt.-Bret., cime, et autres rad.

**Montbillai**, Montbéliard = [Mont-belle-garde) (voy. Bull. S. d'Émulation Bf., 1895, Art. Breuvlra, note Montb.).

*Meuntbillaie* (C. Cuvier. p.).

*Mont-Belyal*, dans « St Graal », XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> S<sup>es</sup> (cit. L. Vielard, Doc. TBf.), forme se rapprochant de notre pat.

All., *Mumpelgard*.

En pat. de Bes. :

En Aulemand lye criâ :

*Ya fréli* (oui certes, Monsieu lou Suisse),

Par qui devê *Montbliâ*,

On vend de bon pain d'épice. (Noëls anciens.)

*Monbiâ*, à Bournois.

*Montbillaidjot* [Montbéliardot\*, de Montb.

*Montbéliarde*, race de vaches blanc et rouge par plaques (*rônmaî*).

Ex. comparatifs des pat. de Montb. et de Châtenois :

| Montb.                | Chât.                 | Français.       |
|-----------------------|-----------------------|-----------------|
| <i>Cheuri</i> ;       | <i>C'heuri</i> ;      | Fleurir.        |
| <i>Lou chô</i> ;      | <i>Lou c'hô</i> ;     | Le clou.        |
| <i>Lai mâsenote</i> ; | <i>Lai majenate</i> ; | La maisonnette. |

|                                              |                 |                     |
|----------------------------------------------|-----------------|---------------------|
| Lé'ies Bê'ie'tes (a) }<br>ou Bê'e'tes (b); } | Lîes bêetes ;   | Les bêtes.          |
| É'ie'cô'e'chie ;                             | É'ecoû'e'chiê ; | Écorcé ou Écorcher. |
| Boroillot (c) ;                              | Baraillot ;     | Barillet.           |
| S'en'nollaî (c) ;                            | Sôn'nalaî ;     | S'en aller.         |
| Ene fâz ;                                    | Ne fâ ;         | Une faux.           |
| Môe'tche ;                                   | Moûe'tche ;     | Morte.              |

**Mönte**, sf., Mensonge (jadis du gr<sup>e</sup> fém.) ; ex. : *c'ât ne mönte*, *c'ât diés möntes*. Hors de Ch., *mente*.

*Möntu*, menteur.

**Mönte**, sf., Encan.

« **Mont Terri**, Mont Terrible, à une lieue de Porrentruy », où était un camp, dit de César, et qui a donné son n. au dpt. éphémère du M<sup>t</sup> Terrible.

**Montfietchelot**, Jeu consistant dans la superposition alternative des mains de deux joueurs sur la table, pressant avec force. Celui qui a sa main pressée sur la table par la pression des autres mains, cherche à la retirer et à la mettre sur les autres en disant : *montfietchelot !*

C'est un « *petit mont en échelle* » de mains (voy. *ietchêtle*), dont la plus lasse cherche à *monter* sur les autres (1).

**Montfietchelcu**, Montécheroux, vge de l'anc. seign. de Clémont (Montb.), avec même pat. qu'à Chamesol ; ex. : *Les greus éfeus*, les gros efforts, comme en Rosemont.

\***Mötre**, Mettre ; ord<sup>t</sup> on emploie *boutaî*.

**Möre**, Moudre. Ind. prés. *î mó*, n<sup>s</sup> *mu'yöns* ; pas. déf. *î mu'yi* ; p. pr. *mu'yant* ; p. pas. *mu'yè*. — D. \***Möture**, mouture ; *mu'yant*, sm. (moulant), paire de meules en action.

(a) A Montb., Mandœuvre, etc.

(b) S.-E. du Montb., etc. — La diph. *é'ie*, ou *é'e* correspond à celle de Ch. *ie*, à la tête, ou au corps des mots polysyl. Elle est notée *é* par M. Contejean ; *ie*, par M. Morel ; *éie*, par M. Bohin ; *ée*, par M. Résener. Plus loin, elle devient *ê* (= *é* long) ; ex. : *bête*, en allant vers le pat. ajoutot.

Les *s* terminales, ici, sont aphones, mais indiqu. le plur. ; devant voyelles elles sont actives, faisant liaison avec le mot suivant.

(c) La fréq. des *o* (ou *au*) pour *a* est remarquable, comme en pat. du Rosemont, en pat. bisontin ou en pat. germanofone d'Alsace. Cette fréquence se rapporte au patois régional, plus encore qu'au fr.  $\pm$  ignoré à l'origine. Ainsi *nâdje*, du pat. de Ch. et sign. neige, devient *nôdje* en pat. Montb., sans s'inquiéter de la forme fr.

(1) La termin. en *ot* est dim. régional comto-bourguignon-lorrain, homolog. à celle en *et* franco-picardo-normando-savoyarde. Celle en *at* caractérise le pat. aj. TBf. et celui du Mont-Terrible (anc. D<sup>t</sup>).

**Morgé**, vge, Melisey (en pat. de Lure).

**Morveaux** ou **Morvau**, l. dit p<sup>r</sup> *Malevau* (mauvaise val), Perouse, Le Puix, TBf. et environs.

*Morval*, l. dit champ et pré, à Chèvremont.

*Les Morveaux*, en c<sup>on</sup> Fribourg (en Gruyère) = « rochers tristes et stériles ».

**Lai Mose**, surn. d'une personne ayant une forte cicatrice à lèvre supér.

**Môtchâ**, Morteau, ville (morte eau), là où le Doubs coule lent. Pat. interm. entre le Russey et le Saugeais, un peu comme à Pontarlier; ex. : *tsevâ*, cheval; *fernet*, farine, donc savoioyofone.

**Mouchê** [Morceau, morcel\*.

Dim. *mouchelot* [Morcelet\*.

*Muchillenaî*, Montb., coupé en morceaux.

**Moudju**, voy. *moûedre*. *Moudjure*, morsure. A Bf. *mordure*.

**Moûe**, sf., Moue.

**Moûe**, sm., Mors; Bf. prendre la *mort!* aux dents (Ms. Pélot).

**Moûe**, sf. [Mort\*; *môe*, TBf., aj., Montb. *Lai moûe n'e pè faim*, dit-on de q. qu'un qui n'a pas le sens commun. *Traiveillie à mort*, travailler à l'excès.

**Moûe**, p. pas. du v. *meri*. — *Moûer-ivre* = à Bf. *mors-ivre*.

**Moûe-tche**, adj. [Mort-e\*. *Moûetche*, (*môetche*, ailleurs TBf.), Eau Morte; Voy. *Moûetche*.

*Môetche*, anc. n. cadast. de l'anc. étang de la *Mêlche* ou *Mâilche*, et qui eut p<sup>r</sup> point de départ un étang bq plus petit.

**Moüë**, Moins.

**Moûe·chon**, Moisson. *Poire moûechon*, poire hâtive.

*Moûechenu-se*, moissonneur-se; *moûechenaî*, moissonner.

**Moûe·dre**, Mordre; ind. pr. *i moûe*, n<sup>s</sup> *moudjôns*; pas. déf. *i moudji*; les part. *moudjant*, *moudju*.

*Môdje*, mordre, à Plancher.

**Mouëille** ou **Moüë·ye**, sf., Eau répandue, eau sur terre, qui mouille.

Bf. *mouille*.

*Moüëillie*, mouiller. Chalony. [*Moillie*\*.

L. dits ord<sup>t</sup> mouillés : *Les Mouilles*, Froidefontaine, Magny (Stoffel); *La Mouillère*, à Besançon.

*Moüëillate*, sf., mélange d'eau et de vinaigre pour nettoyer le cuivre, etc.



*Moillesault*, n. pr. XV<sup>e</sup> S<sup>e</sup>, Bf. (H. Bardy).

*Mouillesaul* (voy. *sâ*) ; a pu donner *Mouilleseaux*, n. pr. Voy. *mouissa*.

*La Mourrière*, fr. cad., l. dit de pré, à Romagny, TBf.

**Moûène**, Moine ; dim. aj. *Moinot*, n. pr. St-Dizier. ; l. dit *Tête de Moine*, entre la rivière de St-Nicolas et la Madeleine, comparée à une tête tonsurée.

*Moine*, *Monat*, anc. n. TBf.

**Moûe-nit'ye**, Grimace ; *fesu de moûenit'yes*, grimacier. En p. Bes., *mounin* = singe, magot.

**Moûéramon**, l. dit de bois à Danjoutin *Montramont*, fr. cad., et *molamont* ; voy. *mouré*.

**Moûe-se** ou **Moûêsse**, Espèce de raisiné de poires ou pommes, ou compote où le verjus de raisins est remplacé par le jus de *biassons*.

All. *muss*, marmelade.

**Moûe-taidje** [Moutarde\*.

**Moûe tchaidje** [Mortaise\*.

**Moûe-tche**, sf., Mare permanente dans un pré, anc. bras de rivière où l'eau est stagnante — *Morte\**, [n. pr. à Bavilliers.

L. dit, *Noir Mouchot* (Hte-Saône), en fr. cadast. — *Les Mouchots*, l. dit Bavilliers.

Voy. *Maitche* ou *Métche*.

A Denney, en son pat. *baroutchais* (sous-montg), on dit *Meutche*. En la Baroche, ord<sup>t</sup> *oûe* de Ch., ô fr., central Bf., ou ajoutot deviennent *eu. Meut'che*, homolog. à *Moûetche* de Ch. à *Môtche* CBf. ou aj<sup>t</sup> à *Môèche* fr. cadastral et confirment l'existence d'une mare préexistante à la formation de cet étang disparu.

**Moûet-che**, sf., Mouche. — *Moûetchate*, abeille. *Moutchote*, Ronchamp.

[*Môtchate\**, Angeot, aj. — *Moûetchailot*, gland des filets chasse-mouches p<sup>r</sup> les chevaux ; gland d'un bonnet de coton.

*Môe-tchot*, en Montb. — En Savoie, St-Vital, *Moustellion* (1) [*mouchaillon*], cousin, insecte.

---

(1) Ex. du mouillage postérieur à l'z, du pat. savoyard, à la manière du Lgdoc.

**Mouëtche**, sf., Mèche. — *Mouëtchon*, sm., partie carbonisée de la mèche, lumignon. — \**Mouchettes*, espèce de ciseaux à réservoir, p<sup>r</sup> *moucher* la mèche de chandelle ou de lampe.

**Mouëtchê**, v., Moucher. — *Mouëtchu* [Mouchoir\*].

*M. de nai*, mouchoir ; *M. de cô*, fichu (1).

*Mouëtchiê*, sf. [*mouchée*], soufflet (sur la figure), comme qui dirait pour moucher un morveux.

**Mouëtchie**, sm., Mortier. Voy. *brayie*.

**Moüe telle** : 1° Belette, du lat. *mustela* ; à Vescemont [*môtare*\*. Montb. *courpote*, voy. : *mot'latte*, Ban de la Roche (B.-Rhin), 2° petit poisson, *cobitis barbulata*.

**Moüetie**, Moutier, du lat. *monasterium*. Rab. *moustier* ; all. *munster*, cathédrale.

A Barr., Als., *min'chte* (prononc. fr.), cathédrale.

La Noz du *Môtié*, à Suarcc. l. dit (2) En p. messin, *motin*.

**Moüe traï**, Montrer.

*Moüetre-tiu*, enfant dont les vêtements laissent voir la nudité.

*Moüetre*, montre.

*Moüetraï vouër* = montrez voir, Bf. ; il n'y a pas de faute, comme on veut le faire croire ; c'est pour montrez (pour) voir.

**Mougey, Mougiu, Demouge** (Angeot, Vescemont), formes de Dominique, n. pr. ; *Demange*, à Réchésy.

*Demoingin*, 1487, anc. n. pr. à Vescemont = fils de Moingin, anc. n. pr. de Vourvenans. — *Moingenat*, anc. n. en Aj., 1591.

*Mouché*, forme pat. familière de *Demouge*, Angeot (Grandmougin, Bf.). Mougey, à Ch.

**Mouhat, Mouhot, Mouhay, Muait** ; voy. *Miot. Mouhot*, n. pr. à Charmois, TBl., à Presentevillers (Doubs)

*Mouissâ*, n. pr. *Mouilleseaux*, à Danjoutin, Meroux, Banvil-lars, Grandvillars ; n. pr. spécial du TBl. ; anc. *Moillesault*.

Voy. *mouëillie*.

---

(1) Id. dans La Fontaine (L. IV, fab. IV) :

Disant ces mots, il fait connaissance avec elle,

Auprès de lui la fait asseoir,

Prend une main, un bras, lève un coin du *mouchoir*.

(2) En 1389 : « En la place, près et decoste le (= du) *mostier* ou esglise, que l'on dit vulgairement la *curtine* (= cour ± close, maison commune de corporation) de Courtedoub » (H. de Porr., Vautrey, p. 53). (*Alias*, courtine, mur de protection militaire ou de communication entre deux points donnés,

**Moulair**, Rémouleur. *El ât grigne c'môn in moulair.*

**Moulait**, Mollet. *Marmalat* (maigres mollets), qui a mollets de coq, à Chateinois des Vosges. Voy. *malerie*.

**Mouni**, voy. *Moini*.

*Muniackr*, *Munimatt*, champ, pré du Taureau, en ns vges de Haute-Als. germanofone. De même à Ch., *Lou praî di Toÿëraî*, attribué à celui qui tient le taureau (ou l'ayant été jadis).

**Mouqai (se)**, Se moquer. *Mouqu-se*, moqueur-se.

**Mour**, Museau, groin ; id. en VFr. (*moure*). [*Moir\**, en p. aj., Angeot. *Mour de poûe*, groin.

*Mour-de-tchin*, bec de lièvre. *Mour-pilant*, gourmand.

*Mouraî*, maussade (Exinc.). — *Mourvillière*, corde passée autour du *mour* d'une vache pour la maîtriser.

**Mourdondon**, à peu près syn. de *mouraî* (Exinc.), qui fait un *mour*, ou la moue.

« **Mour-galu** [Museau galeux], Corneille Freux, dont la tête est dégarnie de plumes à la base du bec », Montb., Contej.

*Mouré (tchouvâ)* [Cheval morel]; voy. *moirat*, *moure*, cong.

N. pr. Morel. Dim. *Morelot*, *Morlot*, c.-à-d. à cheveux ou à teint bruns.

Rad. Maure ou More ; du lat. *maurus*, de couleur brune.

*Mourey*, *Maury*, n. pr. TBf. *Mourât*, n. pr. à Grandvil. *Mourez*, à Vézelois.

Maury peut provenir aussi d'*Amaury*, « post mortens *Amalrici* », 365, D. TBf., L. Viell., 1205.

*Merat*, n. pr. à Brebotte, p. aj. — *Merrat*, anc. n. pr. à Chèvremont.

*Lou Mouëraimon*, bois entre Danjoutin et Froideval. « En 1459, Pierre de [Morimont], engagiste de la seign. de Bf., fonde à côté de l'église de Froideval un prieuré en faveur des Antonites », Bonvalot. — 1731, forêt de [Moramont, ou Molamont (1468).

**Moure**, sf., Mûre (de ronce des bois), *Rubus fruticosus*.

*Moure de tchait*, mûre des haies, *R. cæsius*. C'est la seule qui fournit les feuilles employées en médecine, lesquelles passent à tort pour provenir du *R. fruticosus*.

C'était la vraie *mûre*, que la mûre de ronce. La mûre du mûrier (*morus nigra*), tard venue, a usurpé la primauté, avec

le nom. C'est avec la mûre du *R. fruticosus* que l'on fait *di touché*, dans nos pays, depuis un temps immémorial.

**Mourfillie**, Grignoter, manger du bout des dents. *Elle mour-fille touédjè.*

*Mourfillon*, sm. : 1° ce qui a été mordillé, grignoté ; 2° être chélif.

[*Morfiller\**, en argot paris., manger.

**Mourfondre**, Morfondre.

**Mourvelai**, Morvillars, vge ; = *Morvelâ*, à Vézelois.

**Mourûe** [Morue\*.

**Mourve**, Morve.

★**Mouscaille**, Bf., Matière fécale ; id. en argot parisien.

Lgdoc, *mousca*, mouche.

Prov. *mouscaillô*, grande quantité de mouches.

VFr., *mouscailloun'*, moucheron. On a pris la cause p<sup>r</sup> l'effet.

**Moussu** : 1° Moussu ; 2° mauvais gamin, à Bf. *Mousse*, sm.

★**Mout** [Mot\*.

**Moute**, sf., Chèvre sans cornes ; à St-Vital, Savoie, *motâ*.

Du lat. *mutilare*, retrancher. *Keb mout'*, à Bournois.

*Mouton*, id. en fr. Dim. en D<sup>t</sup> Doubs :

Voiqui in pété moutenot

Que de bon cœu ouffre Jannot. (Noëls de Bes.)

**Moute**, Motte. *Moutait*, grosse motte (voy. *îemeutelai*).

*Moutot*, surn. à Bourogne (Janvret).

*Moutrignie*, sf. : 1° taupe ; 2° *motte de terre*, d'icelle.

*Montenièrre*, la motte de la taupe (O. Claude), à Abévillers.

Ce mot confirme l'étym. rad. *mont*. La taupe = *Dérvie*, aussi en pays Montb. (Contej.) = le [*darbons*] du Midi, rad. *talpa*, qui a donné *tourpé* à Santans, vge savoyofone au sud de forêt de Chaux (arr. Dôle), et *darbous* en Provence. — *Darbon*, à St-Vital, Savoie.

L. dits de tertres ou monticules arrondis ; champ de la Motte (Courtelevant), pré de la Motte, Réchésy.

L. dit de ruine de château ; ex. : Motte de Recouvrance.

**Môvâ**, Moval, vge.

*Menuval*, en 1196 (L. Viellard).

**Mu**, Mur, inusité. L. dit, *Derrîe liès mus* (Trétudans).

Voy. *meu*, — *Murot*, mur. En Aj., Montreux-Ch. [*murat\**.

*Murat*, n. pr. à Argiesans, où le pat. du lieu ferait *Murot*.

**Mûere**, sf., Purin, saumure naturelle du fumier; *Hiueré*, à Angeot. *Hiuerai*, à Urcerez, J. V.

*Hieure*, à S-y.

*Muerait*, flaque de purin.

*Mûerate*, sauce de lard frit et vinaigre. — Lat. *muria*, saumure, eau salée, sauce.

La source du puits à *muire* (= eau salée), à Salins.

*Yeure*, à Auxel., purin; *Logî*, à Plancher. *Louhie*, *leure*, *liure*, en dép<sup>t</sup> Vosges. *Liure*, à Metz.

**Mugnate**, Jeune fille nubile : id. à Phaffans, etc.

Dans certains villages. ce mot a remplacé tout à fait le mot fille et se dit pour tous les âges.

*Mignate* (Bretagne, vge). — *Mignote* ou *m'gnote*, en c<sup>on</sup> G-y.

*Mignote* ou *m'gnote*, Angeot, Rechotte, où les n. f. sont en *ate* (donc mot d'importation).

(On voit que q. q. vges ajoulofones du nord du c<sup>on</sup> de Delle ont accepté notre mot).

*Mugnote*, Chalonvillars, Giromagny.

*Eune mugnote*, des *m'gnotes* (Chèvremont, M. Girardey).

A Bournois, *m'gnot-te*, mignon-ne. Cette signific. appuie l'étym. de *mugnate* = [mignonne]. Du reste, q. q. mots en *on* font leur fém. en *ote* ou *ate*; ex. : *Montaignon*, f. *Montaignate*.

Dans Rab. *Mignotise* = caresse (1).

Le Vfr. *Mignote* est le fém. de mignon (2), délicat, gentil, bien fait. agréable.

Pat. vosgien : *Mignot-te*, mignon-ne.

*Mugnate* ou *Mugnote*, avec le sens de jeune fille, est un mot caractéristique du TBf. non ajoulofone (3). Il est inconnu au S.-E. du T., par ex. au vge ajoulofone de Croix; de même en Ajoie, au Clos du Doubs, à Montbéliard, à Ronchamp, à Magny-Vernois près Lure; mais depuis des siècles en usage à Bf.

---

(1) En Bourg., Junon à Vénus :  
Ne nos an botan Jarre (ja) an pone (peine)  
Jupitar à bone parsonne ;  
I sairai bè le *mignotai* (flatter). (Virg. Vir., p. 100.)

(2) Elle eut la bouche très doucette,  
Plaisante, *mignote* et bien fete,  
Le chief ot blond et reluisant. (Rom. de la Rose, cit. Roq)

(3) C'est-à-dire de la vallée de la Savoureuse, dont les habitants, par conséquent, restent les plus galants de notre région !

En fr. local du XV<sup>e</sup> S<sup>e</sup> : Les prés et pâturages (du Salbert) appartenait « aux bourgeois et *Muniattes* de la ville (de Bf.) pour leurs bestes (1) ».

Jean *Mignot*, Jean *Mignat* (dont le frère est Vauthier *Nimat*), anc. n. pr. à Vescemont, 1487. (Livre Rouge, cité par Dubail-Roy, Bul. Émul. Bf., 1888-89.)

*Mègnèye* = notre *Mugnate* ou jeune fille, en pat. messin.

On fait venir *mignot* du VhA *minni*, *minnia*, amour ; peut-être ce mot vient du lat. *minus*, *minor* (plus petit). Comp. le VFr. *mion* (plus petit), le Celt.-Br. *menn*, sm. (petit), le wallon *menin* (le petit enfant).

Voy. aussi plus haut *minon*, l'expres. parisienne vulgaire « une belle *petite* ! », et le dicton : « Tout ce qui est petit est joli ».

*Mignerey*, n. pr. à Héricourt.

★**Mun (lou)**, Le mien. Q.f. au m. p<sup>r</sup> *lou mun.ne* = [le mienne en fr. local] ; même forme p<sup>r</sup> le fcm. avec l'art. *lai*.

**Muniate**, voy. *Mugnate*.

**Muri**, p. aj. Mourir. *Meri*, à Ch. ; voy. ce m. et *Malaite*.

*Murie*, charogne, injure à l'adresse d'une fem. ; *c'te Murie* !

*Maûle* ou « *Mole-Murie* ! », à Besançon ; litt. mauvaise « *Murie* ». VFr. *Murie*, putréfaction.

**Murot**, voy. *mu* et *meu* (subst.).

**Musai** [Muser], Réfléchir ; C.-Bret. *Mouza*, boudier, Lat. *Mussare*, marmotter.

*Musu* [museur]. [*Musard*], indécis, qui perd son temps à réfléchir.

★**Musiau**, Bf., Museau, syn. de *Mour* ; m. d'import. étrangère au Tbf.

**Mute** [Meute\* de chiens ; id. en VFr.

**Mu-yant**, voy. *Môre*.

---

(1) Voy. Bull. Soc. Émul. Bf., n<sup>o</sup> 17, p. 112, H. Bardy.

# LA SAVOUREUSE

---

*A Monsieur Philippe Berger-Boigeol*

Dans un creux, où l'herbe s'enlace,  
Sur notre grand Ballon d'Alsace,  
Près du sommet,  
Filet d'eau que nommer on n'ose,  
Elle naît — très petite cause  
Et grand effet !

Son onde cristalline et pure  
Fuit, accentuant son murmure,  
Sa fraîche voix.  
Maintenant, bien loin de la source,  
Elle glisse, activant sa course  
Au sein des bois.

Puis, par bonds pressés, par saccades,  
Faisant rejaillir en cascades  
Ses plis mouvants ;  
Majestueuse, elle s'élance  
Aux pieds des grands pins, que balance  
L'aile des vents !

Sur ses rives, parmi la mousse,  
On voit l'anémone qui pousse,  
Le liseron ;  
L'œillet des prés, les digitales  
Émaillent de rouges pétales  
Le vert gazon.

C'est un vol rasant d'hirondelle,  
Le martin-pêcheur de son aile,  
Cingle le flot ;  
Sur un roc penché, la fauvette  
Entonne sa chanson de fête,  
En trémolo.

Notre limpide Savoureuse,  
Dans son lit pierreux, qui se creuse,  
Quitte *Lepuix* ;  
Baignant de sa vague légère,  
Une ville à mon cœur bien chère :  
*Giromagny*.

Animant moulins et scieries,  
Elle ondule par les prairies  
Et les labours ;  
Aux usines donnant la vie,  
Elle va, fêtée et bénie  
Sur son parcours.

La voici maintenant en vue  
De la ville à l'âme invaincue !  
Au long effort !  
Cité travailleuse et vaillante,  
Qui tour à tour guerroie ou chante :  
Notre *Belfort*.

Sur ses bords, dans sa vive allure,  
Ayant su plus d'une aventure  
De frais minois !  
Plus d'un aveu, plus d'un déboire,  
Elle quitte le *Territoire*  
Vers *Châtenois*.

Toi qui vis, ô chère rivière,  
Jadis souillant ton onde claire,  
Partout du sang !  
Toi qui vécus, après le faste  
Du triomphe, l'heure néfaste :  
L'Hiver sanglant !

Puisses-tu ne jamais connaître  
Que la paix digne et le bien-être ;  
Les calmes jours !  
Et — reflétant la soule heureuse —  
D'un flot pur, ô ma Savoureuse,  
Couler toujours !



LE

# CORPS D'OBSERVATION DU JURA

1<sup>er</sup> MAI — 12 JUILLET 1815

---

Lecourbe, rayé des cadres en 1804 pour avoir manifesté, en pleine audience, l'indignation que lui causait le procès de son camarade Moreau, avait été réintégré dans son grade par Louis XVIII. Le 31 Décembre 1814, le roi, qui l'avait déjà nommé Grand-Officier de la Légion d'Honneur, lui conféra le titre de Comte. Il venait d'être nommé inspecteur-général d'armes dans la sixième Division militaire, lorsque le débarquement de Napoléon le surprit à Ruffey, son village natal. A Lons-le-Saunier, il tenta d'empêcher la défection du maréchal Ney, et, sur le rapport de celui-ci, Napoléon avait prescrit de l'arrêter. Mais il vint aux Tuileries protester de son dévouement. Heureux de s'attacher cet officier éprouvé, qui passait pour républicain et dont le nom était resté cher aux anciens des armées de Sambre-et-Meuse, du Rhin et d'Helvétie, l'empereur lui donna le commandement du corps d'observation du Jura. Il l'accepta, et ce ne fut pas séduit par le Souverain ou poussé par le parti de la Révolution. Il savait le départ du roi, craignait la guerre civile, et peut-être une invasion étrangère en cas de lutte. Il sacrifia à l'amour de son pays une cause qu'il croyait ne plus pouvoir servir utilement. (1)

Le général Lecourbe se rendit à Belfort, où devait être le quartier général de son corps d'armée, le 1<sup>er</sup> Mai 1815. Il y fut presque aussitôt suivi par le 102<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, venant de Marseille, qui arriva les 2 et 4 Mai ; par le général Abbé et le 62<sup>e</sup> de ligne qui, partis également de Marseille, arrivèrent le 6. Le 9, ce fut au tour du 6<sup>e</sup> de ligne, venant de Toulon,

---

(1) Cf. HENRY HOUSSAYE, 1815, II, 64. — *Biographie universelle* (Michaud), art. LECOUBE, par Muteau.

puis du 52<sup>e</sup> peu de jours après. Pendant ce temps la division de cavalerie de Castex se cantonnait à Mulhouse, à Altkirch et dans les villages situés à l'est de Belfort. Les régiments avaient leurs effectifs très-réduits, mais des gardes nationales mobilisées, dont on pressait l'organisation, étaient dirigées sur la frontière, et venaient renforcer les troupes actives. Ces mobilisés ne parvenaient à leur destination que successivement et par petits détachements ; aussi, vers le milieu de Mai, leur nombre était flottant et ne pouvait pas encore être justement évalué.

Un état de situation, conservé aux Archives historiques de la Guerre, nous apprend quels étaient, à la date du 10 Mai, la composition et l'effectif de la petite armée de Lecourbe (1). Cet état exact du *Corps d'observation du Jura*, complètement inédit jusqu'à présent, modifiera bien des opinions traditionnellement admises et redressera nombre d'erreurs répandues dans le pays par des personnes, peut-être de bonne foi, mais fort mal servies par leur mémoire ou leurs sources d'informations. (2)

---

(1) Je dois la communication de ce très-intéressant document à l'inépuisable obligeance de M. FÉLIX BOUVIER, chef de bureau au Ministère des Finances. Il a pris soin de confronter l'état de situation du 10 Mai avec celui du 15 Juin, qui se trouve également aux Archives de la Guerre.

(2) J'ai entendu à Belfort, pendant ma jeunesse, beaucoup de récits sur le blocus de 1815, la plupart disparates et contradictoires ; et, pourtant, il y existait un assez grand nombre de personnes qui avaient assisté aux événements de cette époque. Mais les souvenirs étaient confus et les mémoires infidèles ; le temps n'avait fait qu'obscurcir et fausser les traditions. C'est ainsi qu'on ne savait plus au juste quel était l'effectif de l'armée du Jura, car, lors de sa formation, les évaluations imaginaires avaient été leur train. On parlait de 20000, de 25.000, de 30 000 hommes, et des lettres d'Alsace aux journaux de Paris confirmaient ces chiffres. Un bulletin de deux agents royalistes en Franche-Comté nommés Lafon et Lemare, daté du 10 Mai, jour de la confection de l'état officiel de situation, disait ceci : « On évalue sur toute la ligne la force armée qui est sous les ordres du général Lecourbe à 45000 hommes, sur lesquels on ne compte que trois régiments de ligne ». Dans le même bulletin, les agents annonçaient « qu'il y avait à Belfort, en troupes de ligne, le 7<sup>e</sup> dragons, le 4<sup>e</sup> hussards, le 62<sup>e</sup> de ligne ; tout le reste gardes nationales. La garde nationale du dép<sup>t</sup> de l'Ain consiste en deux bataillons, le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup>. Celle du dép<sup>t</sup> du Rhône consiste en deux bataillons. Celle du département de Saône-et-Loire est sur le Rhône. » (V. *La Franche-Comté en 1815* ; documents inédits recueillis par M. Léonce Pingaud, dans Mém. de l'Acad. de Besançon, 1894). Presqu'autant d'erreurs que de mots : le chiffre de l'effectif était exagéré d'une manière fantastique ; en ce qui concernait la composition des troupes, il n'y avait de vrai que la seule présence du 62<sup>e</sup> de ligne. Or, si des agents spéciaux, bien payés pour faire un service d'informations, donnaient de pareils renseignements, on conçoit facilement ce qu'il devait y avoir d'erroné dans les bruits et les propos colportés, amplifiés et dénaturés au gré de l'imagination de chacun. Et ce sont d'aussi chimériques récits qui, parvenus jusqu'à nous, ont encore cours dans de récentes publications. Je n'en citerai que deux exemples, mais qui sont gros d'erreurs. Voici ce qu'on lit dans un article intitulé *Choses et autres sur la présence des Alliés dans le pays en 1814 et 1815* : « Le général Lecourbe exilé et rappelé en

## 1<sup>er</sup> Corps d'Observation ou Corps d'Observation du Jura

chargé de la garde des débouchés qui existent sur la frontière

depuis Belfort jusqu'à Genève.

---

### ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Commandant en Chef : *Lieutenant-Général* C<sup>e</sup> LECOURBE  
(Quartier général : Belfort).

Aides-de-Camp : *Chef de Bataillon*  
GUILLERMIN ; *Capitaine* Robert GOU-  
RANT, *Lieutenant* LHOMME (1).

Chef d'Etat-Major : *Maréchal-de-Camp* BARON DE MONTFORT.

Aide-de-Camp : *Capitaine* DESPUESCH.

Sous-Chef d'Etat-Major : *Chef de Bataillon* DUFOUR.

---

France, défendit deux fois cette place (de Belfort), en 1814 et en 1815, avec les débris du régiment de Chamboran ». (Bull. n° 7, 1894. de la Section des Hautes-Vosges du C. A. F., p. 108). Je passe sur la défense de Belfort en 1814 par Lecourbe et ses Chamborans (!!) et j'arrive à l'année 1815. Il y avait bien alors le 2<sup>e</sup> régiment de hussards (ex-Chamboran), à l'effectif un peu réduit, il est vrai, de 23 officiers et 318 hommes, mais ce n'était pas un débris de régiment. L'auteur de l'article attribue aux « Chamborans de Lecourbe » toute la gloire de la campagne, absolument comme s'il n'y avait eu qu'eux. Ce sont eux qui, d'après lui, ont enfoncé et massacré, le 8 juillet, le régiment des grenadiers hongrois *l'Prince Alexandre*, tandis qu'il est acquis à l'histoire que ce brillant fait d'armes a été exécuté par quatre-vingt cavaliers du 13<sup>e</sup> chasseurs, sous les ordres du chef d'escadron Rédot, et le 4<sup>e</sup> bataillon des gardes nationaux de la Haute-Saône. Dans une autre publication (*Glossaire du patois de Châtenois*), on identifie les hussards de Chamboran, à pelisse et dolman brun-marron, et les hussards de la mort, à uniforme noir avec tresses blanches, le shako et la sabretache ornés d'une tête de mort surmontant deux fémurs en sautoir. « Chamborans, dit l'auteur du *Glossaire*, ou hussards de la mort, commandés par M. de Chamboran, qui opérèrent non sans succès autour de Belfort en 1815. » (Bull. de la Soc. Belf. d'Émul., n° 16, 1897, p. 19r. Le marquis de Chamboran avait, en effet, commandé le régiment de ce nom, en sa qualité de mestre de camp-proprétaire, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (Voy. *Les Hussards de Chamboran* [2<sup>e</sup> hussards, 1735-1897], par le colonel de Chalendard). Quant aux hussards de la mort, c'était un corps révolutionnaire, qui, avec son emblème macabre, bien approprié à la circonstance, accompagnait le fameux Euloge Schœveider et sa guillotine ambulante dans ses tournées en Basse-Alsace ; il devint plus tard le 9<sup>e</sup> hussards. On voit, par ces exemples, combien il faut se méfier des traditions orales, et surtout des notes manuscrites que l'on trouve parfois dans les vieux papiers de famille, auxquelles il ne faut accorder de crédit qu'avec la plus grande circonspection et, comme l'on dit, sous bénéfice d'inventaire.

(1) LHOMME (Jacques) était un neveu de Lecourbe. Il avait 22 ans quand il signa, le 23 octobre 1815, l'acte de décès du général, avec J.-P. Boillot, avocat et colonel de la garde nationale de Belfort.

Adjoints à l'Etat-Major : *Chefs de Bataillon* : SAINT-ALBIN, Barthélemy BERNARD, de STUBENRATH ; *Capitaines* : DESPINGHAL, BELLE ; *Lieutenants* : CONEY, RENAUD.

Commandant l'Artillerie : *Lieutenant-Général* BARON TAVIEL (1).  
Aides-de-Camp : *Capitaines* : LECLERC GIBON.

Chef d'Etat-Major : *Colonel* ZEVORT.

Adjoints à l'Etat-Major : *Chefs de Bataillon* : BOLOT, LE JOYAND.  
Directeur du Parc : *Chef de Bataillon* CHANTEL. *Garde Principal* POURRET. *Conducteur* CORNEVIN.

Commandant le Génie : *Colonel* MARION l'aîné.

Chef d'Etat-Major : *Major* CHRISTIN (2).

Adjoints à l'Etat-Major : *Chef de Bataillon* FABRE ; *Capitaines* : MICHEL, LOYARBRE ; *Sous-Lieutenant* FUCHSAMBERG.

Inspecteur aux revues : CHEVILLARD.

Sous-Inspecteurs : FOUGERON, FLORIAN DE FROIDEFONDS.

Commissaire-Ordonnateur en Chef : COMBES.

Commissaires des Guerres : TORRICE, LUGOL, IMBERT, BOURDENET.

---

### 18<sup>e</sup> Division d'Infanterie.

Commandant : *Lieutenant-Général* BARON ABBÉ (Quartier général : Belfort).

Aides de Camp : *Chef de Bataillon* REGNAULT ;  
*Lieutenant* VORLTRAIN.

Chef d'Etat-Major : *Adjudant-Commandant* (3) CHOPIN.

Adjoints : *Capitaines* : MATHELIN (4) et DYÉ.

Commissaire des Guerres : QUINET.

---

(1) C'est le même qui signa, le 13 novembre 1819, avec le colonel du génie Marion l'aîné, le certificat *de complaisance* à l'aide duquel la veuve du général Lecourbe obtint une pension de 1500 fr. — V. mon travail sur *la Mort de Lecourbe*, dans le *Ralliement* (de Belfort), nos des 4, 6 et 8 janvier 1899.

(2) C'était le fils de l'avocat Christin, de Saint Claude, Constituant de 1789, qui aida Voltaire à l'émancipation des serfs du Mont-Jura.

(3) Ce grade équivalait à celui de colonel d'état-major.

(4) C'était le père du général Mathelin, mort, il y a quelques années, commandant en chef du XV<sup>e</sup> corps d'armée.

**1<sup>re</sup> Brigade.** *Général* : Baron MARTEL.

*Aide-de-Camp* : *Capitaine* BAUDREL.

6<sup>e</sup> de ligne : *Colonel* BARRÉ ; *Chefs de Bataillon* :  
BOUZINAC et CAILLAUX (2 bat<sup>ons</sup> : 46 officiers, 1083  
hommes).

52<sup>e</sup> de ligne (ex-48<sup>e</sup>) *Colonel* MULLER ; *Chefs de*  
*Bataillon* : BLADINIÈRES et POUPART (2<sup>e</sup> bat<sup>ons</sup> : 43  
Officiers, 634 hommes).

**2<sup>e</sup> Brigade.** *Général* Baron CLAVEL (Quartier Général : Giromagny)

*Aides de Camp* : *Capitaine* DUMAS ; *Lieutenant* ROGET.

62<sup>e</sup> de ligne (ex-58<sup>e</sup>) : *Colonel* REGNAULT ; *Chefs de*  
*Bataillon* : BOURCEOIS et BLOT (2 bat<sup>ons</sup> : 40 Officiers,  
650 hommes).

102<sup>e</sup> de ligne (ex-83<sup>e</sup>) : *Colonel* MARÉCHAL ; *Chefs de*  
*Bataillon* : DÉCHEAUX (1), DEFAISSE et DARNAULT (3  
bat<sup>ons</sup> : 65 Officiers, 615 hommes).

**Artillerie.** *Chef de Bataillon* MABRU.

1<sup>re</sup> Compagnie du 1<sup>er</sup> Régiment à pied : *Capitaine*  
ADENBEDENT.

1<sup>re</sup> Compagnie du 6<sup>e</sup> escadron du train : *Capitaine*  
BERTRAND.

**Génie.** 4<sup>e</sup> Compagnie du 1<sup>er</sup> Bat<sup>on</sup> du 2<sup>e</sup> Régiment de Sapeurs :  
*Capitaine* BERTHELOT.

## 9<sup>e</sup> Division de Cavalerie.

(Détachée du 5<sup>e</sup> Corps : *Armée du Rhin*)

**Commandant** : *Lieutenant-Général* Baron CASTEX. (Quartier  
général : Altkirch).

*Aides-de-Camp* : *Chef d'Escadron* DESROSIERS ;  
*Capitaine* SALOMON ; *Lieutenant* POITIER.

**Chef d'Etat-Major** : *Adjudant-Commandant* DÉRIVAU (2).

*Adjoints* : *Chef de Bataillon* FRÉMIET ; *Capi-*  
*taine* GABASSÉE.

---

(1) J.-J. DÉCHAUX (ou DESCHAUX) fut très grièvement blessé dans la journée du 29 juin, pendant qu'il couvrait, avec le 102<sup>e</sup>, la retraite du général Abbé sur Foussemagne. Transporté à l'hôpital militaire de Belfort, il y mourut le lendemain 30. Les registres de l'état-civil de Belfort, naturellement très laconiques pendant la période qui s'étend du 28 juin à la fin de juillet, ne mentionnent que le nom de cet officier supérieur, sans autres indications que celles de son grade et de son régiment.

(2) Un enfant de Senones, dans les Vosges. Il était parent du Conventionnel Julien Souhait (de Saint-Dié), dont la mère était une Dérivau.

Commissaire des Guerres : FOUDEL.

**1<sup>re</sup> Brigade.** *Général* : Baron MEUZIAU (quartier général : Nider-Ranspach).

Aide-de-camp : *Lieutenant* REUBELL.

2<sup>o</sup> Hussards (ex-Chamborant) (1) *Colonel* : DE SÉGANVILLE ; *Major* : TESSIER ; *Chef d'Escadron* : BASTOUL (23 officiers, 318 hommes).

3<sup>o</sup> Hussards (ex-Esterhazy)(2). *Colonel* : MONCEY (3) ; *Chefs d'Escadron* : DE GALZ-MALVIRADE et ROUX (18 officiers, 216 hommes).

**2<sup>e</sup> Brigade.** *Général* : Baron RAMBOURGT.

Aide-de-camp : N.

13<sup>o</sup> Chasseurs : *Major* : TOUSSAINT ; *Chef d'Escadron* : RÉDOT (4). (30 officiers, 329 hommes).

---

### 3<sup>e</sup> Division de Réserve (Gardes Nationales)

Commandant : *Lieutenant-Général* MEUNIER SAINT-CLAIR.

Généraux de Brigade . BERTRAND DE SIVRAY et JOLY.

Un bataillon de la Haute-Saône ; un de l'Aube ; 4 de l'Yonne et 7 de la Côte-d'Or.

### 4<sup>e</sup> Division de Réserve (Gardes Nationales)

Commandant : *Lieutenant-Général* BARON LEDRU DES ESSARTS ;  
puis *Lieut-Génl* BARON LAPLANE.

Généraux de Brigade : LABASSÉE et GAUSSART.

10 bataillons de Saône-et-Loire ; un du Jura.

---

(1) C'était, en 1819, le régiment des *Hussards de la Meurthe*, Il avait pour colonel le prince de Savoie-Carignan, depuis le roi Charles-Albert.

(2) Uniforme gris-argenté.

(3) C'était le fils aîné du Maréchal Moncey.

(4) Né à Landser, près de Mulhouse. Son père était originaire de Belfort. Mis à la retraite en 1815, Rédot se retira dans son lieu natal, où il épousa une demoiselle Rothéa ; il y mourut en 1836. Parti comme volontaire en 1791, il avait fait les campagnes d'Italie, d'Allemagne et d'Espagne ; il avait obtenu, sur le champ de bataille, le grade de chef d'escadron et la croix d'officier de la Légion d'Honneur. — Un auteur qui, sous les initiales A. L., a composé, il y a plus de 50 ans, une pièce de vers intitulée *l'Ombre de Rédot*, fait, pour les besoins de sa cause, mourir son héros pendant la fameuse charge des quatre-vingts chasseurs du 13<sup>e</sup>, lors de l'attaque de la redoute du Bois de la Perche par les Autrichiens le 8 juillet 1815. C'est là une pure fiction poétique.

On remarque que cet état de situation est muet sur l'effectif de l'artillerie et du génie, ainsi que sur le nombre des gardes nationaux qui, au 10 Mai, étaient arrivés à destination. Mais nous pensons qu'on peut, sans se tromper de beaucoup, compléter par des chiffres approximatifs et évaluer l'effectif du Corps du Jura à un total de **5860** combattants, dont 363 officiers (y compris ceux de l'Etat-major général, les généraux et leurs aides-de-camp), et en admettant que 1500 mobilisés aient, à ce moment, renforcé les troupes de ligne. Le nombre des chevaux était de 950.

Du 10 Mai au 15 Juin, l'armée de Lecourbe s'était accrue d'un assez grand nombre de mobilisés, qui rejoignaient successivement leurs bataillons respectifs. Les deux divisions de gardes nationales étaient en pleine voie d'organisation et ne furent formées qu'après Waterloo (18 Juin). La répartition des troupes qui la composaient fut modifiée à plusieurs reprises. La 3<sup>e</sup> division se formait à Belfort, la 4<sup>e</sup> à Pontarlier.

L'Etat de situation au 15 Juin porte le Corps à 8420 hommes (1). Comme le chiffre des troupes régulières n'avait pour ainsi dire pas varié (4358), on voit que celui des mobilisés s'élevait à 5560.

Comme complément des plus utiles aux renseignements ci-dessus, voici quelle était la composition du service des places sous le commandement du général Lecourbe :

### Belfort

Commandant supérieur de la place : *Major* POLASSON.

id. en second : *Chef de Bataillon* DELINIERS.

Adjudant de place : *Capitaine* YCARD (2).

Command<sup>t</sup> l'artillerie de la place : *Chef de Bataillon* KLIÉ.

id. le génie de la place : *Chef de Bataillon* MICHAUD.

Capitaines du génie : BEURNIER et SIMON.

### Montbéliard

Commandant : *Colonel* FRANCHOT.

---

(1) V. HENRI HOUSSAYE, 1815. T. II (*Waterloo*), p. 34.

(2) Il était déjà adjudant de place pendant le siège de Belfort de 1813-14. Il se distingua par son zèle et son activité, notamment le 13 janvier 1814, à l'occasion d'un incendie qui éclata aux casernes, près le magasin à poudre, et qui aurait pu devenir désastreux, presque toutes les eaux étant gelées.

## Blâmont (Doubs)

Commandant : *Capitaine* REVEL.

## Besançon

Commandant : *Lieutenant-Général* Baron MARULAZ.

Commandant d'armes : *Maréchal de Camp* Baron BOYER.

id. la citadelle : *Major* RICHERY.

id. l'artillerie : *Colonel* SAUTEREAU.

id. le génie : *Colonel* BRICE-BIZOT.

## Salins

Commandant : *Chef de Bataillon* GABORIT.

## Fort de Joux

Commandant : *Chef de Bataillon* THÉVOL.

## Auxonne

Commandant : *Colonel d'artillerie* FROMENT.

id. d'armes : *Chef de Bataillon* GAUTHERET.

id. l'artillerie : *Colonel* BRAUN.

id. le génie : *Colonel* MICHEL.

## Langres

Commandant supérieur : *Colonel* LEROY.

id. le génie : *Major* COURNAULT.

---

Nous avons vu que Lecourbe disposait de 8120 hommes. C'est avec cette petite armée qu'il allait tenir tête à un ennemi près de cinq fois supérieur (1), et lui disputer pied à pied pendant quatorze jours le sol de la Patrie.

Le 23 Juin 1815, le général en chef passa la revue de ses troupes sur le terrain situé entre Huningue et le gros village de Saint-Louis, que l'on appelait encore Bourg-libre. Au moment où il procédait à la distribution des aigles, un courrier arrivant à franc-étrier, lui remet une dépêche, dont la célérité présageait l'importance. Briser le cachet et parcourir le contenu de la missive fut l'affaire d'un instant..... C'était l'annonce du désastre

---

(1) L'armée autrichienne comptait au moins 40.000 hommes.



de Waterloo! Lecourbe comprend qu'il faut à tout prix garder le secret sur ces déplorables événements. C'est en vain que les soldats cherchent à lire sur les traits de leur chef la nature des nouvelles qu'il vient de recevoir; pas un muscle de son visage ne bouge il garde son habituel et impénétrable sang-froid. Réprimant les battements de son cœur, il enfonce le paquet dans sa poche, et, brandissant avec énergie l'aigle du 102<sup>e</sup>, restée dans ses bras: « Vive l'Empereur! s'écrie-t-il d'une voix forte, Vive l'Empereur! mes amis, il compte sur nous, nous serons tous dignes de sa confiance! » — « Oui! Oui! » répondent les troupes, et les cris de *Vive l'Empereur! Vive le général!* partent de tous les rangs (1).

Le 26, les Autrichiens, sous le commandement du général comte de Collorédo, débouchent par Bâle, et la dernière campagne de Lecourbe, dont j'ai fait le récit dans mon étude sur *Belfort en 1815*, commence à dérouler ses héroïques incidents.

HENRI BARDY

---

(1) D'après une très curieuse brochure, dont je possède l'exemplaire peut-être unique, intitulée: *Huningue. Ode dédiée aux mânes du général Lecourbe*, par Audibert Le Duc, lieutenant au 35<sup>e</sup> de ligne (in-8<sup>o</sup>, Joseph Clerc, impr. à Belfort, 1832). Ce morceau de poésie a été écrit le 15 juillet 1831, sous les murs démantelés de Huningue, seize ans après l'invasion et quand les souvenirs gardaient encore toute leur précision.

## TABLE DES MATIÈRES

---

|                                                                                                                   | Pages |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Comité et liste des membres de la Société. . . . .                                                                | III   |
| Sociétés correspondantes. . . . .                                                                                 | XVII  |
| Réunion générale du 19 Mars 1899 . . . . .                                                                        | XX    |
| Bibliothèque . . . . .                                                                                            | XXV   |
| Essai biographique sur le Conventionnel DUBOIS du<br>Haut-Rhin, par <i>A. Benoit</i> . . . . .                    | 1     |
| Etude Historique sur Belfort au commencement du<br>XVII <sup>e</sup> siècle, par <i>Henri Bardy</i> . . . . .     | 17    |
| Contribution à l'Histoire médicale de Belfort, par le<br><i>D<sup>r</sup> J. Marty</i> . . . . .                  | 113   |
| Quelques mots à propos du petit Camp romain de la<br>Forêt d'Arsot, par <i>F. Pajot</i> . . . . .                 | 172   |
| Glossaire du Patois de Châtenois (suite), par <i>Aug.<br/>Vautherin</i> . . . . .                                 | 175   |
| La Savoureuse, poésie, par <i>Edouard Lhomme</i> . . . .                                                          | 272   |
| Le Corps d'Observation du Jura (du 1 <sup>er</sup> Mai au 12 Juil-<br>let 1815), par <i>Henri Bardy</i> . . . . . | 274   |

---